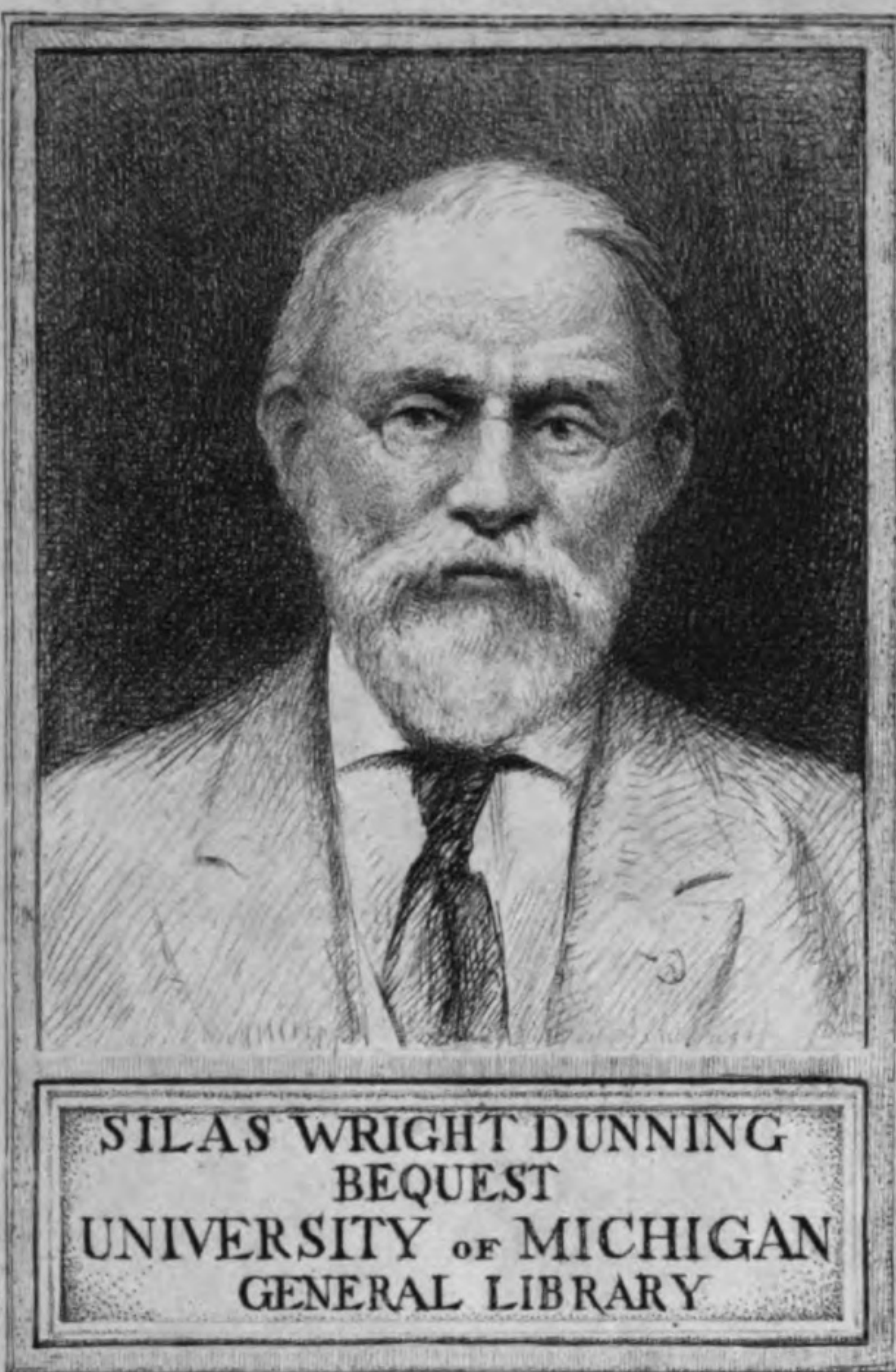

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Tome XXIV. — 1909-10



PARIS
Librairie PICARD Fils et Cie, 82, Rue Bonaparte.
AMIENS
Imprimerie YVERT et TELLIER, 37, Rue des Jacobins, et 52, Rue des Trois-Cailloux
—
1911

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

ANNÉE 1909. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du 12 Janvier 1909

Présidence de MM. DUBOIS et DE FRANCQUEVILLE

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

M. Goudallier, membre non résidant, assiste à la séance.

Correspondance, Administration, etc.

— A l'occasion de la nouvelle année, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne transmet ses meilleurs vœux exprimés en six beaux vers latins.

— M. le Préfet de la Somme annonce que le Conseil général a voté, en faveur de la Société, la subvention habituelle de 500 francs.

— La famille fait part de la mort de M. Bizet, membre non résidant.

— Depuis la dernière réunion les ouvrages suivants ont été offerts pour la Bibliothèque, à savoir :

1° Par M. Beaurain : Une pierre relative à la famille Cornu dans l'ancienne église de Beaucamps-le-Vieux ;

2° Par M. l'abbé Chrétien : Le 2e fascicule de son édition du pouillé de l'ancien diocèse de Noyon ;

3° Par M. Laurain : La pierre tombale de l'église de Maignelay (Oise) ;

4° Par M. l'abbé Chopart : Almanach du bon Semeur de Domléger et Agenville (Somme) ;

5° Par M. H. Huguet : Sous les Saules.

La Société vote des remerciements à tous les donateurs.

— L'Assemblée examine avec intérêt, dans les Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg (Arlon), T. XLIII, un travail, copieusement illustré, sur les « taques et plaques de foyer, etc. » par M. J.-B. Sibenaler. — On y voit les dessins de plaques rencontrés parfois à Amiens.

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que, depuis la dernière réunion, la Société a eu le malheur de perdre un de ses membres non rési-

dants, M. F. Rabeuf, ingénieur, décédé le 18 décembre 1908.

— Les ouvrages reçus depuis, la séance générale de 1908, sont inscrits du n° 32159 au n° 32207.

— L'Administration municipale de la Ville d'Amiens ayant fait demander au président de la Société de désigner un de ses membres, pour faire partie de la commission du Musée de Picardie, en remplacement de M. Pinsard, démissionnaire, l'Assemblée désigne, pour occuper cette place, M. Milvoy qui veut bien l'accepter ; puis M. Dubois, président sortant, avant de transmettre sa charge à son successeur, prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

La Commission des impressions, dans sa séance d'hier, a décidé de terminer, avec le fascicule prochain, un tome du *Bulletin :* deux années au lieu de trois auront suffi à fournir un volume de l'épaisseur habituelle, qui est respectable. N'est-ce pas la preuve matérielle que l'activité de la Société, celle de ses séances au moins, s'est développée ? Comme les volumes de mémoires in-8°, de documents inédits, les livraisons richement illustrées de nos publications hors-séries sont mis en distribution à des intervalles de plus en plus rapprochés, comme nombre de savants et volumineux manuscrits sont en réserve, prêts pour l'édition, dans nos archives, n'est-il pas permis

de conclure que notre Compagnie reste digne de sa déjà vieille et très honorable renommée ?

Cette ardeur au travail des membres résidants et non résidants ne pourrait donner tous ses résultats utiles si l'administration permanente de la Société ne reposait en des mains singulièrement expertes et diligentes : M. le Secrétaire perpétuel et M. le Trésorier consacrent, vous ne l'ignorez pas, aux intérêts de l'œuvre collective, une bonne part de chaque journée. Cette dernière occasion m'est précieuse de leur renouveler l'affirmation de la reconnaissance que tous nous leur devons et de leur exprimer, au terme de ces deux années de collaboration, ma gratitude personnelle très grande et très affectueuse.

En renouvelant à l'unanimité, malgré ses bien inutiles protestations, le mandat de M. le Secrétaire annuel, nous nous sommes tous, sauf lui-même, empressés de profiter de la faculté que nous laissaient les statuts d'assurer une fois encore la parfaite rédaction de procès-verbaux que la fréquence des communications rend, de séance en séance, plus délicate et plus lourde.

Le dévouement à la Société de M. Amédée de Francqueville, sa compétence archéologique, son ingéniosité à diriger ses recherches, à travers les campagnes picardes, dans des voies curieuses et ignorées, étaient si manifestes que, par un vote renouvelé, nous avons exprimé le désir de lui confier cette charge de la présidence que les membres inamovibles du bureau savent, d'ailleurs, si bien alléger. Nous avions pu redouter un instant que de valables raisons de santé interdisent à M. de Francqueville d'occuper la place à laquelle nous étions, il y a un mois, si cordiale-

ment joyeux de l'appeler. Sa présence parmi nous, ce soir, est une preuve heureuse que ces craintes étaient vaines.

Les applaudissements se sont à peines tus qui accueillaient à la dernière séance publique, la conférence, savante et verveuse — deux épithètes qui ne peuvent être que bien rarement accolées — de M. Thorel. Lorsqu'il ouvre, devant nous, la liasse jaunie de parchemin où un clerc a, d'une écriture ennuyée, consigné les articles d'un inventaire, lorsqu'il nous présente moins encore, un bibelot rencontré sur le carreau de la réderic, M. Thorel donne à ses observations, à ses déductions imprévues et, d'ailleurs, sévèrement logiques, une forme si nette et si fine que je ne forcerai le sentiment d'aucun de ses confrères en affirmant que c'est au plus spirituel d'entre nous que nous venons de confier la vice-présidence.

En votre nom, j'invite MM. de Francqueville et Thorel à occuper les fauteuils de Président et de Vice-Président.

— Dès que les nouveaux membres du bureau ont pris possession des sièges qui leur sont réservés, M. de Francqueville, président, s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Par votre vote du 8 Décembre 1908 vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à la présidence de notre chère Société. J'ai été très sensible, je l'avoue, à cette marque de confiance et vous en remercie sin-

cèrement. J'avais peine à accepter cette lourde tâche ; ce n'est pas chose facile, en effet, d'occuper ce fauteuil après un de ces présidents à qui on peut succéder mais qu'on ne remplace pas ; j'ai compté sur votre aide à tous, sur l'expérience des membres du Bureau, sur la complaisance du si dévoué Vice-Président.

Qu'il me soit permis, au commencement de cette année, d'émettre timidement deux vœux.

Je souhaiterais tout d'abord voir nos collègues et particulièrement ceux non résidants, nous faire plus fréquemment part de leurs travaux. On remarque, en effet, en feuilletant nos publications, que ce *sont toujours les mêmes qui se font tuer !* Il y a cependant, je le sais, chez les membres de notre Société, beaucoup de bonnes volontés et de science, malheureusement souvent cachées, qui ne demanderaient qu'à paraître si elles étaient tant soit peu encouragées.

Ne pourrions-nous aussi employer plus régulièrement et plus complètement les sommes dont nous disposons en achats intéressants pour la province ? Il n'y a pas de temps à perdre. Jadis un bibelot picard était-il vendu, on pouvait toujours espérer le retrouver soit dans une collection particulière, soit dans un musée voisin. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; le brocanteur l'a vite accaparé et expédié au delà de l'Océan, d'où hélas ! il ne revient plus.

Nous devrions en même temps compléter nos collections locales. Ce qu'on recherche avant tout de nos jours pour la création d'un musée régional, et ce me semble avec assez de raison, c'est un ensemble d'objets reflétant la vie intime de la petite Patrie. Tableaux et statues, meubles, faïences, terres vernissées, bro-

deries, produits antiques, curieux ou artistiques, voilà ce qu'il nous faudrait réunir. L'étranger qui visite les galeries qui nous entourent en découvre avec peine, sauf pour les œuvres de la Confrérie du Puy, quelques spécimens dispersés çà et là, au milieu de mille choses intéressantes, sans doute, mais qui n'ont pas vu le jour sur les bords de la Somme.

Espérons donc qu'en 1909 force sera d'augmenter le format du bulletin et le nombre des vitrines du Musée de Picardie.

— Conformément au règlement, il est ensuite procédé au renouvellement des commissions pour l'année 1909. — Celle des impressions, élue au scrutin secret, comprendra outre ses membres inamovibles, MM. Dubois, Durand, Roux, Soyez et de Witasse.

Sont désignés :

1° Pour faire partie de la Commission des recherches : MM. Boquet, Collombier, Dubois, Milvoy, Pinsard, Thorel et de Witasse ;

2° Pour composer la Sous-Commission dite du legs Janvier : MM de Calonne, M. Cosserat, Dubois, Duhamel-Decéjean, Guerlin, Josse et l'abbé Mantel ;

3° Pour diriger la bibliothèque : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Pinsard, Schytte et de Witasse.

Travaux

— M. Goudallier, fait une courte communication au sujet du P. Jacinthe d'Amiens, l'un des

capucins français qui reçurent dans l'île de Syra le botaniste Tournefort, lors de son voyage au Levant, en 1700. Le P. Jacinthe d'Amiens était le substitut du consul de France à Tinc, mais on ignore tout le reste de la biographie de ce religieux, notre compatriote.

— M. Goudallier expose aussi les aperçus formulés par Ruskin sur Abbeville et sa collégiale et les impressions avantageuses qu'il éprouva en les visitant.

— La parole est ensuite donnée à M. de Calonne qui lit la fin de son étude sur le livre de raison de F. J. Le Clerc de Bussy, actuellement en cours d'impression dans le T. XXXVI des mémoires in-8°, puis la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du 9 Février 1909

Présidence de M. Oct. Thorel, Vice-Président

Sont présents ; MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse. — M. de Francqueville se fait excuser.

Correspondance et Administration

— M. l'abbé Bouvier, déclare que la collection des objets préhistoriques trouvés par lui à Bertangles a été accueillie par le Musée de Saint-Germain qui en exposera la plus grande partie.

— M. le Maire et M. le Bibliothécaire de la ville d'Abbeville remercient des ouvrages offerts par les Antiquaires de Picardie à la Bibliothèque municipale.

— Depuis la dernière réunion, les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par M. L. Gaudefroy : Les animaux dans les traditions populaires en Picardie. — Lecture faite aux Rosati picards le 26 Mars 1906 ;

2° Par M. l'abbé Fourrière : Un numéro de sa Revue d'exégèse mythologique ;

3° Par M. Lair-Dubreuil : Le catatogue illustré d'une vente d'objets du Moyen-Age et de la Renaissance, et une note sur une pendule de l'époque Louis XVI ;

4° Par M. le Préfet de la Somme : Les rapports et les procès-verbaux relatifs à la 2e session ordinaire du Conseil général de la Somme en 1908 ;

5° Par M. G. Durand : Ernoul Boulin, Alexandre Huet, recherches sur les auteurs des stalles de la Cathédrale d'Amiens.

La Société adresse des remerciements aux auteurs de ces dons.

— M. le Secrétaire perpétuel appelle l'atten-

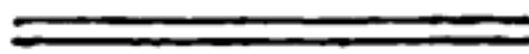
tion de l'Assemblée sur une notice de M. P. Dubois, relative à la place Gambetta, à Amiens, publiée dans le premier numéro de « Notre Picardie », année 1909, et sur divers travaux édités dans le Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise (T. III, 1-3).

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 32208 au n° 32269.

— M. l'abbé Depoilly, curé doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher, et M. l'abbé Malo, aumônier de l'hospice de St-Riquier, sont élus membres non résidants.

— M. le Trésorier communique ensuite son rapport sur les finances de la Société pendant l'année 1908.

Il résulte de cet exposé que la situation de la Société est toujours aussi prospère. M. le Vice-Président Thorel adresse donc, au nom de tous, de vifs remerciements à M. le Trésorier, à l'occasion de son excellente administration et désigne MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat pour composer la Commission chargée de la révision des comptes de 1908 et de la préparation du budget de 1909, puis la séance est levée à 8 h. 3/4.



Séance ordinaire du 9 Mars 1909

Présidence de M. de Francqueville, Président

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse.

— M. Schytte se fait excuser.

Correspondance

— MM. l'abbé Depoilly et l'abbé Malo remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Les ouvrages suivants sont offerts :

1° Par M. Hirmenech : Une lettre imprimée où il explique que le mot *megalithe* est un terme impropre et qu'il faudrait dire *celtolithe*, etc. ;

2° Par M. J. Boulanger : Divers plans de Paris ;

3° Par M. V. Leblond : Des études intitulées : « Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Beauvais » et « Note sur un fragment céramique gallo-romain trouvé à Nourard-le-Franc (Oise) ».

La Société vote des remerciements aux donateurs.

— On remarque parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Notre Picardie, n° de Février 1909 ;

2° Le Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville (3-4, 1908) ;

3° Un nouveau fascicule du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, comprenant les mots depuis *sacrificium* jusqu'à *sculptura*.

— M. de Guyencourt annonce que la commission de La Picardie historique et monumentale a décidé de continuer la publication de cet ouvrage par la description de l'arrondissement de Doullens, car celle de l'arrondissement d'Abbeville sera prochainement terminée.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les n°s 32270 à 32311.

— A cause de la proximité des fêtes de Pâques, la prochaine séance, qui devrait avoir lieu le 13 avril, est renvoyé au 20 du même mois.

— MM. Commont, directeur de l'école annexe de l'école normale d'Amiens, de Machy, R. Ricquier et le comte H. de Valicourt, sont élus membres non résidants.

— M. Maurice Cosserat donne ensuite lecture d'un rapport présenté au nom de la commission compétente sur les finances de la Société.

Ce rapport conclut :

1° A l'approbation de la gestion de 1908, dont décharge sera donnée à M. le Trésorier ;

2° A l'adoption d'un projet de budget proposé pour 1909 ;

3° Au vote, de chaleureux remerciements pour

le dévouement avec lequel M. Ledieu a administré les finances de la Société.

Ces différentes propositions sont adoptées à l'unanimité et M. le Président se fait l'interprète de tous en offrant en plus des remerciements à M. le Rapporteur.

— L'Assemblée adopte, en principe, le projet de publier l'Album offert par la ville d'Amiens à Louise de Savoie. — Ce manuscrit du XVIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, reproduit un grand nombre des tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame.

— M. Dubois dépose sur le bureau un fort beau volume intitulé « le Mystère de St-Quentin », édité par la Société académique de St-Quentin et offert par l'auteur, M. H. Chatelain, à qui la Société vote de chaleureux remerciements.

Travaux

— M. de Boutray annonce qu'on a trouvé dernièrement à Flixecourt un cachet du XVe siècle sur le pourtour duquel on lit : PETRI CAPRON CLERICI. — Dans le champ, on distingue une chèvre (*capra*) dressée contre un arbre à quatre branches. Le nom du propriétaire de ce sceau peut se lire aussi bien *Capran* que *Capron*, mais cette dernière forme paraît préférable parce qu'elle existe encore en Picardie.

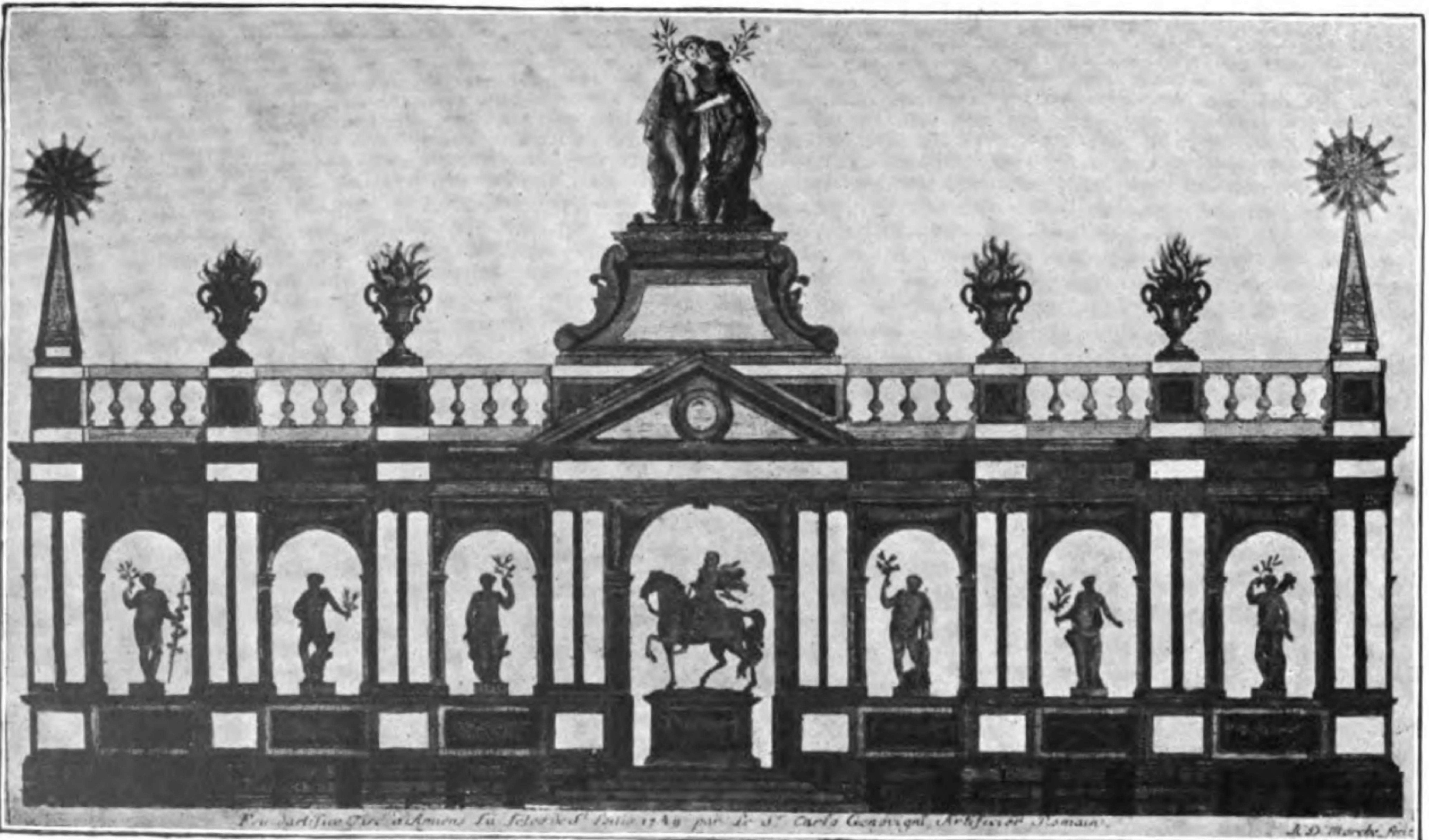


— M. de Guyencourt présente un bijou découvert à Amiens. C'est un médaillon ovoïde en cristal de roche de la fin du XVIe siècle. Il contient une petite figurine en or massif émaillé qui représente peut-être une sibylle. Quelques indices permettent de supposer que ce bijou était une amulette.

— M. l'abbé Leroy, donne divers renseignements biographiques sur François de Morlancourt, 39e abbé de St-Vaast de Moreuil. Dabord professeur, puis directeur spirituel, il fut précepteur d'Henri de Bourbon, prince de Condé, de 1595 à 1601, et enfin abbé de Moreuil et chanoine d'Amiens. Il se démit de ces deux dernières dignités et se retira à Paris où il mourut vers 1618.

— M. l'abbé Mantel étudie, d'après le cartulaire du chapitre de la Cathédrale, le remarquable caractère de Théodéric ou Thierry, 41e évêque d'Amiens, de 1145 à 1164. Après la lecture de cette savante communication qui est renvoyée à la commission des impressions, la séance est levée à 9 h. 1/2.





Feu d'artifice tiré à Amiens en 1749



FEU D'ARTIFICE

Tiré à Amiens en 1749.

Note par M. E. Schytte.

La curieuse estampe, dont nous ne connaissons que l'exemplaire ici décrit, nous conserve le souvenir d'un « Feu d'artifice tiré à Amiens la fêtes (*sic*) de St Louis 1749, par le sieur Carlo Genovigny, artificier romain. — H. D. Merché fecit ». — Dimensions, marge non comprise, hauteur : 0.225 ; largeur : 0.365.

Une arcade de sept portiques à plein cintre, celui du milieu plus large que les autres, ornés de guirlandes de fleurs et surmontés d'une balustrade à colonnettes, formait la pièce principale. Ces portiques étaient séparés l'un de l'autre par deux colonnes à chapiteaux, surmontées d'un brûle-parfum, remplacé à chaque extrémité par une pyramide, un soleil sur la pointe.

Les arches, sauf celle du milieu où un perron de quatre marches supportait la statue équestre de Louis XV, encadraient une figure antique, un rameau d'olivier à la main ; de même deux personnages, qui couronnent l'édifice, se donnant le baiser de paix.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui venait d'être

signé le 18 Octobre 1748, malgré le peu de confiance et de satisfaction qu'il offrait, laissait respirer la France. Le commerce et les affaires se rétablissaient peu à peu. La fin de sept années de luttes européennes, et qui n'avaient abouti à rien, était un soulagement pour tout le monde, bien que cette paix ne satisfit personne.

Quand, en 1749, toutes les conditions du traité eurent été exécutées, le roi avait fait célébrer des fêtes à Paris ; ce feu d'artifice tiré à Amiens en était un écho.



MANUSCRITS RELATIFS A LA PICARDIE

Acquis en 1908, par la Bibliothèque Nationale.

Note par M. le C[te] DE LOISNE.

Grâce à de généreux donateurs, le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale put acquérir, en 1908, 272 manuscrits du XI[e] au XVIII[e] siècle, relatifs à l'histoire de France et provenant de la célèbre bibliothèque de sir Thomas Phillipps conservée à Cheltenham (Glocester). Parmi les cartulaires et recueils de chartes intéressant la Picardie, nous pouvons dès maintenant (1) signaler les numéros suivants, grâce à la bienveillance des bibliothécaires du Cabinet des manuscrits et, en particulier, de notre confrère M. Philippe Lauer :

1° *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais*, XII[e] siècle, in-f°, parchemin, 116 ff., Bibl. de Cheltenham, n° 7404 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1921. — Stein, *Catalogue des Cartulaires*, n° 416. — Omont, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. L. p. 184).

2° *Cartulaire de la Commanderie des Hospitaliers d'Éterpigny* (Somme), 1134-1283, 18 et 136 ff, parch., in-4°, bibl. de Cheltenham n° 2972. (Bibl, nat., nouv. acq. lat. 927. — Stein, n° 127. — Bibl. Éc. des Chartes, t. L, p. 192).

(1) Juin 1908.

3° *Cartulaire des Hospitaliers de la baillie de Fieffes* (Somme), rédigé en 1409, 122 ff. parch. in-4°, bibl. de Cheltenham n° 4372 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2413. — Stein, n° 1319. — Bibl. Ec. des Ch., t. L, p. 193).

4° *Cartulaire des prébendes de la Cathédrale de Laon*, (1250-1488) XIII° - XV° siècle, 474 et 184 p., parch., petit in-f°, bibl. de Cheltenham n° 77 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 929. — Stein, n° 1873. — Bibl. Éc. des Ch., t. L, p. 194).

5° *Cartulaire de l'Évêché de Laon*, XIII° et XIV° siècles, 15 ff. parch. in-4°, manuscrit incomplet dont le reste se trouve aux archives de l'Aisne, Cheltenham n° 1322 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 930. — Stein, n° 1876. — Éc. des Ch., t. L. p. 194).

6° *Cartulaire de l'abbaye de St-Jean de Laon*, XIII° s., parch., 124 p. in-4°, Cheltenham n° 1335, chartes de 1144 à 1265 (Bibl. nat., nouv. acq. lat 931. — Stein, n° 1866. — Bibl. Éc. des Ch., *loc. cit.*).

7° *Grand cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon*, XIV° et XV° s., 200 f. parch., g. in-4°, manquent les ff 89 à 390, Cheltenham n° 58 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1927. — Stein, n° 1870. — Bibl. Ec. des Ch., *loc. cit.*).

8° *Fragments d'un cartulaire de l'Abbaye d'Ourscamps*, partie concernant Lassigny, 1124-1315, XIV° s., 29 ff. parch. in-4°, Cheltenham n° 16868 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 935. — Stein, n° 2856. — Bibl. Éc. des Ch., *loc. cit.* p. 200).

9° *Fragments de deux cartulaires du Chapitre de Noyon*, 1295-1324, XIV° s., 12 ff., parch. in-4°, Cheltenham n° 17838 (Bibl. nat., nouv. acq. lat 934. — Stein, n°s 2779 et 2780. — Bibl. Éc. des Ch., *loc. cit.* p. 200).

10° *Fragments d'un cartulaire de l'abbaye de Prémontré*, XIII° s., 8 ff. parch. in-4°, pièces 6-16, Cheltenham n° 1321 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 938. — Stein, n° 3088. — Bibl. Éc des Ch. *loc. cit.*).

11° *Cartulaire du prieuré de Saint-Maurice de Senlis*, 1141-1337, XIII° et XIV° siècles, 50 ff. parch. in-f°, Cheltenham n° 7410 (Bibl. nat, nouv. acq. lat. 1933. — Stein, n° 3661. — Bibl. Éc. des Ch., *loc. cit.* p. 211).

12° *Cartulaire de la Commanderie de Templiers de Sommereux* (Oise) et de *Milly-sous-Clermont*, 1150-1262, XIII° s., parch., 77 ff. in-f°, Cheltenham n° 2973 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1934. — Stein, n° 3739. — Bibl. Éc. des Ch., *loc. cit.*, p. 212).

13° *Cartulaire de la cathédrale de Noyon*, 1328-1331, XIV° s., 18 ff. parch., Cheltenham n° 22882 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1928).

14° *Obituaire de l'abbaye de St-Quentin-en-Vermandois*, au diocèse de Noyon, XIV° s., 35 ff. à 2 col. parch., Cheltenham n° 2865 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1964),

15° *Recueil de chartes relatives au prieuré de Biencourt*, XII° - XVIII° s., 78 ff. parch. et pap., pet. in-f° (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1919).

16° *Recueil de chartes originales des évêques, du chapitre et de l'officialité de Laon*, XII° et XIII° s., Cheltenham 16539, 19977 et 22309 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2589).

17° *Recueil de chartes originales de diverses abbayes et églises des diocèses de Soissons, Noyon et Senlis*, 1015-1297, Cheltenham, man. divers, 123 pièces (Bibl. nat. nouv. acq. lat. 2591).

18° *Recueil de chartes* des XII° et XIII° s. relatives à l'abbaye de Prémontré (Bibl. Éc. des Ch., p. 207).

19° *Recueil de chartes relatives à diverses abbayes et églises de Picardie*, 1301-1709, XIV°-XVIII° s., 146 pièces, Cheltenham man. divers (Bibl. nat , nouv. acq. fr. 21287).

20° *Recueil de chartes diverses*, parmi lesquelles des chartes du XIII° s. de la commanderie de Sommereux, Cheltenham 2976 (Bibl. nat., nouv. acq, lat. 21283).

21° *Bulles des Papes* Innocent IV et Clément IV, relatives à l'Abbaye de Foigny (Bibl. Éc. des Ch., t. L, p. 193). (1).

(1) Depuis la rédaction et la communication de la note qui précède à la Société des Antiquaires de Picardie, notre éminent confrère M. Omont, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, a publié, dans la bibliothèque de l'École des Chartes (Janvier-Avril 1909), un catalogue des nouvelles acquisitions du Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1907 et 1908. Cf. *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908* (Paris, Leroux, 1909, in-8°).



UNE STATION PRÉHISTORIQUE A BERTANGLES

Notice par M. l'abbé Bouvier.

J'eus la bonne chance, il y a quelque temps, de découvrir, dans des circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici, une station préhistorique assez importante sur le territoire de Bertangles. Elle se trouve entre la route de Doullens à Amiens, et le bois de M. le Marquis de Clermont-Tonnerre, un peu au midi de la ferme de Bellevue, sur le penchant d'une colline d'où l'on découvre, à une distance de neuf kilomètres, la ville d'Amiens.

Cette station existait en plein air au milieu de la campagne.

Sur une étendue de deux à trois cents mètres carrés j'ai ramassé plus d'un millier d'outils, (1) et ils deviennent de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ce centre d'habitation. Il y avait là non seulement un atelier de fabrication, attesté par la présence de quelques percuteurs et *nuclei*, mais un véritable campement. Si l'on n'y retrouve plus de foyers, détruits de-

(1) Depuis cette date, j'ai trouvé encore, après de nouveaux labours, plusieurs centaines de silex taillés sur le même emplacement.

puis longtemps par les affouillements de la charrue, j'y ai recueilli moi-même un grand nombre de silex brûlés ou craquelés, épars çà et là.

Les débris de cette station consistent en diverses sortes d'instruments dont se servaient les primitifs, tels que le *grattoir,* la *lame*, le *tranchet*, le *poinçon* et un autre qu'on peut appeler *aiguisoir*. Bien que ces outils soient ceux de l'*époque éburnéenne*, comme je le montrerai plus loin, on n'y remarque aucun vestige d'os ou de bois de renne travaillé : cette absence s'explique très bien par l'action de l'eau et des agents atmosphériques qui les ont détruits.

Tous ces silex travaillés sont conformes au type moustérien. Au lieu de tailler l'outil des deux côtés en forme d'amande, comme à l'époque chelléenne, ou acheuléenne, l'ouvrier préparait son rognon de silex par l'enlèvement préalable d'éclats dans le sens de la longueur, puis il donnait au sommet de ce *nucleus* un choc qui détachait une lame plus ou moins large et épaisse. Ce nouvel outil, de forme très variable, n'était taillé que du côté formant dos, tandis que la face intérieure, présentant le plan uni d'éclatement, portait à l'endroit de la frappe une petite protubérance à laquelle on a donné le non de *bulbe* ou *conchoïde* de percussion. C'est la marque authentique de fabrication humaine. On sait que ce mode d'opérer, inauguré vers la fin de la période acheuléenne, s'est continué pendant le paléolithique et une partie du néolithique.

II

La série d'outils la plus considérable de cette station est celle des *Grattoirs*. J'en ai ramassé cinq à six cents, les uns grossiers, d'autres taillés avec finesse ; un certain nombre ont des retouches. Il y en a, avec des arêtes vives, qui semblent sortir de la main de l'ouvrier, tandis que d'autres portent des traces d'usage et sont plus ou moins ébréchés.

On peut distinguer trois dimensions principales. Une centaine va de six à dix centimètres de long sur trois à cinq de large. La grandeur moyenne, comprenant environ trois cents pièces, est de quatre à six centimètres sur trois à quatre. Enfin les petits, tout aussi nombreux, n'ont guère que trois à quatre centimètres en longueur, sur deux ou trois de largeur. Les formes de ces grattoirs sont très diverses et dépendent des hasards de la frappe. Le plus grand nombre se rapproche de la pointe moustérienne, mais on retrouve tous les intermédiaires entre le rectangle, le triangle, l'ovale et le disque.

Le second type d'instruments est la *Lame* ou *Couteau*. On peut en compter une centaine, dont la longueur varie entre trois et neuf centimètres et la largeur entre un et trois. Elles sont d'épaisseurs diverses, et les arêtes longitudinales du dos ne sont pas toujours régulières. Le travail en est assez grossier, comparé à celui des lames du

magdalénien. Cette dégénérescence paraît dûe en partie à la qualité et aux petites dimensions des rognons de silex employés. Je rattacherai à cette série quelques petites pointes triangulaires ayant pu servir à armer des flèches, mais une seule est bien caractérisée avec un pédoncule pour la fixer à la hampe.

La troisième série comprend les *Tranchets*. Il y en a environ un cent. Leur forme est, de tous les outils, celle qui se diversifie le plus. Celle que l'on peut appeler typique est constituée par une lame épaisse, en tiers-point, dont l'extrémité est aplatie et plus ou moins arrondie. Il y a aussi la lame irrégulière, à pointe oblique et taillée en biseau. On y trouve enfin des petites hachettes, avec retouches des deux côtés dont la base s'amincit en taillant. Je mentionnerai encore des éclats qui se rapprochent du grattoir, et présentent un côté à tranchant très vif.

En quatrième lieu vient le *Perçoir*. Ma collection en comprend prés de cent cinquante suffisamment caractérisés. On sait que cet outil servait à percer les peaux pour les coudre ; comme l'a démontré Edouard Lartet, les plus fins étaient destinés à creuser le chas des aiguilles qui commencèrent à être en usage dès l'époque magdalénienne. Ils sont également de formes très diverses. La plus commune est la lame ou pointe triangulaire dont l'extrémité est retouchée plus ou moins finement. Il y en a un bon nombre en *becs*


Station préhistorique
de Bertangles
Campinien
Grattoirs (moyens et petits)


UNIV. OF MICH.


Station préhistorique
de Berlangles
(Campignien)
Grands Grattoirs, Pic, Percuteur


UNIV. OF


Station préhistorique
de Bertangles
Campinien
tranchets forme diverses




Station préhistorique
de Bertangles
Campinien
Lames, Pointes




Station préhistorique




Station préhistorique
de Berlangles
Campignien
Perçoirs (formes diverses)


UNIV.

de perroquet. Les dimensions moyennes sont à peu près les mêmes que celles des autres instrumeuts. Quelques-uns ont dû servir à un long usage, car leur pointe est fortement ébréchée.

Enfin la dernière et la plus curieuse série est formée par les *Aiguisoirs*. Ce sont des éclats taillés, sur le pourtour desquels ont été faites intentionnellement une ou plusieurs coches demi-circulaires et taillées en biseau. Ils devaient servir à aiguiser des éclats de bois de renne ou de cerf, ou encore des débris d'os, pour en fabriquer des pointes de sagaie, des poinçons ou des aiguilles, comme le démontre le diamètre de l'entaille qui est d'ordinaire de quelques millimètres. La plupart présentent au fond de la coche des traces manifestes de frottement, et l'absence d'oxyde démontre que la matière employée n'était pas un métal. Les types de l'aiguisoir sont aussi très variés, et le même outil a pu servir à plusieurs fins : j'en ai plusieurs qui sont à la fois grattoir, perçoir et aiguisoir. Le nombre, supérieur à deux cents que j'ai trouvé, est relativement considérable, et aucun préhistorien, que je sache, n'en a mentionné une telle proportion dans ses découvertes. Ce fait permet de penser que les habitants de cette station, placés à portée de la forêt qui couvrait alors le plateau d'entre Somme et Authie, exerçaient déjà l'industrie des pointes en os qu'ils vendaient ou échangeaient avec les indigènes des bords de la Samara.

Un caractère commun à tous ces outils en silex, c'est que leur taille n'atteint guère, en moyenne, que le tiers de la dimension des mêmes types que l'on retrouve non loin de là, à Saint-Acheul, et dont M. Commont a reproduit en 1907 un certain nombre de dessins dans la « Revue de l'École d'Anthropologie de Paris ». Pour expliquer ce fait qui paraît anormal, on est amené à penser que les primitifs installés sur le plateau de Bertangles n'avaient pas à leur disposition d'aussi beaux rognons de silex que ceux de la vallée de la Somme.

III

A quelle époque vécut cette tribu dont nous retrouvons ainsi l'outillage ? Pour résoudre cette question, je procéderai d'abord par élimination. Il est à remarquer que dans cette quantité considérable de silex taillés, je n'ai rencontré aucune hache du *chelléen* ou de l'*acheuléen*, et, d'autre part, j'ai constaté l'absence des haches polies du *robenhausien*. Nous sommes donc délimités, comme points extrêmes, entre le moustérien et le campinien, en suivant la classification donnée récemment par Doigneau et Joseph Déchelette, et qui est conforme, dans ses grandes lignes, à celle de Mortillet.

Si certains outils, tels que grattoirs, becs de perroquets et aiguisoirs, peuvent remonter jusqu'au *magdalénien* à cause de leur finesse, le plus grand nombre présente bien les traits spé-

ciaux du commencement du *néolithique*, c'est-à-dire la décadence de l'art de tailler la pierre ; parmi les nouvelles tribus qui avaient envahi notre territoire et qui s'adonnaient à la vie active de la culture, on a constaté des goûts moins artistiques. Il. faut donc rattacher cette station à l'époque *campinienne*, et cette conclusion devient d'autant plus évidente que, d'après les données les plus certaines de la préhistoire, cette période est caractérisée par l'apparition des tranchets que j'ai retrouvés en grand nombre, des pics dont je possède quelques-uns, et surtout de ces éclats retouchés plus ou moins sommairement, auxquels Philippe Salmon a donné le nom d'*outils de fortune*, et qui se sont présentés à moi en grande quantité. Préparés pour un usage déterminé, mais sans avoir reçu une des formes pour ainsi dire classiques des temps précédents, ces silex ont dû servir, soit de grattoirs, soit de perçoirs, soit de couteaux, soit enfin d'aiguisoirs.

L'installation de ce village campinien, sur la pente d'une colline, à neuf kilomètres de la rivière de Somme, nous amène à nous demander où ses habitants pouvaient se procurer l'eau, qui est un des éléments indispensables à la vie. Il est à noter que, à un kilomètre de là, vers l'ouest, se creuse une petite dépression qui aboutit au vallon de Vaux, lequel débouche dans la vallée de la Somme en face de Picquigny. Ce val, creusé en torrent sur une longueur de près d'un kilomètre,

présente plus bas les talus et le lit d'un ancien ruisseau, encore très bien caractérisés. Depuis longtemps desséché, ce petit cours d'eau devait être pérenne aux temps préhistoriques. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que j'ai trouvé une seconde station de la même époque, moins importante, de l'autre côté du vallon, le long du plateau qui s'étend du château de Montonvillers jusqu'au moulin-signal marqué sur la carte de l'Etat-major.

Si les naturels du village *campinien* dont je viens de faire une étude sommaire, étaient ainsi doués du sens pratique de la vie, il faut aussi leur accorder qu'ils avaient choisi leur campement dans les meilleures conditions. Un homme, attentif à l'hygiène ou amateur des grands horizons, pourrait aujourd'hui encore s'installer sur cette pente inclinée vers le midi d'où l'on domine tous les environs d'Amiens La ferme de Bellevue, située près de là, n'a pas usurpé son nom.

THEODÉRIC OU THIERRY

Evêque d'Amiens

1145-1164

Etude par M. l'abbé Mantel

J'entrepris, il y a quelque temps, la lecture du cartulaire du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, cette œuvre de patience et de conscience que nous devons à l'intelligente et méritoire collaboration de deux de nos collègues, MM. Soyez et Roux. J'espérais y trouver des renseignements philologiques, par exemple quelques formes inconnues qui nous permettraient de savoir à quelle étape de leur évolution en étaient en Picardie, aux XIIe et XIIIe siècles, tels mots français ou picards.

Mais bientôt je faillis oublier l'objet précis de mes recherches, tant la figure d'un des personnages dont je lisais les chartes me semblait, à mesure que j'avançais dans ma lecture, prendre un relief particulier. Ce personnage est Theodéric ou Thierry, 41e évêque d'Amiens, de 1145 à 1164.

A en juger même exclusivement par les chartes du Chapitre, les seules d'ailleurs que j'ai lues, le caractère de Thierry paraît mériter d'être étudié. C'est donc quelques traits de cette figure, sinon

grande, du moins fort intéressante, que je vais essayer d'esquisser aujourd'hui.

Qu'était-ce d'abord que Thierry ? D'où venait-il ? Les chartes du Chapitre nous apprennent seulement qu'il n'était pas chanoine de l'église Notre-Dame d'Amiens. Il dit en effet, dans la fameuse charte qui érige en abbayes les prieurés de St-Martin et de St-Acheul : *Est autem, prout a vobis didicimus, utriusque loci consuetudo* .. (C'est de vous-mêmes que nous l'avons appris, la coutume en l'un et l'autre endroit est que... etc.). Evidemment, il n'eût pas eu besoin de ce renseignement si, comme Garin, son prédécesseur immédiat, il avait fait partie du Chapitre d'Amiens. De fait, nous savons d'autre source que Thierry fut d'abord moine de St-Nicolas au diocèse de Laon, puis abbé de St-Eloi de Noyon, enfin sacré évêque d'Amiens, en 1145, par Samson, archevêque de Reims.

Or le cartulaire du Chapitre contient deux chartes de 1145 : l'une de Garin, l'autre de Thierry ; cette date trop vague ne nous apprend donc pas à quelle époque précise de l'année Thierry prit possession de son siège ; peu importe d'ailleurs, puisque ce sont surtout des renseignements d'ordre moral que nous recherchons.

S'il est vrai, comme le dit Buffon, que « le style est l'homme même », étudions les chartes de Thierry, et nous saurons quel homme il était.

Sans doute, comme celles de ses prédécesseurs,

même comme celles des princes et des seigneurs, ses chartes contiennent toutes des formules presque identiques, des clichés, dirions-nous aujourd'hui. Comme ses prédécesseurs, il dit sa joie de pouvoir constater que la Sainte Eglise, depuis son origine, passe du bien au mieux, prospère et, avec le progrès du temps, voit progresser aussi sa situation et sa gloire. *Novit sancta Ecclesia, a sue originis primordio, de bono in melius prosperari et secundum successum temporis successum habuit sui gradus et honoris*. (Ch. 19).

Il veut, lui aussi, faire connaître aux hommes de son temps et aux hommes des temps à venir, les titres de propriété du Chapitre de la cathédrale d'Amiens, des abbayes et des autres églises de son diocèse.

Il mentionne des conventions conclues par l'évêque, les chanoines, les abbayes, les prieurés et les laïques.

Il rappelle avec le plus grand soin les noms des bienfaiteurs de son Eglise ; ainsi à la charte 24 nous lisons : « Prêtant l'oreille au pieux désir « d'un homme illustre, Nicolas, fils de Mainerus, « nous acceptons et confirmons de notre autorité « pontificale le don qu'il a fait à l'Eglise d'Amiens « de biens dont, après sa mort et celle de sa femme, « elle jouira à titre gratuit et perpétuel ».

Et si ces largesses sont dues non à la piété, mais à l'obligation imposée par l'Eglise aux coupables repentants de réparer des violences et des

injustices, Thierry n'omet pas de le mentionner : « Je fais connaître, dit-il à la charte 24, que Jean, « seigneur de Conti, pour réparer les dommages « et les injustices de toutes sortes dont il s'est « rendu coupable envers l'église d'Amiens, a donné... etc. »

Mais à côté de ces formules bien connues, il en est, dans l'œuvre de Thierry, de plus personnelles ; on y trouve également des réflexions, des idées qui prouvent chez lui l'existence de qualités qui ne semblent pas exister au même degré dans les auteurs des chartes antérieures à 1145.

C'est d'abord une réelle piété : « Celui, dit-il, « qui procure des subsides aux soldats de Dieu, « participe sans aucun doute à leurs mérites spi- « rituels. Déterminé par cette considération, je « vous accorde, frère Theobald, vénérable abbé « de St-Martin-aux-Jumeaux, afin de donner plus « de majesté et dignité au service divin, la jouis- « sance perpétuelle d'une prébende dans l'église « de la Bienheureuse Marie » (Ch. 28). — Ailleurs, il emprunte les paroles d'Isaïe et de l'auteur du Cantique des Cantiques, il chante la prospérité de l'Eglise. « Appuyée sur son bien aimé, com- « blée des biens les plus extraordinaires, nourrie « de la mamelle des rois, elle voit ses richesses « s'accroître de jour en jour » (Ch. 43)

Par piété aussi et par fidélité à la pratique constante de l'Eglise, il se prononce contre le duel judiciaire. En 1145, Louis VII abolit l'usage en

vertu duquel le prévot de Bourges pouvait forcer au duel judiciaire quiconque n'obéissait pas à ses mandats. Or, en 1146, une charte de Thierry vise le même but : « Si, en cas de guerre ou de persécu- « tion, les habitants de Duri et de Longueau pren- « nent les armes contre les soldats de Robert de « Boves, les seigneurs de Boves et les chanoines « d'Amiens se réuniront dans la vallée de Braitel et « si l'accusé a conscience d'être innocent, il lui « suffira de jurer qu'il n'est pas coupable et on ne « pourra l'appeler en duel ».

Et sa bonté égale sa piété : « De même, lisons- « nous charte 38, que l'évêque, dans sa sollicitude « pour les âmes, doit avertir les pécheurs et les « faire passer du mal au bien, de même, plein « d'une mansuétude toute paternelle, doit-il aimer « les âmes et, à force de prévenances, les décider « à persévérer dans le bien. » — C'est aussi à la bonté de Thierry que Robert de Boves doit, malgré ses crimes, de se voir remettre une dette de 70 livres qu'il ne peut payer. C'est que Thierry aime la paix : « Puisque, dit-il charte 38, c'est par « le lien indissoluble de la paix que l'Eglise con- « naît l'union et le progrès, nous devons prévoir « tout ce qui peut procurer la paix et empêcher « le mal de la discorde ». — Et ailleurs : « Il faut « avoir grand soin de transmettre par l'écriture le « récit des actes accomplis pour le bien de la « paix ». La même pensée se retrouve dans plusieurs autres chartes (36, 39, 40, 41).

C'est qu'alors la paix ne régnait guère en Picardie ; sur 18 chartes de Thierry, contenues dans le cartulaire du Chapitre, dix mentionnent de violentes attaques contre l'église d'Amiens. Robert de Boves n'était pas le moins coupable. Vers, sur la Selle, avait particulièrement souffert de ses déprédations. — Jean, seigneur de Conti, avait causé à l'Eglise d'Amiens des dommages de toutes sortes. — Alelmus d'Amiens, Osmundus de Conti, Raoul de Clari, Baudouin de Daours, Gualeran de Breteuil, Drogon de Sessolieu et son fils Adam, avaient commis les mêmes violences ; or ces violences devaient être aussi graves que nombreuses ; les termes dont les qualifie Thierry ne nous laissent aucun doute à cet égard : elles sont, dit-il, de toute espèce, si nombreuses, si grandes... presque inexplicables « *pro multimodis dampnis et injuriis* », « *in tot et tantis* » (Ch. 24), « *pene inexplicabilibus* » (Ch. 36).

Les abbayes, les églises alors si nombreuses souffraient elles aussi. Le mal était général. Thierry le constate avec tristesse : « Puisque, dit-il, « à la charte 33, la cupidité des méchants, sous des « formes diverses, en est arrivée à ce point qu'ils « n'ont pas honte de violer les droits des Eglises « et de s'emparer des biens dont ces mêmes « Eglises s'étaient vu confirmer la possession par « maint privilège de nos prédécesseurs. » Et ailleurs : « Puisque nous voyons les droits et les « biens des Eglises pillés et amoindris de jour

« en jour, du fait d'hommes méchants et impu-
« dents. » (Ch. 35).

La répression, il est vrai, ne se faisait pas attendre ; elle était celle dont un évêque pouvait user : l'excommunication. Nous lisons en effet, ch. 24 : « Pour que (Jean de Conti) fût absous de l'excommunication qu'il avait encourue, » « *ut ab excommunicatione qua... tenebatur absolveretur* » charte 27 : « Nous faisons savoir qu'Alelmus « d'Amiens, après avoir été longtemps sous le « coup de l'excommunication, *cum,.. diu excommunicatus fuisset* ». Il en fut de même de Raoul de Clari et de sa femme.

Toutefois, les chartes de Thierry renferment beaucoup plus de menaces que de mentions d'excommunication réelle. Ces menaces d'ailleurs, on les trouve dans presque toutes les chartes des évêques. Mais les prédécesseurs usaient parfois de formules emphatiques, d'expressions dures et surtout peu claires. Ainsi, entre 1058 et 1076, Gui accorde à une terre de l'antique abbaye de St-Maurice l'exemption de toute redevance. Le privilège a évidemment son importance ; il n'en est pas moins assez banal. Gui cependant, comme s'il s'agissait d'une faveur extraordinaire, dit solennellement : « Si quelqu'un ose aller contre cette décision, qu'il soit frappé du glaive de notre anathème, et qu'en outre, au jour du jugement dernier, il soit accablé du *maranatha* ; *Insuper maranatha sibi superingeratur in die judicii. Amen.*

Fiat, Fiat, Fiat. « Maranatha » est un mot hebréo-syriaque signifiant : *Dominus veniat.* Cette phrase quelque peu amphigourique veut donc dire : Que l'excommunié soit accablé par la venue du juge redoutable, qu'il soit irrémédiablement condamné et damné. Ainsi soit-il, qu'il le soit ! qu'il le soit ! qu'il le soit !

Même emphase et même *maranatha* dans une charte de l'évêque Raoul entre 1080 et 1088.

Thierry au contraire emploie des expressions simples et claires : « Nous anathématisons »,... « Nous excommunions », . « Si quelqu'un ose « contrevenir... etc., qu'il soit anathème ». Quelque fois il explique le sens du mot anathème : « Nous « séparons de la communion du corps et du sang « de Notre-Seigneur et de toute l'Eglise ». (Ch. 26).

La clarté d'ailleurs paraît être chez Thierry non seulement une qualité, mais un besoin. En 1142, le Chapitre avait reçu de Jean de Conti la vicomté de Beauvais. Une première fois déjà, Thierry avait confirmé cette donation. En 1150, il juge nécessaire d'en rappeler le souvenir, et il le fait avec une insistance particulière : il veut la livrer à la publicité, il veut la faire connaître à la postérité pour empêcher toute ambiguïté, toute contestation. Et il entre dans de minutieux détails : il distingue les différentes parts de cette vicomté : la moitié appartenait depuis longtemps déjà à l'Eglise d'Amiens. L'autre moitié était à Jean de Conti. La moitié de cette seconde moitié

était à Osmond, un des « hommes » de Jean de Conti. La moitié de l'autre quart, — et Thierry, pour bien préciser, dit : « c'est-à-dire le huitième », — était entre les mains de Pierre *de Velana.* Thierry parle ensuite des deux autres quarts de quart dont l'un appartenait à Evrard de Breteuil, l'autre à Manassès de Conti. (Ch. 31).

Il faut éviter, dit Thierry, que la confusion des parts empêche l'auditeur de comprendre : « *Ne per confusionem partium auditoris intellectum offendamus* ». J'ignore si l'auditeur comprend, mais je sais par expérience qu'il faut au lecteur une attention des plus soutenues.

Maintes fois, Thierry insiste sur sa volonté expresse d'expliquer très clairement les actes passés entre l'Eglise d'Amiens et des tiers : *Explanare suscepimus* (Ch. 23) ; *scripto .. explananda suscepimus* (Ch. 32). Pour plus de clarté « *ad mojorem evidentiam* », il fait le recensement des terres (*ex nomine assignamus*), des dîmes et de tous autres revenus (*seu alios quoslibet redditus*) possédés alors par l'Eglise d'Amiens. (Ch. 43).

Comme rien n'est plus contagieux que l'exemple, surtout quand il vient de haut, le chancelier Symon veut éviter lui aussi tout prétexte à équivoque ou à discussion. Avant 1145, on trouve quelquefois, assez rarement, le nom du chancelier mentionné comme il suit, à la fin des Chartes, *Datum per manum X... cancellarii.* Une fois, en 1057 (Ch. 3), on lit : « *Ego Balduinus cancella-*

rius relegendo subscripsi. Moi, Bauduin, chancelier, en relisant, (après avoir relu) j'ai signé. » Or sur 12 chartes qu'il a signées de 1145 à 1164, Symon emploie sept fois le verbe *relegere*, quatre fois même, pour bien montrer que les erreurs, s'il y en a, ne seront point imputables à sa négligence, il dit : « *legi et relegi*, j'ai lu et j'ai relu ».

Ce souci presque méticuleux de la clarté et de la précision fut loin de paralyser l'activité de Thierry. Les chartes du Chapitre d'Amiens nous le montrent, en effet, agrandissant le patrimoine et augmentant les revenus de son Eglise, lui faisant restituer des biens dont on l'avait injustement dépossédée, recevant des compensations avantageuses, approuvant d'heureux échanges. Ainsi en 1146, l'abbé et le chapitre du monastère d'Arras cèdent au Chapitre d'Amiens une terre simplement désignée sous ce nom : « Terre qu'occupait Garnerus Mollesac. » — Robert de Boves se voit remettre une dette de 70 livres qu'il ne peut payer : mais il devra « rendre hommage » au Chapitre.

Déjà le Chapitre avait reçu en gage la vicomté de Manassès, seigneur de Conti, sur les villes possédées par l'Eglise d'Amiens au diocèse de Beauvais ; ses fils, Jean et Robert, la lui donnent librement et absolument. Aleaume d'Amiens lui cède une terre pour un ban de vin (1) et un nocturne (2) d'anguilles.

(1) Droit seigneurial sur le vin.
(2) Droit de pêche pendant telle nuit de l'année qu'il plaisait à l'évêque de choisir.

En 1149, le Chapitre abandonne une terre près de Beaugency ; mais le nouveau possesseur paiera annuellement une somme de 70 sous en monnaie d'Orléans et hébergera les chanoines ou leurs délégués quand ils iront percevoir le cens.

En 1150, le Chapitre gagne plusieurs procès, en particulier contre l'abbé de Poulainville qui voulait forcer les habitants de St-Maurice, de St-Pierre et de La Vallée à lui payer la dîme.

En 1152, il obtient la moitié des revenus d'un moulin nouvellement bâti sur le Serain (?) par Bernard de Ham. En 1153 Bauduin de Daours et sa femme Beatrix lui cèdent leur vicomté, leur droit d'avoéson (1) à Brebières et la terre qu'ils y possèdent.

Enfin entre 1162 et 1164 une douzaine de personnages, dont l'énumération serait fastidieuse, cèdent plus ou moins volontairement au Chapitre d'Amiens des terres, des dîmes, des terrages, etc. Et je vous fais grâce des livres, des sous en monnaie de différents pays, des chapons, des muids et des setiers de blé ou d'avoine.

Et nous n'avons passé en revue que 18 chartes de Thierry. M. Darsy dans son ouvrage : « Les Bénéfices de l'Eglise d'Amiens » en cite une soixantaine du même évêque, dont 6 seulement sont dans le cartulaire du Chapitre : les autres viennent de sources très diverses : cartulaires,

(1) Plusieurs sens ; peut-être : patronage, droit de présentation à un bénéfice, ou seigneurie.

inventaires, recueils des abbayes de St-Acheul, de St-Martin-aux-Jumeaux, de Corbie, du Gard, de Selincourt, de St-Josse-sur-Mer, de Valoires. La Gallia Christiana, le P. Daire, ont aussi fourni à M. Darsy des documents sur Thierry. Comme chacune de ces chartes, chacun de ces documents accorde, constate ou confirme un ou plusieurs dons d'autels, de terres, de dîmes, à des églises, à des abbayes, à des prieurés, à des cures, il faut bien reconnaître que cet évêque fut d'une activité vraiment remarquable.

Si à cette qualité on joint celles dont il a été parlé plus haut : piété, amour de la paix, mansuétude toute paternelle, zèle à défendre et à accroître les biens de l'Eglise d'Amiens, souci de la précision et de la clarté, on en arrive à reconnaître que Thierry fut un personnage remarquable, un évêque dont l'Eglise d'Amiens a droit d'être fière.

Il semble d'ailleurs que ces conclusions, tirées presque exclusivement des chartes du Chapitre d'Amiens, soient conformes à l'opinion que se sont faite de Thierry ses différents biographes, ceux du moins dont j'ai eu les œuvres sous les yeux.

L'Histoire Littéraire de la France, commencée par les Bénédictins de St-Maur et continuée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, consacre, Tome XIII, p. 569, 570, quelques lignes à Thierry qu'elle cite parmi les auteurs de lettres, morts entre 1150 et 1175. « Il fut, y lisons-nous, « malgré sa pauvreté, le bienfaiteur des chanoines

« réguliers de St-Acheul et de St-Martin d'A-
« miens. Il gouverna saintement son diocèse.
« Cependant Suger, dans une lettre qu'il lui
« adresse, lui reproche d'avoir reçu à la commu-
« nion Robert de Boves, homme diabolique, fa-
« meux apostat, *hominem diabolicum, famosum*
« *apostatam*. » C'est sans doute par bonté que Thierry aura cru au repentir de Robert de Boves. Si le fait eut lieu en 1146, en même temps que la remise d'une dette de 70 livres dont fait mention la charte 23 de notre cartulaire, on conçoit que Thierry, arrivé depuis un an au plus dans le diocèse d'Amiens, n'ait pas suffisamment connu ou admis la fourberie de Robert.

L'Histoire Littéraire dit aussi que Thierry fut élu évêque d'Amiens en 1144 ; or notre cartulaire contient à la date de 1145 une charte de l'évêque Guarin (1). *Ego, Guarinus, Dei patientia Ambianensis episcopus* ; si la date de cette charte est exacte, l'Histoire Littéraire renferme une erreur.

D'après les Actes de l'Eglise d'Amiens publiés par Mgr Mioland, il semble qu'il soit parlé pour la dernière fois de l'évêque Thierry en 1162, dans un cartulaire de l'abbaye de Corbie. Les quatre dernières chartes de Thierry dans les cartulaires du Chapitre sont trop vaguement datées pour que nous puissions réellement les placer après 1162 ; l'une en effet a pour date : 1146 à 1163 ; une autre :

(1) Garin ou Guarin.

1162-1164 ; une troisième : avant 1164 et la dernière : avant 1165.

L'histoire des Evêques d'Amiens par M. Soyez ne nous apprend sur Thierry qu'un fait nouveau. Il est emprunté d'ailleurs aux Mémoires de De Court et il n'en est question nulle part ailleurs.

Le voici :

« Du temps et à la prière de Thierry, l'église cathédrale d'Amiens fut dédiée par Samson, archevêque de Reims, en l'honneur de la Sainte Vierge et de Saint Firmin, martyr, ainsi qu'il se lisait dans un ancien manuscrit qui était autrefois chez les Frères Célestins de cette ville ». « De Court, dit M. Soyez, ne marque pas en quelle année, mais il faut que ce soit au plus tard en 1159, parce que cet archevêque est mort en 1160, ainsi qu'en témoigne Claude Robert ».

Je n'ai rien trouvé dans les chartes de Thierry qui puisse confirmer ou infirmer ce fait ; mais déjà dans une charte de 1069, le comte Rodolphe dit : *Disposui ecclesie sancte Dei genitricis Marie et beatissimi martiris Firmini fratribusque ibi constitutis*... J'ai disposé en faveur de l'*Eglise* de Ste Marie mère de Dieu et du très bien heureux martyr Firmin... Il semble bien que déjà l'ancienne cathédrale ait eu un double vocable.

Même formule en 1069-74.

En 1080-1088 il est dit que Rainfroi et après lui ses successeurs prépareront chaque année dans le *réfectoire* de la Vierge Marie et du bienheureux

St Firmin, martyr, un repas aux chanoines de la Bienheureuse Vierge Marie et de St Firmin, martyr et au gardien de son autel. Il ne devait donc déjà y avoir qu'une église pour la Sainte Vierge et Saint Firmin.

Voilà, Messieurs, quelques-uns des nombreux renseignements que peut nous fournir le cartulaire du Chapitre de la Cathédrale. Ces renseignements ont permis de mieux connaître l'évêque Thierry ; ce personnage, comme je le disais en commençant, n'est pas des plus importants, mais par ses vertus, par son activité, par sa recherche presque exagérée de la clarté et de la précision, il paraît digne de l'attention que vous avez bien voulu lui prêter.

UN BIJOU TROUVÉ A AMIENS

Note par M. DE GUYENCOURT

Permettez-moi de présenter un bijou qui paraît mériter quelque attention.

Il fut découvert à Amiens, voici environ douze ans, soit rue de la Hotoie, soit près de la promenade du même nom. Je n'ai pu mieux préciser le lieu de la trouvaille.

C'est un médaillon ovoïde en cristal de roche, dont le plus grand diamètre, dans le sens de la hauteur, est de 0,035^{m}, sans y comprendre les belières, dont la largeur et l'épaisseur sont d'environ 0,025^{m}. Il semble dater de la fin du XVIe siècle.

Les deux valves de ce médaillon, creux intérieurement, sont serties dans une monture en or ciselé, festonnée sur les bords, ornée d'une course de feuillages et de fleurs, ouvrant à charnière et pourvue de deux belières, l'une en haut, l'autre au bas du bijou. A cette dernière était accrochée une pendeloque qui a disparu.

Selon M. Marquet de Vasselot, alors attaché au musée de Versailles, à qui j'ai présenté jadis ce médaillon, les bijoux de ce genre étaient destinés, au XVIe siècle, à être portés au cou, aussi bien par les hommes que par les dames.

Intérieurement, le joyau contient une petite



BIJOU TROUVÉ À AMIENS

Grossissement : 1/5

Hélioq Dujardin


UNIV.
OF
MICH.

figurine en or massif qui mesure 0,02 cent. de hauteur. Elle représente une femme debout, vêtue d'une robe émaillée en vert et d'un peplum d'or serré à la taille par une ceinture. Un manteau, émaillé en bleu, protège le dos. La poitrine est largement décolletée ; le visage et toutes les carnations sont en émail blanc ; la chevelure est d'or.

De la main droite, la statuette porte deux petites tiges d'or, réunies en bouquet et terminées par des têtes à facettes, ce qui les fait ressembler à des clous. — Elle tient, de la main gauche, une banderole émaillée en blanc, sur laquelle une inscription était tracée en capitales romaines noires.

Malheureusement plusieurs éclats d'émail s'y sont détachés. L'inscription est donc devenue très incomplète et l'on y distingue seulement les caractères suivants que des lacunes désunissent :

SI » » || » E » » || CRIC || » E » » || A ꝏ

Un rinceau terminait la phrase.

Quel est le personnage ici représenté ? serait-ce Ste Hélène tenant les clous de la Passion (1) et le groupe de lettres CRIC ferait-il allusion aux *sa*CRI C*lavi* ? — Je ne le pense pas. L'espace correspondant aux lettres disparues est trop minime pour autoriser cette reconstitution puis le costume de la figurine paraîtra trop profane pour

(1) On peut aussi penser à Ste Ursule tenant des flèches, mais c'est à tort qu'on a cru y reconnaître Ste Agathe.

convenir à une sainte. Serait-ce quelque déesse, une victoire aptère ou une muse ? — Cela n'est pas impossible, mais à ces deux hypothèses j'en préfère une troisième et je crois reconnaître ici une sibylle, la sibylle de Cumes, celle que Virgile appelle Déiphobe, au 6ᵉ livre de l'Enéide, et qui accompagna Enée aux enfers grâce aux vertus magiques d'un rameau d'or qu'elle lui avait procuré.

C'est ce rameau, me semble-t-il, qu'elle tient à la main, mais si l'on préfère y reconnaître des clous, cela n'est pas de nature à modifier mon avis quant à l'identification de la personne représentée, car la Renaissance a souvent donné pour attributs aux sibylles les instruments de la Passion. Pourtant je base surtout mon hypothèse sur l'inscription même de la banderole où je crois lire la dernière syllabe du mot *Teu*CRI.

Pour moi, le « Troyen » dont il est ici question est Enée, d'où la conclusion que je viens de vous exposer.

De plus, le bijou devait être un talisman ; cela me paraît incontestable. En effet, dans la monture d'or d'une des valves, à la partie supérieure, près de la belière, le joaillier a dissimulé du mieux qu'il a pu et sans symétrie, de manière à prouver qu'ils ne sont pas là pour le plaisir des yeux, mais bien pour jouer un rôle utile, deux imperceptibles éclats de pierres fines : un petit rubis et une minuscule émeraude. Le Moyen-

Age et la Renaissance, — encore plus peut-être — croyaient à l'influence magique des gemmes et celles qu'on remarque ici devaient sans doute procurer des avantages talismaniques au porteur du joyau, déjà protégé, comme Enée, par la sibylle au rameau d'or. — Je rappelle en terminant qu'une vitrine de la galerie d'Apollon, au Louvre, contient quelques médaillons qui présentent avec le mien la plus grande analogie, mais je n'ai pu recueillir aucun renseignement à leur sujet.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1909

En vertu d'une délibération de la commission des impressions, cette liste ne comprendra plus désormais les ouvrages acquis par voie d'échange ou d'abonnement ; à savoir : les œuvres des Sociétés correspondantes françaises ou étrangères et les périodiques.

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, 2. — 2° Journal des savants, décembre 1908, janvier et février 1909. — 3° Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires, XVI, 1-4. — 4° Revue historique, C. janvier-février 1909,

II. Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme, 2e session de 1908 ; Rapport du Préfet, etc. — Procès-verbaux des délibérations.

III. Les Auteurs.

1° M. Beaurain. — Une pierre relative à la famille Cornu dans l'ancienne église de Beaucamps-le-Vieux ; 2° M. l'abbé Chopart. — Almanach du Bon Semeur de Domléger et Agenville (Somme). — 3° M. l'abbé Chrétien. — Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon, 2e fascicule. — 4° M, G. Durand. — Ernoul Boulin, Alexandre Huet. — 5° M. l'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, n° 99. — 6° M. L. Gaudefroy. — Les animaux dans les traditions populaires en Picardie. — 7° M. Hirmenech. — Etude critique préhistorique. Celtisme ou Megalithisme. — 8° M. A. Huguet. — Sous les Saules. —

9° M. Lair-Dubreuil. — Ancienne collection de M. X. Objets d'art et de haute curiosité du Moyen Age et de la Renaissance. — Importante pendule de l'époque Louis XVI. — 10° M. Laurain. — La pierre tombale de l'église de Maignelay. — 11° M. V. Leblond. — Monnaies gauloises recueillies dans l'arrondissement de Beauvais. — Note sur un fragment céramique gallo-romain trouvé à Nourard-le-Franc (Oise).

IV. Acquisition.

1° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, etc., (SAC-SCU).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE PICARDIE

Année 1909. — 2e et 3e Trimestres.

Séance ordinaire du Mardi 20 Avril 1909

Présidence de M. de Francqueville, président

MM. Brandicourt. l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Roux et Thorel, membres titulaires résidants, assistent à la séance.

MM. P. Cosserat, Ledieu et de Witasse se font excuser.

Correspondance, Administration, etc.

— MM. Commont, de Machy, E. Riquiez et le Comte de Valicourt remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

— Depuis la dernière réunion, divers ouvrages ont été offerts, à savoir :

1° Par M. de Calonne : « Le journal de François Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy, 1708-1728. — Extrait des mémoires in-8° de notre Société ;

2° Par la Société académique de Saint-Quentin : « Le Mistère de Saint-Quentin, suivi des invencions du corps de Saint-Quentin, par Eusèbe et par Éloi », édition critique publiée avec introduction, glossaire et notes, par Henri Chatelain, avec deux planches hors texte. — M. Dubois a rendu compte de ce très beau volume en la séance du 9 mars ;

3° Par M. l'abbé Fourrière : le 100e numéro de sa Revue d'exégèse mythologique ;

4° Par M. de Guyencourt : « Le Compte-rendu des travaux de la Société des Antiquaires de Picardie pendant l'année 1907-1908 » ;

5° Par M. Thorel : « L'équipement d'un pèlerin picard à Saint-Jacques de Compostelle », extrait de notre Bulletin comme l'ouvrage précité ;

6° Par M. Thieullen : Deux brochures exclusivement consacrées aux pierres-figures.

La Société adresse des remerciements à tous les donateurs.

— Le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants :

1° Notre Picardie, numéros de Mars et d'Avril 1909. — Notice sur la Halle au blé d'Amiens et

sur la collection l'Escalopier conservée à la Bibliothèque communale, par M. Dubois;

2° Vieilles coutumes amiénoises disparues, par M. Alc. Ledieu, dans les Annales de l'Est et du Nord, V, 1, 1909. Dans le même fascicule se trouve une appréciation sur les derniers ouvrages de M. Maugis, publiés par la Société ;

3° La deuxième partie du T. XX des Mémoires de la Société Académique de l'Oise;

4° Le catalogue illustré de la Collection Victorien Sardou, offert par M. Lair-Dubreuil;

5° Une notice sur Jean Miélot, par M. l'abbé Rohaut, dans « *Le Dimanche* », numéro du 18 Avril 1909.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.312 au n° 32.399.

— Sont élus membres non résidants : MM. le Baron Burthe d'Annelet, le chanoine Motte et l'abbé O. Recullet.

Travaux

— M. de Guyencourt donne lecture de deux notes de M. Hackspill. — La première est relative à un groupe en bois, sculpture du XVI° siècle conservée dans l'église du Prieuré d'Airaines, et représentant Joseph expliquant un songe à Pharaon. — La seconde fait connaître une sculpture sur pierre, datant du XV° siècle, où l'on reconnaît une noble dame en robe d'apparat Cette figure, de 0m42 de hauteur, fut jadis découverte dans le

même bourg, par le Dr Machy, et provient, sans doute, de la décoration du linteau d'une cheminée du château dit « de Ponthieu ».

— Plusieurs Membres de la Société signalent un bas-relief de pierre, en mauvais état, qui représente saint Adrien, et qu'un brocanteur met en vente. — Cette sculpture date du XVIe siècle et se trouvait autrefois encastrée dans une muraille de la maison de la rue Saint-Leu portant le n° 47. — Elle offre peu d'intérêt.

— Après cette communication, la séance est levée à 8 h. 1/2.

Séance ordinaire du 11 Mai 1909

Présidence de M. de Francqueville, président

— Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Durand, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires, ainsi que MM. Beaurain et Deriencourt membres non résidants.

Correspondance, Administration, etc.

— MM. l'abbé Motte, le Baron Burthe d'Annelet et l'abbé Recullet remercient de leur admission en qualité de membres non résidants.

— M. Delambre, conservateur du musée de Picardie, prie d'examiner, au n° 17 de la rue Bélu, une base en grès offerte au Musée, afin de décider s'il convient d'accepter ce don. — Cela paraît douteux, car cette pierre est décorée d'un simple écusson, excessivement fruste. Ce blason semble être chargé d'une tige de fève (?) fleurie et fruitée, accompagnée de deux croissants, en chef. Telles étaient les armes d'une famille Faverin, d'Amiens, éteinte depuis longtemps. — Cette base du XVIe siècle, proviendrait, dit-on, de l'ancien couvent des Clarisses.

— L'Académie d'Amiens prie la Société de se faire représenter à l'inauguration du monument qu'elle a érigé en honneur de Jules Verne.

— Les ouvrages suivants sont offerts :

1° Par M. Eusèbe Vassel : « Un précurseur, l'abbé François Bourgade » et « Mateur, oppidum materense, inscription punique » ;

2° Par M. le général de Chauvenet : « Histoire de Chevreux à travers les âges » et « Histoire des seigneurs et châtelains de Villers-Hélon » ;

3° Par M. l'abbé Fourrière : « Revue d'exégèse mythologique, n° 101 ».

Des remerciements sont votés à tous les donateurs et particulièrement à M. de Machy, qui a bien voulu donner un document original relatif à la vente d'une vigne à Lawarde-Mauger en 1524.

— Il convient de remarquer parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Derniers Poèmes par M. Percheval, avec préface par H. Michel ; édition des Rosati Picards ;

2° L'Art religieux de la fin du moyen âge en France, par Émile Mâle ;

3° Histoire de la Gaule, (les deux premiers volumes) par Camille Julian ;

4° Le 74° compte-rendu des Congrès archéologiques de France. Session tenue à Avallon en 1907 ;

5° Notre Picardie, numéro de Mai 1909, où se trouve une étude de M. P. Dubois sur Corbie et La Neuville-lès-Corbie.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 32.400 au n° 32.438.

— Madame Maurice Percheval ; MM. l'abbé Gosset et Guynemer sont élus membres non résidants.

Travaux

— M. Lancel fait parvenir la photographie d'un bas-relief en albâtre qui se trouve dans l'église de Neslette (canton d'Oisemont). Cette sculpture représente la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. C'est une œuvre de la fin du xv° siècle, probablement d'origine anglaise, mais plus fine que ne le sont généralement ses similaires.

— M. de Francqueville donne lecture d'une très intéressante étude sur les colombiers de

Picardie, sur laquelle on aura l'occasion de revenir.

— M. Collombier insiste sur les services rendus aux archéologues par de modestes créatures telles que les taupes, qui souvent ramènent à la surface du sol des objets anciens, assez profondément enfouis et mettent ainsi sur la trace de trésors parfois importants.

— M. Guerlin présente un sceau du xve siècle, aux armes et au nom d'Antoine de Ligny (de Lyny), qui fut dernièrement recueilli dans les environs de Corbie. Ce sceau présente un écu carré, échiqueté de quatre traits, le tout grossièrement gravé. Après cette communication la séance est levée à 9 heures.



Séance ordinaire du 8 juin 1909.

Présidence de M. de Francqueville, président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, de Francqueville, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

— MM. l'abbé Leroy et M. Cosserat se font excuser.

Correspondance

— Mme Maurice Percheval, MM. Guynemer et l'abbé Gosset remercient de leur élection à titre de membres non-résidants.

— La famille fait part de la mort de M. Jules Perrin du Lac, ancien magistrat, l'un de nos plus anciens collègues non-résidants. M. Perrin du Lac, qui demeurait à Compiègne, avait été admis dans notre Société le 13 novembre 1863. Les Antiquaires de Picardie adressent à sa famille le témoignage de leur vive sympathie.

— M. Omont demande l'autorisation de faire dresser le catalogue des manuscrits conservés dans la bibliothèque de la Société, et de le publier dans le « Catalogue général des manuscrits, etc. », entrepris par les soins du Ministère de l'Instruction Publique. La Société est heureuse d'accorder cette autorisation.

— Depuis la dernière réunion, les ouvrages qui suivent ont été offerts, à savoir :

1° Par M. V. Leblond. — La vie et l'œuvre de M. Arthur-Michel de Boislisle, membre de l'Institut, né à Beauvais en 1835, mort à Paris en 1908 ;

2° Par M. Plessier. — Perforation du silex et autres matières dures à l'époque néolithique ; contribution aux études préhistoriques pour le département de l'Oise ;

3° Par M. Lair-Dubreuil. — Collections Félix Doistau ; catalogue magnifiquement illustré.

— Le secrétaire perpétuel signale aussi :

1° Le T. LV des Mémoires de l'Académie d'Amiens ;

2° Les journaux de route de quelques soldats picards du temps de l'épopée, par M. Léon Loy (Edition des Rosati picards). — On y remarque surtout la biographie et le récit des aventures de Charles François, de Ginchy (Canton de Combles).

— M. Bastien, brocanteur, a bien voulu offrir pour le Musée, un bas-relief en pierre représentant saint Adrien, dont il fut question lors de la dernière réunion. — La Société vote des remerciements au donateur.

— Les Antiquaires de Picardie ont eu le malheur de perdre, le 23 mai, l'un de leurs collègues non-résidants, M. Ernest Gellé, député de la Somme. — Il est inutile d'insister sur cette perte qui sera ressentie dans les milieux politiques, à d'autres titres, mais pas plus sincèrement que chez nous.

— M. Pinsard d'abord, puis les journaux d'Amiens, ont signalé la découverte de quelques sépultures au lieu dit « Le Fort-de-Camon », sur la route d'Amiens à Corbie. Effectivement, plusieurs tombes ont été explorées dans le jardin du cabaret, situé en cet endroit. Elles contenaient uniquement des squelettes de grandes tailles. Les fosses avaient été creusées dans un sol très crayeux, et les corps semblent y avoir été déposés sans cercueils, car on n'y a recueilli aucun clou. Les

cadavres, protégés seulement par quelques pierres posées latéralement, avaient les pieds tournés vers l'Est. On croit que les tombes sont nombreuses. Le seul objet caractéristique, rencontré au cours des fouilles, est un fragment de poterie mérovingienne, de couleur noire et d'une belle facture. Ce cimetière doit être chrétien. En effet, à diverses reprises, on a trouvé des sépultures au Fort-de-Camon, et en 1840, on y recueillit une inscription évidemment chrétienne, actuellement conservée au Musée de Picardie.

A signaler encore parmi les rares objets rencontrés pendant les recherches, — car là devait être le lieu de repos de très pauvres gens, — un fragment d'une plaque de revêtement en marbre blanc (substance toujours peu abondante dans les fouilles exécutées en notre région), et une pierre à bâtir, de petit appareil, comme on en employa, pense-t-on, jusqu'au IXe siècle.

— La prochaine séance, devant avoir lieu la veille de la fête nationale, est fixée au 6 juillet.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les nos 32.439 à 32.488.

— M. Alf. Hackspill, de Tunis, est élu membre non-résidant.

Travaux

— M. Collombier informe que, sur les hauteurs situées au Sud d'Amiens, on découvrit au mois de décembre 1908, cent vingt monnaies, dont quatre-vingts sont entrées au Musée de Picardie. Ces

monnaies ont été enfouies environ vingt-cinq ans avant notre ère, car la plus récente est une consulaire de la famille Julia, au revers du bouclier, frappée vingt-huit ans avant le Christ. — Parmi ces cent-vingt pièces, trois sont des gauloises en électrum, du type attribué aux Morins, et cent-dix-sept sont consulaires. Elles représentent cinquante-quatre familles. — Cette trouvaille, rapprochée de celles d'un « bâton de commandement » au vélodrome, et de fibules en fer accompagnées de poteries gauloises au lieu-dit « Le Château-Fort », prouvent qu'il y a deux mille ans et plus, ces hauteurs étaient très fréquentées, la vallée étant probablement alors couverte d'eau.

— M. Milvoy se charge de négocier l'acquisition d'une margelle de puits en grès, aux armes de la ville d'Amiens, qui se trouve dans la cour d'une maison, rue des Corroyers.

— Sur les indications de M. Pinsard, M. Thorel s'est occupé des « Ecce Homo » dont étaient pourvus plusieurs puits publics de notre ville. Sa conclusion, après avoir étudié la question dans ses moindres détails, est que cette expression désignait un édicule en forme de petite chapelle, renfermant le mécanisme du puits et servant de couverture à son orifice. Telle est, au moins, la thèse développée, dans l'intéressant mémoire dont il donne lecture.

— M. l'abbé Cardon fait connaître les notes d'un voyage en Picardie, publiées à Evreux en

1903, par M. le comte de Bacourt, et rédigées en 1677, par un jeune homme de dix-sept ans, Antoine Morel, de Bar-le-Duc. — Ces notes, quelque peu superficielles, ne manquent pourtant pas d'intérêt. C'est ainsi qu'Antoine Morel donne sur les monuments d'Abbeville, de Picquigny et d'Amiens des détails précieux.

— M. de Francqueville signale, dans l'église de Thory, une jolie Piéta de pierre, dont il offre une photographie. Cette sculpture semble dater de la fin du xve siècle ou du début du suivant. Le socle sur lequel elle repose est orné d'un écu parti. On croit reconnaître, au 1, les armes de l'ancienne famille des châtelains d'Amiens : de gueules à trois chevrons de vaire, avec, comme brisure, un franc-canton chargé de cinq mouchetures d'hermine.

— La Société française d'Archéologie ayant accordé une médaille à Mme Carrayron, d'Abbeville, à l'occasion de la restauration très habile d'une maison en pans de bois sculptés qu'elle y possède, rue du Pont-à-Brouettes, les Antiquaires de Picardie décident de lui adresser une lettre de félicitation, ainsi qu'à M. Antoine, architecte, directeur des travaux, puis la séance est levée, à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 6 juillet 1909.

Présidence de M. Oct. Thorel, vice-président.

Assistent à la séance : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse.

Correspondance, Administration, etc.

— M. E. Vassel offre à notre bibliothèque le manuscrit d'un cours de philosophie, professé aux élèves du collège d'Amiens en 1789, par M. Sénéchal : ce volume fut rédigé par J.-B. Vassel, grand-père du donateur.

— M. le Proviseur du Lycée communique le nom de l'élève Edmond Poteaux qui a mérité, cette année, le prix du Cange.

— M. Hackspill remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— Les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par M. Collombier : « Table de la Revue numismatique, 1836-1905 » ;

2° Par M. Émile Delignières : « Deux œuvres d'art consacrées à Abbeville et à Amiens aux hommes illustres de la Picardie » et « Restes de peintures murales de la première moitié du XVIe siècle retrouvées à l'église paroissiale de Saint-Riquier (Somme) » ;

3° Par M. l'abbé Fourrière : le numéro 102 de la Revue d'exégèse mythologique;

La Société remercie les donateurs, puis M. le Secrétaire perpétuel signale :

1° *Le Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu,* année 1908 et partie de l'année 1909;

2° *Notre Picardie*, numéro de juin 1909;

3° *Le Recueil mémorable d'aulcuns cas advenus depuis l'an du salut 1573 tant à Beauvais qu'ailleurs.* Ce volume, publié avec des notes du Dr Leblond, par la Société académique de Beauvais, est pour cette ville, comme le remarque l'annotateur, assez analogue au journal de notre Jehan Patte, pour Amiens;

4° *L'Indicateur du Musée germanique*, année 1908;

5° *Diverses publications* éditées par la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais;

6° *Les cathédrales de France,* par MM. de Baudot et Perrault-Dabot ; ouvrage offert par le Ministère;

7° La suite d'une *Étude sur Jean Miélot,* par M. l'abbé Rohaut, dans « *Le Dimanche* », numéro du 4 Juillet 1909.

— Depuis sa dernière réunion, la Société a eu le malheur de perdre deux de ses membres non-résidants : M. l'abbé Dourlens qui était des nôtres depuis 1893 et M. le Comte A. de Dampierre, élu le 10 Avril 1900.

— M. de Guyencourt annonce que M. C. Brunel, archiviste de la Lozère et notre collègue, profite de ses vacances pour dresser, avec mission spéciale du Ministère de l'Instruction Publique, le catalogue des manuscrits de notre bibliothèque.

— La prochaine séance est fixée au 19 Octobre.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les n°s 32.489 à 32.546.

— M. Milvoy déclare qu'il a acheté, pour le Musée, la margelle de puits dont il fut antérieurement question.

— M. Ledieu a pu aussi se rendre acquéreur, pour la Société, d'un dessin encadré, qui paraissait être un projet original, avec variantes, de Nicolas Blasset, pour son bas-relief de l'Annonciation actuellement conservé à la Cathédrale et commandé par Antoine Pièce, maître de la Confrérie du Puy-Notre-Dame en 1655. Lorsque ce dessin eut été enlevé de son cadre, selon l'exigence du vendeur qui réclamait cet accessoire, l'authenticité de l'œuvre fut prouvée par un accord inscrit à son verso, pourvu de la signature autographe de Blasset et rédigé en ces termes :

Paraphé par honnorables hommes Antoe Pièce et
Nicolas Blassel pour demeurer es Mains dud Sr Blassel
suivant le contract ce jourdhuy passé et inscrit au
Regre Dantoe perdu nore aussy soubsigné Du
xviii nov. mil et vie cinquante cinq

A. Pièce A. Perdu N. Blasset

— M. Dupuis, photographe à Hallencourt, est élu membre non-résidant.

— En prévision du cas où des Mémoires seraient adressés pour les concours, pendant les vacances, M. le Vice-Président Thorel désigne MM. Héren, l'abbé Leroy et Soyez pour composer la Commission du prix d'histoire, et MM. Maurice Cosserat, Héren et Ledieu pour celle du prix d'archéologie.

— L'Assemblée décide enfin l'acquisition de plusieurs gravures et lithographies anglaises représentant des monuments picards.

Travaux

— M. G. Durand communique un rapport de l'architecte N. de Gisors, l'aîné, chargé par le gouvernement, en 1818, d'étudier si l'abbatiale de Saint-Riquier devait être conservée ou démolie en totalité ou en partie. Ce rapport, qui contient des renseignements archéologiques précieux, conclut heureusement à la conservation du monument, surtout à cause des proportions presque classiques que Gisors y rencontra.

— Après cette lecture la séance est levée à 9 heures.



LES ECCE HOMO

DES

ANCIENS PUITS PUBLICS A AMIENS

Lecture faite à la Séance du 8 Juin 1909

par M. Oct. THOREL.

Au milieu du XVIIIe siècle, avant la construction du Château d'eau et des fontaines monumentales alimentées par lui, peu de villes offraient autant de puits que la nôtre, en égard à sa population.

Il en était de trois sortes :

1° LES PUITS COMMUNAUX PROPREMENT DITS, dont les grosses réparations étaient à la charge de la commune et que les usagers entretenaient, à leurs frais, de poulies, de cordes, de chaînes et de *seilles* (seaux), suivant le vieux dicton : « *Celui* « *qui use du puits contribue à la corde.* » (1).

(1) Cf. arrêté du 14 floréal an XI ; *Recueil des arrêtés de police d'Abbeville* ; Abbeville, Briez, 1875 ; p. 303 — « A Ga« maches on refuse la corde à celui qui ne veut pas payer sa « cotisation. » Alex. BOUTHORS, *Usag. loc. du dép. de la Somme*, Amiens, A. Caron, 1861 ; p. 84. — Ces cordes étaient originairement en écorce de tilleul (d'où leur nom de *Tilles*, en picard), ou de bouleau, enfin en fils de chanvre.

2° Les puits de quartiers ont été établis originairement par les habitants, constitués en associations, à la tête desquelles étaient généralement deux maîtres (1). Les frais de menues réparations, cordes, etc., étaient payés par les occupants des maisons désignées comme devant, par leur situation, contribuer à l'entretien de tel ou tel puits ; ceux de grosses réparations incombaient aux propriétaires de ces mêmes maisons.

3° Les puits particuliers. On peut dire qu'il s'en trouvait un dans chaque immeuble de quelque importance. Parfois deux maisons contigues avaient leur puits engagé dans le mur mitoyen (2) ; presque toujours, chaque cour commune dans nos bas quartiers en avait un.

Les puits des deux premières catégories sont seuls dénommés des puits publics.

Mais revenons aux puits de quartiers, auxquels s'applique l'objet de cette note. Sur une requête des maîtres de ces puits, la ville ordonnait

(1) M. Brayer, *Collect. d'arr. de police d'Amiens*, Amiens Jeunet, 1858 ; p. 169. Règl. de pol. du 20 prairial an IV ; art. 29 : « Les maîtres des puits publics sont tenus de faire « fermer et ouvrir les puits aux heures fixées et de veiller à ce « qu'ils soient toujours tenus en bon état ».

(2) Ex. : Rue des Corroyers, n° 32 en face la rue Flament. Il y a un an, ce puits a été comblé et les deux pierres en grès de la margelle ont été utilisées comme ruisseau dans une même cour, si bien que les armes d'Amiens sculptées sur cette margelle sont aujourd'hui enterrées. Après la lecture de la présente étude, notre Commission de recherches a décidé l'acquisition de cette partie du puits, qui bientôt sera déposée au Musée.

les travaux qui étaient supportés dans les proportions suivantes par les habitants du quartier : Les propriétaires de puits particuliers, étant présumés faire un moindre usage de l'eau du puits, étaient grévés d'une contribution égale à la moitié de celle que devaient payer les autres habitants.

Du milieu du XVII[e] siècle à la fin du XVIII[e], Amiens était doté de nombreux puisards et spécialement de quarante quatre puits publics, répartis : Rues du Beau-puits (1), de Beauvais, des Bouchers, des Haute et Basse-Boulogne (2), des Capucins, des Cordeliers, des Corroyers, des Fautimonts (3), des Fossés-St-Merry (4), du Four-des-champs (5), de Gloriette, de la Hotoie, des Louvel (6), du Mail (7), Marché au Bled (8), des Huchers, Jeanne-Nattière, au Lin, des Lirots (9),

(1) Cette rue s'est appelée successivement rue Haute-Notre-Dame, Rue du Beau-puits et enfin rue Henri IV.

(2) La Haute-Boulogne s'étendait, au pied du rempart, entre la rue de Beauvais et le jardin de l'hospice St-Charles ; la Basse-Boulogne, de ce jardin à la rue de la République.

(3) Aujourd'hui rue des Faux-Timons.

(4) Actuellement rue Gresset.

(5) Rue allant de la rue St-Jacques au Boulevard. Aujourd'hui elle forme avec l'ancienne rue des Lirots de la note 10, une seule rue portant le nom de Frédéric Petit.

(6) Actuellement rue des Louvets, depuis l'assassinat du Duc de Berry par Louvel, le 13 février 1820.

(7) Rue longeant le rempart de la rue des Rabuissons à la Porte de Paris.

(8) Successivement Carrefour puis place de la Belle-Croix, Marché au bled, Place Périgord, et enfin Place Gambetta.

(9) Partie de la rue Frédéric-Petit actuelle, s'étendant de la rue de Beauvais à la rue St-Jacques.

au Feurre (1), au Fil (2), aux Herbes (3), Place Maubert (4), Rues de Metz, de Narine (5), de Noyon, du Puits-à-brandez (6), du Puits-verd (7), des Rabuissons (8), de Ricquebourg (9), des Tripes (10), St-Denis (11), Place St-Firmin (12), Rues St-Firmin-le-Confesseur, St-Jacques, du Faubourg St-Pierre (13), Sire-Firmin-le-Roux, des Vergeaux, Verte (14), des Verts-aulnois, du Vidame, de la Viéserie (15), des Watelets (16).

Pendant une période allant de 1670 à 1789, ces puits ont été l'objet de réparations faites dans les

(1) Successivement Place du marché au feurre, le petit marché, le marché au feurre.

(2) Place derrière le beffroi, Place au fil, Marché au fil.

(3) Grand marché, marché aux herbes, marché Lanselles.

(4) Autrefois dite, mais rarement, place Malbert.

(5) Rue de la Narine, rue de Narine, rue Lavallard.

(6) Puis rue des Ecoles-Chrétiennes, enfin rue Alexandre-Faton. — Ce puits était à *brandel* (brandé) manivelle.

(7) Rue Dupuis maintenant.

(8) Chemin de Rumigny, chemin conduisant aux Rabuissons, Rue Royale, Rue des Rabuissons, enfin rue de la République.

(9) Ensuite rue du Loup-qui-va-à-Rome, Rue du Loup-qui-varonne, rue du Loup, Rue Lamartine.

(10) Aujourd'hui rue Antonin.

(11) Grande rue St-Denis, rue St-Denis, rue Victor-Hugo.

(12) Place St-Firmin à la porte, place St-Firmin, place Louis-Dewailly (Le samedi on l'appelle *la Réderie*, à cause du marché de bric-à-brac qui s'y tient).

(13) Chaussée St-Pierre.

(14) Rue Jacques-Delille.

(15) Rue Delambre.

(16) Rue de l'Amiral-Lejeune.

conditions que nous avons précédemment indiquées et qui sont consignées dans quarante quatre liasses, conservées aux archives communales, chaque puits ayant la sienne particulière.

Notre confrère M. G. Durand, à qui nous devons l'énumération qui précède (1), n'a pas analysé les pièces de ces liasses qui, nous avons pu en juger par nous-même, n'offrent qu'un intérêt très médiocre (2) au point de vue historique.

Il n'en fallait pas davantage pour piquer l'inlassable curiosité de M. Pinsard, toujours en quête de documents inédits sur notre vieil Amiens (3). Notre savant confrère a fait, en dépouillant de très près ces documents, une curieuse trouvaille. En effet, dans les travaux de réparations effectuées notamment à cinq des puits banaux ou publics est mentionné un *Ecce homo*.

Le mot est bien écrit, nettement orthographié et même souligné, comme il était et est encore d'usage de nos jours pour les mots d'origine étrangère. Ajoutons que ces cinq mentions, de dates différentes, s'échelonnant de 1754 à 1781, ne sont pas de la même main ; il n'y a donc pas de discussion possible sur la lecture de ces deux mots latins.

Dans ces conditions, M. Pinsard incline à penser qu'il ne peut être question ici que d'un Jésus,

(1) G. Durand, *Inv. somm. des Arch, Comm.*, t. V, p. 395 et ss. ; Amiens, Piteux, 1905.

(2) *Arch. Comm. Amiens*, D. D. ; liasses 175 à 218.

(3) Pinsard, *Places, rues et monuments d'Amiens*, Voir notamment, t. 17, p. 160 A. et 19 p. 49.

Roi des Juifs, affublé, par dérision, d'un manteau d'écarlate, d'une couronne d'épines et d'un roseau en guise de sceptre, sujet qui, selon lui, aurait été placé sur l'arête de la couverture des puits, comme un pieux motif d'ornementation.

Qu'il nous permette, une fois n'est pas coutume, de ne point partager là dessus sa manière de voir.

Sans doute autrefois beaucoup d'édifices publics et même de maisons particulières étaient décorés de quelque statue religieuse, généralement placée dans une petite niche, notamment à l'époque Louis XIII, mais jamais à notre connaissance, d'un *Ecce homo*.

Cette représentation de la personne divine, empreinte de tristesse (1) n'eut pas été de mise dans la rue. Aussi ne la rencontrons-nous à Amiens que dans les églises St-Germain et St-Leu, à la Cathédrale, (mausolées de Pierre Bury et du chanoine de Baillon), au cimetière St-Denis (œuvre de Blasset, aujourd'hui au musée de Picardie).

Il est vrai qu'au dessus de la porte de l'ancienne chapelle St-Honoré était un *Ecce homo*. Mais notons que cette chapelle, hors la Ville, au faubourg de Beauvais, dominait les champs avoisinants ; observation qui, plus tard, aura son importance (2)

(1) Didron, *Hist. de Dieu* ; Icon, chrét. Paris, Imp. royale, 1843, p. 265.

(2) Notre confrère, M. Roger Rodière de Montreuil, nous signale au dessus de la porte de l'église de Campigneules-les-Petites, un *Ecce homo*, assis, autrement dit un *Dieu de Pitié*, en chêne, de grandeur naturelle, du XVIIIe siècle, placé dans une arcade cintrée.

Sans même avoir à rechercher si, à plus forte raison, elle eut été déplacée à un puits public, il nous suffit de dire qu'aucun de nos vieux puits n'était orné d'une statue religieuse (1). Tout au moins n'en trouvons-nous trace nulle part, ni aux archives, ni dans Pagès (2), ni dans le *Vieil Amiens* des frères Duthoit (3), ni dans la conférence de M. J. Thomas sur *les puits de l'ancien Amiens* (4).

Ajoutons qu'il n'est pas d'usage pour différencier les choses de leur donner la même étiquette; et l'on ne comprend pas comment cinq puits au moins auraient eu un ornement sculptural identique que rien ne justifie d'une façon satisfaisante ; nous le démontrerons à la fin de cette étude.

Pour voir dans l'*Ecce homo* de nos puits une représentation du Christ, il faut se cantonner dans l'interprétation judaïque non pas même d'un texte, mais d'un mot seul, lequel ne puise son autorité que dans sa calligraphie et son orthographe d'une correction que nous ne discutons pas.

Mais, si la lettre tue et si l'esprit vivifie, reprenons les textes où se trouve le mot qui nous oc-

(1) Seul le *beau puits* de la rue haute Notre Dame (Henri IV aujourd'hui), construit en 1574 « avait sa couverture de fer sou- « tenue de quatre colonnes hermétiques, deux figures d'hom- « mes et deux de femmes à demi corps, engagées dans des « gaînes... » Pagès, II, p. 64 ».

(2) Pagès (*Ms. de*) par Douchet ; Amiens, Caron, 1856 à 1862.

(3) A. et L. Duthoit, *Le Vieil Amiens*, Amiens, Jeunet, 1874.

(4) J. Thomas, *Les fontaines et puits publics de l'ancien Amiens ;* confér. des Rosati Picards. Cayeux, Ollivier, 1903.

cupe, en négligeant leur ordre chronologique. La discussion, nous l'espérons du moins, y gagnera en clarté et en précision.

Toutefois, auparavant, il échet de distinguer dans tout puits deux parties. La première, principale, essentielle même, invisible, souterraine, est le trou cylindrique, vertical atteignant la nappe d'eau ; la seconde, accessoire, visible, hors terre, est un petit édifice destiné à recouvrir le puits proprement dit et à recevoir les engins d'élévation de l'eau, poulie ou treuil, corde et seaux et dont la construction comprend la *devanture*, les *bajeus* ou *bajeaux*, (1) faces latérales, et le *dossier* (2) ou fond, lequel, cela va de soi, n'existe pas dans les puits à deux devantures.

Cet édicule, appelé *habitaque* (3) dans le Boulonnais, est l'objet exclusif extrait des textes que nous pouvons aborder maintenant.

(1) « *Bajeu* ou *baju*, mur ou côté d'une cave pris depuis le pavé jusqu'à la naissance de la route ». JOUANCOUX, *gloss. pic* Amiens, Jeunet, 1880, v° *Bajeu*. En français *bajoyer*.

(2) Cf. en picard, *Dosset*, fond d'une cheminée. V. JOUANCOUX, *op. cit.* à ce mot.

(3) Spécialement dans le canton de Desvres, (Commun. de M. I. Lorgnier, avocat à Amiens). Dans nos campagnes, on dit simplement le puits ou la *monture*. — D'après Littré, « *Habitacle* au sens de maison, de demeure, ne s'emploie guère « que dans le style soutenu et celui de l'Ecriture. » — « Dans « le Pas-de-Calais l'*habitaque* est une construction mal faite. « Ce mot est donc détourné de son sens primitif ». (Abbé HAIGNERÉ, le *Patois Boulonnais*, vocabul. p. 314).

1° Puits de la place Maubert.

1er Février 1763. — Dans leur requête adressée aux Maire et Echevins, les maîtres dudit puits (1) exposent : « qu'il est nécessaire de faire rempiéter « le tour du puits confié à leur garde, pour em- « pêcher les eaux de tomber dedans et de soutenir « l'*Ecce homo*, comme aussi de fermer la porte « d'une bonne serrure... » (2).

Ce texte, nous en convenons, peut tout aussi bien s'appliquer à un *Ecce homo*, statue menaçant ruine qu'il faut *soutenir*, qu'à tout travail confortatif de maçonnerie dont nous préciserons plus loin l'étendue et la nature.

Mais il est à noter qu'ici, comme dans les autres cas qui solliciteront notre attention, il s'agit toujours de travaux destinés à protéger le puits contre la contamination provenant des eaux pluviales ou ménagères et de la poussière de la rue.

Enfin ce puits est situé dans un des quartiers les plus pauvres d'Amiens, et il est bien peu vraisemblable qu'il ait été orné d'une statue qu'on ne trouve à aucun autre en notre ville.

2° Puits de la Rue des Rabuissons.

25 Juin 1781. — Mémoire de Jean-Baptiste Tilloloy, maître maçon : « Travaillé à la démoli-

(1) Ne pas confondre ces maîtres de puits (de *puteus*, lat.) avec ceux de la confrérie religieuse et littéraire dite le *Puy Notre-Dame* (de *podium*, lat, estrade). V. Oct. Thorel, *Les Rébus de Picardie*, Amiens, Yvert et Tellier, 1903 ; p. 102.

(2) *Arch. munic.*, D. D. 198 ; liasse.

« tion, déblais et reconstruction de l'*Ecce homo*
« dudit puits... ». (1).

Le champ de nos observations se resserre. L'*Ecce homo* est non pas sculpté par un artiste, mais construit par un simple ouvrier maçon.

De plus un mur, un toit peuvent bien donner lieu à une démolition, à des déblais et enfin à une reconstruction ; mais jamais une statue.

3° Puits de la rue du Four des-Champs.

28 Novembre 1776. — M. Sellier, architecte de la Ville, expose : « Il y a dans la devanture de
« ce puits un seuil en deux pièces, par où les
« eaux sales se répandent dans le puits et en
« gastent l'eau. Il faut en mettre une d'une seule
« pièce... — Il faut adoucir le pavé qui est dé-
« fectueux et trop roide... — faire quelque ren-
« corsement à l'*Ecce homo* estimé 6 livres... —
« rempieter 4 pieds dans le fond du puits...
« Total : 100 livres, 7 sous, 6 deniers » (2).

Il s'agit ici d'un puits ayant sa porte au ras de terre, comme il s'en voit encore beaucoup dans nos campagnes ; par suite il n'a point de margelle, mais un simple seuil. Une pareille construction ne comporte donc pas une ornementation élégante et toujours couteuse empruntée à la sculpture.

Rencorser, terme picard encore aujourd'hui en

(1) *Arch. mun.*, D. D. 204 ; liasse.
(2) *Ibid.* D. D. 185 ; liasse.

usage, signifiant remplacer les matériaux de pierres ou de briques tombés par d'autres neufs de même *corps* et nature, s'applique, à coup sûr, à un travail ordinaire et courant de maçonnerie, mais non à une œuvre de sculpture.

4° Puits de la Rue du Mail.

27 Novembre 1754. — Rôle de répartition fait sur les propriétaires des maisons situées rue du Mail, contribuables aux réparations faites au puits situé en la dite rue du Mail.

« Etat des ouvrages de maçonnerie faits par « Cotté, maçon, commencés le 13 octobre 1754, « savoir : Avoir fait à neuf le rempietement du « puits de 12 pieds aux environs et de 4 pieds « d'épaisseur, attendu que les terres du bas a « croulé et refaire tout le haut dudit puits à neuf, « même l'*Ecce homo* et la muraille qui sert de « dossier audit puits. — Livré par Nolent, ser- « rurier... — La Chapelle, couvreur, son mé- « moire... — Jamet, charpentier, ses fournitures... « — Pour menuiserie de la porte neuve... » (1).

Ainsi plus de doute ; l'*Ecce homo* est un ouvrage de maçonnerie occupant la partie supérieure d'un puits. Il reste à la déterminer, à la définir.

5° Puits de la rue du Bas-Vidame.

14 Juillet 1754. — Requête à MM. les Maire et Echevins de la ville d'Amiens.

(1) *Arch. mun.* D. D. 193 ; liasse.

Supplient humblement Antoine Le Febvre et Louis Pennelier, maîtres du puits en exercice de la rue du bas Vidame, disant que l'*Ecce homo* dudit puits tombe de vetusté et qu'il y a lieu de craindre qu'il ne fonde sur ceux qui y vont tirer de l'eau.

Donc, au vœu de cette requête, « l'*Ecce homo* « faisant la cape du dit puits, sera démonté jus- « qu'à la graisserie « d'icelui pour l'éta- « blir de 5 pieds de « largeur en face « des ouvertures ; « les bajeaux seront « de brique et demie « d'épaisseur sur 4 « pieds et demi de « large. Les deux « devantures, ser- « vant d'appuy pour « le tirage de l'eau, « seront faites en « grais et tout le « restant en bonnes « briques... »



Puits, Rue du Vidame.

« Le dessus sera fermé avec une pièce de bois « de 6 à 7 pouces de grosseur sur 5 pieds de « large, la quelle sera tenue par une agraffe « de fer à chaque bout pour retenir l'écartement « des deux bajeaux, à cause de la poussée du

« dessus de l'*Ecce homo*, qui sera formé en pointe « sur une hauteur de 5 pieds ». (1)

Ainsi l'habitacle de ce puits est carré, sa base est en grès, tout le dessus en briques. Comme il est à deux devantures, les bajoyers ne sont pas liaisonnés avec un dossier. Ce dessus en pointe, — car c'est là une construction courante, — menace de renverser ces bajoyers. Aussi les entretoise-t-on à l'aide d'une poutrelle armée d'ancres en fer, en portant à cinq pieds la flèche du toit en maçonnerie.

L'aspect général de cet habitacle nous est donné par le dessin inédit ci-dessus de Louis Duthoit, représentant précisément un puits de la rue du Vidame à Amiens (2).

Mais, puisque, d'après le titre ci-dessus analysé, « l'*Ecce homo* fait la cape du puits », ces deux mots seraient-ils donc synonymes ? Et ici va, avec la sémantique (3), intervenir la métaphore qui offre à la philologie moderne une source précieuse de renseignements.

Et tout d'abord *Cape* ne peut dériver de *Caput*, lat. qui, d'après Littré, n'a fourni à notre langue que *Cap*, dans la seule expression : *Armé de pied en cap*, et les mots dérivés *capital*, *capiteux*, *capitole*.

(1) *Arch. mun.*, D. D. 216 ; liasse.

(2) Commun. de M. Pinsard. — Ce dessin représente-t-il le puits qui nous occupe ? Nous ne saurions l'affirmer sûrement, car il y avait deux puits dans « le Vidame ».

(3) *Semanticos*, grec, : propre à indiquer, expressif.

« Mais, dira-t-on, *Cape*, vient de *Cappa,* ital. dont le diminutif *Capello*, a créé *chapeau*. En picard n'avons-nous pas la *cabe* ou calotte du ciel (1), le *caperon* (*capron*) ou panne faîtière ? (2). »

De même la *huve* ou *huvette*, bonnet des femmes de l'Artois, a donné naissance aux *huvelas*, auvents de puits, en planches, à deux rampants et couverts en tuiles, dont nous trouvons un spécimen, aux stalles de la Cathédrale, parmi les attributs entourant une effigie de la Vierge (3).

Ainsi encore nos *marquises* actuelles qui protègent les perrons des riches demeures tirent leur nom de celui des surtouts mis au dessus de la tente des officiers, pour les protéger de la pluie.

Enfin dans l'argot, — de toutes les langues la plus riche en métaphores, — un *comble*, une *toiture*, une *tuile* sont synonymes de *chapeau* (4).

Donc, conclut-on victorieusement, la *cape* c'est le chapeau, le toit de l'habitacle du puits (5).

La réponse est aisée ; et, sans avoir même à reprendre tous les textes qui sont absolument ré-

(1) Jouancoux, *op. cit.* v° *Cabe.*

(2) *Id.* v° *Caperon.* — *Adde* : V. Gay, *Gloss. arch. du Moyen-Age...* Paris, Soc. Bibliog., 1882, donne à *Cape franchoise,* le sens de double talus formant chaperon à deux eaux sur la tête d'un mur, ou les rampants d'un pignon ; citations relatives à l'Artois de 1299, 1312 et 1397.

(3) G. Durand, *Monog. de N.-D. d'Amiens* ; Amiens, Yvert et Tellier 1893, t. III, atlas, pl. LXXVII.

(4) L. Sainéan, *L'Argot ancien*, Paris, Champion, 1907 ; p. 88.

(5) Cf. *Capette, capet, capète,* capuchon des écoliers pauvres d'un vieux collège à Amiens.

fractaires à cette déduction, peut-on oublier que l'*Ecce homo* « faisant la cape du puits du Vidame « sera démonté jusqu'à la graisserie », et que cet *Ecce homo* est toujours en maçonnerie ?

La *cape* du puits ne vient pas des diminutifs *cappa* ou *capello*, mais bien de *capere*, lat. contenir, tout comme la *chape* des évêques, des célébrants et des chantres, le *capot* du marin et enfin la *capote* du troupier.

Il y a mieux. Dans le vieux langage, *chape* est synonyme de chapelle : « Adonc, écrit Froissart, « l'escuyer me tira en un anglet (coin) de la *chape* « du chastel d'Ortais » (1).

Mais alors la *chape* ou l'*Ecce homo*, car c'est tout un, ne serait pas seulement le toit de l'habitacle, mais cet habitacle tout entier, construction visible, extérieure, recouvrant le trou du puits.

Cette déduction est confirmée par un nouveau titre, lui aussi d'origine amiénoise, que je dois à l'obligeance de notre distingué confrère M Léon Ledieu.

6° Puits à Renancourt-lès-Amiens.

17 Ventose an XIII (2). — « Nous soussignés, « Joseph Morvillez, maître charpentier, J. B. « Lavallée, maître menuisier, Eloy Mallet, maître

(1) Froissart, *Chron.*, t. III ; chap. XVII, dans H. Havard. *Dict. de l'ameub.*, Paris, Quantin, v° chape.

(2) 8 Mars 1805. — Doronic (du calend. rural) : Synanthérée, arnica. (*Annuaire histor. pour l'année 1842 ; Soc. de l'hist. de France*, Paris, Renouard, 1841 ; p. 149 et 158).

« maçon et Guillaume Paris, maître couvreur,
« tous quatre demeurant à Amiens, d'une part,
« et Bernard Bralant, tonnelier, demeurant au
« Pont-de-Metz, d'autre part, sommes convenus
« de ce qui suit, savoir :

« Que nous Morvillez, Lavallée, Mallet et Paris
« avons d'un commun acord vendu au susdit Bra-
« lant quarante six pieds de bâtiment couvert en
« tuile à nous apartenant, situé à Renancourt,
« faisant la ferme du ci-devant chapitre ; dont les
« quarante six pieds ou environ qui compose le
« fournil, la maison et la chambre... Nous ven-
« dons, primo : toute la charpente qui en fait par-
« tie, toute la menuiserie, toute la maçonnerie y
« compris *lexceomo* du puits jusqu'au rez de terre
« et toutes les tuiles de la dite longueur, à la
« charge de... etc. » (1)

En résumé, les travaux exécutés aux puits de la place Maubert, de la rue des Rabuissons et de celle du Four-des-Champs ont établi que l'*Ecce homo* est non une statue, mais un ouvrage de maçonnerie. Cette maçonnerie nous l'avons vue, rue du Mail, occuper le haut du puits avec le dossier ; au puits du Vidame, « elle forme la cape du puits », et descend au moins jusqu'à la *graisserie* ou soubassement en grès ; et voilà qu'à Renancourt elle est démolie jusqu'au *rez de terre*.

(1) Dans un double de cet acte, écrit d'une autre main, l'*Ecce homo* est orthographié non l'*Exceomo*, mais *Leccé homo*.

Donc l'*Ecce homo* constitue l'édicule apparent et hors terre, ou, autrement dit, l'habitacle tout entier du puits. — C. Q. F. D.

Nous pourrions et peut-être même devrions-nous en rester là de cette discussion, n'était la manie philologique dont est, plus ou moins, travaillé tout antiquaire.

L'origine du mot *Ecce homo* appliqué à un puits est bien ténébreuse. Aucun des vieux traités d'architecture, des dictionnaires romans, des glossaires picard, artésien ou flamand et des ouvrages consacrés aux argots n'en fait mention ; et, bien qu'encore en usage à Amiens, à une date relativement récente, ce terme de construction est tombé, depuis la disparition des puits publics, dans une complète désuétude.

Ouvrons ici une courte parenthèse.

On désigne sous le nom d'*Ecce Homo*, le Christ, debout, adossé à une colonne, et revêtu, après sa comparution devant Pilate, des insignes d'une dérisoire royauté. Assis, on l'appelle couramment *Dieu de pitié*. Il faut noter cependant que ces deux stations du Christ correspondent à deux moments différents de la Passion. M. E. Male vient de démontrer que le *Dieu de pitié*, c'est le Christ assis, sur le Calvaire, en attendant les derniers préparatifs de l'érection de la Croix (1).

(1) Emile Male, *L'art relig. à la fin du Moyen-Age*, Paris, Colin, 1908 ; Bibl. Comm. Amiens, Acq. nouvelle.

Mais peu importe. Quelle relation peut-il y avoir entre un puits et un Christ debout ou assis?

Les Ecritures (1) et les artistes des écoles Italienne, Allemande, Hollandaise et Française qui s'en sont inspirés ne nous renseignent guère. Dans aucun tableau, représentant cet épisode de la Passion, ne figure un puits ; et les suppositions de notre crû comme celles qu'on nous a proposées sont si fantaisistes et même si invraisemblables que le mieux est de n'en point parler.

Aussi vainement avons-nous cherché dans le vieux français quelque mot qui, signifiant édicule ou même couverture, aurait pu, par suite d'avatars mystérieux, se latiniser en *Ecce homo* (2).

Dès lors, pour trouver non l'étymologie mais l'origine de ce mot, il ne faut pas perdre de vue que c'est un terme de construction et plus particulièrement un ouvrage de maçonnerie de puits.

Ce mot s'est forcément, à l'origine, appliqué à un édifice religieux, important ou modeste.

(1) S. Mathieu, *Evang.*, Chap. XXVII ; parag. 24 à 30.

(2) On ne trouve guère qu'*Eschenau*, *Escheno* au sens de canal ou de gouttière dans ROQUEFORT (*Gloss. roman*, Paris, Warée, 1808, v° Eschenau) et que Du Cange fait dériver de *chenalis*, *canalis*, *chenex*, *pro canalis quo aquae pluviales a tectis projiciuntur.* (Duc. *Gloss.*, Paris, Didot 1850 *V*is *escheno*, franç. et *chenalis*, lat.) — A l'abbaye de Thélème « le dessus étoit couverte d'ardoyse fine... avecques les gouttières qui yssoient hors de la muraille jusques en terre et finoyent en grandz *eschenaulx* qui tous conduisoyent en la rivière. » (RABELAIS, *Garg.* Paris, Janet 1823 ; Liv. I ; chap. LIII. — Dans le langage des fondeurs, l'*escheno* est un bassin de terre. (*Dict. univ. du Comm.*, Paris, Etienne, 1723 ; v° *Escheno*).

Or, précisément, dans nos campagnes picardes, se rencontrent assez souvent de petites chapelles ou niches ayant avec l'habitacle de nos puits amiénois une ressemblance qui ressortira progressivement des dessins qui vont suivre.

Il est permis de penser que les chapelles à *Ecce homo* étaient fort répandues dans notre contrée. En effet Garnier (1) a relevé dans les limites actuelles de la Somme vingt-cinq lieux-dits portant ce nom, savoir à : Ailly-sur-Somme, Ailly-le-Haut-Clocher, Airaines, Barlette (annexe de Franqueville), Belloy-St-Léonard, Boisrault, Cardonnette, Cayeux-sur-Mer, Dreuil-les-Molliens, l'Etoile, Flixecourt, Guerbigny, Guillaucourt, Lanchères, Louvrechy, Marcelcave (calvaire) (2), Mesnil-Domqueur, Moyencourt-sous-Poix, Nollette (annexe de Noyelle), Quevauvillers, Saulchoy, Tours-en-Vimeu, Vacquerie, Villers-Bocage, Villers-Tournelle (3).

Les chapelles ou plutôt les niches ou guérites renfermant les *Ecce homo* sont si exiguës qu'elles ne laissent même pas accès à une personne ; et si

(1) Garnier, *Dict. top. du dép. de la Somme ;* Mém. in-8°, Soc. Antiq. Pic., t. XXI, 1867, p. 316 et 317.

(2) Cf. la curieuse chapelle de Valines, en cul de four, abritant un crucifix, et dont les dimensions sont : hauteur 4m50 ; largeur, 3m25 ; largeur du cul de four, 2m00 ; profondeur, 1m28.

(3) Signalons en outre des chapelles à Caubert, Flesselles, Huppy, Limeux, Marcelcave, La Neuville-Sire-Bernard, Pertain, Prouzel, St-Fuscien, Villers-Bocage, etc., renfermant une madone, un saint, patron du pays ou un *Ecce homo*.

nous donnons ci-contre le dessin de la chapelle de Dury, c'est que son aspect général et surtout sa façade rappellent bien nos puits banaux amiénois et qu'elle est close par une porte pleine dans le bas et en barreaux à claire-voie au-dessus.



Ce mode de fermeture existait à la vieille chapelle de l'*Ecce homo* de Longuemort, entre St-Maxent et Tours-en-Vimeu, aujourd'hui reconstruite avec une certaine recherche architecturale, colonnes, chapiteaux sculptés, et digne en un mot du *Dieu de pitié*, objet d'un pèlerinage toujours en grand honneur, mais sur les dimensions de l'ancienne chapelle toute en briques, savoir : hauteur, 3 m.; largeur $1^{m}60$; profondeur, $1^{m}15$.

Le plus souvent ces chapelles à *Ecce homo* ne présentent qu'une simple baie, à barreaux de fer ou de bois, comme cela se voit dans la chapelle isolée dite : *Ecce homo*, élevée dans la rue de ce

nom, à l'Etoile, en plein cœur du village (1).



Notre confrère, M. A. Milvoy a bien voulu relever sur place, à notre intention, la très curieuse niche à *Ecce homo* de Franvillers (canton de Corbie). Ce minuscule édifice, qui est tout en maçonnerie, même la couverture, a 1m00 en largeur et profondeur et 1m60 de hauteur, du sol à l'égout du toit.

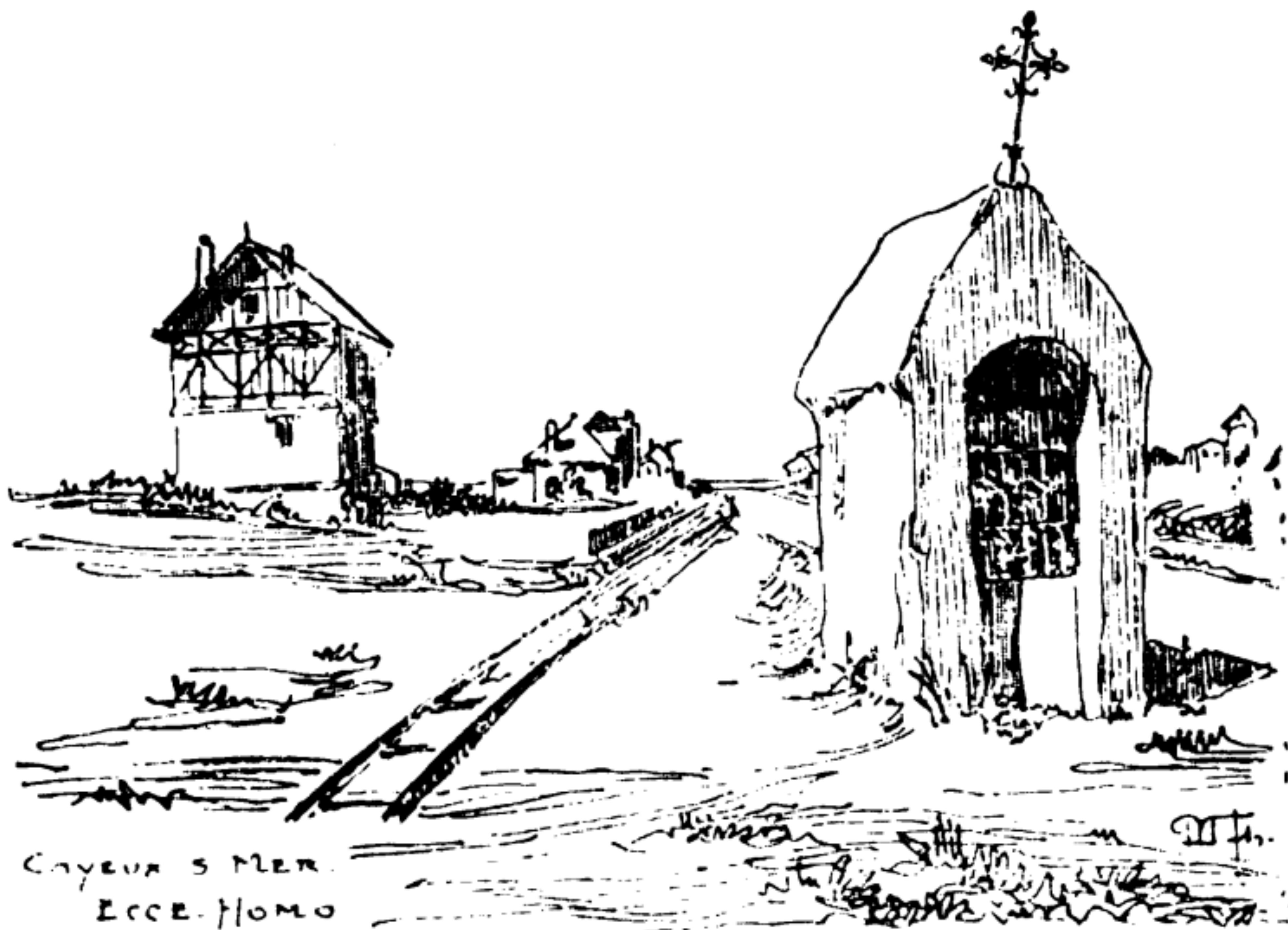


Ecce homo à *Franvillers.*

(1) A Namps-au-Val, une rue porte le nom d'*Ecce homo.*

On ne peut pas ne pas reconnaître une très grande ressemblance entre lui et le puits de la rue du Vidame représenté précédemment.

A plus forte raison en est-il de la chapelle dite : *Ecce homo*, de Cayeux-sur-Mer, au croisement de la grand'rue et de l'avenue Dumont-d'Urville.



Ecce homo à Cayeux-sur-Mer.

Cette très vieille bâtisse qui rappelle étrangement par sa forme et son importance celle de Longuemort-les-Tours, a exactement les dimensions suivantes : hauteur, 3m00 ; largeur, 1m60 : profondeur, 1m50.

Elle est entièrement en briques, recouvertes dans ces derniers temps d'un enduit blafard qui lui a ôté son caractère et l'a rendue presque mé-

connaissable. Le bas de la niche est occupé par un remplage en guise de margelle (1).

Ainsi nous pensons avoir établi, au point de vue de la construction et de l'aspect, l'assimilation certaine entre les habitacles des puits amiénois et les vieilles chapelles rurales. Nous aurons à en tirer plus tard des déductions philologiques.

M. G. Durand nous disait qu'il y a vingt ans on appelait encore couramment ces chapelles des *Quiots Alexis* (2), sur tout notre littoral. Serait-ce parce que leur icone était considérée comme le gardien et le protecteur des moissons ? Cette terminologie, toute locale et d'une origine problématique, aurait du moins le mérite de préciser peut-être l'idée qui avait présidé à leur érection.

Un mot encore, en finissant, sur les statues des *Ecce homo* et des *Dieux de pitié*.

La plupart de celles encore intactes, des XVIIe et XVIIIe siècles, sont d'un mérite artistique très inégal (3). De celles plus anciennes, les outrages

(1) Il y a une quinzaine d'années, à Famechon, dans la plaine, a été déterré un *Ecce homo* du commencement du XVIIIe siècle, en l'honneur duquel a été édifié sur place, un édicule, toujours de la même forme. (Commun. de M. Ed. Soyez).

(2) *Alexis*, de *Alexo*, *Alexein*, grec. protéger — Dans Duc. *Alexcicacus : « Salutaris, vel malorum depulsor doctis hagio- « graphis, in malis adjutor »* — Dans *Godfroy* (*op. cit.*) on relève *Alexipharnaque*, *Alexitère*, *Alexitérique*, *Alexiteriac*, tous noms de drogues préventives contre les maladies et les poisons, de la vieille pharmacopée française.

(3) Que sont devenus l'*Ecce homo* de la chapelle St-Honoré à Amiens et cet autre très largement drappé de Breilly (dessin inédit de L. Duthoit ; collect. Ansart) ?

du temps et des hommes ont heureusement parfois respecté le visage, qui, très étudié, expressif, est d'une remarquable esthétique.

Citons au passage la belle tête conservée au musée de Beauvais et aussi celle déposée dans le sépulcre de la Collégiale d'Eu (1), à laquelle semblent s'appliquer par avance les vers du poète :

... Sur ses traits frappés d'une auguste beauté,
La douleur fugitive avait empreint sa grâce,
La mort, sa majesté.

A Dommartin, dans une chapelle moderne, dédiée à la Vierge, se trouve également une tête d'*Ecce homo* ancien, assez intéressante.

Enfin, ici même, sur la façade d'une maison portant le n° 159, de la chaussée St-Pierre, est scellée une boîte vitrée renfermant une tête d'*Ecce homo*, gâtée par un récent badigeon (2).

Après avoir ainsi brièvement envisagé les *Ecce homo* comme habitacles de puits, chapelles rurales et iconos, il ne nous reste plus qu'à rechercher comment un mot latin a été adopté par les ouvriers maçons au sens restreint d'édicule d'habitacle, de *monture* de puits.

(1) Cette tête, d'après la tradition, provient d'une ancienne maladrerie voisine de la ville d'Eu.

(2) M. Vinque, voisin de cette maison et le plus vieil habitant du quartier, a connu autrefois cette tête, dans une niche extérieure du mur du cimetière, sur l'emplacement duquel a été édifiée de nos jours l'église du faubourg St-Pierre actuelle.

Le paysan, très simpliste, a dit d'abord : la cape, la chapelle de la Vierge ou de l'*Ecce homo* et puis tout bonnement : la Vierge ou *l'Ecce homo*. Cette dernière dénomination figure seule sur les cartes postales de Cayeux-sur-Mer et de l'Etoile qui nous ont fourni les dessins reproduits ci-dessus ; mais nous mêmes n'allons-nous pas, sans d'inutiles détours, ici, à St-Leu, à la Madeleine, et, à Paris, à Sarah-Bernardt et même à Cyrano ?

La métonymie a pris le contenu pour le contenant, comme la *voile* pour le navire, l'*airain* pour le canon, l'*âme* pour l'habitant, le *feu* pour la maison ; on pourrait multiplier ces exemples.

Le peuple qui, en matière de langage, est plus aristocrate qu'on ne croit, se plaît à ennoblir les choses sous sa main. Témoin tous ces termes d'atelier. Ex : Les *Cicero* (1) et les *St Augustin* (2), caractères d'imprimerie, les *Voltaires*, fauteuils confortables et, *proh pudor !* les *Bourdalous*, vases d'un usage spécial...

Il enrichira volontiers son vocabulaire de termes empruntés à la liturgie. Relevons en passant nos chantres d'église, le *Dixit* et le *Confitebor* (3), les *Jubés* (4), le *Judas*, l'ouverture traîtresse pra-

(1) *Cicero* caract. d'imp. ayant servi à la première édition à Rome, en 1467, des *Lettres de Cicéron*.

(2) Même observation, pour la cité de Dieu, parue en 1465.

(3) Noms tirés des psaumes qu'ils entonnent aux Vêpres, (Jouanc, *op. cit.* à ces mots).

(4) Jubé dont l'étymol. vient des mots : « *Jube, Domine, benedicere* » par lesquels les diacres demandaient la bénédiction du célébrant, avant de commencer leurs lectures (Toubin, *Dict franç. étym.* Paris, Leroux, 1886 ; v° Jubé).

tiquée dans une cloison (1), le *Jésus*, format de papier (2), nos pipes dites *Te Deum* (3), etc.

Même il puisera ses expressions aux sources les plus pures ; et, dans son langage, imagé et imbu d'un inconscient mysticisme, une soute de bateau devient une *Sainte Barbe*, un fil d'araignée un *fil de la Vierge*, un arbrisseau l'*Agnus castus*, une coccinelle la *Bête à Bon Dieu*, un individu efflanqué un *St Saulve*, une femme triste, « *doreuse* » une *Mater dolorosa*, et enfin un homme à la mine souffreteuse un *Ecce homo*.



De tous ces mots, le dernier est resté bien populaire. C'est qu'il a chez nous ses lettres de grande naturalisation. Il n'est presque pas d'inventaires Amiénois où on ne trouve un *Ecce homo* à côté des Vierges, des Crucifix, des Patenôtres, des Véroniques. Nous-même en avons deux, assez médiocres d'ailleurs, l'un en chêne de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e] (hauteur 0[m]30, y compris la partie du bas mutilée),

(1) Littré, *Dict. français*, v° Judas.

(2) Du monog. du Christ I. H. S. dans le filigrane.

(3) Des lettres T. D. initiales du fabricant, imprimées dans la terre noire du fourneau des pipes d'Arras.

l'autre en vieux Rouen, de $0^{m}26$ de hauteur avec la mention sur le socle : *Ecce homo.* Et ainsi s'explique comment tous les vieux ouvriers maçons que nous avons consultés nous ont bien défini, sans aucune hésitation, l'*Ecce homo* en tant que statue et jamais comme terme de leur métier. Le mot n'a pas survécu à l'édicule du puits disparu.



Mais son origine nous paraît certaine. Les chapelles avaient, on l'a vu, de nombreux noms, suivant l'image qu'elles renfermaient. Les maçons construisant des habitacles de puits absolument copiés sur ces chapelles, ont donc été appelés à choisir le nom de l'une d'elles ; et ils ont opté pour celui d'*Ecce Homo* qui avait le mérite d'être d'un usage courant, de spécifier nettement une construction, de sonner bien à leur oreille et de satisfaire leurs habitudes en matière de langage.

Mais *Sat prata biberunt.* Traduction libre, il est temps de conclure :

1° L'*Ecce homo* des puits banaux du vieil Amiens n'était certainement pas une statue ;

2° C'était l'édicule, l'habitacle tout entier de ces puits, renfermant le mécanisme et servant, en même temps, de couverture au trou ;

3° L'origine de ce mot doit venir, selon nous, de la ressemblance de ces édicules avec les chapelles dites : *Ecce homo*, si nombreuses en Picardie et notamment sur notre littoral.



JOURNAL D'UN VOYAGE

En Normandie, Picardie, France et Champagne

(1677)

Note par M. l'abbé Cardon

Rien de ce qui se rattache par quelque côté que ce soit à notre beau pays picard ne saurait nous être indifférent. On connaît déjà sur notre province les impressions d'un certain nombre de voyageurs et même notre Société a publié plusieurs de leurs relations. Celle que je vous signale aujourd'hui n'est pas inédite, puisqu'elle a été publiée en brochure à Evreux en 1903, mais je crois qu'il n'en a pas été fait mention dans notre Bulletin.

Elle a pour titre : *Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne,* 1677. Manuscrit d'Antoine Morel, de Bar-le-Duc, publié et annoté par le comte E. Fourier de Bacourt.

Le rédacteur, Antoine Morel, était né à Bar-le-Duc le 25 mars 1660. Il avait donc 17 ans et venait de soutenir avec succès sa thèse de doctorat en

droit à l'Université de Pont-à-Mousson, quand il entreprit son expédition. C'est à la recommandation de son père, prévôt de la ville de Bar-le-Duc, que furent recueillies ces notes. Il avait pour compagnons de route deux cousins germains, Jean-Charles Morel, dit M. d'Haussignemont, et François-Philippe, dit Morel du Fresne.

Voici comment l'auteur commence son récit :

« Je suis sorty de paris le 30e aoust de la présente année mil six cent soixante dix sept de mon aage, aussi le dix-septiesme en la Compagnie de mes cousins Morel les 2 cadets d'Aussignemont et du fresne, par ordre de mon oncle, leur père, qui ne voulant pas les envoyer en champagne soit à cause de la guerre ou quelque autre raison a voulu qu'ils allassent se pourmener en Normandie au lieu daller ou je viens de dire ou de demeurer à paris et ma faict de la partie. Mr Aubert leur précepteur nous a conduit et nous ne nous sommes mis en peine de rien que de nous bien traiter et nous faire voir ce qui estoit à voir. »

De Paris nos voyageurs se dirigèrent sur Rouen, ensuite ils allèrent au Hâvre, par Caudebec et Harfleur et de là à Fécamp et à Dieppe. De cette dernière ville, ils se dirigèrent sur Abbeville en passant par Eu. « On nous amena le lundy 13 cinq chevaux un d'entre eux estoit retif, et eut bien de la peine de venir jusque à Abbeville ou nous fusmes coucher, on nous donna un homme pour les rameiner et sortismes de Dieppe par le bourg

du polet pour aller droit à la ville d'Eu nous passames par le camp de Cæsar sur une hauteur au bas de laquelle est la mer on y voit encor quelque vestige et quelque terre eslevée. Nous costoyasmes assez longtemps la mer la laissant à gauche après avoir disné à Eu qui est une ville du patrimoine de Mademoiselle (1) où elle a un chasteau ou palais, si vous voules, nous tirasmes droit à Abbeville qui est dans une belle situation nous nous logeasmes *a la teste de Bœuf* que lon estime la meilleure hostellerie nous envoyasmes chercher le capitaine dés gardes de sel pour nous apprendre quelque commodité pour Amiens, il nous enseigna celle des Batteaux qui montent par la Somme et l'on donne pour chaque place dans les susdits batteaux 20 s. nous nous y attendismes, mais Mr Bler directeur de Picardie ayant sçeu nostre arrivée vint nous rendre visite et nous pria le lendemain à Disner après beaucoup de resistance de notre part nous luy promismes enfin contre nostre gré pourtant, ayant assuré le Batteau, et grande envie de sortir dabbeville. La Somme Rivière y passe et il y a flux jusque là, nous entrasmes par une grande rue qui nous ennuya fort par sa longueur ou nous ne vismes guerres de peuple mais beaucoup d'oignons, on y fait de bons pistolets, et Mr Bler dont jay parlé nous en montra de très beaux garnis dargent par tout ou cela se pouvoit, il y a une asses belle eglise mais

(1) Mlle de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle.

bien nue, on est bien cher pour le vivre et les cabaretiers ne fournissent pas la viande car ils seroient a l'amende mais cest a faire aux rotisseurs, ce qui est particulier. Le Lendemain mardy 14 Sept. le batteau sen alla sans nous nous lalasmes voir partir a la petite porte, cest la promenade d'Abeville qui est tout contre la rivière et qui a quelque ressemblance au Jart de Chaalons.

Après que nous eusmes Disné ches ledit s^r de Bler il nous mena partie en carosse et les autres a cheval rejoindre a pont de remy le batteau.

Nous y trouvasmes bien de la Compagnie et entrautres M^r le Curé de pecquigny qui estoit asses gaillard et nous jouasmes avec Luy pendant que nostre batteau alloit trainé par trois personnes et gouverné par un quatriesme, il alloit a voile quand le vent le permettoit, ny en ayant pas eü une asses bon pour nous conduire à pequiny ce jour là. Le dit bateau resta a une lieu en deça que nous nous resolumes de faire a pied en la Compagnie du s^r Curé après avoir pris nos bonnets seulement et laissé nos sacqs nous nous en allasmes et passames aupres d'un abbaye dont je ne me souviens pas du nom puis arrivasmes bientot apres audit Pecquigny descendimes *a l'ange* conduits par le Sr Curé qui agit fort honestement en nous recomandant et en faisant chercher de quoy nous donner à souper et nous ayant offert auparavant tout cela un lit ches luy mais qui nestoit pas asses pour nous quatre et le valet,

nous fusmes asses bien a l'hotellerie et a bon marché ce qui fut cause qua la prière de nostre hotesse nous allasmes ches sa mère à Amiens ou pend pour enseigne *lécu de Ponthieu.* Le batteau nous vint rejoindre de bon matin et on nous trouva au lit nous nous levasmes viste, déjeunasmes et fismes boir un coup aux batelliers pour les amuser ce quils firent sans scrupule quoy que ce fut un mercredy 15 septembre jour des quatre temps. Jappris en chemin que ce fut sur le pont de pecquigny ou un Roy Dangleterre venant rendre ses hommages au Roy de france on lui osta contre son attente et son gré ses esperons. Japris aussy que les anglais estant en france et parlant presque aussy bien que les naturels françois on ne pouvoit les distinguer mais que ce fut seulement par ce mot de pecquigny que dans une bataille on les discernoit pour ne pas tuer des françois pour des anglais parceq ces dernier prononçoit la première sillabe de pequigny pe, comme sil eut eü paixguigny au lieu que ceux la disent tout court pequigny.

Nous rencontrasmes bien des tourbes en chemin qui sont des morceaux de terre qui sont en forme de brique et qui secs font du feu aux pauvres qui nont pas le moyen dachepter du bon bois. Mr Milet capitaine des gardes de sel qui sont du costé d'Amiens y demeurant cousin de Mademoiselle Boucher (1) ayant sceu que nous venions par la

(1) D'une famille noble de Bar-le-Duc.

rivière vint au devant de nous sur un petit bateau qui descendoit estant arrivé aud[t] Amiens par lheure de midy, il nous mena disner ches luy et fismes porter nos hardes à lécu de Ponthieu, après disner il nous mena pourmener par la ville qui est bien percée de quantité de ruisseaux ou plustôt de bras de la rivière, il y a une belle citadelle et grande bien fortifiée mais pas achevée avec de beaux dehors des doubles demies lunes c'est à dire que dans une demie lune il y a un retranchement fait de la mesme forme que la demie lune afin que si elle estoit prise on peut encore résister de la derrier celle du Havre est beaucoup plus petite et mieux entretenue nous soupasmes encor le mesme jour fort bien ches le d[t] s[r] Milet après nous estre bien pourmené par la ville et sur le rempart du coste de la cathédrale. Nous vismes les jesuistes et leur colège qui est bien joly ils ont une cour asses grande et a lentour sont les classes sur les portes des quelles il y a des Bustes des S[ts] de leur Compagnie leur église est de lautre coste de la rue ou ils vont par une gallerie qui la traverse ou en passant par la rue mesme. Nous fusmes aussy a Nostre Dame de foix ches les Augustins cest une belle eglise le cœur est entouré de beaux tableaux a main gauche en entrant est lautel de la Vierge qui fait miracle a coste droit duquel il y en a un autre pour faire la cimetrie et auprès de ce dernier il y a un S[t] fiacre qui est très bien fait en bosse, ce que M[r] Aubert

ne manqua pas à me faire remarquer aussytot quil leut aperceu nous fusmes aussy aux jacobins et nous fismes tout ce tour la nous deux Mr Aubert mes cousins avec Mr Milet estant d'un autre costé.

Le lendemain jeudy après déjeusner accompagnes dudit sr Milet fusmes a la grande Eglise y entendismes la messe et eusmes lhonneur de baiser le chef de St Jean dans une chapelle en haut a costé gauche du cœur et y fismes toucher des petits chefs dargent que nous avions acheptć pour cet effet.

Nous nous pourmenasmes longtemps par l'eglise parcequ'il faut longtemps pour en considérer toutes les beautés. Il y a un grand portail fort eslevé avec trois portes respondantes une a la nef et les 2 autres aux deux aisles, cette Eglise a 96 pas de long et 44 de larges non comprises les chapelles qui sont des deux costés il y a a chaque piliers de Leglise des tableaux ou sont beaucoup de petites figures qui sont bien faictes et qui paroissent bien naturelles il y a de mesme deux ou trois images de la vierge en bosse dhyvoire qui sont belles après des pilliers en entrant à gauche il y a aussy un autel et une célèbre confrairie de nostre Dame du puits érigée à lhonneur de Nostre Dame qui sauva un petit enfant qui estoit ou alloit tomber dedans un puits cest une des six autel qui sont en face du cœur au dessus de la grande porte en dedans de leglise il y a un grand cadran tout à lentour d'une fenestre ronde qui montre les heures.

Nous nous en allasmes le mesme jour 16e septe disner ches le sr Jouvenot receveur de la Douane apres disner nous fusmes avec Mr et Melle Milet sur la voute et a lentour de la grande Eglise dou l'on decouvre toute la ville lévesché est au bas avec ses 2 jardins, il y a sur la voute des réservoirs deau de la pluye en cas de besoin le superflu senfuit par des tuyaux quand les dts reservoirs sont assez plains, nous fusmes aussy a lentour du Cœur par des petites galleries comme il y en a aux autres églises un peu considerables.

Apres cela Mr Milet nous conduisit a l'eglise des ursulines que mes cousins avoient desja veu la veille mais que Mr Aubert ny moi navions point veu, cela méritoit bien que lon prit la peine deux fois cest une Eglise asses petite mais extremement propre à cause de ses peintures aux moindres endroits et aux plus beaux endroits ce sont des tableaux très bien faits qui sont à léguille il y a aussy un St Augustin et une autre Ste a costé du grand autel qui semble estre de marbre quoyque ce ne soit que du carton bien blanchy et bien poly les bordures et les pots de fleurs sont de mesme de carton il y a une chapelle a droite ou il y a de mesme un Jesus representé en carton quoy quil semble que ce soit en marbre.

Nous fusmes voir la maison des feuillants laquelle sera très belle quand elle sera achevée ils sont près du rempart ils ont un beau jardin un petit bois et desja l'aile du coste dudt jardin est

bastie ou il y a un pavillon d'un costé et un morceau de leglise sera pour lautre.

La ville en général et en particulier est très belle en bel air et fort gaye percée de quantité de belles rue et entrautres il y a une place à laquelle respondent sept rues (1). Nous fusmes voir la poudrerie je nen avois point encore veu il y a cinq ou six pilon tout d'une rangée et autant de pilons quune Roue fait aller par le moyen de l'eau et la même Rivière plus bas fait moudre quelques moulins et entre autres un que lon nous fit remarquer à cause que leau y va contre lordinaire c'est à dire quil retourne contre l'orient au lieu daller tousjours tout droit son chemin vers l'occident.

On nous parla icy très avantageusement de Madame Berthelot mère de Mr Berthelot qui y a demeuré jusques a sa mort et y a esté enterrée apres avoir fait admirer sa charité envers les pauvres.

Nous cherchasmes commodité pour nous en retourner à paris en passant par Liancourt et Chantilly, nous nen trouvasmes point dautre que le coche qui devoit partir le vendredy 17 a midy, et ne passoit point par ces lieux n'en passoit pas fort loin pourtant et en donnant quelque chose de plus que l'ordinaire il s'obligea de nous y faire passer. Nous allasmes coucher ledt jour vendredi a breteuil ».

De la nos voyageurs se rendirent à Clermont, Liancourt, Chantilly et Paris.

(1) La place du Marché aux herbes.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LES 2e ET 3e TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1909

I. Le Ministère.

1° Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études T. XXV. — Les origines de l'Egypte pharaonique, 1re partie, par R. Weill. — 2° Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, 3. – 3° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, 1-2. — 4° Journal des savants, 1909, 3-6. — 5° Les cathédrales de France, par MM. de Bodot et Pérault-Dabot, 4-5. — 6° Revue de l'histoire des religions, T. LVIII, 1-3. — 7° Revue historique, T. C. 2, 1909; T. CI. 1, 1909.

II. Les Auteurs.

1° M. le vicomte de Calonne. — Le journal de François-Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy, 1708-1728. — 2° M. le général de Chauvenet. — Histoire de Chevreux à travers les âges. — Histoire des seigneurs et châtelains de Villers-Hélon. – 3° M. E. Delignières. – Deux œuvres d'art consacrées à Abbeville et à Amiens aux hommes illustres de la Picardie. — Restes de peintures murales de la dernière moitié du seizième siècle retrouvées à l'église paroissiale de Saint-Riquier (Somme).— 4° M. l'abbé Fourrière.— Revue d'exégèse mythologique, nos 100, 101, 102. — 5° M. de Guyencourt. — Compte-rendu des travaux de la Société, année 1907-8. — 6° M. Lair-Dubreuil. — Collection Victorien Sardou. — Collection Félix Doistau. — 7° M. le docteur Leblond. — La vie et l'œuvre de M. Arthur Michel de Boislisle, membre de l'Institut, etc. — 8° M. Plessier. — Perforation du silex et autres matières dures, à l'époque néolithique. Contribution aux études préhistoriques pour le département de l'Oise. — 9° M. Thieullen. -- La revue préhistorique, 4e année, 1909. 2. Etudes

préhistoriques. — 10° Oct. Thorel. — L'équipement d'un pèlerin picard à Saint-Jacques de Compostelle. — 11° Eusèbe Vassel. — Un précurseur, l'abbé François Bourgade. — Mateur, Oppidum materense, inscription punique.

III. Dons.

1° M. Collombier. — Table de la revue numismatique (1836-1905). — 2° Eus. Vassel — Cours de philosophie (manuscrit).

IV. Acquisitions.

1° L'art religieux de la fin du moyen âge en France, par M. E. Mâle. — 2° Histoire de la Gaule, par M. C. Jullian, TT. I et II. — 3° Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, par M. J. Dechelette.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

Année 1909. — 4e Trimestre.

Séance ordinaire du Mardi 19 Octobre 1909

Présidence de M. Oct Thorel, vice-président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux et Thorel. — MM. de Francqueville et l'abbé Leroy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance, etc.

— M. Commont annonce une visite de la Société d'Anthropologie de Paris à Amiens. — M. Collombier a bien voulu représenter la Société près des excursionnistes.

— M. David adresse les débris d'un vase funéraire gallo-romain en terro grisâtre, trouvés près de Fonches.

— M. Dupuis, photographe à Hallencourt, remercie de son admission comme membre non-résidant.

— Selon la coutume, M. le Proviseur du Lycée a invité, en temps voulu, à la distribution des prix.

— M. Moucron, de Boulogne-sur-Seine, révèle, à Monsures, un souterrain qu'il propose de fouiller.

— M. le Secrétaire perpétuel signale quelques ouvrages offerts pour la bibliothèque. Leur liste sera imprimée à la fin de ce fascicule et la Société vote des remerciements à tous les donateurs.

— M. de Guyencourt mentionne aussi d'autres volumes déposés sur le bureau, à savoir :

1° La Gallia typographica, T. I. Flandre, Artois, Picardie. — Acquisition de la Société ;

2° Notre Picardie, n° du mois de juillet 1909, avec un joli article par M. P. Dubois, sur la Vallée du Liger ;

3° Les Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 7° série, T. VIII. — « Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIIIe et XIVe siècles », par M. G. Espinas, et, « L'enceinte de Saint-Pierre-en-Chastre (Oise), oppidum des Suessiones », par M. O. Vauvillé ;

4° Imagiers et sculpteurs en Picardie, résumé

historique. — C'est une étude de M. G. Durand publiée par les Rosati picards ;

5° La Cathédrale de Verdun, par l'abbé Aimond, éditée par la Société philomathique de cette ville ;

6° Le Bulletin monumental, T. LXXIII, n°s 1-2. — Etude par M. G. Durand sur les origines du gothique flamboyant, à propos d'un arc-boutant de la Cathédrale d'Amiens ;

7° La revue Mabillon, T. V, 18. — Journal du bénédictin janséniste dom Georges François Poulet, de Saint-Pol (P.-de-C.), réfugié au Canada au début du XVIIIe siècle ;

8° Le rapport sur des recherches d'archéologie préhistorique dans la vallée de la Somme, par M. Commont, publié dans le bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1909, n° 1 ;

9° Le bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, ainsi que le recueil de pièces et documents officiels relatifs à la Légion d'honneur, etc., ouvrage de M. Lefebvre, édité par la même société ;

10° Une étude de M. Ponchon sur « la bête légendaire de Picardie, ch' Carimaro », dans « Notre Picardie », n° du mois d'août. — La véritable signification du mot *carimaro*, ainsi que son étymologie, ont été exposées d'une manière peut-être plus satisfaisante, par Jouancoux et Devauchelle, dans leurs « Etudes pour servir à un glossaire du patois picard », au mot *carimeresse* ;

11° Le bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville, nos 1-2, 1909 ;

12° Le dernier bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. — On y trouve une note sur divers miniaturistes et notamment sur Jacquemart Pilavaine ;

13° Une appréciation, par M. Le Gay, sur l'histoire des chapelains d'Amieus de M. l'abbé Leroy, reproduite dans « *Le Dimanche* » du 19 septembre.

— A remarquer aussi le prospectus d'une édition du « *Speculum humanæ salvationis* », publiée par MM. Lutz et Perdrizet. — Cette édition, imprimée à Leipzig, contient une notice sur Jean Miélot et le prospectus reproduit un des projets de miniatures de ce calligraphe.

Chronique

— M. Ledieu a pu acquérir pour la Société le dessin du projet d'une grille monumentale d'un assez beau style Louis XVI. L'intérêt principal de ce dessin réside dans la légende qu'il porte et qui est ainsi rédigée : « Arreté le plan cydessus le dimanche 12 octobre 1788 et avons signé le même jour l'an que dessus pour être exécuté suivant l'acte de délibération du même jour. De Corbie, Magdelain, Haquin (?), Me Rousseau, D. Chartier, Savin (?), P. Locque, Delacour, curé, N. Chauvin, S. P. Chauvin, (?) ». — Me Rousseau,

signataire de cet acte, est le célèbre architecte du théâtre d'Amiens.

— Les Antiquaires de Picardie ont eu le malheur de perdre, au mois d'Août, M. J. Lion, ancien inspecteur des promenades de Paris et membre de la Société depuis le 9 juillet 1860. — M. Lion, retiré à Hesdin, s'était beaucoup occupé des voies anciennes de la région qu'il habitait et de la question du Portus Itius.

— Vers la fin du même mois, au cours de terrassements exécutés derrière le Théâtre d'Amiens, sur l'emplacement de l'ancienne prison dite des grands-chapeaux, M. Vivien, architecte, a découvert et fait transporter au Musée des pierres moulurées et les fragments d'une statue polychromée du XIV[e] siècle, rencontrés dans une maçonnerie où ils étaient utilisés comme moellons. Malheureusement ces débris, sont informes, donc sans grand intérêt.

— M. Schytte a pu acquérir pour le Musée plusieurs sculptures en bois provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer. Les objets achetés comprennent deux anges céroféraires, une statue de St Blaise et une autre de St Jean. La Société adresse des remerciements à M. Schytte.

— Les journaux ont annoncé la découverte d'un sarcophage et d'un vase gallo-romain qui eut lieu, au mois de septembre, vers l'extrémité de la rue Delpech, où se trouve un cimetière antique bien connu. — Les objets dernièrement trouvés ne présentent pas d'intérêt spécial.

— La Société ayant décidé de ne plus solliciter la subvention annuelle du conseil général de la Somme, cette subvention a été supprimée.

— Pendant les travaux actuellement exécutés à la Halle au blé, quelques fragments archéologiques ont été recueillis. Ce sont surtout des débris de poterie du genre dit samien. — L'un représente une chasse, un autre un jeune homme nu, vu de dos, d'autres encore des enroulements et des feuillages. Un de ces tessons porte la marque GENITORF. On lit sur un second le nom CENSOR dont les trois premières lettres sont curieusement liées. Une petite coupe en marbre blanc, non achevée, peu profonde et en forme d'hémisphère aplati, a été aussi recueillie et brisée par les ouvriers. Elle devait être bordée d'une série de godrons, dont quelques-uns sont simplement indiqués, et est munie d'un déversoir et de trois oreillettes. — Un objet analogue fut trouvé, il y a quelques années, à Picquigny, au lieu-dit « les vignes ». — Enfin on doit encore signaler une tige de bronze, de 0,04 cm. de diamètre environ, et creuse intérieurement. Elle est haute, à peu près, de 0,15 cm. et se termine par une belière. Latéralement elle est pourvue à des niveaux différents de deux autres belières auxquelles sont adaptés des anneaux mobiles.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.547 au n° 32.709.

Administration

— M. le Secrétaire perpétuel annonce que quatre manuscrits ont été présentés pour les concours. Trois d'entre eux concourront pour le prix d'histoire (Fondation Leprince).

Ils sont intitulés :

1°. — Histoire de Chipilly. — Devise : *Rien n'est plus intéressant que l'histoire du passé ;*

2°. — La terre et seigneurie de Famechon-lès-Poix. — Devise : *Dum atavos laudo, nepotes exhortor ;*

3° — La baronnie de Briost et la seigneurie de St-Christ depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. — Devise : *Scio cui credidi.*

Le quatrième manuscrit est destiné au concours d'archéologie (Fondation Ledieu) et porte pour titre : Epigraphie du canton de Clermont (Oise). — Devise : *Lapides et ipsi loquentur.*

— M. Le Clerc, ingénieur à Amiens, est élu membre non résidant.

— La Société décide qu'elle tiendra sa séance publique annuelle le 15 ou le 22 décembre.

Travaux

— M. de Guyencourt communique une lettre de M. Josse, qui donne des renseignements très précis sur un plan et un terrier, tous deux relatifs à la seigneurie d'Epehy. — Ces documents, qu'on

offre de vendre à la Société, présentent un intérêt trop restreint pour être acquis.

— M. Thorel étudie une petite boîte en acajou, affectant la forme d'un pied humain. Cet objet semble dater du XVII[e] siècle et paraît d'origine espagnole. Peut-être ce bibelot est-il un souvenir de pèlerinage destiné à contenir quelque médicament en grains tel que l'hyacinthe de Compostelle.

— Après cette communication la séance est levée à 9 heures.

Séance du 9 Novembre 1909

Présidence de M. Oct. Thorel, vice-président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Schytte, Thorel et de Witasse.

— MM. de Boutray et Deriencourt, membres non-résidants, assistent à la séance.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance, etc.

— M. R. Le Clerc remercie de son admission comme membre non-résidant.

— M. le D[r] Duchaussoy signale des documents utiles pour l'histoire de Beauquesne.

— M. David adresse quelques ossements humains trouvés près de Fonchettes.

— M. Josse donne de nouveaux renseignements sur diverses pièces manuscrites relatives à Epehy.

— M. l'abbé Leroy transmet un rapport sur les manuscrits présentés au concours d'histoire.

— M. le Secrétaire perpétuel énumère les ouvrages offerts depuis la dernière séance et appelle l'attention de l'assemblée sur les suivants :

1° L'Amiénois Choderlos de Laclos, par M. A. Blanchard. — Publication des Rosati picards ;

2° L'Etude sur... la sténographie, depuis (l'Antiquité), par M. Gallet-Miry, dans les Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (IX, 2) ;

3° Les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry ;

4° Le dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 43e fascicule (de Sculptura à Sibyllæ) ;

5° Les Mémoires du cardinal de Richelieu (T. II) et ceux de St-Hilaire (T. III), publiés par la Société de l'histoire de France ;

6° Sainte Bathilde, reine de France, par Dom Couturier.

Chronique

— L'Assemblée apprend avec regret la mort d'un des membres les plus savants et les plus vénérés de notre Société, M. Ernest Prarond, qui lui appartenait depuis le 9 juillet 1851. — Sans

insister sur les autres mérites de M. Prarond, on peut affirmer, dès maintenant, que le nombre et l'importance des remarquables ouvrages qu'il a publiés assureront, chez nous, une longue durée à sa mémoire.

— La séance publique est définitivement fixée au mercredi 22 décembre.

— La Société sait que, grâce à M. Schytte, elle a pu acquérir quatre statues en bois provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer.

Deux d'entre elles représentent des anges céroféraires dépourvus de finesse mais non de style. Elles ont même un caractère très remarquable et semblent dater de la fin du xve siècle ou du début du suivant. — Une autre statue, beaucoup plus grande, mais de la même époque, représente un évêque a qui on a donné le nom de St Blaise : il est debout, tient un livre ouvert de la main gauche et bénit de la droite un petit donateur agenouillé à ses pieds. L'évêque est coiffé d'une mitre très riche ; contre son épaule gauche s'appuyait une crosse dont la volute a disparu. La facture de cette statue, aux proportions très allongées, ne manque ni d'élégance, ni de finesse. Celle-ci serait plus apparente si la sculpture était débarrassée des couches superposées de peinture qui la recouvrent. A remarquer l'extrême jeunesse du visage, le modelé assez réaliste des mains et la beauté des draperies. Enfin la quatrième statue représente un St Jean l'Evangéliste qui devait

jadis faire le pendant d'une Vierge, au pied d'un Christ en Croix.

C'est une œuvre qui paraît un peu postérieure aux précédentes et se recommande par une grande énergie. Son auteur avait eu sous les yeux des modèles classiques, dont l'influence est évidente.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 32710 au n° 32766.

Administration et Travaux

— Mme la Ctesse de Dampierre, M. l'abbé Boquet, M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, M. R. Douvry, ingénieur, M. l'abbé Neau, curé de Fouquescourt et M. l'abbé Poteaux, curé de Dury, sont élus membres non-résidants.

— M. de Guyencourt communique un rapport de M. l'abbé Leroy, rédigé au nom de la commission du concours d'histoire de 1909.

Conformément aux conclusions proposées, la Société décide de ne pas décerner, cette année, le prix Leprince. Elle attribue ensuite : 1° une mention honorable avec prime de 300 francs et médaille d'argent à l'auteur du manuscrit intitulé : « Histoire de Chipilly » ; 2° une seconde mention honorable avec médaille d'argent et prime de 200 francs à l'ouvrage portant pour titre : « La Baronnie de Briost et la Seigneurie de St-Christ, etc. » et 3° une troisième mention honorable avec médaille d'argent et prime de 150 francs aux recherches sur « La Terre et Sei-

gneurie de Famechon-lès-Poix ». Les enveloppes correspondant à ces divers travaux sont alors ouvertes et M. le Président proclame les noms des concurrents qui sont, en suivant l'ordre indiqué ci-dessus : 1° M. G. Agisson, instituteur à Chipilly ; 2° M. l'abbé Arcelin, curé de Buire-Courcelles ; et 3° M. l'abbé Olive, curé de Thieulloy-la-Ville.

— M. Ledieu donne ensuite lecture du rapport fait au nom de la commission du concours d'archéologie qui n'avait à examiner qu'un seul manuscrit, — l'épigraphie du canton de Clermont (Oise), — et propose de lui accorder une mention honorable avec médaille d'argent et prime de 300 francs. Ces conclusions sont adoptées et l'enveloppe, ayant été ouverte, fait connaître le nom de l'auteur de l'ouvrage, M. Laurain, archiviste de la Mayenne.

— MM. Héren et de Guyencourt communiquent enfin les lectures qu'ils destinent à la séance publique. Elles sont approuvées, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 14 Décembre 1909.

Présidence de M. de Francqueville, président.

— Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Guerlin, de

Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Schytte, Thorel et de Witasse.

— MM. Maurice Cosserat, l'abbé M. Leroy et Roux se font excuser.

— MM. l'abbé Boquet et de Boutray assistent à la séance.

Correspondance

— La famille fait part de la mort de M. Ernest Prarond.

— La Société d'émulation d'Abbeville fait aussi part de la mort de M. Prarond, son président d'honneur.

— M. Anty, notaire à Abbeville, informe, au nom de la famille Prarond, la Société des Antiquaires de Picardie des dispositions testamentaires prises en sa faveur par le défunt. — Par une seconde lettre M. Anty adresse la teneur du testament de M. Prarond en ce qui concerne la Société.

— Mme la comtesse de Dampierre, M. l'abbé Poteaux, M. Douvry, ingénieur, M. l'abbé Boquet, M. l'abbé Neau et M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, remercient de leur admission en qualité de membres titulaires non résidants.

— MM. l'abbé Arcelin, l'abbé Olive et Laurain, archiviste de la Mayenne, remercient des médailles décernées à leurs œuvres. — Par l'intermédiaire de M. le Dr Caussin, M. Agisson, indisposé, transmet aussi ses remerciements.

— M. le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception de quatre statues en bois provenant de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer.

— M. Hackspill adresse un dessin et une note au sujet de la pierre tombale d'un membre de la famille de Monchy conservée dans l'église de Senarpont.

— La Société décide l'échange de son bulletin avec un périodique intitulé « Les Marches de l'Est. »

— MM. Vallée, député, l'abbé M. Leroy, le général d'Heilly et le chanoine Porée expriment le regret de ne pouvoir assister aux deux séances de fin d'année.

— Les ouvrages suivants ont été offerts depuis la dernière réunion, à savoir :

1° par M. Amédée Boinet : Les richesses d'art de la ville de Paris ; les édifices religieux, Moyen-âge, Renaissance. — C'est une belle et intéressante publication remarquablement illustrée ;

2° par M. Eusèbe Vassel : Les Juifs à l'intérieur de la Tunisie ;

3° par M. C. Boulanger : Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot (Somme) ; étude sur l'origine de l'art barbare. — Ce beau volume se recommande tout spécialement à l'attention des archéologues ;

4° par M. P. Dubois : Rue (Somme), notice historique et guide du visiteur. La Chapelle du St-Esprit, l'Eglise, l'Hôpital, l'Hôtel-de-Ville, etc.

— M. le Secrétaire perpétuel signale, parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

1° Cinq volumes du Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne ;

2° La 2e partie du T. XXII des mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, contenant la suite d'une histoire d'Airaines par l'abbé Marchand ;

3° Les études pour servir à un glossaire étymo logique du patois picard, par MM. Jouancoux et Devauchelle, TT. I et II, A. à M. inclus ;

4° L'histoire littéraire de la ville d'Amiens par l'abbé Daire ;

5° L'histoire civile et ecclésiastique de la ville d'Amiens et de sa banlieue par le R. P. Daire, célestin, 2 vol.

Cet exemplaire semble avoir appartenu au père Daire lui-même, qui y a ajouté des additions et des corrections en vue d'une seconde édition. L'écriture de ces notes et d'autres indices semblent ne laisser aucun doute à ce sujet. Ces volumes proviennent de la bibliothèque que M. Devauchelle a léguée à la bibliothèque communale d'Amiens et dont celle-ci vendit les ouvrages qu'elle possédait déjà ;

6° Le Bulletin Monumental, 73e vol., 2e partie.

Chronique

— M. le Secrétaire perpétuel rappelle les regrets causés à la Société par la mort de M. Ernest Prarond et les dispositions libérales prises

par le vénéré défunt en faveur des Antiquaires de Picardie. M. Ledieu et lui ont représenté la Société à ses obsèques, mais il croit être l'interprète de tous en adressant encore à sa mémoire un affectueux et reconnaissant souvenir.

— Depuis la dernière réunion la Société a aussi eu le malheur de perdre : M. Albert Degouy, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, et l'un des siens depuis le 10 juillet 1894 et M. A. Villars, ingénieur, inscrit sur ses contrôles le 4 décembre 1900.

— M. de Guyencourt signale l'apparition du premier volume du dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, dû à la générosité de la famille Ledieu et particulièrement aux soins de M. Léon Ledieu, notre collègue.

— M. Moitié fils, négociant à Amiens, fait parvenir pour le musée, par l'intermédiaire de M. Carbon, une clef en bronze qui semble dater du xve ou du xvie siècle et fut dernièrement trouvée à Amiens, rue des Doubles-Chaises.

— La Société décide qu'elle offrira à la bibliothèque communale d'Amiens douze volumes des « *Monumenta Germaniæ historica* » qu'elle vient d'acquérir. — Elle prend aussi la résolution de veiller désormais à ce que les exemplaires de ses publications destinés aux bibliothèques publiques, et notamment à la bibliothèque nationale, soient irréprochables.

— Les ouvrages reçus, depuis la dernière séance, sont inscrits du n° 32767 au n° 32822.

Administration

— M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast, et M. le lieutenant Loy sont élus membres titulaires non résidants.

— L'ordre du jour prévoit les élections pour le renouvellement des membres amovibles du bureau qui doit fonctionner en 1910.

Sont élus :

M. Oct. THOREL, *Président.*

M. DE PUISIEUX, *Vice-Président.*

M. SCHYTTE, *Secrétaire annuel.*

— Après ce vote la séance est levée à 9 heures.

Séance publique du 22 Décembre 1909

Présidence de M. DE FRANCQUEVILLE, président.

— La séance publique est ouverte à 8 h. 20, dans la grande salle de la Société industrielle, en présence de MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, de Calonne, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants et de nombreux membres titulaires non résidants.

— M. le Général, commandant le 2e Corps d'armée, Monseigneur l'Evêque d'Amiens, M. le

Procureur général, M. le Maire d'Amiens et M. Antoine, adjoint au Maire d'Amiens, ont exprimé leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

— Conformément à l'ordre du jour, M. de Francqueville donne lecture de ses « Notes sur quelques colombiers de Picardie », auxquelles de nombreuses projections donnent un relief très particulier ; puis M. de Guyencourt, secrétaire perpétuel, rend compte des travaux de l'année et proclame les lauréats des concours d'histoire et d'archéologie : MM. Agisson, instituteur à Chipilly, l'abbé Arcelin, curé de Buire-Courcelles, et l'abbé Olive, curé de Thieulloy-la-Ville, pour le concours d'histoire, et M. Laurain, archiviste de la Mayenne, pour le concours d'archéologie, qui ont obtenu chacun une médaille d'argent, avec primes. Les prix entiers d'histoire et d'archéologie, fondés le premier par M. Le Prince et le second par la famille Ledieu, n'ont pas été décernés cette année. MM. Agisson et Laurain se sont excusés de ne pouvoir venir, comme leurs collègues, recevoir leurs récompenses.

Enfin M. Héren intéresse vivement l'auditoire par un « Aperçu sur quelques ouvrages en patois picard, aux XVIIe et XVIIIe siècles », et les applaudissements de la nombreuse assistance témoignent du plaisir qu'elle prend à cette lecture, agrémentée de pointes spirituelles, et aux travaux de la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Assemblée générale du 23 Décembre 1909

Présidence de M. de Francqueville, président

La Société se réunit à 2 heures dans la salle ordinaire de ses séances, au Musée de Picardie.

— Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants. MM. de Bonnault d'Houët, l'abbé Arcelin, des Forts et l'abbé Olive, membres titulaires non résidants assistent à la séance

Correspondance

— M. Agisson remercie lui-même la Société du prix qu'elle lui a décerné.

— MM. Brandicourt, Duhamel-Decéjean, l'abbé Leroy, membres titulaires résidants, Dupuis, N. Dupont et G. Antoine, adjoint au Maire d'Amiens, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le lieutenant Loy et M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast, remercient la Société de leur admission en qualité de membres titulaires non résidants.

— Depuis la dernière séance, les ouvrages suivants ont été offerts à la Société :

1° Par M. E. Delignières : L'œuvre littéraire dé M. E. Prarond, en deux parties ;

2° Par M. Alcius Ledieu, L'œuvre historique et archéologique de M. E. Prarond, en deux parties.

— Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il faut signaler plus spécialement le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par le chanoine Morel, édité par la Société historique de Compiègne, et le IIIe volume de l'Histoire de la Gaule, par M. Camille Jullian, acquis par la Société.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits sous les nos 32823 à 32838.

Administration

— L'Assemblée vote le maintien du programme pour les concours de 1910 et 1911, prix Le Prince et prix Ledieu ; une seule modification est apportée aux conditions générales du programme des années antérieures, c'est que le dépôt des manuscrits devra toujours être effectué avant le 1er juillet de chaque année.

Travaux

— On sait que M. Amédée Boinet, notre collègue, vient de publier un très intéressant ouvrage sur les églises de Paris du Moyen-Age et de la Renaissance ; M. Goudaillier y a rencontré les noms de quelques Picards, qu'il signale à la Société.

— M. Emile Delignières informe la Société

que M. de Montégut, au château des Ombrais (Charente), pourrait fournir des documents sur Mgr de la Marthonie, évêque d'Amiens, qui a son tombeau dans l'église de Saint-Jean-de-Côle (Dordogne). M. Durand veut bien se charger de faire le nécessaire pour les obtenir.

— Lecture est donnée d'un intéressant travail de M. Hackspill sur le tombeau en pierre d'un ancien seigneur de Senarpont, qui est en très bon état de conservation et se trouve dans l'église du village, abrité sous une petite voûte, dans la paroi gauche. En l'absence d'inscription et de date sur ce petit monument, il est difficile de se prononcer sur le personnage qui y est représenté, d'autant plus qu'on se trouve en présence de plusieurs opinions contradictoires déjà émises. Quoi qu'il en soit, M. Hackspill incline à penser que le seigneur dont il s'agit a vécu vers la fin du xve siècle et tel est le cas d'Edmond II de Monchy.

— Avant de lever la séance, M. le Président signale un article élogieux du marquis de Ségur, paru récemment dans le « Gaulois », sur l'ouvrage de M. de Calonne, intitulé « Journal de François-Joseph Le Clerc, seigneur de Bussy ». Des regrets exprimés sur ce que ce livre de raison n'ait pas été publié intégralement dans nos Mémoires et sur la possibilité envisagée de remédier à cette lacune, l'Assemblée en arrive à un échange de vues générales sur l'exécution de nos travaux d'impression et, comme conclusion, MM.

de Calonne, Dubois et Durand sont désignés pour rechercher, avec le Bureau, les moyens qui, sans troubler son fonctionnement ni imposer à ses membres un trop grand surcroît d'occupation, permettraient à la Société de hâter la publication de ses manuscrits et, d'une manière générale, de développer ses productions, en utilisant plus complètement à cet effet les crédits disponibles.

— Après cette discussion, la séance est levée à 3 heures.



NOTES

SUR

Quelques Colombiers de Picardie.

Par M. A. de Francqueville.

Certains s'étonneront peut-être du titre de cette étude et se demanderont ce que l'archéologie peut bien avoir à faire avec les colombiers et leurs habitants. C'est que, pour beaucoup de nos contemporains, ces gentils oiseaux sont tout juste bons à servir de messagers rapides, de cibles vivantes, ou d'appoint à la cuisine. A la *reiderie* seulement on les prend encore au sérieux, et les amateurs convaincus discutent longuement sur les mérites respectifs des *bisets*, des *capucins*, des *bédorés,* des *gavus*. (1)

Nos ancêtres en jugeaient autrement et s'ils ne connaissaient pas les tirs aux pigeons et peu les colombiers militaires (2), ils usaient et abusaient

(1) Dans certaines régions picardes, le *reideur* de pigeons s'appelle *coulonneux.* (M. Edouard David).

(2) Le pigeon voyageur ne date cependant pas d'hier ; on pensa vite à utiliser sa merveilleuse faculté de retrouver le chemin de sa demeure. Sans parler de la colombe de l'Arche, ni des courriers ailés employés par les Egyptiens pour le service des prévisions météorologiques des crues du Nil, et qui sont représentés portant au cou une tablette suspendue par un

de ces volatiles en littérature et surtout dans les arts plastiques. Pas de boiseries ni de peintures décoratives de l'époque Louis XVI sans colombes et tourterelles, roucoulant ou faisant la roue au milieu des arcs, des flèches, des cœurs et des autels votifs : ils ne faisaient en cela qu'imiter les anciens. Quant à l'artiste du Moyen-Age, tout imprégné de mysticisme, il ne voyait dans notre oiseau que le symbole religieux. De là, ces merveilleuses colombes eucharistiques aux ailes couleur de turquoise qui planaient parfois au-dessus des autels et dont le Musée de Picardie conserve un précieux spécimen.

C'est cette même colombe qui figure le Saint-Esprit ; c'est elle qui sur l'épaule de St Grégoire Le Grand lui dicte ses livres ; c'est elle encore qui apporte à St Remi la Sainte Ampoule. On pourrait citer une foule d'autres exemples.

Mais ce qui jadis faisait surtout rechercher ces volatiles, c'est qu'à leur possession était attachée

fil, on peut citer ceux dont parle Pline et qui transmirent des messages dans Modène assiégée par Antoine. La *Conquête de Jérusalem* note aussi qu'à l'époque de la première Croisade, les Sarrasins enfermés dans la capitale de la Palestine, avaient une centaine de « colons » dressés à porter des lettres. Joinville nous dit dans son *Histoire de Saint-Louis*, que les Sarrasins se servaient encore de ces rapides messagers. On en renouvela l'usage en 1574, en Hollande.

Mais à ces époques lointaines, les voyages pour l'entraînement des pigeons étaient longs et couteux, aussi se contentait-on de leur faire faire de trente-cinq à quarante lieues au plus. On était loin des 1500 kilomètres d'aujourd'hui. (Ch. Sibillot).

une idée de puissance, de suzeraineté, et le seigneur était fier de placer ses armoiries au sommet de la tour pour bien affirmer son droit. Chaque



COLOMBE EUCHARISTIQUE DU MUSÉE DE PICARDIE

château, chaque abbaye avait son monumental pigeonnier s'élevant le plus souvent seul au beau milieu de la basse-cour avec des airs de forteresse (1). N'en possédait pas qui voulait, comme on le verra plus loin, et le droit de colombier venait avec celui de garenne, de four ou de moulin banal.

Dans les anciens titres on n'oublie pas, dans

(1) Les romains possédaient déjà de vastes *columbaria* qui auraient contenu jusqu'à cinq mille oiseaux. (*Dict. des Ant. Romaines*). Par analogie, on appelait columbaria les niches des chambres sépulcrales, où les urnes contenant les cendres des défunts étaieut placées deux par deux.

l'énumération des biens, de faire mention de cette importante construction : dans le fief de Briost tenu en 1385 de Jehan, comte de Boulogne et d'Auvergne, à cause de Jehanne de Clermont, comtesse des dits lieux, sont indiqués deux colombiers. (1)

A la même époque, la commanderie d'Esquennoy est propriétaire d'un vaste colombier (2), et en 1502, le 6 Avril, Marguerite le Prévost, donne à l'Université des chapelains d'Amiens toutes les maisons, cense, colombier, etc., qu'elle a sur Poulainville, à charge perpétuelle de faire dire une messe (3). Le château de Pernois, d'après le dénombrement de 1539, possédait un colombier. (4).

A l'occasion d'un bail de la terre et seigneurie de Reilly qui dépendait de Saint-Germer, on en voit figurer un parmi les biens (1570) (5). Le 30 janvier 1595, Marguerite Tillette de Mautort, apporte en mariage à Jehan Carpentin, seigneur de Cumont, le fief de Morival-en-Vimeu qui consistait en une maison..., pigeonnier. (6) Adrien du Mares en possède un compris dans un fief à

(1) *Arch. Nat.* p. 135, n° 112. Notes de M. de Witasse.

(2) *Etat de la Prévôté de Montdidier*, par M. G. de Witasse.

(3) *Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie.* Tome XXXV, p. 455. M. l'abbé Leroy.

(4) *Notice sur les évêques d'Amiens*, M. Soyez, Intr. p. 47.

(5) *Mém. de la Société Académique de l'Oise*, 1891, p. 722.

(6) *Généalogie de la famille de Carpentin*, Cte de Louvencourt, p. 90.

Plachy ; le Paraclet également, au couvent des champs, en 1667. (1)

La seigneurie de Bacouel, canton de Conty, relève en partie de Picquigny ; elle consiste en une maison,... colombier, etc. (2).

Et quand on est contraint de vendre, il est utile d'en parler. Dans les affiches de Picardie, numéro du 9 décembre 1775, on signale : « Biens à vendre. Terre et seigneurie de Montonviller (*sic*) ... consistant... un immense cellier, granges, étables, remises, forges, *pigeonnier neuf*, *élevé et surtout très peuplé*. »

De même, le 21 juin 1783 : « biens à vendre ou à louer. La terre et seigneurie de Coisy... consistant en un château, cour, basse-cour, colombier. (3) Enfin, lors de la vente des biens dits nationaux, dans la description des immeubles se trouve souvent l'indication de cet édifice. En voici un exemple que je donne en conservant l'orthographe révolutionnaire.

« Estimation des batiments de la si devant commanderie d'Eterpigny (4). 31 may 1793. 1° Un batiment nommé prison, étant à l'usage d'une cave et un grenier dessu la cave, et un colombier au dessu du grenier. Le susdit batiment

(1) Notes de M. de Witasse.

(2) Daire, *Doy. de Conty*, pages 17 et 18.

(3) Renseignements fournis par M Héren, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.

(4) District de Péronne.

a 20 pieds carré et 31 de hauteur. Battie un tiers en gré et de deux autre tiers en pierre toute calciné couvert en maçonnerie en forme de piramide estimé..... 550 l. » (1).

Et la demenre de nos pigeons joue un si grand rôle dans un domaine rural que les auteurs des XVIe et XVIIe siècles, qui prirent à tâche de vanter les charmes de la vie des champs afin d'enrayer l'exode vers la Cour et la ville, ne se lassèrent pas de la citer en énumérant les avantages dont jouit le gentilhomme campagnard :

De qui la terre bien bornée
Se joint au clos de la maison,
De prés et garenne entournée,
D'un bois et d'un estang ornée
Et d'une fuye en la cloison (2).

Un autre dans le même ordre d'idée écrit :

Il a bonne garenne et fertil verger.
Il a bon colombier, bon jardin potager (3).

L'ambassadeur vénitien Pietro Duodo, entonne la même antienne : « Il n'en est aucuns, en effet, qui n'aient là du bois pour se chauffer, des champs pour récolter du blé et du vin, des jardins pour les fruits, avec de belles avenues, couvertes de verts feuillages pour se promener, des garennes pour les lièvres et les lapins, la campagne pour la

(1) *Arch. Dép.* Vente des biens nationaux. Son Q.
(2) Rapin, *Les plaisirs du gentilhomme champêtre.*
(3) Vauquelin de la Fresnaie, *Satyres françoises.*

chasse, des colombiers pour les pigeons, une basse-cour pour la volaille, des étangs pour le poisson, des pâturages pour les bestiaux... » (1)

La masse imposante du colombier frappe à ce point les imaginations que le curé picard de 1750, dans son sermon ne trouve rien de mieux, pour dépeindre Goliath que de le comparer à ce monument :

Goilleux aveut en aire si épouventable
Qu'il éroit épeutée tout le plus hardit diable.
Il étoit gro comme le pigeongné d' nos seingneur (2).

Nous pourrions continuer à écrire la vie de notre rural à l'aide de son pigeonnier ! Tel celui dont nous parle l'auteur anonyme du « Campagnard » qui, arrive tout droit de sa province revêtu de l'habit de noce de son feu père. On lui demande son âge, il se souvient seulement que le « marguiller de son village lui a dit qu'il était né l'année où fut rebâti le colombier de son domaine (3) ».

M. de Courteville rentre un peu dans la même catégorie. Il a quitté la Beauce pour chercher femme et expose à sa belle l'immense sacrifice qu'il a fait en s'éloignant de sa terre pour la venir voir :

(1) Relations de Piétro Duodo (1598). Citation faite par M. de Vaissière, *Gentilshommes Campagnards*, p. 226.

(2) *Sermon d'un curé picard et satyre sur les vérités du Temps*, édition de 1750. (Communication de M. Héren).

(3) M. de Vaissière, op. cit. p. 297.

J'abandonne pour vous, sans me faire prier,
Le soin de mes dindons et de mon colombier. (1).

Celui-ci est, il faut le reconnaître, un personnage de comédie, mais il indique bien les idées du temps.

Comme nous l'avons vu, on était fier de posséder un de ces immeubles, dont le revenu n'était pas à dédaigner ; le rôle de la paroisse de Morlancourt en 1797, nous apprend que la fermière touchait de ce chef quatre cents livres annuellement (2) ; mais en tant que fin gourmet on ne dédaignait pas de faire paraître notre oiseau sur sa table et on en faisait une énorme consommation.

En 1261, la maison du roi en absorbait journellement quatre cents, et celle de la reine trois cents.

La châtelaine qui désirait mettre à la broche un pigeonneau faisait monter à l'échelle son *houret* afin d'en dénicher quelques paires. La bourgeoise, elle, avait recours aux petits marchands ambulants qui, dès le matin, parcouraient les rues de la ville soit avec un panier, soit avec une petite voiture traînée par un âne (3), si l'heure était tardive, elle se rabattait sur le marchand de volailles, le *poulailler*.

(1) *Montfleury, le Gentilhomme de Beauce*. M. de Vaissière, op. cit. p. 299.

(2) *Histoire de Morlancourt*, M. l'abbé Leroy, p. 112.

(3) Franklin. *La vie privée d'autrefois*. Beaucoup des renseignements qui suivent ont été puisés dans cet ouvrage.

Et notre volatile était très apprécié. Rabelais, dans Pantagruel, nous le cite parmi les mets qui flattaient le plus le palais de ses contemporains. Mais ce qui fait douter du goût du célèbre gastronome, c'est qu'il indique après, le héron, le butor, et, horreur, le plongeon ! Or je crois qu'à notre époque, aucun *huttier* de la vallée de la Somme ne consentirait à manger ce palmipède huileux. Autre temps, autre goût.

Catherine de Médicis assiste à un festin où sont servis, avec une foule d'autres choses, quatre vingt-dix-neuf pigeonneaux, ce qui ne dut pas effrayer cette princesse qui était, je ne dirais pas une brillante fourchette, puisque selon l'usage du temps elle mangeait avec ses doigts, mais une grosse mangeuse. A tel point qu'au mariage de mademoiselle de Martigues, elle absorba tant d'aliments « qu'elle cuida crever. »

La maréchale d'Ancre, elle, n'en mangeait qu'un mais il paraissait presque quotidiennement à son frugal repas (1).

A l'occasion de la mort de son beau-frère Monsieur de Saint-Blimond, le chevalier de Bussy s'occupe du repas qui suivra les funérailles et envoie à Dreuil, Bussy et la Verrière, à la recherche de pigeons, poulets et toutes sortes de gibier (2).

(1) *Le Correspondant* du 25 Octobre 1909, p. 322.

(2) *Le journal de Français, Joseph Le Clerc, chevalier, seigneur de Bussy, p. 141.* M. A. de Calonne.

Souvent notre campagnard, quand il a à traiter parents ou amis, ne va pas si loin :

> Pour eux à la ville il n'envoye
> Chercher du plus exquis gibier,
> Mais privément il les festoye
> D'un cochon, d'un chapon, d'une oye,
> Et des pigeons du colombier (1).

Nous les trouvons même sur le menu offert aux prisonniers de la Bastille !

Du reste on assaisonne pigeons et pigeonneaux de mille façons ; on les rôtit, on les farcit, on les fricasse, on les met en ragoût, on les sale pour les conserver ; mais surtout ils servent à la confection des tourtes et des pâtés. Ho ! ces pâtés où n'entrent que les ailes, les têtes et les gésiers (2), les contemporains, n'en parlent qu'avec l'émotion d'estomacs reconnaissants ! Ce que je m'explique moins, c'est leur sympathie pour les pâtés de loirs, les anguilles de bois, autrement dites les couleuvres, la gelée de corne de cerf, le ramequin à la suie de cheminée, la loutre de mer et certains entremets qu'en latin seulement on pourrait inscrire sur un menu.

Ils se mangent aussi à la carbonade ou bouillis. Dans ce dernier cas, ils sont placés en compagnie de volailles et gibier dans une marmite, où ils mijotent pendant dix ou douze heures aromatisés

(1) RAPIN, *Les plaisirs du gentilhomme champêtre.*
(2) M. de BONNEFONS.



Cliché de M. P. Dubois.

LAON.


UNIV. OF MICH.

par la muscade, le gingembre, le poivre, le thym, etc.

Mais ne faites pas fi des potages aux *bisets*, ils sont aussi très appréciés même à Versailles ; jugez-en. En 1708 le vieux roi est malade, la faculté le met presque à la diette ; son repas ne se compose que de croûtes (1), de potage aux pigeons et de trois poulets rôtis. Ce qui n'est déjà pas trop mal pour un estomac fatigué.

Ces consommés sont variés ; on en découvre aux pigeons et pois verts, ou farcis à la bisque. Mais il y a temps pour tout et à certaines époques de l'année il valait mieux se priver de ce mets délicat : « M. de Bernay, conseiller à la grand' chambre, avait la prétention de tenir la meilleure table de Paris. Il allait à la cuisine et mettait un tablier ; on l'appelait le *cuisinier de satin*. Ce pédant de bonne chère ne pouvait pardonner à un de ses émules de mettre du persil sur une carpe, et un de ses oracles culinaires était qu'il n'y a rien de si ridicule que de servir une bisque aux pigeonneaux après Pâques. Il légua son cuisinier, par testament, au président Le Coigneux. » (2).

L'usage était de placer sur la même assiette une variété de victuailles qui déconcerte nos idées modernes sur la cuisine : lièvre, poulets, lapins de chou, alouettes.

(1) Il y en avait à la purée, aux lentilles, aux écrevisses, etc. M. Franklin. Op. cit.

(2) *Le Correspondant*, 1908. p. 127.

Et sur les bords du plat six pigeons étalés
Présentaient pour renfort leurs squelettes brûlés (1).

Nos oiseaux jouaient de malheur : les hommes du Moyen-Age, non contents d'en faire des hécatombes pour garnir leur garde-manger, n'eurent-ils pas aussi la malencontreuse idée de les faire entrer dans l'étrange pharmacopée du temps ! Avez-vous des taches dans les yeux ? Prenez du fiel d'anguille et du sang de ramier, de tourterelle ou de pigeon et vous serez ou plutot vous eussiez été soulagé, car tout le monde sait qu'un remède ne guérit que pendant peu de temps, et celui-ci est beaucoup trop vieux ! (2)

Si le sang était un remède, le cœur du pigeon servait dans les incantations faites par les sorcières et leurs adeptes à l'époque de Louis XIV (3).

Enfin, pour être complet dans l'énumération des avantages qu'on retire des pigeons, je dirai que de tout temps son engrais, la *colombine*, a été très recherché. Ne pas confondre ce mot avec *colombin* qui indique une « couleur changeante, grise, avec des reflets rosés, violacés et dorés ». (4).

Ce n'est pas ici le cas de faire un cours d'ornithologie; disons seulement que Cuvier considère cet animal comme établissant un léger passage

(1) Boileau, *3e satire*.

(2) *La Thérapeutique oculaire au* xiiie *siècle. Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai 1900*. p. 48.

(3) *Le drame des poisons*, p. 160. Frantz Funck-Brentano.

(4) Havard. Dict. de l'Ameublement.

entre les gallinacés et les passereaux. Toutefois, il les range parmi les gallinacés.

On les classe aussi dans l'ordre, fait tout exprès pour eux, des collombidés, ce qui doit les flatter beaucoup ! Il y en aurait cent-soixante-dix espèces. Le picard ne distingue pas autant de variétés de ces oiseaux qu'il appelle *coulons, pingorins*, *pingeons* et au féminin *pingettes*. Il leur donne une foule de noms qui varient suivant les localités. En voici quelques uns à titre d'échantillons : coulon asi (1), barbet (2), basta (3), bédoré (4), bis (5), biset (6), camus (7), capucin (8), culbutant ou tourniquet (9), d'tabe (10), gavu (11), de manotte (12), mara (13), jacobin (14), carnieux (15).

Nos campagnes picardes ne connaissent que deux espèces de pigeons sauvages ; les ramiers,

(1) Brulé, comme roussi par la chaleur.
(2) Cravaté.
(3) De cour.
(4) Bis, doré.
(5) Brun.
(6) Pigeon de champ dit pigeon de riche.
(7) Espèce au bec large.
(8) De couleur brune.
(9) Qui en volant tourne sur lui-même.
(10) Voyageur, de table.
(11) Au jabot proéminent.
(12) Qui s'élève de préférence dans les petits compartiments appelés *manottes*.
(13) Blanc et noir. (Renseignements fournis par M. Edouard David).
(14) Plumage sombre, tête blanche.
(15) Qui a quelques plumes de couleur claire aux ailes.

les *mansarts* ou *massarts* qui se réunissent en grandes bandes à l'automne et sont si tentants pour les braconniers, lorsque la nuit leur silhouette se détache en noir au sommet des arbres dépouillés de feuilles, et la tourterelle, la *tourte*. Je ne pense pas que le biset sauvage se rencontre chez nous.

A cause d'eux, on dit : *pois à coulon*, c'est-à-dire pois des champs, destinés à être mangés par ces animaux.

Jeter ches pois (ou fèves) *avant ches coulons :* manger son blé en herbe, aller au devant d'une confidence, essayer de tirer les vers du nez de quelqu'un.

Ches coulons et ches blasés (1)
Sont toujours teimpre (2) *levés.*

Moigneux et coulons
Ch'est l'démolition d'une moison. (3)

Comme ein' volée d' bisets : en grand nombre.

On donna à Amiens en 1848 le nom de *bisets* à certains gardes nationaux qui, bien qu'armés, ne purent ou ne voulurent pas revêtir d'uniformes(4).

Comment installait-on nos utiles animaux ? Je pourrais ici répéter ce que j'ai déjà dit au sujet

(1) Espèce de froment.
(2) Teimpre ou timpe ; de bonne heure.
(3) M. E. David.
(4) Rens. fourni par MM. Soyez et de Guyencourt.

des matériaux employés pour les chaumières (1) et les moulins (2) ; les constructeurs se servaient de ce qu'ils avaient sous la main. Le *cran* (3) est-il commun, c'est lui qu'on choisit dans maints endroits de la Somme : Wailly ; de même que le calcaire grossier dans l'Aisne : Belval, Festieux, La Bôves ; et dans l'Oise : S[t] Leu-d'Esserent, où ses bancs atteignent une si grande épaisseur.

Est-ce au contraire le grès qui se rencontre abondamment ? On en met partout, comme dans le Boulonnais : Bédouate, Florincthun, etc. Dans les plaines de l'Artois, la brique est en grande faveur, Eaucourt ; de même que le galet sur les bords de la Manche. On trouve la brique associée tantôt à la charpente (galandage) : ferme de la Haye, commune de Saint-Romain, Hailles ; tantôt à la pierre : Mesnil-Martinsart, Long, Dromesnil ; ou formant des cordons alternant avec la craie ; Ribeaucourt, Bussy-les-Poix.

Si on se rapproche de la Bresle et du pays Normand, on trouve le bois apparent ; ferme du Hamel.

Mais le plus souvent, le picard logeait ses pigeons comme il se logeait lui-même ; il construisait une base en grès, en briques, en pierres ou en silex sur laquelle il élevait une charpente

(1) *Anciennes habitations rurales en Picardie*, p. 3.
(2) *Les Vieux Moulins de Picardie*, p. 53.
(3) Craie.

recouverte en *paillolage* : Rivery, Boves (1).

Je ne pense pas que souvent il ait suivi le conseil de l'auteur du *Théâtre d'Agriculture* qui est d'avis de blanchir l'extérieur du pigeonnier, afin d'inviter les pigeons étrangers à y venir. Le moyen est peut être bon, mais semble peut délicat !

Pour écarter les grands ennemis de nos bestioles, *fouannes*, *ficheux*, *cots*, *rots* et *cahuants* (2), il existe presque toujours des cordons de pierre formant extérieurement larmiers et le mur est aussi lisse que possible. C'est également pour cette raison que notre tour s'élève presque toujours seule au beau milieu de la cour ; mais cette règle souffre de nombreuses exceptions, et on en trouve dans un angle comme à Remiencourt ; au centre d'un toit, comme à Hailles ; au-dessus de la porte cochère dans bon nombre de fermes de l'Artois, comme à Dury (Pas-de-Calais).

Anciennement Charles Estienne disait qu' « au

(1) Bertangles, Ferme de l'abbaye de Corbie à Naours, Dreuil, Belloy-sur-Somme, Pont-de-Metz, Flers-sur-Noye, Daours,(en grande partie remanié), Dammarie (Aisne), etc.,etc.

M. Soyez, possède une peinture d'Ancelin, reproduisant le colombier du faubourg de Hem, construit lui aussi en torchis. Il était situé au lieu dit, le fief de la Panneterie et a été démoli il y a une quinzaine d'années. Il y en avait d'autres dans les faubourgs de la ville ; le grand séminaire possède encore le sien. — Renseignements fournis par M. Pinsard.

(2) Fouines, putois, chats, rats et chats-huant.

bout de la foulerie vous asserrez la volière ou colombier à pied » (1). Dans le Boulonnais on m'en signale deux placés au-dessus d'un puits ; au Portel et à Outreau. Ce dernier a été détruit il y a quelques années.

Quant à la forme, elle varie beaucoup. S'il s'agit d'une charpente ou de galandage, on compte en général six ou huit pans ; si on a affaire à la pierre ou à la brique, c'est le plus souvent le modèle cylindrique qui est employé ; Saint-Leu-d'Esserent, Auvillers (Oise). Olivier de Serres nous dit que cette disposition est préférable à toutes les autres ; car elle donne moins d'accès aux rongeurs et facilite la visite à l'aide de l'échelle tournante (2).

Lorsque les moëllons sont de petites dimensions, des chaînes de pierre de taille viennent de distance en distance consolider l'édifice ; Méru, et souvent, surtout dans l'Oise, un enduit recouvre le blocage. On en trouve aussi de rectangulaires, abbaye de Dommartin ; d'octogones, Laon, Saint-Remy-en-l'Eau; d'hexagones, Mailly-Raineval, Bougainville.

Parfois aussi on se servait de vieux moulins à vent placés non loin de la ferme et qu'on aménageait en colombiers, par exemple à Beauvais dans la ferme de M. Mercier-Defasquelle, sur la route de Tillé. (3)

(1) *L'Agriculture ou Maison Rustique.*
(2) *Le Théatre d'Agriculture.*
(3) Communication de M. H. Quignon.

Le toit suit en général la forme de la tour et devient à pans coupés, conique ou pyramidal. Dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, il se termine souvent, selon la mode flamande, par des pignons à sauts de moineaux : Louvernal, Eaucourt, Boistrancourt, Douchy; il est revêtu de tuiles, quelquefois de bardeaux ou d'ardoises et à une époque plus récente de pannes. Il est couvert de barres horizontales en bois qui servent de perchoir : lorsque les animaux sont nombreux sur la toiture, c'est qu'il va pleuvoir.

De même que les clochers des églises étaient surmontés d'un coq et les châteaux d'une girouette, de même, notre bâtisse s'amortissait-elle par un pigeon de métal. Mais ce n'était pas un de ces petits motifs en fer blanc, tous faits sur le même modèle et sentant la fabrique comme ceux que nous apercevons aujourd'hui, c'étaient de massifs oiseaux de plomb, placés sur une tige aussi de plomb, solides et pouvant résister aux intempéries. Celui de la ferme du Colombier à Sorrus est ainsi fait et doit remonter au XVIIe siècle. (1)

Une fenêtre en général tournée vers le midi donne accès aux pigeons ; elle se ferme le soir au moyen d'une porte à coulisse afin d'empêcher rongeurs et oiseaux de nuit d'entrer dans la place. Quand la construction est en maçonnerie, la

(1) *Monographie de Sorrus*. M. G. de Lhomel. *Mémoires de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*. Tome 21, p. 441.

fenêtre est remplacée parfois par de petites ouvertures ornées de saillies et disposées de façon originale.

Tels étaient les grands colombiers. Les simples particuliers, comme on le verra plus loin, avaient des volières, dont un grand nombre sont parvenues jusqu'à nous. Mais beaucoup de *reideurs* se contentaient et se contentent encore d'une simple boîte, d'un vieux tonneau placé au sommet d'une perche (Carly), ou bien de quelques trous pratiqués dans le mur de la grange, de *manottes*, selon l'expression locale (1).

Une longue et étroite caisse percée d'ouvertures circulaires, accrochée à la muraille remplit le même office. Les curieuses Creuttes de Paissy (Aisne), qui servent aujourd'hui de bâtiments ruraux, nous en montrent une fixée au flanc de la paroi rocheuse.

De même aussi contre les murs de l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois (Oise). Malheureusement les pigeons profitent du voisinage et des vides qui existent dans les vitraux pour faire de trop fréquentes visites dans l'intérieur même de l'abbatiale !

Un excellent refuge pour nos oiseaux est aussi le clocher de certaines églises (Paillart), d'où ils s'échappent en grandes bandes par les ouïes lorsque les cloches se mettent à sonner.

(1) Manotte ne viendrait-il pas de manant ? Il désigne en effet l'habitation de l'espèce que tout le monde pouvait posséder. — (Cte de Guillebon).

Toutes nos vieilles cités moyenâgeuses devaient, comme Venise, avoir leurs bandes de pigeons. Paris, lui-même, n'a-t-il pas sa rue du Vieux-Colombier ? Et c'était jadis, un des charmes de l'antique cité d'Arras que ces blanches volées d'oiseaux qui tournoyaient les jours du marché au-dessus des places aux pignons dentelés, cherchant entre les pavés et à l'ombre des colonnes monolithes de grès les grains qui s'échappaient des sacs de blé. Depuis, les transactions sur place se sont faites de plus en plus rares et les pigeons pour la plupart ont disparu.

Le bon bourgeois ne faisait pas pour eux de bien grands frais d'installation ; il disposait dans son grenier quelques planches et créait ainsi un abri pour plusieurs paires de volatiles (1). Cette règle est loin d'être générale, et M. Brisset (2) nous cite diverses coutumes de villes dans lesquelles il est interdit de nourrir « pigeons pattez et non pattez. » Je me suis tout d'abord demandé d'où venait cette classification. Olivier de Serres m'a donné la clef de l'énigme. Les pattez (*pattus* en picard, c'est-à-dire ceux dont les pattes sont recouvertes de plumes), très gros, très paresseux, s'éloignent peu du logis ; les autres, les non pattez, les communs, vont au loin chercher leur nourriture, de là la nécessité de

(1) *Les Artisans*. Alb Babeau, p. 88. Inventaires d'un passementier 1622, d'un épinglier 1663.

(2) *Garennes et Colombiers*.



Cliché de M. Léguiller.

FLESSELLES.


MICH.

UNIV.
OF

désigner les deux variétés qui souvent sont soumises à des réglements différents.

Mais, revenons à notre tour monumentale. Elle se divise habituellement en deux étages. Dans le bas, est installé soit un poulailler, soit une petite étable, soit un pressoir, soit une cave voûtée en pierres avec de gros tores comme à Festieux (Aisne), au Quesnel (Somme) ; soit enfin une prison, comme à Eterpigny. L'étage supérieur est entièrement, réservé à nos bestioles. On y accède quelquefois par un escalier intérieur, mais le plus souvent par une échelle volante posée contre une porte placée à quelques mètres du sol ; on ne saurait jamais être trop prudent ! Une fois entrés, nous découvrons une quantité de petites cavités : les boulins, pots, trous, nids en français, *bulins, burins* ou *manottes* en picard.

Pour ête à l'mode
J'ai acaté un tiot bonnet
Dans mes épaul's tout droit plachė ;
Car ch' n'est plus d'sus s'tête
Qu'in (on) met s'calipette
Mais bien tout au bas d'sen chignon
Comme ein' vrai 'manotte à pigeon.

(Fête d'Arras, 1857) (1).

L'auteur des « *Etudes du patois picard* » nous signale aussi cette expression dans les vieilles coutumes : « Il est permis à chascun de faire vollet (petit colombier) sur son immeuble jusques

(1) *Etudes du patois picard*, par M. J.-B. Jouancoux, p. 151.

à deux cens manottes. » (*Nouv. Coutumier général* 1755). Ces cases sont formées de petites fiches placées dans le mur, de branches de noisetier entrelacées et recouvertes d'un mortier d'argile. D'après la *Maison Rustique* (1), on se sert également de terrines ordinaires et de paniers d'osier attachés contre le mur.

Au centre de la pièce, une poutre de chêne placée verticalement et munie à ses extrémités de pivots de fer, reçoit trois potences, auxquelles est accrochée une échelle (2). Pour prendre les jeunes pigeons, il suffit de se placer sur un des *écaillons* et, s'aidant de la main, de faire tourner la machine, il est ainsi facile d'examiner tous les boulins les uns après les autres. On peut en voir un exemple bien conservé dans le colombier de Remiencourt, élevé par le marquis de Boufflers à la fin du XVIII[e] siècle.

La maison une fois bâtie, il fallait la peupler. Olivier de Serres, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, nous donne diverses recettes pour maintenir les pigeons au logis ; en voici une qui a le mérite d'être originale : faites cuire et bouillir dans de l'eau une tête de chèvre, avec du sel, du cumin, du chanvre, de... (je passe à dessein un des ingrédients employés). Les pigeons commencent par manger la chaire et se frottent ensuite contre

(1) Edition de 1798, p. 126.
(2) *Dict. d'Architecture*, Tome III, VIOLLET-LE-DUC.

les os (1); dès lors ils ne pensent plus à prendre la clef des champs.

Comme je le disais en commençant ces notes, on attachait une grande importance à la possession d'un colombier dans l'ancien droit féodal ; mais rien n'est plus difficile que d'établir exactement ce droit et, lorsqu'on étudie les coutumes des différentes provinces, on est étonné des divergences et des contradictions qui existent entre elles.

Tout d'abord qu'était-ce qu'un colombier ? Je ne parle pas de l'extérieur dont nous nous sommes déjà occupés et qui n'offre d'intérêt qu'au point de vue archéologique et pittoresque, mais de l'intérieur qui nous révèlera la qualité du propriétaire. Le tout est de savoir s'il s'agit d'un colombier à pied ou d'une volière. Cette distinction qui semble bien futile est cependant la base du droit qui nous intéresse. On entend par colombier à pied, celui qui a des boulins jusqu'au rez-de-chaussée, sans que leur nombre soit limité ; j'emprunte cette définition au coutumier de Picardie (2). La volière ne comprend que peu de boulins, elle est placée sur quatre piliers et fait corps avec les bâtiments de ferme. D'après Viollet-Le-Duc, (3) elle devait être construite en

(1) *Le Théâtre d'Agriculture*, édit. de 1805, p. 55.

(2) *Coutumier de Picardie. Coutumes du Boulenois.* Commentaires de M. Le Roy.

(3) *Dict. d'Architecture*, Tome III.

bois et avoir seize pieds de hauteur. Je ne crois pas que ces réglements aient été très observés dans notre région ; pour le picard, volière était simplement synonyme de petit colombier. (1)

Qui a le droit de posséder la première de ces constructions ?

Les coutumes d'Amiens, du Ponthieu, de Senlis étant muettes sur ce sujet, on devait se référer à celle de Paris qui nous enseigne que pour avoir le droit de posséder un colombier à pied, il faut être seigneur haut-justicier, ayant censive. « Un chacun seigneur féodal peut en son tènement avoir... colombier » déclarent les coutumes du Boulenois, et le commentateur nous dit que ce droit n'appartient qu'au seigneur haut-justicier et au seigneur du fief ayant censive, toujours conformément à la disposition de la coutume de Paris.

Pour se rendre compte de ce privilège assez peu vexatoire en réalité (2), il est nécessaire d'examiner les dispositions législatives concernant la censive. Le seigneur n'aurait donc pas eu le droit de colombier si les terres attenantes, exposées aux dévastations des pigeons eussent été possédées en franchises par leurs propriétaires. Il fallait que ces terres fussent des censives, c'est-à-dire concédées à titre de bail à cens, dont les tenanciers n'avaient que le domaine utile et dont

(1) La commune de Fouencamps en montre aujourd'hui encore plusieurs exemples.

(2) *Dict. Larousse.*

le seigneur, en les inféodant, avait gardé le domaine direct qui, en dehors des redevances, lui conservait quelques attributs de la propriété comme le droit de chasse et le droit de colombier, qui étaient de même nature. Comme le fait très bien remarquer l'auteur de l'article déjà cité, il n'y avait pas là à proprement parler de vexation ni de dommage ponr la propriété foncière, mais une réserve faite par le censier qui, en cédant sa terre se ménageait la faculté d'élever un colombier. « Les tenanciers avaient accepté ce partage des attributions de la propriété et il n'y avait là que l'exécution d'un contrat librement intervenu entre les parties intéressées. »

Les seigneurs non hauts-justiciers avaient à remplir une condition en plus : ils devaient avoir autour de la demeure de leurs oiseaux cinquante arpents en *toute propriété*.

En voyant ces dispositions, on se demande avec certains auteurs si le droit de colombier conserve bien son caractère aristocratique et s'il n'est pas simplement la vulgaire faculté d'élever des pigeons à la charge de les nourrir, sans nuire aux récoltes de ses voisins. Car on voit que partout la préoccupation du législateur a été d'accorder cette faveur non pas à cause du seul titre de seigneur, mais à cause du titre de propriétaire.

Toujours dans le même ordre d'idées, Renauldon nous dit qu'il est nécessaire que ces terres soient en culture ; des bois, des prés, des étangs et des

friches ne rempliraient pas les conditions exigées. Il ne faut pas non plus que le domaine soit éloigné, ni trop morcelé ; enfin, il doit être dans la justice, dans le fief du seigneur et non en différentes justices et en différents fiefs.

Les coutumes locales n'ont garde d'omettre d'indiquer ceux qui jouissent ou non de ce privilège. A « Port, Jean de Noyelle, seigneur de Port peut y avoir colombier » (1); à Bonneuil, « nul ne peut avoir four en la ville, sauf le prieur; ni colombier, sauf les lieux accoutumés. » (2). Jehan Remis, à Fransures, en 1384, a une maison sans justice, et n'a pas droit à un colombier (3). Les habitants d'Etréjust ne peuvent avoir ni tenir en leurs maisons de colombiers, si ce n'est en lieu privilégié. Tant pis pour celui qui construit sans droit. « En 1694, le curé de Méricourt est condamné à démolir, dans les huit jours, le pigeonnier établi dans sa maison, sur la terre mouvante en roture des Chapelains » de la cathédrale d'Amiens (4).

Les réglements, si sévères, lorsqu'il s'agissait de colombiers proprement dits, devenaient plus coulants lorsqu'ils avaient affaire à des volières, volets, fuyes ; c'est-à-dire n'ayant qu'un certain

(1) *Coutume du bailliage d'Amiens*. A. Bouthors, I, page 507.

(2) *Etat de la prévôté de Montdidier*. M. G. de Witasse, p. 37.

(3) M. G. de Witasse, *op. c.* p. 69.

(4) *His. des Chapelains de la Cathédrale d'Amiens*, par M. l'abbé Leroy, p. 198.

nombre de boulins et ne descendant pas jusqu'au rez-de-chaussée. Tout le monde a droit d'en posséder, pourvu que les pigeons soient enfermés. Je vois même, dans la *Maison Rustique*, l'indication de pigeons privés ou pigeons de volière qui s'écartent peu de leur demeure, et je me demande si ces paisibles animaux n'étaient pas parfois tolérés. En tous cas, dans beaucoup de provinces, gentilshommes et particuliers pouvaient avoir de ces petits pigeonniers, pourvu qu'ils possédassent une étendue assez considérable de terres, pour nourrir leurs volatiles, afin de supporter seuls le dommage causé par eux, et non leurs voisins. Le commentateur des coutumes de Péronne, M. de la Villette, est de cet avis. A Orléans (1), le seigneur non haut justicier, contrairement à ce qui a lieu à Paris, quoique ayant censive et cent arpents de terres labourables, ne peut avoir qu'une volière ne dépassant pas deux cents boulins. Nos coutumes et documents locaux nous fourniront aussi des exemples.

Les habitants d'Oisemont ont la faculté d'avoir « colombier en forme de *volée* » (2).

Jean d'Airaines fait construire un pigeonnier à Castel; les chapelains de la cathédrale d'Amiens, seigneurs de cette terre depuis 1452, l'appellent en justice et ont gain de cause devant le bailli de

(1) *Garennes et colombiers*. M. L. Brisset. Thèse, p. 68.
(2) *Coutumes du bailliage d'Amiens*. A. Bouthors, I, pp. 392, 415.

Castel le 29 avril 1610. Jean d'Airaines finit pourtant par avoir le dernier mot en faisant observer qu'il n'avait pas édifié un colombier à pied, mais une simple volière (1).

Dans certaines provinces il faut, pour ériger une demeure à pigeons, soit un droit régulièrement acquis, soit un droit d'ancienneté ; dans d'autres, il faut toujours justifier d'un droit écrit.

Les seigneurs haut-justiciers peuvent donner cette autorisation ; mais l'auteur de la savante thèse, à laquelle nous avons fait de nombreux emprunts, pense que le consentement des habitants est indispensable, et il cite un arrêt de 1639 rendu dans la coutume de Senlis, qui a jugé que tout particulier pouvait faire réduire le nombre des boulins des volières. D'après certaines coutumes, la permission du roi est nécessaire pour construire ; dans d'autres, on ne peut faire colombier ni volière en la justice d'autrui sans le congé du seigneur châtelain. Les habitants de Beauval peuvent avoir colombier dans leur tènement, « en demandant grâce de l'édifier, ce que on ne peut leur refuser, toutefois s'ils édifient lesdits colombiers sans avoir demandé, ils ont une amende envers ledit seigneur de LX sols » (2).

Maintenant, le droit de colombier est-il un droit

(1) *Hist. des Chapelains de la Cathédrale d'Amiens*. M. L'ABBÉ LEROY, p. 174.

(2) *Coutumes du bailliage d'Amiens*. A. BOUTHORS, II, p. 72.

de fief ? les pigeons des fuies sont-ils des meubles? Ce sont là de graves questions que je n'ose trancher et me contente d'indiquer en renvoyant aux auteurs spéciaux.

Les coutumes d'Amiens (commentaires de Du Fresne) nous disent que « les puisnez ont toute justice, haute, moyenne et basse en leurs portions de quint, ont droit. . . . . d'y faire colombier à pied. » C'est-à-dire que si leur domaine a moins de cinquante arpents, ils peuvent malgré tout, construire cet édifice. Ils ont donc intérêt à conserver leur portion de quint, car si leur aîné leur donnait en échange un fief sans justice ou des terres en rôture, fussent-elles de deux cents arpents, ils ne pourraient prétendre au droit de colombier à pied. Cet article des coutumes prouve une fois de plus que ce droit avait une grande importance.

Nos pigeons donnaient lieu à des redevances, mais moins fréquentes que celles en chapons et en poulets.

A Foncquevillers, le jour de la Saint-Remy, une redevance est due au seigneur qui de son côté donne à chaque échevin une quantité de victuailles et, « une poire de blanc angoisse chascun et cuite, et chascun une crue, » (angoisse serait synonyme de pigeon). (1)

« La maison et grange de Brioz (St-Christ « Briost) a tout le colombier, qui rend à l'ostel

(1) *Cout. loc. du bail. d'Amiens.* A. Bouthors, p. 280, 546.

« de Brios chent paires de pigons chascun an se « il y sont, se non che qui en y chiet le colombier « peuple », c'est-à-dire : doit au château 100 paires si elles s'y trouvent, si non ce qui tombe du colombier (1).

L'abbaye de Saint-Riquier avait comme redevances et revenus du Gard-lès-Rue : poules, anguilles, pécheries, oiseaux et lapins du parc, glands, pâtures, travers du gard, *pigeons* et cygnes, tourbe (2).

Pour prévenir dans la mesure du possible les dégâts causés par nos gentils oiseaux, les vieux législateurs ont pris, comme on vient de le voir, une foule de précautions : difficulté pour obtenir ce droit, diminution du nombre des boulins, grande étendue de terres entourant le colombier, etc. En outre, les officiers des justices royales et même des hautes justices seigneuriales font des règlements pour clore les colombiers aux époques où les dégâts sont le plus à craindre.

Mais déjà aux Etats de 1560, le bailliage de Beauvais, avec beaucoup d'autres, demande que seuls les gentilshommes et les non nobles hauts justiciers puissent élever colombiers et volières (3).

(1) *Etat de la Prévoté de Péronne*, p. 95, ouvrage inédit de M. G. de Witasse.

(2) M. de Rosny, cit. dans l'*hist. de St-Riquier*, par M. l'Abbé Hénocque. *Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie*. T. XI, p. 346.

(3) M. Brisset, *op. c.* p. 90.



Cliché de M. Leguiller

Abbeville. — Manufacture des Rames.

Malgré cela, à l'époque de la Révolution on se plaint encore des dommages causés par « cet oyseau volatille » comme l'appellent naïvement les habitants de Lœuilly et on réclame l'abolition d'un droit qui lésait parfois les tiers, mais surtout les atteignait dans leur amour propre (1) ; car il n'était pas rare de voir un seigneur, beaucoup plus pauvrement logé que son voisin le bourgeois ou le villageois, empêcher son vassal de construire un pigeonnier. (2) Aussi, dans la rédaction des cahiers de 1789, voyons-nous le clergé de la sénéchaussée de Ponthieu, demander « l'exécution des ordonnances relatives aux colombiers et volières, » (3) et une foule de paroisses se plaindre, comme Cagny, Poix, Thieulloy-L'Abbaye, Blargies, Bouveresse, Loueuse, Méréaucourt, Monceaux-L'Abbaye, Sarcus, Thieulloy-la-Ville, Cantepie-Ile-Saint-Hilaire, Warlus, etc.

Certaines réclament l'interdiction complète du droit de colombier : Hescamps-Saint-Clair, Lignières-Châtelain, Romescamps, Abancourt, Beaucourt-Saint-Eloy, Famechon, Beaudéduit, Briost. Si la fermeture totale est impossible, qu'au moins, pendant l'époque des semailles et de la moisson, les oiseaux ne puissent sortir : Authie, Guyencourt.

(1) M. Brisset *op. c.* p. 88.

(2) *Le village sous l'ancien Régime*, p. 167. M. Albert Babeau.

(3) *L'Eglise d'Amiens en 1789*. J. Darsy, *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*. Tome XIIIe, p. 354.

Beaucoup de communes se contentent de cette dernière mesure : Ferrières, Flers, Fransures, Jumel, La Faloise, Lœuilly, Moyencourt, Bayencourt, Fontaine-sous-Catheux, etc., parce que à cette époque de l'année on est obligé de mettre des gardiens qui empêchent que la semence en soit enlevée : Saigneville.

A Frettemeule, les grands colombiers des maîtrises seigneuriales devraient être fermés jusqu'à six heures du matin. C'est aussi l'avis de Sentelie, sinon, les officiers municipaux seront autorisés à faire détruire les oiseaux. A Bray-lès-Mareuil, on sème du chanvre et les cultivateurs sont obligés d'aller à trois heures du matin effaroucher nos volatiles qui ne devraient avoir la clef des champs qu'à six heures. Tronchoy demande pendant la même période de détruire au fusil ou autrement les pigeons trouvés dans les champs. A toute autre époque, celui qui les tuera sera condamné à trois cents livres d'amende.

Mais ne pourrait-on au moins restreindre le nombre des pigeonniers des fieffés ? Harcelaines. Il y en a souvent plusieurs au même lieu : à Poix on en compte cinq sans les volières, quatre à Rumigny. Aussi les habitants de Sarnois demandent-ils qu'aucun seigneur ne puisse avoir le droit de colombier s'il ne possède cent arpents de terre en domaine. La paroisse d'Argœuves est plus exigeante, elle voudrait restreindre ce privilège aux seigneurs dont les terroirs sont composés de

quinze cents arpents, sans néanmoins étendre cet avantage aux seigneurs ecclésiastiques. Ne serait-il pas bon aussi de limiter le nombre des hôtes des pigeonniers qui s'élèvent, il faut ici faire sans doute la part de l'exagération, à cinq cents paires à Méréaucourt ; à quatre ou cinq cents paires à Theuilloy-la-Ville. Le maximum serait fixé d'après l'étendue de chaque fief ; Gamaches. Du reste, beaucoup de villages demandent un réglement sur cette question; Saint-Quentin-des-Prés, Saint-Thibaut, ou s'en remettent aux Etats-Généraux ; Bus, Creuse.

Comme on l'a vu, les gentilshommes n'étaient pas les seuls à élever cette engeance dans leurs vastes colombiers ; les roturiers avaient leurs volières dont les habitants causaient aussi, disait-on, de nombreux dégâts ; c'est ce que constatent les cahiers de Poix, de Souplicourt et d'Hescamps-Saint-Clair. Famechon expose le désir que sa Majesté interdise à tous les roturiers d'avoir de ces petits pigeonniers (1).

Ces réclamations trouvèrent un écho auprès des députés de la Constituante. Dans la folle séance du 4 août, que Mirabeau lui-même appelait une orgie, noblesse et clergé renoncent à l'envi à leurs privilèges ; c'est à qui fera assaut de zèle et de désintéressement. Comme Catulle, s'écrie le comte de Virieu, je viens offrir mon moineau sur l'autel

(1) Documents pour servir à l'Histoire de la Révolution Française dans le département de la Somme.

de la patrie... je propose la suppression des colombiers... Il est plus d'une Lesbie prête à accepter l'offrande, répond une voix. Le mot est acclamé ; il fait fureur et d'une voix unanime l'assemblée proscrit la race entière des pigeons (1).

La révolution avait voulu faire disparaître nos bisets. En effet, le colombier seigneurial se ferma, mais fut remplacé dans chaque commune par vingt volières appartenant aux cultivateurs et le nombre des mangeurs de grain au lieu de diminuer, augmenta ! (2)

Puis, on règlemente cette question : chacun pourra avoir des pigeons ; mais aux époques fixées par les communautés, ils seront considérés comme gibier. En tout autre temps, ils rentrent dans la classe des autres animaux domestiques, que nul ne peut détruire sans commettre une infraction ; mais s'ils causent des dégâts, le propriétaire qui les trouve sur son terrain peut encore les tuer et les laisser sur place sans pouvoir s'en emparer (3).

Si je devais passer en revue les colombiers de certaines provinces, je n'aurais que l'embarras du choix ; les uns sont à créneaux et à machicoulis, flanqués de tours ; les autres sont couverts de

(1) *Le roman d'un royaliste.* M[is] Costa de Beauregard, p. 155.

(2) M. de la Blanchère, op. cit.

(3) *Proverbes, dictons et maximes du droit rural traditionnel*, par A. Bouthors, p. 37.

sculptures et d'ornements (1). Dans le nord de la France, rien de semblable et c'est avec beaucoup de peine que je pourrai noter en passant quelques constructions intéressantes dont il est souvent assez difficile de déterminer l'âge en l'absence de motifs décoratifs, et c'est le cas le plus fréquent. La plupart sont du XVII[e] et du XVIII[e] siècles. Je ne m'explique pas comment il en est si peu d'anciens ; car, malgré la mauvaise qualité des matériaux employés dans certaines parties de notre région, nous possédons encore de nombreuses églises et quelques châteaux du Moyen-Age. Pourquoi n'en est-il pas de même pour les colombiers ? Serait-ce le peu de sympathie dont ils étaient l'objet qui aurait été la cause de leur destruction aux époques de soulèvements populaires ? Je ne le pense pas. En tous cas, parmi les nombreux spécimens que j'ai étudiés ou dont j'ai entendu parler, un très petit nombre est antérieur au XVII[e] siècle. Ceux de la fin du XVIII[e] siècle sont communs ; M. Quignon, l'auteur de l'histoire de Daours, se demande si les restrictions apportées sous le règne de Louis XV aux droits féodaux n'amenèrent pas, quelques années après, une réaction pour reconquérir le terrain perdu. Il pense aussi que cette époque correspondrait avec les nombreuses réfections faites aux colombiers. Il y au-

(1) *Dict. d'architecture*, VIOLLET-LE-DUC. *Manuel d'arch. française*, ENLART.

rait peut-être là des recherches intéressantes à faire.

Aujourd'hui les demeures à pigeons qui sont arrivées jusqu'à nous sont en général jalousement conservées par leurs propriétaires, qui voient avec raison dans ces vestiges d'un temps disparu une preuve de l'ancienneté de leur terre. Les colombiers dureront plus longtemps que les vieilles maisons ou les vieux moulins.

Pour faire d'intéressantes recherches, il faudrait, je pense, visiter les départements de l'Oise et de l'Aisne qui contiennent tant de vieilles abbayes, tant de châteaux solidement bâtis avec les belles et bonnes pierres du pays ; plus d'un a sans doute conservé son antique colombier. Il doit en être de même pour les fermes fortifiées du Boulonnais. Contentons-nous de ce que nous possédons et passons rapidement en revue les quelques échantillons de nos environs. Je n'ai pas la prétention de dresser la liste de tous les colombiers picards, j'ai voulu seulement en citer quelques-uns en m'efforçant d'indiquer les différents modèles les plus usités. Commençons par deux volières.

Au 16 de la rue des Sœurs-Grises, à Amiens, est blotti au fond d'une cour un vieil hôtel de la fin du XVIIIe siècle, aux fenêtres enguirlandées, aux délicates boiseries. Sur les côtés, se dressent, accolées au mur, deux fuies en briques, demi-circulaires avec cordons en pierre et toiture en terrasse. Au-dessus de la fenêtre destinée aux

pigeons et formant clef, se trouve un petit motif en forme de console renversée. Tout cet intérieur a un aspect vieillot qui ne manque pas de charme pour ceux qui sentent les choses du passé.

A ABBEVILLE se rencontre dans la basse-cour de la manufacture des Rames, une autre volière signalée par M. Pierre Dubois (1). Fut-elle construite par Mansart ainsi que les autres bâtiments ? C'est ce que nous ignorons. Elle est en briques avec arêtes et cordons de pierre, sa base est allégée par quatre trompes fort élégantes. Ne quittons pas ce joli édicule sans admirer sa toiture en coupole campaniforme d'un modèle très rare en Picardie.

BAILLESCOURT, canton d'Albert. Cette ferme qui dépend de Grandcourt possède un colombier de briques qui a grande allure. Il est rectangulaire avec chaînes d'encoignure en pierres et toit en bâtière. Le haut pignon, faisant face à la cour, est orné d'ouvertures circulaires disposées en croix, et d'une grande fenêtre à appui et croisillons de pierre. Il est compris dans l'énumération des biens dont se compose le domaine et seigneurie de Baillescourt au XVIIIe siècle. (2) C'est

(1) *Notre Picardie*, Nov. 1906.

(2) *Histoire du Village de Grandcourt*, par M. l'abbé LEROY, p. 135. et suiv. Dans son histoire de Morlancourt, M. l'abbé Leroy, cite aussi le colombier aujourd'hui démoli du château de ce village qui devait être de grande dimension puisque le rez-de-chaussée était occupé par une étable.

déjà l'influence du Nord de la France qui se fait sentir.

Courcelles-sous-Moyencourt, canton de Poix. Tour cylindrique.

Esserteaux, canton d'Ailly-sur-Noye. Massive construction octogone en charpente s'élevant au-dessus de la porte d'entrée de la basse-cour. Elle devait primitivement être entièrement revêtue d'essentes, qui se voient encore sur plusieurs faces, et aurait été bâtie par la famille de Béry, un an après le château en 1787.

Flesselles, canton de Villers-Bocage, nous offre un type de construction que nous aurons plusieurs fois l'occasion de signaler au cours de cette notice : la vieille tour féodale transformée en colombier. Celle-ci a grand air et profile au loin sa silhouette blanche. Elle vient d'être dégagée, ce qui permet de l'étudier plus complètement.

Frucourt, canton d'Hallencourt. Belle tour en briques avec cordons de pierre, xviie siècle.

Hailles, canton de Boves. Le pigeonnier du château émerge d'un toit et se trouve placé de singulière façon au centre d'un bâtiment de ferme ; il ne repose sur aucun mur, mais sur les poutres du premier étage. Les huit pans sont formés de montants de bois et de briques disposées en arêtes

de poisson. Un épi de plomb, terminé par le classique pigeon, couronne le tout.

HAMEL. En parlant des vieilles chaumières, j'ai déjà attiré l'attention sur le colombier à pans de bois et à multiples combinaisons de la ferme du Hamel à Brutelle, canton de Saint-Valery. Ces bois apparents, peu employés en pays picard, se rencontrent fréquemment aussitôt qu'on a traversé la Bresle. Dans certaines parties de cette charpente, les vides sont remplis par des briques. Le toit peu élevé se relève fortement par les coyaux pour rejeter au loin les eaux pluviales.

LONG, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher. Gracieux pigeonnier qui fut, sans doute, édifié en même temps que le château dans la première moitié du XVIIIe siècle, par messire de Buissy, seigneur de Long, Le Catelet, Hurtevant et autres lieux.

MAILLY-RAINEVAL, canton d'Ailly-sur-Noye. Je le cite plutôt à cause de la notoriété du nom que pour sa valeur archéologique. C'est une tour hexagonale en pierres de pays, bien conservée et coupée vers le milieu par un larmier evidé en dessous. Il doit dater de la fin du XVIIIe siècle. Je vois en effet dans la *Picardie Historique et Monumentale* (1) que la partie la plus récente du château avait été édifiée en 1777 avec les pierres prove-

(1) Arrondissement de Montdidier. Art. de M. DE GUYENCOURT.

nant de Folleville. La légende dit même que le seigneur du lieu, ne voulant plus habiter la vieille forteresse et désirant s'établir à Mailly où l'attiraient les grands bois giboyeux, ne trouva qu'un seul moyen de forcer sa femme à le suivre. Il fit enlever les toitures du château et la dame, pour ne pas coucher à la belle étoile, fut bien forcée de partir pour la nouvelle résidence.

Mérélessart, canton d'Hallencourt. Colombier en pierre blanche.

Moyencourt, canton de Poix. Pigeonnier installé à une époque récente au-dessus du joli porche, vestige de l'ancien château.

Pissy, canton de Molliens-Vidame. Colombier seigneurial en pierres, octogone, date de 1681.

Poultière, commune d'Huppy, canton d'Hallencourt, construction en pans de bois et galandage.

Le Quesnel, canton de Moreuil. Dans la déclaration de la seigneurie du Quesnel et Saint-Mard-en-Chaussée de 1617, on voit qu'au milieu de la basse-cour « osi basty de pierre un grand pigeonnier et le haut de charpentes couvert de tuilles. » Il était à huit pans ; à chaque angle sortaient des poutres soutenant le plancher; elles étaient sculptées et représentaient des chimères. La partie



MOULIN-L'ABBÉ.



construite en maçonnerie a seule subsisté ; l'intérieur est voûté en ogive. Tout auprès se voient les traces de l'ancien fossé, c'est peut-être le reste de l'une des quatre tours du château (1). Au moment de la construction les seigneurs du lieu étaient les Le Maistre (2).

RIBEAUCOURT, canton de Domart. Colombier rond en pierres blanches, avec cordons de briques, jadis recouvert de ces planchettes appelés *hecquettes* en picard. Il en reste encore sur les côtés d'un petit clocheton qui surmonte la toiture.

RIVERY, canton Sud-Est d'Amiens. Ce n'est pas son caractère architectural qui doit le faire remarquer, mais son type de colombier bien picard en bois et torchis ; puis, il est en si piteux état qu'il est facile d'en étudier l'ossature. Le soubassement octogone est en pierres et grès ; on y lit la date de 1758. Les pierres portent des marques d'ouvriers tâcherons (3) ; un puits s'ouvre à sa base, il est situé au centre d'une cour, close en partie de murs de pierre. A l'entrée se voit une vieille gentilhommière à la toiture mansardée, qui avec sa porte garnie de pentures fleurdelisées et surmontée d'un auvent, son antique escalier de chêne aux balustres tournés, la chambre où coucha

(1) Renseignements fournis par M l'abbé LEROY.
(2) *Moreuil et son canton.* M. ALCIUS LEDIEU, p. 83.
(3) Renseignements fournis par M. PINSARD.

Henri IV lors du siège d'Amiens, sa petite chapelle délabrée où reposait, dit la légende, le corps d'un évêque, serait digne de tenter la plume d'un Lenôtre.

Cette construction est reprise sur un plan de 1768 conservé à la mairie de Rivery, et indiquée comme faisant partie de la seigneurie dudit lieu. Or, à cette époque, les possesseurs de cette terre étaient les Boulanger de Rivery que nous trouvons déjà là en 1696. N'étaient-ce pas les seigneurs de cette commune qui, lors de l'entrée solennelle des évêques d'Amiens, tenaient leur mule par la bride ? (1)

Rumigny, canton de Boves. Il y a peu d'années on démolissait dans ce village, au centre d'une vieille et pittoresque ferme un colombier du xv[e] siècle. Très élevé pour sa largeur, de forme octogone, il se dressait sur une base de grès surmontée de plusieurs assises de briques, dont une disposée en dents de scie et se terminait par une charpente apparente, coupée dans son milieu par un auvent circulaire recouvert d'ardoises, remplaçant le larmier. Le toit aigu, et d'aspect bien gothique, était revêtu de tuiles et surmonté d'un épi de plomb veuf de son pigeon. La salle basse s'éclairait par six petites meurtrières et n'était pas voûtée. L'échelle tournante était bien là, mais avait ceci de particulier que les potences qui la

(1) *Histoire des Evêques d'Amiens.* M. Soyez.

soutenaient étaient disposées de telle façon qu'elle était inclinée. A remarquer aussi l'assemblage des pièces de charpente et la manière originale de construire les boulins. (1)

TILLOY-LES-CONTY. Les colombiers du XVIe siècle sont rares en Picardie, en voici cependant un. Il est octogone, très large pour sa hauteur, et dresse ses murs, épais de soixante-quinze centimètres, auprès des fossés de l'ancien château. Deux petites portes cintrées, accolées, surmontées d'un linteau mouluré, donnent accès à une cave à la voûte de pierre. Le profil du larmier et surtout de la corniche nous indiquerait l'âge du bâtiment quand bien même l'architecte ne se serait pas donné la peine d'inscrire en relief : 1577. Cette date est placée à la droite de deux écus difficiles à déchiffrer du bas. L'un semble entouré d'une cordelière, l'autre du collier de Saint-Michel. Il est probable que ce sont les armoiries d'Halluin, telles qu'on les lit au-dessus de la porte du joli petit édicule placé à la gauche du château et qui est de 1578, et sur la cheminée des ruines de Wailly, où se voient deux écussons, l'un « entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, est écartelé : au 1, de Halluin ; au 2, de Hames, au 3, de Mauchevalier,

(1) M. VIVIEN, architecte de la ville d'Amiens, possède un relevé très exact de cette construction.

Voir la façade de cette ferme dans la *Pic. Hist. et Mon.*, II, p. 270.

et au 4, d'Ailly. Le second, ceint d'une cordelière, est parti au 1, écartelé comme ci-dessus ; au 2, coupé, au 1, de Gouffier et au 2, de Montmorency.» (1) Les d'Halluin étaient alors seigneurs de Tilloy et de Wailly.

Valloires, canton de Rue, serait d'après M. Enlart (2) du xv[e] au xvi[e] siècle. A une certaine hauteur, ce colombier est entouré d'un larmier très saillant (3). Espérons que le vendalisme moderne épargnera cette vieille construction ainsi que l'abbaye.

Wailly. Auprès des ruines du château se voit encore le colombier seigneurial de forme octogone qui fut bâti avec les pierres de l'ancienne église. (4)

Yzengremer, canton d'Ault, bâtisse en briques et torchis qui daterait de Louis XIII.

(1) *Picardie Hist. et Mon.* Tome II, p. 318, art. de M. de Guyencourt.

(2) *Manuel d'archéologie française*, T. II, p. 201 et 203.

(3) *Picardie Histor. et Mon.*, Tome III, p. 194. M. Roger Rodière.

M. Maqueron en possède le dessin ainsi que celui des colombiers des fermes de Tofflet à Laviers ; de Caux ; de Rimbehem, à Nibas ; de l'ancien château, à Nibas ; d'Herveloy, à Martaineville ; d'Harcelaine, à Maisnières ; de Zoteux, à Acheux ; de Rogeant, à Tœuffles ; de Caumandel à Huchenneville ; de l'ancien château de Lamotte-Buleux ; de Blanche-Abbaye, à Buigny-St-Maclou.

On en trouverait aussi dans la collection Duthoit.

(4) *Picardie Hist. et Mon.* T. II, p. 315.

Aisne. — Laon. Quand on fait l'ascension de la jolie montagne de Laon, on aperçoit dans le bas, non loin de la gare, une tourelle de briques et pierres construite sur le terrain dit : « La Grange-l'Evêque », où se trouvait jadis un corps de ferme appartenant aux évêques, ducs de Laon (1). Il n'en est fait mention que dans un acte d'acquisition comme bien national en 1792. L'intérieur se divise en plusieurs étages : un caveau voûté en briques, un rez-de-chaussé à usage de poulailler, un grenier à grain et, à la partie supérieure, le pigeonnier proprement dit. L'extérieur octogone est orné de dessins formés de briques, les unes rouges, les autres jaunâtres, de jolies lucarnes de pierre surmontées de frontons et accompagnées de consoles, et d'un écusson, malheureusement mutilé, entouré de roseaux. Plusieurs larmiers coupent la façade qui est flanquée d'une tourelle de pierres, donnant accès aux étages supérieurs par un escalier à vis. La toiture est de tuiles. Cette construction doit remonter au xvii[e] siècle.

Belval, commune de Goudelancourt, et la Bove, commune de Bouconville, canton de Craonne ; Festieux, canton de Laon. Grosses tours en pierre de pays, toit rond, peu élevé et recouvert de tuiles.

(1) M. Marquiset. *Bul. de la Société Académique de Laon.* Tome XXXII. 1[er] Fasc. 1907, p. 25.

Flavy-le-Martel, canton de Saint-Simon, petit colombier cylindrique en briques, avec cordons de pierres. Je ne l'ai pas vu d'assez près pour constater s'il n'avait pas d'ornements en briques émaillées, motif de décoration assez fréquent dans le département de l'Aisne.

Corbény, canton de Craonne. A l'entrée du bourg, à gauche en arrivant de Saint-Erme, on rencontre une ferme qui serait l'ancien manoir des seigneurs de la Chapelle. Au-dessus de la porte cochère se dresse un colombier carré construit avec le beau calcaire du Laonnais.

Juvincourt, canton de Neufchâtel. Pigeonnier carré en pierres blanches.

Vauclerc, canton de Craonne, a aussi son vieux colombier ; mais il est à regretter qu'il ne date pas du XII° siècle comme sa voisine la monumentale grange abbatiale. C'est une tour octogone en briques avec cordons saillants en pierres. La fenêtre qui donnait jadis entrée aux pigeons, (aujourd'hui ils pénètrent par les trous de la toiture,) est en pierres, avec fronton et consoles renversées et porte la même date que le porche d'entrée de l'Abbaye, 1696. Un pittoresque escalier, aux marches disjointes, conduit au premier, une échelle au second, où les boulins sont remplacés par des pots de terre qui ne semblent pas

anciens. Le rez-de-chaussée est occupé par une étable.

Il est certain que ce monument a un air de famille avec celui des évêques de Laon.

OISE — ANGIVILLERS, canton de Saint-Just. Petit pigeonnier carré en torchis avec base de pierres.

BERTHECOURT, canton de Noailles. A Parisis-fontaine, ferme placée à côté du château du chancelier Maupeou, tour ronde en pierres, avec chaînes en briques, auprès d'une vieille maison du XVIe siècle (1).

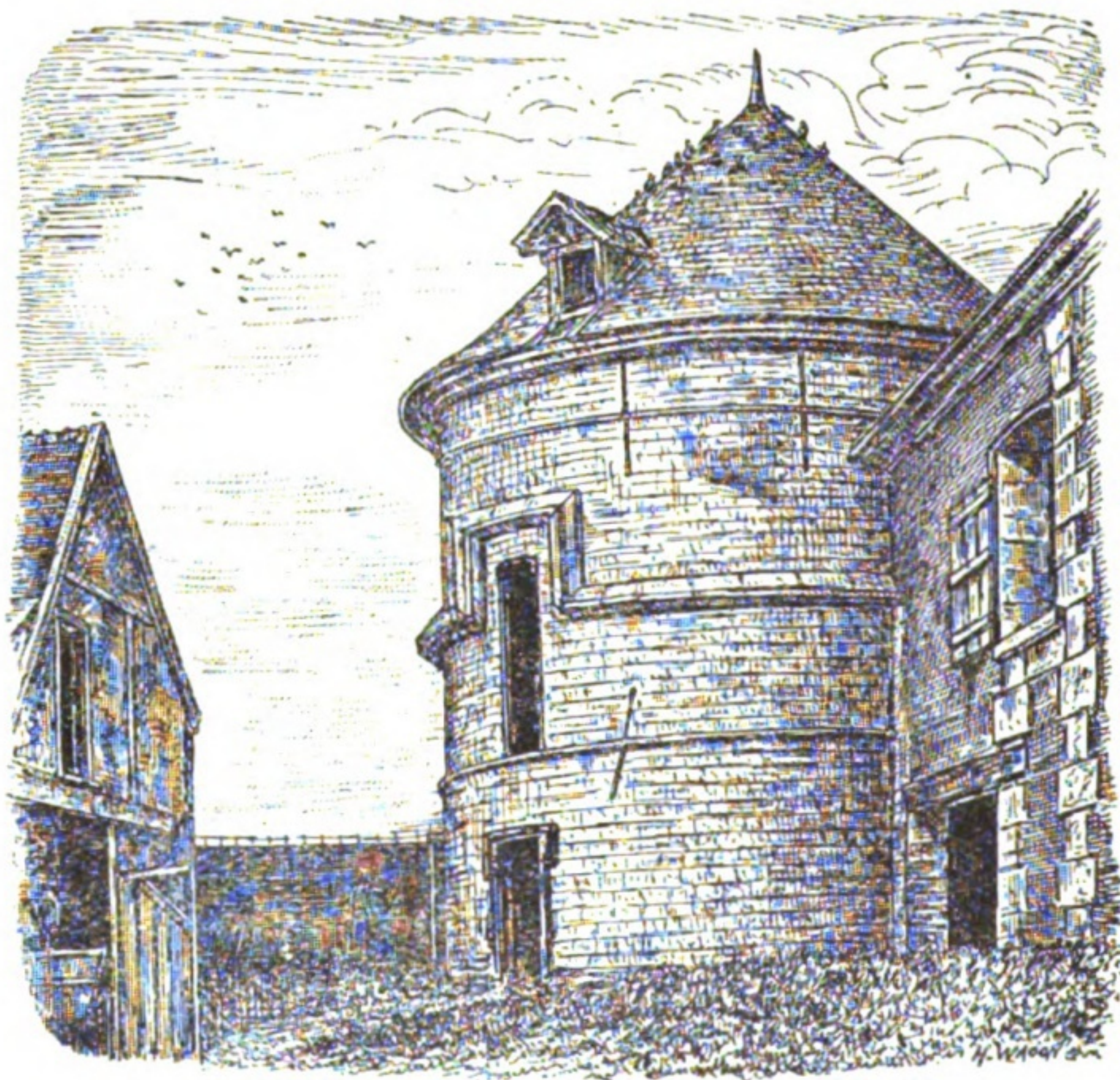
BONNEUIL, canton de Breteuil. Du colombier du prieuré, il reste peu de chose : un soubassement carré en pierres de taille, percé de deux portes jumelles (2). Dans le même canton, au château de Beauvoir, il ne subsiste aussi que la base de pierres.

BRESLES, canton de Nivillers. Tour en briques, ronde, au milieu de la cour de ferme, vraisemblablement ferme de l'évêque, comte de Beauvais, qui avait sa maison des champs dans cette commune.

(1) M. QUIGNON, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et auteur de l'Histoire de Daours, a bien voulu me donner de nombreux renseignements sur les colombiers de l'Oise ; je suis heureux de lui adresser ici tous mes remerciments.

(2) Communication de M. l'abbé BOULFROY, curé de Bonneuil.

Breuil-le-Vert, canton de Clermont. Tout le monde a remarqué sur la gauche de la voie ferrée en allant de Clermont à Liancourt, une vieille ferme aux toits de tuiles blottie auprès de l'un de ces clochers en bâtière si particuliers à cette région ; c'est le prieuré de Breuil-le-Vert.



Breuil-Le-Vert.

Dans un angle se trouve un colombier du xvᵉ ou xviᵉ siècle, aux épaisses murailles de pierres, à la corniche saillante, au cordon débordant qui se



Hamel.



relève autour de la fenêtre pour former larmier. Dans le bas, une porte, qui donne entrée dans le pressoir, possède un chambranle à crossettes qui se compose de fines moulures.

CAUVIGNY, canton de Noailles, à Fercourt, tour à huit-pans, avec restes des XVIe et XVIIe siècles, blason effacé sur la porte du colombier.

MÉRU, ferme Jaggi. Belle construction qui doit être en blocage recouvert d'un enduit, et qui possède un larmier avec chaîne de pierres. Elle est placée auprès d'une grange aux toits élevés, aux porches pittoresques.

MESNIL-SAINT-FIRMIN, canton de Breteuil. Le pigeonnier octogone serait du XVIIe siècle. Il se dresse auprès d'une mare et est orné d'un cadran solaire. Les de Hautefort durent l'édifier lorsqu'ils démolirent l'antique château des d'Estourmel (1).

MESNIL-SAINT-MARTIN, commune de Chambly, canton de Neuilly-en-Telle. Au centre de la grande cour, colombier rond en briques et pierres, avec cordon saillant.

(1) *Précis statistique sur le canton de Breteuil.* (Extrait de l'*Annuaire de 1843*).

Mont-Saint-Adrien, canton d'Auneuil. Ferme entourée de murs de défense flanqués de tours. Dans la cour, pigeonnier. Cette construction rurale dépendait de l'abbaye bénédictine de femmes de Saint-Paul.

Montières, canton de Saint-Just. Tour ronde, élevée, en pierres, avec pilastres aux chapiteaux doriques dans le goût du xviiie siècle, qui s'élève mélancoliquement au milieu d'un parc dévasté, dont les murs blancs s'étendent à perte de vue. L'architecte qui le dessina dut rêver certainement aux petits temples qu'il était alors d'usage de placer au milieu des jardins à la française, auprès des boulingrins et des miroirs d'eau.

Dans la même commune, petite volière en galandage, au toit en bâtière, pittoresquement placée dans une cour de ferme.

Neuvillette-Fleury, commune de Fleury, canton de Chaumont. Monumentale bâtisse cylindrique en moëllons avec chaînes de pierres de taille, se trouve placée à la suite des bâtiments de la ferme.

Ravenel, canton de Saint-Just. Construction cylindrique en pierres.

Reilly, canton de Chaumont. Le fief Saint-Aubin, qui dépendait de cette seigneurie, possède un colombier circulaire qui remonterait au Moyen-Age (1).

(1) *Mémoires de la Société Académique de l'Oise*, 1891, p. 723.

Senots, canton de Chaumont, ferme de la Graverie, ancienne ferme seigneuriale, colombier octogone en blocage avec chaînes d'encoignure et cordon en pierres de taille.

Saint-Leu-d'Esserent, canton de Creil. Prieuré : tour de pierres cylindrique avec ouvertures rectangulaires, larmier central, toit peu élevé.

Saint-Paul, canton d'Auneuil. Ferme contiguë aux ruines de l'Abbaye, colombier indiqué sur une lithographie de 1856, qui reproduit sans doute un ancien plan.

Le droit de colombier accordé à cette abbaye en 1610 a dû être suivi de la construction d'un colombier qui a été, en 1694, l'objet d'une réfection, ainsi que l'indique une date inscrite sur une pierre. C'est une tour octogone dans le genre de celle de la Graverie, mais un peu plus élevée.

M. Quignon me signale aussi les colombiers de Hannaches et St-Quentin-des-Prés, canton de Songeons ; de Ons-en-Bray, canton d'Auneuil, ferme Godard ; de Golancourt, canton de Guiscard.

Saint-Remy-en-l'Eau, canton de Saint-Just. Auprès du château, tour en pierres blanches qui, ainsi que son toit, est de forme octogone.

M. Enlart indique, dans l'Oise, le colombier de Nesle qui serait de 1400, et celui de Créteil,

de la fin du XIVe siècle. Or, dans le dictionnaire de l'Ameublement de M. Havard ; on cite un acte de 1633, où il est question d'un colombier existant dans un lieu appelé Créteil et situé à trois lieues de Paris ; est-ce le même ?

PAS-DE-CALAIS. — Le Boulonnais, qui dispose de matériaux solides, a conservé de précieux spécimens.

BEAULIEU, commune de Ferques, canton de Marquise, colombier gothique (1).

BÉDOUATE, auprès de Boulogne, commune de Saint-Martin. Une jolie tour carrée en grès, aux fenêtres avec appuis supportés par des consoles de pierre, pourrait avoir servi de colombier.

CAMPAGNE-LÈS-BOULONNAIS, canton de Huqueliers, date de 1785.

ECHINGHEN, canton sud de Boulogne, ferme d'Espier, à l'hôpital Clocheville, ancrage du colombier, 1675 (2).

FLORINCTHUN, commune de Condette, canton de Samer, tour cylindrique en grès avec larmier, au centre de la cour.

(1) M. ENLART, *Manuel d'Archéologie*, p. 203, Tome II.

(2) *Epigraphie du département du Pas-de-Calais*. T. III. 1er Fasc. p. 84. J'aurai souvent recours à cet ouvrage dans lequel M. Roger RODIÈRE a recueilli une foule de documents sur les colombiers.

Moulin-l'Abbé, commune de St-Martin-lès-Boulogne. M. Enlart se demande si la tourelle de cette ferme ne serait pas un colombier. Elle date du xvie siècle et se trouve placée à l'angle du bâtiment qui contient la grande salle dont la porte sculptée a été reproduite par le Baron Taylor.

Outreau, canton de Samer. Les albums de M. Vaillant (1) indiquent dans cette commune un puits pigeonnier du xve siècle, détruit malheureusement il y a cinq ou six ans. Cette construction ne se trouvait pas, comme l'indique M. Vaillant, au manoir de la Salle, mais dans la cour de la petite ferme de Torbinghem (2).

Pittefaux, canton nord de Boulogne, ferme du Lucquet, « sur le pigeonnier seigneurial, écusson fruste aux armes avec la devise sur phylactère : »

« *Crescendistimulus ardet* » (3)

Portel, canton de Samer. M. Enlart signale un colombier qui surmonte un puits.

Verton, canton de Montreuil. Pigeonnier octogone en briques. (4).

(1) Bibliothèque de Boulogne.
(2) Renseignements fournis par M. de Franssu.
(3) *Epigraphie du département du Pas-de-Calais.*
(4) Renseignements fournis par M. Roger Rodière.

Puisque nous avons traversé le Rubicon, je veux dire l'Authie, profitons en pour faire une incursion en Artois. N'y parle-t-on pas un peu picard et puis, avouons-le, cette région est riche en colombiers curieux! En particulier, ceux ornés d'armoiries y sont assez communs, tandis que chez nous, ils sont rarissimes.

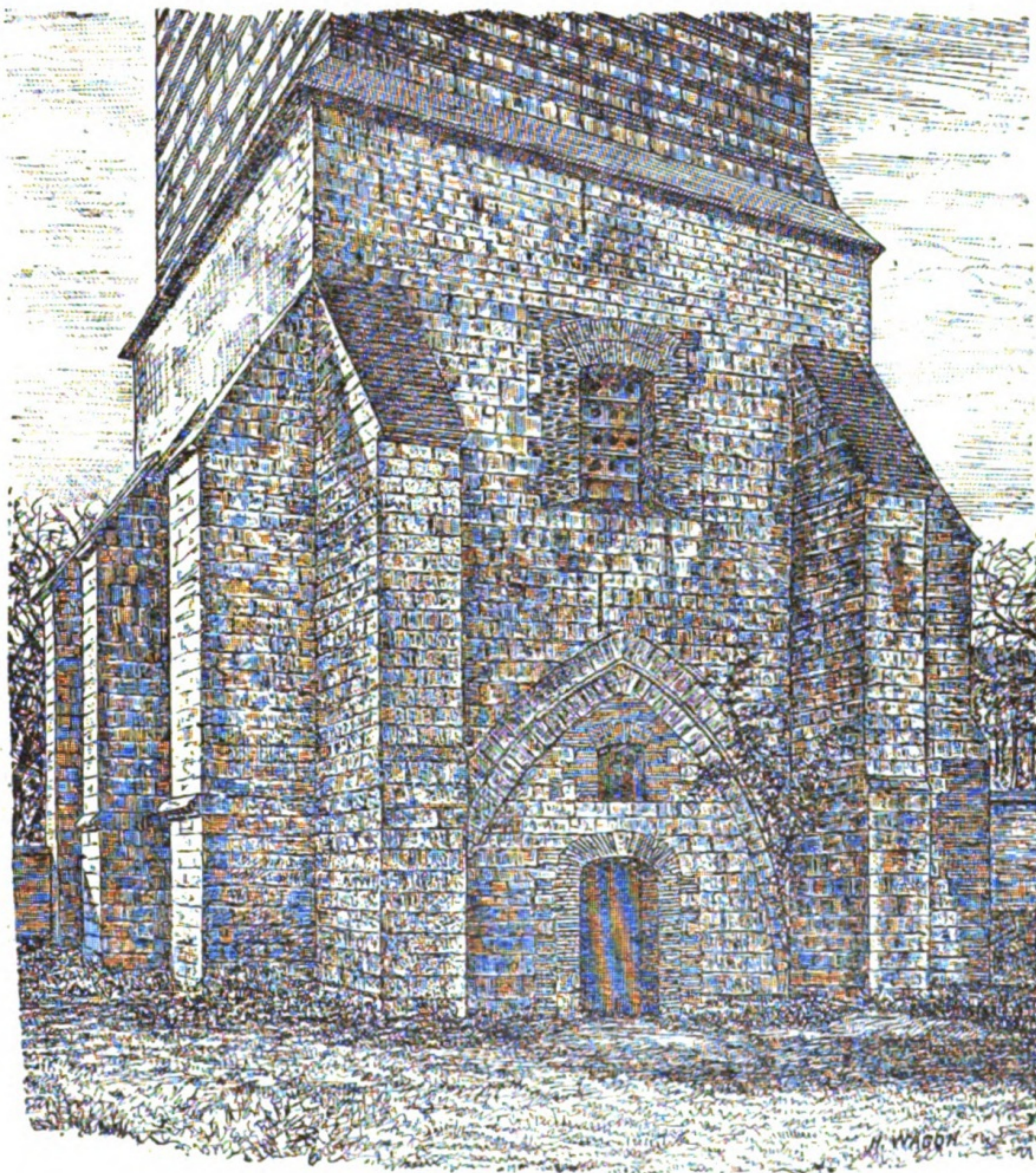
Bellonne, canton de Vitry. Colombier de 1736.

Bezinghem, canton d'Hucqueliers. Tour carrée en pierres qui porte en relief 1715.

Brimeux, canton de Campagne-lèz-Hesdin, Ferme du Ménage, « le colombier octogone, en pierres et briques, porte en relief les armes de Melun sur un écu triangulaire : d'azur à 7 besants d'or, 3, 3, 1, avec une croix de Saint-Louis et date 1766 (1). »

Campagne-lès-Hesdin, ferme de M. Antoine, ancien fief. « Beau pigeonnier octogone en craie taillée, les angles en briques cuites au bois, ainsi que l'encadrement des fenêtres. Trois cordons de pierre, dont un larmier à mi-hauteur, un second vers le haut, et la corniche. Sur une pierre sculptée date : 1685. En dessous, écu français en bas relief : de. . . . . à l'aigle à deux têtes de. . . . . supports, deux lions. » (2).

(1) *Ep. du Pas-de-Calais*, Tome IV, 1er Fasc., p. 18.
(2) *Ep. du département du Pas-de-Calais*. Tome IV. Fascicule 1er.



DOMMARTIN
(D'après une photographie de M. G. PADIEU.)

DOMMARTIN, canton d'Hesdin. Cette antique abbaye, qui appartenait à l'ordre de Prémontré, fut fondée en 1121 ; bien que dévastée à l'époque de la Révolution, elle présente encore des ruines

intéressantes. La ferme subsiste intacte et avec elle le colombier (1). C'est une très curieuse construction rectangulaire en craie taillée, épaulée de puissants contreforts amortis par des talus et coupés, à une certaine hauteur, par un cordon saillant. Une porte monumentale du XIIe ou XIIIe siècle en tiers-point, aujourd'hui bouchée, s'ouvrait sur la façade. L'entrée actuelle et la fenêtre destinée aux pigeons sont de briques et de construction moderne. Cette tour a été surélevée d'un étage qui se compose d'assises de briques et de pierres. A-t-elle été construite pour son usage actuel ? Je ne sais.

EAUCOURT, commune de Le Sars, canton de Bapaume. Cette abbaye date de 1101. Au centre des bâtiments de ferme un pigeonnier en briques avec pignons à redents. Au-dessns de la porte s'aperçoivent deux armoiries : una main soutenant une crosse, ce sont celles de l'abbaye : de gueules à la main d'argent tenant une crosse d'or (2) et la date de 1618. A l'entour se lit la devise :

Unitate et Pace

L'autre écu accolé d'une crosse porte : de... au chevron de... accompagné en chef de deux

(1) *Ep. du département du Pas-de-Calais*, Tome IV, 4e fasc. p. 145.

(2) P. IGNACE, *Mémoires du Diocèse d'Arras*, Tome III, p. 90.

étoiles de... à huit raies et en points d'un coq de... avec la devise :

Vis cedit gallo intelligentiam

Ce doivent être les armes de Hubert de Mornonval, abbé d'Eaucourt de 1607 à 1628 (1).

Grosville en Rivière, canton de Beaumetz-les-Loges. Le colombier fut construit en même temps que le château en 1751 par Philippe Guillaume Lhoste, chanoine d'Arras.

Le Forest, canton de Carvin. « Sur le pigeonnier, on remarque les armoiries des seigneurs du Forest (2). »

Mont-Cavrel, commune d'Alette, canton d'Huqueliers. Au centre de la basse-cour existe encore le monumental pigeonnier du château, il est en pierres blanches et de forme cylindrique. Au sommet, une pierre, ayant un peu la forme d'une taque de cheminée, porte en relief les armes de Mailly : d'or à trois maillets de sinople ; surmontées d'une couronne de marquis, et entourées d'un collier des ordres du Roi. Au-dessus de l'écu se voit un cadran solaire, à chiffres romains dis-

(1) Note de M. de Puisieux.
(2) *Ep. du dép. du Pas-de-Calais*, Tome II, fasc. 3e, p. 197.

posés sur une banderole et accompagné de ce chronogramme :

DeVs DIrIgIt CorDa ; hIC soL Ita regIt horas

en bas le nom du sculpteur.

« Il manque deux syllabes au premier pied, ce qui me fait craindre que l'inscription — et par suite la date — ne soient incomplètes dans leur état actuel. Si elles sont intactes, il faut dater de 1761. A cette époque, le seigneur de Mont-Cavrel était Louis III, marquis de Nesle, de Mailly-Cavrel et de Beaulieu, prince d'Orange... » (1).

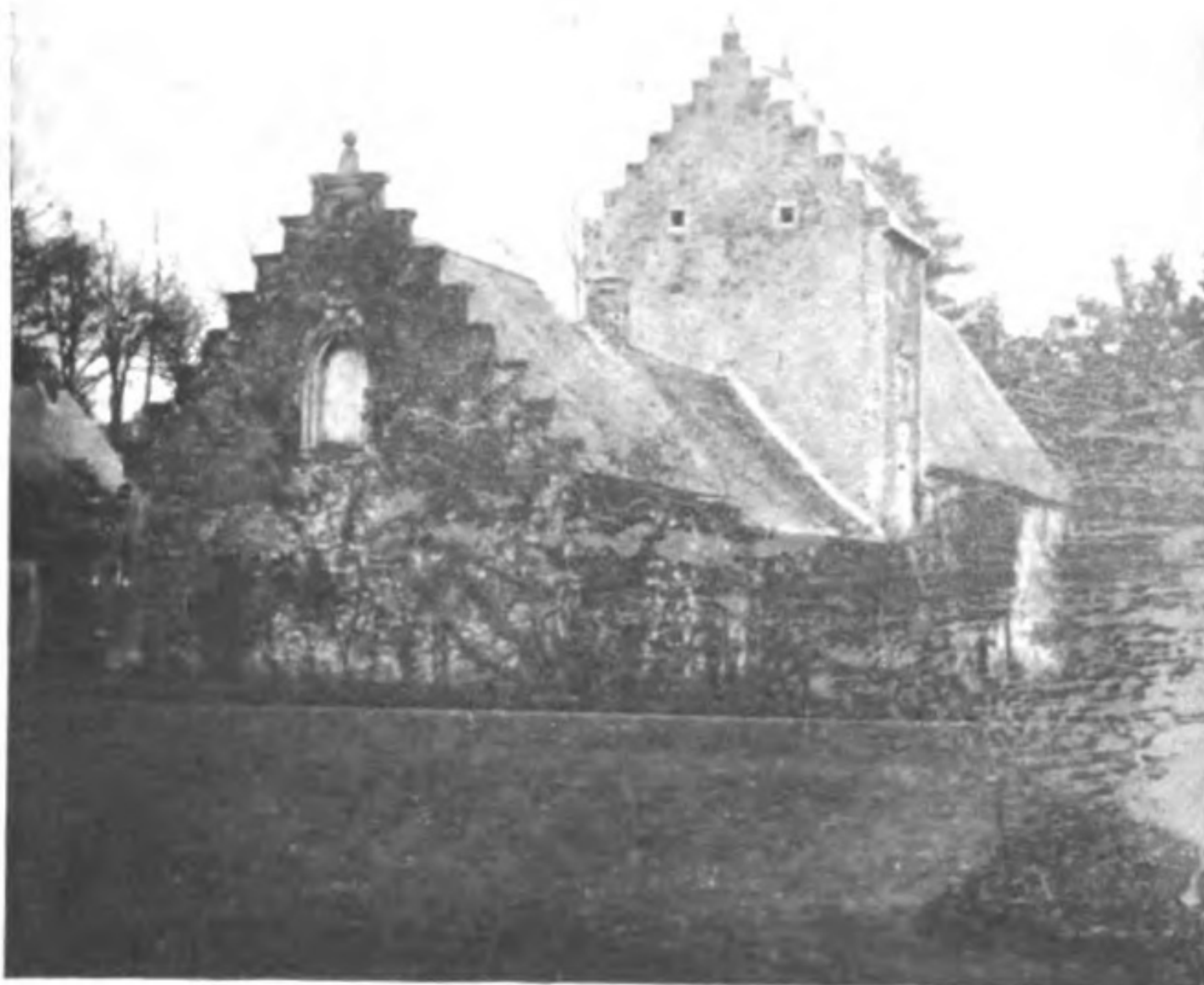
Mazinghem, canton de Norrent-Fontes. Le colombier est de briques et pierres, rectangulaire, placé à l'angle des bâtiments de culture et porte la date gravée de 1769.

Quiery-la-Motte, canton de Vimy. « Sur le claveau central de la porte d'entrée dont l'étage sert de pigeonnier 169... » (2).

Rebreuve, canton d'Houdain, ferme d'Allennes ; au-dessus de la grand'porte, sous le pigeonnier date de 1750. Ces deux derniers exemples montrent que l'usage de placer les colombiers au-dessus des portes est ancien en Artois.

(1) *Epigraphie du département du Pas-de-Calais.* Tome IV, fasc. 5, p. 9. Voir aussi : *Le château et les seigneurs de Mont-Cavrel*, par M. l'abbé Thobois.

(2) *Ep. du département du Pas-de.Calais.*



Cliché du Cte de Thieulloy.

LOUVERVAL.





Relingue, commune de Lillers, « ancienne seigneurie de la famille Fouler de Relingue... beau portail d'entrée, flanqué de deux tourelles servant de pigeonniers » (1).

Remy, canton de Vitry. J'ai déjà signalé l'emploi de vieilles constructions féodales comme pigeonniers. La tourelle la plus élevée de ce château qui date de 1529 aurait-elle servi à cet usage ? (2).

Ste-Catherine-les-Arras. Pigeonnier monumental chez M. Topart-Leclercq, 1769.

St-Jean-des-Prés (Abbaye de), Choques, canton de Béthune, beau pigeonuier du xviiie siècle (3).

Boistrancourt, commune de Carnières (Nord). Colombier de style flamand, dans la vieille ferme de Fresnoy.

Douchy, canton de Bouchain. Cette commune possède un colombier de la fin du xvie siècle. « Tour carrée à deux pignons, brique et pierre. Renaissance flamande (4). »

(1) *Ep. du dép. du Pas-de-Calais*, Tome II, 4e fasc., p. 251.
(2) *Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais*, Tome II.
(3) *Ep. du département du Pas-de-Calais.*
(4) *Manuel d'Arch.*, par M. Enlart.

Louverval, commune de Doignies, canton de Marcoing. A voir ce gracieux édifice au toit en bâtière encadré par des pignons à redents, on se croirait en présence d'une bâtisse du xvi° siècle. Il n'en est rien, paraît-il, et elle n'aurait été construite qu'en 1780 par le comte de Malet de Coupigny. Elle est presque entièrement en briques, sauf les arêtes et les encadrements des fenêtres. Les pignons s'amortissent suivant une mode très fréquente dans les Flandres par des boulets de pierre.

Il est temps de clore cette nomenclature déjà trop longue, quoique bien incomplète ; aussi je termine par cette citation qui montre que le pigeon picard, quand les circonstances l'exigent, a bec et ongles et se laisse difficilement plumer. Après le mémorable siège de 1536, l'impératrice ayant reproché au comte de Nassau de n'avoir pu s'emparer avec ses 60,000 hommes d'un *colombier* tel que Péronne : « Oüy de vray, Madame, répondit le généralissime, c'est un colombier, mais les pigeons qui estoient dedans se savoient bien défendre et faire aultre chose que s'envoller (1). »

(1) *Histoire générale de Péronne,* par M. Dournel, p. 176.

MM. des Forts, Thorel, de Franssu, Padieu, Le Dieu, de Moncourt, Wagon ont bien voulu me communiquer des renseignements pour cette notice, je tiens ici à les en remercier.

COLOMBIERS & NOMS de LIEUX

Cités dans ces Notes



APERÇU
SUR
QUELQUES OUVRAGES EN PATOIS PICARD
(XVIIe et XVIIIe siècles).

Lecture faite à la Séance publique du 22 Décembre 1909

par M. E. Héren

Mesdames, Messieurs,

N'est-ce pas de la témérité que d'oser entretenir une assemblée comme la vôtre de la langue rustique, de cette langue de la terre, dont la rudesse et l'allure cavalière vont détoner étrangement ici, après les discours qui viennent de vous charmer ?

Mais je me sens encouragé par l'intérêt que vous portez aux travaux de la Société des Antiquaires, par la sollicitude dont vous entourez les souvenirs du passé, surtout lorsqu'il s'agit de la Picardie, cette petite Patrie qui tient tant au cœur de ses fils, même d'adoption, et que, pas plus que la grande, l'exilé n'emporte à la semelle de ses souliers. D'ailleurs, vous le savez bien, et l'un de nos poètes l'a redit en vers pittoresquement sonores :

Le patois, c'est le vieux françois.
Homme du Nord, qui que tu sois,
Tes aïeux ont parlé patois (1).

Mais les dieux s'en vont, les mœurs se modifient, les vieilles coutumes s'effritent, et, dans maints villages, sous le manteau modernisé de la cheminée, nos mères-grand plus ne filent ni ne *couvent*.

Cependant, c'est toujours en patois qu'elles *amilotent* les chers petits-enfants s'*anichant* dans leur *gron*, en patois qu'elles les *tainchent* quand ils ont fait le *poulisson*.

Mais ce patois, qui n'est déjà plus celui d'il y a un siècle, les petits-enfants le modifieront, ils lui feront, — comment dirai-je ? — ils lui feront un bout de toilette, car ils rougiront d'employer les termes et les tournures archaïques de l'aïeule. Et un patois qui subit ce bout de toilette, sans cesse répété, peut être appelé « expirant », comme le disait si éloquemment M. Henri Daussy à une séance publique de l'Académie d'Amiens, il y a déjà plus de trente ans (2).

Or, voilà que par un phénomène inverse, et sous la poussée d'une culture intellectuelle intense, nous assistons depuis quelques années à un véritable réveil de la littérature écrite patoise. Contes, chansons, picardilles, pièces de théâtre

(1) George TATTEGRAIN, *A Charles Lamy*.

(2) *Le Patois picard et Lafleur*, Discours prononcé à la séance publique de l'Académie d'Amiens, par M. H. DAUSSY.

même, se succèdent, soit en plaquettes, soit dans nos quotidiens, nos revues ou nos almanachs, productions fugitives, car les patoisants savent bien qu'il doit en être du patois comme d'une liqueur dont on déguste un petit verre après le repas, mais qu'on ne se sert jamais en larges rasades. De nombreuses sociétés littéraires aident à ce réveil en ouvrant des concours de patois, et je me plais à redire qu'un jury a eu dernièrement le vif plaisir de voir une dame descendre dans la lice et y cueillir deux fois des lauriers.

Cette renaissance, — car c'en est une, — est l'épanouissement d'un mouvement qui s'est manifesté surtout depuis le milieu du siècle dernier, par la presse, d'une part, les œuvres d'Hector Crinon et d'Emmanuel Bourgeois, d'autre part.

La gazette qui vécut de 1770 à 1791 sous le titre, plusieurs fois modifié, d'*Annonces*, *Affiches et Avis divers de Picardie*, *Artois*, *Soissonnais et Pays-Bas français*, et qui est le précurseur de nos journaux locaux actuels, ignore le patois.

Doit-on en inférer, d'avance, que les productions patoises sont rares à cette époque ? Toujours est-il que pour les XVIIe et XVIIIe siècles, nous n'en trouvons qu'un nombre très restreint. Quelques initiés les feuillettent, beaucoup les ignorent, d'aucuns les soupçonnent, mais se disent peut-être avec philosophie :

Si Peau d'Ane m'était conté,
J'y prendrais un plaisir extrême.



Il existe à la Bibliothèque communale d'Amiens un rarissime ouvrage de 1648. On peut y lire le *Discours du Curé de Bersy faict à ses parroissiens en langue picarde.* Rien n'est à retenir des quatre pages de ce sermon en prose. On en devine aisément le but satirique ; mais l'auteur, qui prend le plaisant pseudonyme de Perinot l'Enfantieu, s'y montre d'une insigne maladresse, témoin ce passage, dépourvu d'artifice, où le curé se recommande à la générosité de ses ouailles :

« Vremē ie iure que tou vo biē qui son chou chelle terre ne viendron poën, si vous ne donnai un saiquoy à vo Pasteur, et que ne vinchie foere vo offrende... aussi d'apporte de l'argē plin vo poquette, et de tou chou qu'avez à vo moison... » (1)

Voici la péroraison :

« Mais quan vous seré prin par vo bedaine ou bien par vo golette, et claqué legerement dans chelle fournaise aveu tous ches dialles, il ne sera my tem de dire : hola, hola, hola, mon Diu, ie tranne, ie m'épeute, ie m'en veu rallé,... vous cheray bien ajencé, vraimen, car vo arrest vou sera donné. Adon prené m'en conseil, n'attendé poen ce jour là à toquer vo poetrene, et dite vo Pater noster bien humblemen, et vo Ave Maria, et vo serez soué comme les autres. »

(1) Nous avons respecté l'orthographe de toutes les citations.

C'est terne et peu original. J'entends les patoisants s'écrier : « Autant vaudrait écrire en français ! » N'est-ce pas qu'on a le droit d'attendre mieux de l'esprit et de la vigueur de notre patois ?

Reconnaissons toutefois à ce Sermon le mérite d'avoir peut-être inspiré la remarquable satire de 1750, dont je parlerai plus tard, et, à coup sûr le « rétus » *Sermon picard de messire Grégoire* de 1823.

La plaquette en question renferme aussi le *Discours du très excellent Mariage de Iennain et de Prigne, où sont contenus les biens, tant de l'un que de l'autre, le bon ordre tenu en allant à l'Eglise, le magnifique Banquet, la belle danse et les devis du marié et de l'Espousée tenuë au lict.* Malgré son long titre prometteur, cette courte histoire n'a rien d'intéressant. Heureusement qu'elle a une suite.

C'est, — naturellement — la *Suitte du célèbre et honorable mariage de Iennain et Prignon* .., (1) *Du plus fin Picard qui soit au pays de Lyromfa et en toute l'estendüe du Beyéleu. — A. S. Quentin, en Picardie, 1648.*

Qu'est-ce que Jennain ? Jennain est un de ces maris dont... Du reste, Molière nous en peignit l'espèce. Jennain, qui a épousé Prignon, a la surprise d'être père tôt, très tôt, trop tôt. Mais sa

(1) Voir le Titre tout au long dans la *Bibliographie du département de la Somme*, par M. H. Macqueron.

femme cherche à le convaincre que tout est pour le mieux dans le meilleur des ménages possibles. Et puis, de quoi se préoccupe-t-il ? D'abord, le plus pressé est de faire tenir, sur les fonts baptismaux, l'héritier de Jennain.

Quel être étrange que ce petit Jenino ! Un faune en herbe, tout au moins. De la taille d'un enfant de trois ans, il fait l'admiration de la cohue de matrones et de voisines accourues aux premiers cris de la mère. A peine déposé dans le berceau, on l'aperçoit qui :

> ... foaizan dé gran-zieu, beioy l'ein, beioy l'aute,
> Tou-tebahy de vir tan de gen l'ein su l'eute,

puis :

> Rire de tou sé den, si gros, si cra, si gran
> Et velu come en our, enne tête ossi lée
> Qu'en po t'ofu qui tien quinze ou seize éculées,
> Dé caviau de fin noir, ossi ruide que crin,
> En hau front, dé gro zieu...
> En pla-né, en menton à chionc ou six étage,
> En co bien évuidié, pour hemmé du potage,
> En gosié ron et creu, à fachon de fuziau,
> Enne gueule pavée, en biau rouge muziau
> ....
> Enne for belle voy pour bien canté l'épître.
> Oiraille de cochon.

Inutile de dire que l'auteur complète le portrait du nouveau-né par plusieurs détails anatomiques à la Rabelais.

Sans doute, Jenino ne clame pas : « à boire ! » comme le jeune Gargantua, d'horrifique mémoire, mais lorsqu'on le porte au baptême, en

grande pompe, le jour même de sa naissance, il se tient éveillé comme un rat et dévore avec appétit une tartine de pain au fromage.

Pendant la cérémonie, Jennain, aidé de sa servante, vaque aux apprêts du repas de réjouissances, en patois picard *berdalée*.

Armé d'un gourdin, il fait une horrible hécatombe d'animaux dans les étables et dans la basse-cour. Et l'auteur du poème nous dépeint dans un style plein de mouvement et d'expression, le carnage et le champ de carnage, comme aussi l'ardeur fébrile de Jennain :

> ... De là, y voz écorche, enfin qu'en droi bouché
> Lé bête qui faloi vitemen écorché :
> Lé fend par le mitan, arrache lez entraille,
> Lave tout biauzenet, lé tripez é tripaille,
> Voz en foai quoatre part, enne par pour boulir,
> Enne pour fricassé, le troizime à rôtir ;
> Et l'aute y vo leten sur un biau largue bloque,
> Epi de chamaillé a deu moain, tique-toque,
> Hequan tou par morchau ; et de foaire pâté,
> Et de foaire watiau, et de foaire lardé,
> Tan de tarte, de flan, et tan de rapaillie :
> Dé cauchon, dé vitlo et tan de gadrouillie,
> Rôti, bouli par tout.

Enfin, Jennain exhorte la très nombreuse assistance à prendre part au festin ; mais il le fait *ab irato*, en homme qui cherche à s'étourdir.

C'est que, d'un bout à l'autre de l'œuvre, — et c'est là ce qui en constitue la belle unité — on a la claire impression du profond dépit du pauvre sire.

Ne perdon poen de tan, rehauchon lé paupière,
Erouillon lé deu ziu gran come dé salière ;
Peinturon no muziau en couleur ed proné,
En crette de codéinne : hay, avan rouge né,
Touillé von là deden, ronflon dessu ché viande ;
Floairon de tou coté, prenon lé pus friande ;
Cha, maquon à volée, enflon no maroquin,
Bouton nou à nos aize, arier che cazaquin,
Ché pourpoen si seré......
Ché chainturon de cuir, et ché largue coroye
Qui nous pressent si for, cha enfan, cha morbiu,
Rion, danson, canton, vivon come dé fiu.

Et ce pressant appel est le prélude d'une bruyante *berdalée*, une *berdalée* digne de faire pendant aux plus exubérantes kermesses qui soient jamais sorties du pinceau truculent d'un Téniers ou d'un Jordaens.

Il y a même altercation, bagarre et effusion de sang, mais l'ordre se rétablit et la paix se scelle sur une chanson ; mais je la couvrirai d'un voile discret, cette *Canchon délabrée*, bien qu'elle ait été composée par Talie, nièce de messire Jean Mitro, curé, l'un des convives.

Il ne faudrait pas croire cependant que toutes les chansons picardes de cette époque se ressemblassent.

Aussi, permettez-moi, pour ne pas vous laisser sous le coup d'une pénible impression, de vous en citer une extraite, dit l'abbé Corblet dans son *Glossaire étymologique du patois picard*, d'un manuscrit de 1649, mais qui doit, néanmoins, être antérieure à cette date. On la chantait dans les

environs de Doullens, le jour du Bouhourdis, ou premier dimanche de carême, en dansant dans les vergers, où l'on allumait des feux de joie. Elle est empreinte d'une bonhomie charmante, d'une exquise naïveté, et fleure bon la galanterie française.

Chanson du Bouhourdis

I

Al jor de Behourdis des prés
Entor des abes j'ai tant ballé
Que j'ay men solé desquiré,
Trou la lirette,
Trou la liré.

II

Par l'escorion l'ai ramassé,
Au cordognez m'en sus allé,
Ung piés descaux, l'aultre cauché,

III

Dedens se moeson l'ai trouvé,
Jehannet, li bieu cordonnier,
Rassemeléras-tu men solé ?

IV

La reverense il m'a tirée :
Oui dà, ma Cœurette, men Babé,
Vostre solé j'y referay.

V

Et pour ço quantes vo bailleray ?
Sur vos visaiges mignolet,
Je m'y poïerai d'ung doulx boisié.
Trou la lirette
Trou la liré.



Des trois écrits précités, les plus anciens ouvrages que nous connaissions en patois picard, la *Suitte du Mariage de Jeannin* mérite seule d'être retenue. Sans vouloir entrer dans une digression qui serait déplacée en un simple aperçu, je ferai remarquer que ce dernier ouvrage garde plus d'une attache avec le vieux français, notamment par l'emploi du passé défini, temps absolument inusité dans notre idiome. J'ajouterai que les syllabes muettes des vers, — alexandrins en l'espèce — entrent en ligne de compte pour la mesure : les patoisants me comprendront.

Le poème est précieux en outre à plus d'un titre ; déjà vous venez d'en juger diverses qualités. Exclusivement burlesque, il s'inspire manifestement du livre *Gargantua* et *Pantagruel*, ce chef-d'œuvre de puissante raillerie du XVIe siècle, « roman à succès » de l'époque, dirions-nous aujourd'hui, et dont l'auteur écrivait : « il a été plus vendu de ladite chronique gargantuine en deux mois qu'il ne sera acheté de bibles en neuf ans. » L'étrange nativité du petit Jenino, les allées et venues des matrones accourues pour assister la mère, ces noms de Lyromfa et de Beyéleu, à consonance pantagruélique, le font pressentir. Mais il y a plus. Si Rabelais consacre un chapitre tout entier aux propos des buveurs, l'auteur de notre poème y consacre, lui, plusieurs

pages. Il y a mieux. On y relève dans un passage en français, incohérent à dessein, les noms propres grotesques forgés de toutes pièces par le « maître moqueur. »

A ces points de vue comme à celui de la langue (mots anciens que le patois moderne ne comprend plus, sentences proverbiales, expressions particulières : le génie de La Fontaine s'est accommodé de l'une d'elles dans la fable *La Vieille et les Deux servantes*), à tous ces points de vue, dis-je, la *Suitte du Mariage de Jennain*, malgré son cadre restreint, est d'une grande importance. Il convient d'autant plus de signaler celle-ci que, de nos jours, l'œuvre de Rabelais, sans cesse féconde en mystères, a suscité un cycle spécial d'études. Doit-on chercher à soulever le masque bouffon des multiples personnages pour leur donner un nom réel ? C'est une affaire de curiosité qui pourrait intéresser les historiens locaux.

Le poème est-il une réédition de la très rare plaquette : *Histoire plaisante de la jalousie de Jennain..., 1598*, faisant partie de la Bibliothèque de M. de Beauvillé, à Montdidier, et que signale M. Henri Macqueron dans sa *Bibliographie du dép. de la Somme* ? Je ne le pense pas, le titre de cette plaquette ne mentionnant ni baptême, ni banquet.

Certains écrits en patois des XVIIe et XVIIIe siècles sont, ou rares, ou difficiles, peut-être impossibles à trouver. C'est ainsi que M. Macqueron

n'a pu voir ni la *Réponse faite à l'autheur du discours du curé de Bersy*, ni les *Chants picards sur la prise de Corbie* (XVIIe s.), ni la *Critique sur les préjugés démasqués* (1756), ni *Colo-Pierrot* (vers 1798) ; de sorte que le nombre restreint d'anciens ouvrages en patois en diminue d'autant, et que l'on est tenté de s'écrier avec tristesse, comme le poète : « Hélas ! les ruines mêmes en ont-elles péri ? »

*
* *

Heureusement, heureusement encore qu'il nous reste une consolation.

Nous venons de voir une reprise de l'un des célèbres genres littéraires du moyen âge, de nos antiques fabliaux où éclataient l'invention comique, le ton moqueur, une licence plus ou moins démesurée, où triomphait, en un mot, le vieil esprit gaulois.

Et voilà que nous rencontrons, un siècle plus tard, la continuation d'un autre genre, également célèbre, dont l'échantillon le plus important au moyen âge est la *Bible Guyot*. On a pu traiter de « *moine irrité* » l'auteur de cette bible ou satire qui frappe les princes, le pape, le haut clergé, les légistes, etc ; mais, à coup sûr, il faudrait trouver un tout autre qualificatif pour l'auteur très gai de la satire picarde. Certes, il s'exprime avec franchise, sans celer en rien sa

pensée ; mais on ne peut dire de lui. comme Mme de Sévigné de Boileau, qu'il est « méchant en vers. » D'ailleurs vous en serez les meilleurs juges.

Le *Sermon d'un bon curé picard* ou *Satyre sur les vérités du temps,* par le R. P***, Jésuite, a compté plusieurs éditions : celles de 1750, de 1754, de 1787 et de l'an VI.

Le curé a choisi pour premier point de son sermon l'histoire de David et de Goliath.

Davis étoit ech ptiot.....

Ici, je me permettrai une appréciation de détail. On a dit que la Picardie est le pays du *quiot*, et l'on a eu raison. En effet, le patois emploie à tout propos ce mot dont personne ne peut analyser les multiples et subtiles acceptions ; il est tour à tour tendre sur des lèvres aimantes, ironique ou menaçant dans une bouche dédaigneuse ou irritée. La mère s'écrie avec passion : « *mein pquiot* ! » Le frère aîné, gouailleur, se moque ainsi du cadet qui cherche à l'imiter en vain : « *Bayez ! qué pquiot !* » Un homme en colère dira à son adversaire : « *Tu sais, né r'c'meinche pus, quiot* ! »

Eh bien ! je ne connais pas de mot plus merveilleusement employé que ce *quiot* absolu désignant David. Oui, David est le *quiot*, le préféré du Seigneur ; il est *quiot*, petit, en face de Saül, en face de Goliath, en face des Juifs, même, car

ceux-ci le voyant partir au combat, l'accompagnent de leurs quolibets :

Qel bon Diu vos exseuches,
Marchés vos gambes enheux, on perdres poen vos quauches.

On sent que l'auteur du sermon a, comme dit Dévérité « aussi bien saisi le génie du peuple picard que sa langue. »

... Davis étoit ech ptiot quos tuée d'un coup d' cailleux
En grand diable de geant quos apeloit Goilleux
Ly ech Goilleux étoit en chef de garnimens
Qui brûloit ches villages et qu'assomoit ches gens :
Diu ele los lechée foire comme chos en bous de temps,
Et chos pour punir tous cheux qui etens mechans,
Pis quant il os voulu pardonner leus pechers,
Il os tée vir Davis qu'étoit en ptiot Berquer,
Y ly os dit comme cho : Davis, quitte ten troupieux,
Pren tes gambes à ten cos, cour tous comme en oysieux
Après en grand brigand qui tue et pille ech monde,
N'oublie poen de bouter en gros quailleux dent fronde,
Epis quan tul voyros vnir à ty d'en aire fière,
Claque ly ten quau bien fort tout enheux de s' maquoire,
Ossitot tul voyros quere à tere comme en vieux
Qui éroit yeux su s' tête en queu de martieux.

Cependant le roi Saül harangue ses soldats pour tâcher de décider l'un d'eux à se mesurer avec Goliath. Il leur prêche la confiance en Dieu.

Caquens say quoir comme mis ecq Sanson os deffois
Ly seul mille hommes aveu l' maquoir den Beudet :
En un mot, Diu os quoir foes pud chonq chens dousaines
De miraques edpuis qu'os avons prins nos rachaines,
Chos nedvroit ty poen vos foires mouquer sus vos manches,
Et vos bailler du cœur à tretous plin vos panche ?

Quand Diu smele de quequoses n'en foes-ty à deux fois ?
Ne jous poen ly qui boute et qui déboute ches rois ?
Nos ty poen en parly foes tous chouq os voyons ?
Et nos os ty poent foes aveu des racquillons ?
....
Alés, morbieu, croyème, courés contre Goilleux,
Os voyerés qel bon Diu ly cassros sen musieux.
....
Mais qmen, nos personnes qu'ouvre sen becque pour dire en mot,
Bien o contraire, je voye quaquens quim tourne sen dos,
....
Ejouq quom perdes chy pour en Roi de fromage mols ?

Certes, ce texte n'aurait su inspirer un Hippolyte Flandrin ; mais il possède une bonhomie, une naïveté, un tour vraiment picards, une exubérante richesse de comparaisons bien appropriées à un auditoire rustique et une abondance exceptionnelle de verve comique :

Goilleux avoit en aire si épouventable
Qu'il éroit épeutée tout le plus hardit Diable.
Il étoit gro comme le pigeongné d' nos seingneur,
Et dstête à ses pieds n'avois deux foes m longueur.
Il avoit sur s tête ein affuticux d'érin.
....
Aveu chos y s'étoit fois foire en parto d' fere
Qu'il muchoit tous partous, or en quin ds maquoir.
Os voyés bien achteur, comme je vol defigure,
Qu'il eroit emparly épeuté la nature.

Aussi quelle n'est pas la frayeur des Juifs qui s'attendent sans cesse à le voir paraître.

Y s'etens tous loyés, comme os loye des romaines,
Dene chingle qui les seroit otour de leus boutainnes,
Et chos chétoit pour cour comme des guvos équapés
En quas quej grand Goilleux vienche pour les attrapés.

Comme ils étoites den tos aruifler dou vnoit ch' vent,
Davis leus dit : Mesefans, vlo Goilleux qui dechent.
Ossitôt y galopent esse vont vite refugiers
Alentour de leus Roy tous comme des mouques à mies

David s'offre à combattre Goliath, mais comme il n'est vêtu que de haillons, Saül le fait couvrir de sa propre cuirasse : Hélas ! celle-ci était si pesante que Davis :

... Sitôt qu'il y fut, ...
..... in pouvoi poent pu ermuer ces pieds,
Sans comparaisons, qu'en vieux quos les gambes loyées.

On est obligé de la lui ôter.

Remarquons l'habileté de l'auteur qui ne se permet pas le parallèle sans l'adoucir par la formule chère aux paysans : *sans comparaison*, équivalente de *respect qué j' vos dois* ou *sans racomparer bêtes à geins,* et synonyme de *sauf votre respect*. Nous avons vu, il y a un instant, Dieu comparer aussi Goliath à un *vieu,* mais sans aucune précaution oratoire. Lui, le Seigneur, pouvait se le permettre, surtout vis-à-vis du Philistin.

Enfin, les deux adversaires sont en présence et se défient mutuellement. Goliath lance à David ce trait de mépris :

..... Ptiot diable de Bhoimien !

Alors la fureur de celui-ci ne connaît plus de bornes et se traduit par un débordement d'injures.

... Grand voleux, diable de tison d'inferre,
Leuaroux, grand chorcher, daigne fin de Lusifere,
Satant, quien aragé, maoise geulle de vipère,
Baselique, grand serpent demaqué par l'inferre !

L'auteur nous dépeint ensuite le combat, puis le succès, la gloire et enfin les persécutions de David de la part de Saül. C'est la joyeuse et libre paraphrase d'une vulgate que jamais n'a soupçonnée Lemaistre de Sacy. Pensez-vous que les ouailles s'endormaient à un tel sermon ?

Nous arrivons maintenant à la *Satyre* proprement dite.

Quelles critiques spirituelles, la plupart éternellement vraies, quelle ironie mordante et pleine de bon sens cachée sous un couvert bonhomme. Sans doute, les alexandrins et leur orthographe ressemblent à l'enfant de Bohême qui n'a jamais connu de loi, mais en revanche, quel langage simple, naturel, dépourvu d'emphase et de déclamation. Le meilleur éloge serait la lecture du morceau tout entier. Oh ! rassurez-vous ! Je sais que l'heure passe. J'abrège.

Après une description comique de la nécessité de toutes les professions, après une dissertation sur le peu de scrupules des fermiers généraux et des gens de finance, le curé fait voir d'une façon saisissante la vanité des richesses.

... Si os avoimes de l'esprit
Os penssroîmes quoir qos vnons dench monde ichi tout nus,
Et qos nenportons oire qen drapieux à nos dos [cus]
Ches des vérités cho, nos poen à aleguers,

Ches Rois naites et senvons toudmême comme ches Berquers,
Et qan os nos trouvons tous den troupieux laheux,
Inue nos mande poen si os ons été riche ou geux.
[Diu] y qmenche sans marquander et san rien dire du tout,
A prendre ces deux balanches por nos poisiers tretous,
Après chos vlos qui met den cote no boentés,
Y met etout edmême de leutre nos mechanstés,
Après y poise. Si ech coté geuche vos enheux
Y dit : alés-vous ens maudites rasse den linfere.
..... Chés Diables les vientes emporter,
Et is ont bieux braire.....
Et quant ils éroites tous l'or qui nos dench Perous,
Y neroites poens pour chos en seul moment pu doux.
Pourquoi ches jous dont foire qos aspire de lergent !

Et dire que le paysan, fasciné par la capitale, déserte son village. Si la fortune lui sourit, il devient riche, hélas ! c'est un parvenu. Alors l'ambition, *ene bête quos chens mille geulles* et qu'*al galope* tous partous lui crie :

Bai caquens ed côté, foite rendre anoblis,
Ten Père tos foes porquer, bien foes ten fiu marquis.
Tu peut marier et étout aocquer et Fille
Avu en saingneur ou en gouverneux ed ville
Tos chouq y faut pour chos car in faut qued lergens,
Votent toujours ten qmin, pille, vole, agripe du bien,
Boute echti de ten Roi, de ches gens aveul tien
Tout chos nempechros poen qu'o net saque sen capieux
Et qu'o t'apelle gros et long comme ten bros Monsieur,
Epis teros soen det foire foire ene géalogie,.....
....
Chos n'est poen mal aisié, tu trouvros des savans
Quit front si tu veut noble edpuis pu'l chonq chens ans.
Y nennos même capable det foire droit comme en i
Dechende pour et nergent dene des côtes de St Louis

Sitôt ecq tu sros noble, turfrignos ten musieux,
Tun bayros poen en povre quit sacqros sen capieux,
Tu marchros den ches rus comme si tetoit quequens,
Tu bayros tous ches gens comme si chetoit du fien. (1)

Où trouver un portrait mieux réussi de la Fortune ?

... Chet enne diable de tête folle
Qui n'est poen pu content ecq quan al cabriolle
Al est toujours grimpée tout comme ene grande jument
Edsur ene reux qui tourne comme en meulin à vent.
Aveu chos al os tans de caprices dens chervelle,
Qal foes endiabler tous cheux qui saocques à elle.
Suivant comme sen ros tourne à vos rus den ches beux,
Sans dire gare, les chelos qal os grimpés bien eux,
Ou si y vien a poent, al foes ennuis Monsieus
Chelos quetoites hier les rois de tous ches Geux.

Le patois, demeuré naïf, pique, mais fait rire. Le rire désarme. Il sera pardonné bien des choses à la satire picarde ; aussi peut-on lui appliquer l'aphorisme de Santeul, car elle corrige les mœurs en riant.

Le curé décrit ainsi la mollesse des gens fortunés.

... Y sont si seux de tous délices
Ecq pour les contenters fouroit des nouvieux vices.
....
Ils ont comme nous pecher mortelle et capiteux,
Sans chelos innons quoir qui sont exprès pour eux,
El paresse leus en foure à caquens dens leus pieux
Otant qui nen pouroit etnir den en batieux.

Quant aux vieux coquets, voici pour eux :

(1) Il y a dans le texte un mot plus expressif.

Os voy des vius berneus foire chinquante mille figures
Et passer des trois heurs après leux harnachures.
. . . .
Faut bouter à ches vius edvans sortir des dens,
. . . .
Si y sont éborgnés ils ont ed syus ed voirs,
Si y sont de côté, si leus dos sont bochus,
Os leus boutes ed affoirs qui les rentes moins tortus,
Si ils ont leus gambes secques comme cheux de ches mulets,
E bien pour leus argent os leu foes des molets ;
Os voyés bien ecq pour leus affuters tout chos,
Qui faut otant de tans ecq pour férer vingt gros.

Au tour des marionnettes du temps, des jeunes gommeux dirions-nous actuellement :

Qant y vont sur leus pates yos rien de pus drolle.
In font poens en seul pos sans foire ene cabriolle,
Y vont comme ches cos peur de marcher den ches beus,
Si y sertournens y sont dene pièche comme ches leus,
Chos, chcq ils ont peur de chiffonner leus parures
Ou bien de déringer qeqoses à leus frisures.

Dévérité fait remarquer que la simplicité, le ton naturel, la naïveté, nous ajouterons la malice de l'œuvre picarde, se retrouvent dans le célèbre poème de Gresset. N'en doutons pas : la muse joviale qui dicta la *Satyre* et la muse badine qui inspira *Vert-Vert* sont de même lignage. Seulement, l'une est demeurée la fille des champs aux mœurs rustiques et à l'agreste parler, tandis que l'autre, favorisée, est devenue la marquise raffinée hantant les salons littéraires et les doctes cafés.

La satire se termine par une censure des ordres religieux. Après quelques généralités, le curé en arrive à prendre à partie les moines de Corbie.

... Chet à paine sij gangne aveu vous pour em vie.
Bien du monde saites quem Cure raporte trois boiens mille livres.
Stapendant jen nai ecq chent écus pour vivre,
Et os savés comme mis ecq ches Moines de Corbie
Nen tires ches rvnus et nons tous ches profits,
Il est vrai qui sont riches, et qu'ils ont bien caquens
A dépenser par an ed quoi nen foire vivre chens ;
Mais ma foi emsefans, isse croites quoir malhéreux
A cause qui nos deux, trois mille couvens pus riche qeux.

Ainsi, l'auteur, dont on ne peut méconnaitre l'accent de sincérité, dénonce les abus et les ridicules de son époque et, plaisamment, décoche à chacun sa flèche. Je me trompe : contrairement à un autre poète satirique picard, il n'a pu rien trouver qui prêtât à la critique, chez le beau sexe. C'est tout à l'honneur des dames : Messieurs, justice leur soit rendue.

*
* *

Et maintenant, si vous me demandez de qui est « ce précieux monument de la littérature patoise », pour employer l'expression de l'abbé Corblet, je vous répondrai, hélas ! qu'on l'ignore.

Différents noms ont été proposés : celui de Dévérité, imprimeur à Abbeville, auteur de divers ouvrages d'histoire locale, et celui de François Thuillier, marchand tapissier à Amiens.

Sous le surnom de Jacquet, ce dernier empruntait, dit le P. Daire, l'habit et le langage des paysans pour divertir les salons d'Amiens. On a de lui, en patois picard, « un compliment à Gresset sur son mariage, et un autre adressé au duc de Chaulnes » ; mais ces poésies d'un *poysan* de *Boutrilly*, comme il s'appelait lui-même sont loin d'avoir la valeur du *Sermon*.

Quant à Dévérité, il n'aurait pas décerné les éloges que vous savez à un sien poème dont l'anonymat peut être percé à jour d'un moment à l'autre.

Pourquoi les auteurs des deux ouvrages que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter en un rapide aperçu, n'ont-ils point signé leur œuvre ? Est-ce par modestie, par discrétion, par crainte ? Non, sans doute. On peut croire qu'ils ont considéré ces productions comme le vain fruit d'un passe-temps futile, comme des plaisanteries, des pasquinades peu intéressantes, et, qui pis est, amoindries par une langue inavouée des écrivains.

Mais nous, Mesdames, Messieurs, nous qui ne partageons pas leurs scrupules, qui recueillons pieusement les moindres vestiges du passé, qui comprenons l'importance du parler ancestral et qui l'entourons de respect à l'égal d'un aïeul vénérable, nous regretterons sincèrement de ne pouvoir ajouter deux noms au livre d'or de la littérature picarde.

COMPTE-RENDU

DES

Travaux de la Société pendant l'Année 1908-1909

par M. de Guyencourt, Secrétaire perpétuel

Lu dans la séance publique du 22 Décembre 1909.

Messieurs,

Un illustre poète désirait ardemment :

> Sur des pensers nouveaux faire des vers antiques.

Il avait mille fois raison.

Que ne m'est-il permis de suivre une voie si bien tracée par Chénier ? Hélas ! cela n'est pas possible et ma seule ressource est d'intervertir, en les modifiant quelque peu, les hémistiches du célèbre alexandrin. En effet, ce soir encore, le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie doit :

> Sur des sujets anciens faire un rapport nouveau.

Il lui resterait bien la consolation de l'écrire en vers, mais, — ne craignez pas, — si ce n'était la nature, la tristesse des choses s'opposerait à son projet.

Vous le savez, des draperies funèbres voilent toujours le seuil de nos comptes-rendus, et celui-ci ne fera malheureusement pas exception.

L'année qui se termine a vu disparaître parmi les nôtres :

M. Rabeuf, ingénieur, qui savait unir à la science professionnelle le goût délicat d'un collectionneur éclairé ;

M. Gellé, député, un parfait homme de bien, regretté à juste titre dans les milieux politiques, mais pas plus sincèrement que chez nous ;

M. Perrin du Lac, ancien magistrat, résidant à Compiègne, et l'un de nos vétérans. Passionné pour la numismatique, il excellait dans cette science ardue ;

M. l'abbé Dourlens, ancien curé de Marcelcave ;

M. le comte Audoin de Dampierre, modèle accompli de noble et franche urbanité, chez qui l'amour du vrai, du beau et du bien s'alliait à une exquise bonté qui ne se démentit jamais ;

M. Jules Lion, ancien inspecteur des promenades de Paris, qui s'était retiré à Hesdin, où il se livrait spécialement à l'étude des voies anciennes et s'efforçait de résoudre la question, toujours pendante, du Portus Itius de César ;

M. Degouy, avocat, chevalier de la Légion d'honneur ;

M. Villars, ingénieur ;

M. Léon Matifas.

Pour clore cette liste funèbre, je dois enfin rap-

peler un nom illustre entre ceux de tous les historiens picards contemporains, celui d'un collègue qui honora notre Société pendant plus de cinquante-huit ans, le nom de M. Ernest Prarond. Mais que pourrais-je ajouter aux justes éloges décernés à sa mémoire ? Son œuvre est le monument qu'il sut ériger à sa propre gloire, et sa générosité envers nous lui assure ici une reconnaissance qui n'est pas près de s'éteindre.

Près de ces tombes vénérées, s'élève une splendide végétation de néophytes, espoir de notre Société.

Madame Maurice Percheval et Madame la Ctesse de Dampierre nous ont fait le grand honneur de vouloir bien figurer parmi eux, mais, permettez-moi d'énumérer simplement les noms des autres, selon l'ordre de leurs élections.

Nous avons admis, à titre de membres non-résidants :

M. l'abbé Depoilly, doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher ; M. l'abbé Malo, aumônier à St-Riquier ; M. le Cte de Valicourt, propriétaire à Versailles ; M. Riquiez, négociant à Vaux-lès-Amiens ; M. de Machy, d'Abbeville ; M. Commont, directeur de l'annexe de l'école normale d'Amiens ; M. l'abbé Motte, curé de St-Riquier ; M. le Bon Burthe d'Annelet, à Paris ; M l'abbé Recullet, curé de Millencourt-en-Ponthieu ; M. Guynemer, officier en retraite à Compiègne ; M. l'abbé Gosset, curé de Canchy ; M. Hackspill, de Tunis ; M. Dupuis,

photographe à Hallencourt ; M. René Le Clerc, ingénieur à Amiens ; M. l'abbé Poteaux, curé de Dury ; M. Douvry, ingénieur à Corbie ; M. l'abbé Boquet, professeur à Amiens ; M. l'abbé Neau, curé de Fouquescourt ; M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais ; M. le lieutenant Loÿ et M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast.

A tous, salut et dilection en notre chère Picardie...

Sa préhistoire a plusieurs adeptes parmi nous, et M. Héren ne laisse guère passer une année sans nous faire quelque communication à son sujet. C'est ainsi que, dernièrement encore, il décrivait un fragment de polissoir en grès, trouvé à Molliens-au-Bois, et destiné à parfaire des instruments de silex. A cette occasion, M. l'abbé Armand s'est empressé de signaler le gisement archéologique d'Ainval-Septoutre, où l'on a recueilli des objets qui s'échelonnent entre les temps primitifs et l'époque gallo-romaine. — Là, toutefois, une taupe n'est point venue au secours des chercheurs, comme il arrive parfois, selon la remarque de M. Collombier. L'on devrait tout particulièrement observer les travaux souterrains de ces modestes animaux, dans la plaine qui s'étend au sud d'Amiens en allant vers Dury, parages beaucoup plus habités semble-t-il autrefois qu'aujourd'hui. — On y recueillit l'an passé, vers l'époque de notre dernière séance publique, plusieurs monnaies antiques. C'en fut assez pour que

M. Collombier, informé du fait, conseillât des recherches méthodiques qui furent couronnées d'un plein succès. — On trouva une quantité notable de pièces gauloises et surtout des consulaires romaines d'un grand intérêt, que notre collègue a étudiées et qui fixent la date d'enfouissement de ce petit trésor au début de l'invasion romaine, ou, plus exactement encore, à l'an 25, environ, avant Jésus-Christ.

Malgré l'intérêt que présente l'étude de la haute Antiquité, le Moyen-Age et la Renaissance jouissent cependant toujours d'une faveur marquée.

C'est ainsi que M. Hackspill s'est complu à décrire deux sculptures conservées à Airaines.

L'une provient sans doute de la décoration d'une cheminée en pierre de l'ancien château de Ponthieu. Elle date du xve siècle et nous montre une noble dame en robe d'apparat. — L'autre appartient à l'église du Prieuré. C'est un groupe en bois où l'on reconnaît, malgré leurs étranges costumes du xvie siècle, Joseph expliquant un songe à Pharaon.

De son côté, M. Lancel a remarqué dans l'église de Neslette, près Oisemont, un petit bas-relief représentant la descente du St-Esprit sur les Apôtres. C'est une œuvre d'albâtre, façonnée sans doute en Angleterre, car on est actuellement fixé sur l'origine de ces sculptures, d'une facture quelque peu industrielle, qui ont inondé l'Europe



au xv° siècle et qu'on trouve encore en grand nombre dans les musées et les églises.

Dans celle de Thory, une piéta de la fin de la même période retint à bon droit l'attention de M. de Francqueville, car ce groupe présente des qualités très appréciables.

Au xv° siècle encore appartiennent les deux sceaux de bronze signalés par M. de Boutray et par M. Guerlin. — Le premier, trouvé à Flixecourt, était la propriété d'un clerc nommé Pierre Capron. Il est remarquable par la chèvre qu'il porte, allusion au nom de son propriétaire (Capra, Capron). — Le second, recueilli près d'Albert, est d'une facture assez grossière. Il présente seulement un écusson entouré du nom d'Anthoine de Ligny.

Le Secrétaire perpétuel a voulu, lui aussi, mêler sa modeste note à ce concert archéologique, en décrivant un médaillon en or et en cristal de roche trouvé à Amiens. — Ce joyau, de la fin du xvi° siècle, contient une petite figurine représentant vraisemblablement une sibylle. Le tout constituait peut-être une amulette.

Non moins hypothétique, même aux yeux de son auteur, est l'explication proposée par M. Thorel au sujet d'une petite boîte en acajou, sculptée au xvii° siècle et affectant la forme d'un pied humain protégé par une minuscule chaussure de cuir. Cet objet, peut-être d'origine espagnole, est pourvu de deux ouvertures, trop étroites pour

qu'on puisse y introduire les doigts. L'une est située à la partie supérieure, l'autre sous le talon. — Quel usage assigner à ce bibelot? M. Thorel y voit, non sans vraisemblance, un souvenir de pèlerinage, même d'un pèlerinage à St-Jacques de Compostelle. La forme de l'objet est symbolique et sa destination était sans doute de contenir un médicament en grains, tel l'hyacinte, sorte de quartz rouge et opaque que jadis l'on recueillait précisément en Galice, pour l'employer comme remède efficace contre une infinité de maux.

Bien plus importante est la communication faite par M. G. Durand, au sujet de l'église de St-Riquier, à propos d'un rapport rédigé en 1818 par l'architecte de Gisors, dit l'aîné, officiellement chargé d'étudier si le monument, très éprouvé à l'époque de la Révolution, devait être conservé en totalité ou en partie, ou bien encore s'il serait entièrement détruit. — Ce rapport donne des renseignements du plus haut intérêt archéologique sur la splendide abbatiale, mais Gisors, très imbu des idées de son époque qui admirait seulement l'art classique, se préoccupe sans cesse de trouver à Centule, comme en Grèce ou à Rome, un canon, une mesure constante, dont les multiples ou les sous-multiples auraient invariablement présidé à la conception de chaque partie de l'édifice.

Il parvint, jusqu'à certain point, à découvrir ce qu'il cherchait, et cela contribua beaucoup à

sauver le plus beau des monuments picards après l'incomparable basilique d'Amiens.

De St-Riquier en Abbeville il n'y a qu'un pas. Franchissons le. M. Goudallier nous y soulignera toutes les jolies choses écrites par Ruskin sur cette capitale du Ponthieu.

Mais, soit dit entre nous, — car je ne voudrais pas que cela soit répété, et je compte sur la discrétion absolue de mon auditoire, — mais, entre nous, Ruskin n'a-t-il pas été un tantinet surfait comme archéologue ? — Je ne parle pas de son mérite littéraire incontestable, car c'était avant tout un littérateur, un poète didactique si l'on veut, mais son imagination lui montra souvent des choses absentes de la réalité. L'auteur des « Pierres de Venise », — suggestionné sans doute par son œuvre, — ne s'avisa-t-il pas de remarquer dans les canaux de notre petite Venise amiénoise, des eaux limpides à souhait pour les truites les plus exigeantes. S'imagine-t-on ces frétillantes ondines, à la robe d'argent ponctuée de rubis, folâtrant dans l'eau des..., enfin, dans cette rivière que les personnes distinguées appellent « la petite Avre ».

Laissons donc Ruskin à ses admirateurs, non sans nous excuser encore d'avoir osé porter une main sacrilège sur ce demi-dieu, et recherchons ce qu'était un Ecce-homo.

Chacun croit le savoir ; je crains bien que chacun ne se trompe.

Autrefois, les rues de notre ville étaient encombrées d'une infinité de puits publics. — Ils furent, — comme tout ce qui concerne Amiens, — l'objet des recherches assidues de notre vénéré collègue, M. Ch. Pinsard. Or, celui-ci remarqua que beaucoup d'entre eux étaient munis d'ecce-homo.

Certes, plusieurs de nos puits possédaient de riches décorations sculpturales, mais pourquoi cette affluence de pieuses images, toujours identiques, et si dépourvues de rapports avec les endroits où elles auraient été exposées ?

Il y avait là un problème à résoudre ; M. Thorel intervint.

Le raisonnement, la comparaison des textes et maintes particularités lui prouvèrent bientôt qu'il était question, en l'espèce, d'édicules en forme de petits oratoires abritant parfois l'orifice des puits. Le nom d'ecce-homo leur venait de leur ressemblance avec certaines chapelles rustiques où l'on vénère souvent une représentation de Jésus flagellé. — Cette expression était d'un usage courant voici moins d'un siècle ; aujourd'hui, architectes, entrepreneurs, maçons, puisatiers et autres, l'ignorent absolument. — Les mots aussi ont leur destinée.

Je ne parlerai pas des recherches de M. de Francqueville sur les colombiers picards, — vous venez d'en applaudir la lecture, — je puis aussi négliger les observations échangées au sujet d'un

cimetière, probablement mérovingien, mais connu depuis longtemps et dépourvu d'intérêt, qui existe au lieu-dit « Le Fort de Camon ». Les journaux ont signalé les fouilles qui y furent exécutées dernièrement, et je me fais leur écho, en vous les signalant avant de terminer cette première partie de mon rapport.

Pourtant ne croyez pas en être quitte encore.

J'ai entrepris de vous faire absorber, jusqu'à la dernière goutte, une source de science et voici qu'après l'archéologie jaillit un flot d'histoire.

Je puis glisser légèrement sur les derniers chapitres consacrés par M. de Calonne à l'étude du journal de F.-J. Le Clerc de Bussy. — Dans un précédent rapport, j'ai déjà signalé l'intérêt très grand que présente le début de ce travail, rédigé avec le charme que notre savant collègue sait répandre dans chacune de ses œuvres, — mais j'insisterai davantage sur les notes de voyage rédigées en 1677 par un tout jeune homme de 17 ans, Antoine Morel, de Bar-le-Duc, qui, venant de Dieppe, visita alors Abbeville, Picquigny et Amiens, en retournant à Paris. Ces notes, publiées à Evreux, en 1903, par M. le C[te] de Bacourt, étaient destinées à passer sous les yeux d'un papa sévère qui les avait exigées, et nous ont été révélées par M. l'abbé Cardon.

Mais faut-il l'avouer ? Notre voyageur, qui pourtant visitait et regardait tout, voyait assez peu de choses. — Il énumère les monuments,

vante la richesse de leur décoration, s'il y a lieu, et s'en va faire un succulant dîner chez des amis ou dans une estimable hôtellerie, — En remontant la Somme d'Abbeville à Picquigny, tout le temps, il joue aux cartes, — j'allais dire au bridge. Il lève seulement les yeux en passant devant l'abbaye du Gard, dont il déclare du reste avoir oublié le nom.

Quel touriste de notre époque, sortant de sa « quarante chevaux », après avoir fait « du soixante à l'heure », en écrasant poules, chiens et même chrétiens, pourrait lui jeter la première pierre ? (1)

Notre jeune voyageur fait un singulier contraste avec un vénérable évêque d'Amiens, Théodéric ou Thierry, qui occupa le siège de saint Firmin de 1145 à 1164.

M. l'abbé Mantel a su faire revivre, en quelques pages d'une grande érudition, cette belle figure épiscopale qui reflétait à la fois la piété, la sagesse, la mansuétude et la fermeté. Théodéric était en outre un prudent administrateur et un sincère partisan de la paix, de l'ordre, de la régularité, je dirai même de la ponctualité.

Ces qualités, rares à toutes les époques, ne se

(1) On a calculé que les innombrables automobiles des touristes qui visitent la Cathédrale d'Amiens stationnent, en moyenne, dix minutes près du monument, puis repartent avec leur cargaison. Dix minutes pour visiter le chef-d'œuvre de Robert de Luzarches !!

trouvaient pas souvent réunies, au XIIe siècle, même chez un prélat. En faut-il d'autres cependant, pour faire de celui qui les détient le modèle des pasteurs ?

François de Morlancourt, abbé commendataire de Moreuil de 1595 à 1601, dont M. l'abbé Leroy a reconstitué la modeste biographie, possédait aussi, à un éminent degré, les plus belles vertus. Ce fut un saint homme et un parfait ami du bien qui déteste le bruit. — Il a donc laissé peu de traces dans l'histoire. — La même remarque peut s'appliquer au Père Jacinthe d'Amiens, capucin, notre compatriote s'il faut en croire son surnom.

Ce religieux, dont l'existence nous fut révélée par M. Goudallier, résida longtemps dans un couvent de l'île de Syra, où il exerçait les fonctions de substitut du consul de France à Tine. Le Père Jacinthe fit les honneurs de son île à Tournefort, lors du voyage scientifique accompli par ce dernier dans les Cyclades en 1700. Ajoutons que l'illustre botaniste se déclara charmé par l'esprit de son cicerone.

Après vous avoir entretenu de ces pieux personnages, je ne pourrais mieux terminer ce rapport qu'en narrant, d'après M. de Bonnault, la légende du « pendu de Saint Jacques », mais, à part quelques légers détails, M. Thorel vous l'a déjà contée l'an dernier, et l'on a encore présente à la mémoire l'humoristique conférence de notre aimable vice-président, sur « l'équipement d'un

pèlerin picard à Saint-Jacques de Compostelle ». Il y aurait donc danger, en réiterant un récit connu dans ses grandes lignes, de tomber dans les redites. D'ailleurs, maintenant il m'est permis de dire : *Sat prata biberunt.*

MESSIEURS,

Je me suis fait une loi de vous signaler chaque année les accroissements archéologiques du Musée de Picardie. Je suis quelque peu confus de vous avouer qu'en 1909, ils ont été peu nombreux. Toutefois nous avons pu lui transmettre un bas-relief assez fruste représentant St Adrien et provenant d'une maison de la rue Saint-Leu. Cette sculpture en pierre fut offerte par M. et Mme Bastien.

Nous avons aussi recueilli quatre statues, épaves de l'ancienne église de Cayeux-sur-Mer. Toutes sont en bois et datent de la fin du xve siècle ou du suivant. Deux d'entre elles représentent des anges céroféraires dépourvus de finesse mais non de style. — Ce sont des morceaux assez rares. — La troisième est une image de St Blaise revêtu de tous les insignes épiscopaux. Il tient de la main gauche un livre ouvert et bénit de la droite un petit personnage agenouillé à ses pieds.

Cette œuvre, aux proportions très allongées, est d'une bonne facture et ne manque pas d'élégance. — Enfin, dans notre quatrième statue on reconnaît un St Jean destiné à figurer près d'un Christ

en Croix. C'est une sculpture intéressante dont la rudesse peut s'appeler énergie.

Les archives de notre société ont fait de leur côté quelques notables acquisitions.

C'est ainsi que M. de Machy, l'un de nos collègues abbevillois, a bien voulu y déposer l'acte de vente, daté de 1524, d'un vignoble sis à Lawarde-Mauger. Voilà un documeut précieux pour le futur auteur de l'histoire si désirée de la vigne en Picardie.

De son côté, notre dévoué trésorier, M. Léon Ledieu, a pu acquérir pour nos collections, deux intéressants dessins rehaussés d'aquarelle. — Le premier, daté de 1788, est un projet de grille monumentale en fer forgé, destinée à quelque abbaye ou bien à quelque grande église picarde. Il fut approuvé et parafé par Rousseau, l'auteur de la délicieuse façade du théâtre d'Amiens et de tant d'autres édifices, peut-être trop peu remarqués.

L'autre, plus important encore, représente, avec plusieurs variantes, le bas-relief de l'Annonciation sculpté par Blasset, qui orne actuellement notre cathédrale. — Au moment de son acquisition, nous ne nous doutions guère de la surprise qui nous attendait en décadrant ce dessin. — En effet, il porte sur son verso le traité, revêtu de la signature autographe de Blasset, par lequel cet artiste s'engage, en présence d'Antoine Perdu notaire, à exécuter la sculpture re-

présentée d'autre part, pour Antoine Pièce, maître de la confrérie du Puy-Notre-Dame en 1655.

Voilà, vous en conviendrez, de ces menus faits qui récompensent les Antiquaires de toutes leurs peines, moins cependant que votre patience pour en écouter le récit.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1909

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, 1. — 2° Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1908, 3-4. — 3° Discours au congrès des Sociétés savantes, 1909. — 4° Journal des savants, 1909, 7-11. — 5° Nouvelles archives des missions scientifiques, XVII, 2-4 ; XVIII, 1-3. — 6° Revue des études grecques, XXII, 2. — 7° Revue historique, 1909, CI, 2 ; CII, 1-2.

II. Préfecture de la Somme.

1° Conseil général de la Somme, 1re session de 1909 ; rapports, procès-verbaux, etc. — 2° Travaux du conseil d'hygiène départemental.

III. Les Auteurs.

1° M. E. Bocquet, Notice populaire sur le village d'Eppeville. — 2° M. A. Boinet, Les richesses d'art de la ville de Paris, les édifices religieux du moyen âge et de la renaissance. — 3° M. C. Boulanger, Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot (Somme), étude sur l'origine de l'art barbare — 4° M. C. Brunel, Les actes faux de l'abbaye de St-Valery (Somme). — 5° M. E. Delignières, L'œuvre littéraire de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique (2 parties). — 6° M. P. Dubois, Folleville (Somme), Le château, l'église et les tombeaux ; Les granges d'abbayes aux XIIe et XIIIe siècles en Picardie et en Flandre ; Rue, notice historique et guide du visiteur, la chapelle du Saint-Esprit, l'église, l'hôpital, l'hôtel de ville. — 7° M. G. Durand, Un navire à la côte du Marquenterre en 1521. — 8° M. l'abbé Fourrière, Revue d'exégèse

mythologique, nos 103 et 104. — 9° M. de Guyencourt, Un bijou trouvé à Amiens. — 10° M. P. Hirmenech, L'Atlantide et les Atlantes, Hercule, étude préhistorique. — 11° M. A. Huguet, Le poète Jacques Leclercq et le mouvement intellectuel à St-Valery au xviie siècle. — 12° M. Alcius Ledieu, L'œuvre historique et archéologique de M. Ernest Prarond, étude critique et bibliographique (2 parties). — 13° M. de Puisieux, Le P. des Maretz, jésuite, confesseur de Louis XV. — 14° M. O. Thorel, Les Ecce homo des anciens puits publics à Amiens. — 15° M. E. Vassel, L'épitaphe de la prêtresse Hanni-ba'al ; Les Juifs à l'intérieur de la Tunisie ; Six stèles à Tanit.

IV. Don.

M. O. Thorel, La bataille d'Enfer et de Paradis (Arras contre Paris), poème inédit du xiiie siècle, publié par M. A. Guesnon.

V. Acquisitions.

1° Dom M. J. Couturier, Sainte Bathilde, reine de France, histoire politique et religieuse. — 2° Daire, Histoire littéraire de la ville d'Amiens; Histoire civile et ecclésiastique de la ville d'Amiens. — 3° Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, n° 43 (scul-sibyl). — 4° Jouancoux et Devauchelle, Etudes pour servir à un glossaire étymologique du patois picard. — 5° M. C. Jullian, Histoire de la Gaule, III. — 6° M. G. Lepreux, Gallia typographica, Flandre, Artois, Picardie.

Supplément au Bulletin n° 4, 1909.

SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1909 & 1910

Prix d'Histoire. — Fondation Le PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au xive siècle ; etc).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

La Société a décidé, dans son assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789**, on peut y citer, **accessoirement,** des faits qui se sont produits depuis cette époque.

Prix d'Archéologie. — Fondation Le DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie. — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressés, avant le **1er Juillet** de chaque année, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicace*.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément au début de l'ouvrage, que la Société n'est pas responsable de son contenu ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaître, rentrer en possession de son manuscrit. — Désormais les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récompensé ou même couronné.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ANNÉE 1910. — 1er TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 11 Janvier 1910

Présidence de MM. DE FRANCQUEVILLE et THOREL.

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, l'abbé Leroy, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse.

Correspondance, Administration, etc.

— M. le Conservateur de la Bibliothèque communale adresse ses remerciements à l'occasion des douze volumes des « Monumenta Germaniæ historica » offerts par la Société à la ville d'Amiens.

— M Laurain, archiviste de la Mayenne, lauréat du dernier concours d'histoire, en exprime sa gratitude.

— M. l'abbé Lheureux remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— MM. E. Delignières, Oct. Thorel et l'abbé Fourrière offrent divers ouvrages dont la Société leur est reconnaissante.

— L'Assemblée remarque spécialement, parmi les ouvrages déposés sur le bureau, un article publié par la « Revue de l'Art Chrétien » au sujet des fouilles exécutées à Roye sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Médard de Thoule, détruite pendant la Révolution.

— De chaleureuses et sincères félicitations sont adressées à M. Pierre Dubois qui vient d'être nommé officier de l'Instruction publique et à M. Huguet qui a obtenu les palmes d'officier d'Académie.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.839 au n° 32.862.

— Avant de céder le fauteuil de la présidence à M. Thorel, M. de Francqueville, président sortant, prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant de résilier les fonctions que vous avez bien voulu me confier, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont rendu la tâche si facile et en particulier les Membres du Bureau, dont les conseils et l'expérience ne m'ont jamais fait défaut.

Malgré toutes les instances, M. Pierre Cosserat n'a pas consenti à garder plus longtemps la charge de Secrétaire annuel qu'il remplissait avec tant de dévouement depuis plusieurs années. M. Schytte, qui nous a souvent intéressés par ses études si documentées, a bien voulu lui succéder. Nous ne saurions trop le remercier de consentir à mettre au service de la Société son activité et son expérience bien connues.

Notre Bureau a fait encore une nouvelle recrue dont se réjouissent avec moi tous les amateurs d'art et de bibelots : j'ai nommé M de Puisieux, ce lettré si fin, ce collectionneur si éclairé et si sûr.

Il me semble que l'année qui vient de s'achever n'a pas été perdue pour nous. Des lectures nombreuses, des publications nouvelles se sont succédé ; d'autres sont en préparation. J'aurais voulu voir aussi paraître la reproduction du manuscrit de Louise de Savoie. Des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé l'apparition de cet ouvrage si impatiemment désiré, mais, grâce à M. Durand, des démarches sont faites et tout fait espérer que l'attente ne sera plus longue.

Quant à la mesure prise au sujet d'achats de livres pour notre bibliothèque, elle a été, je pense, favorablement accueillie, si je considère les demandes d'emprunts dont ils ont été l'objet.

Je suis heureux de céder la place à notre érudit et spirituel collègue M. Thorel. Sous sa direction, la Société des Antiquaires de Picardie ne peut que voir son bon renom s'accroître encore. Du reste, l'unanimité de nos suffrages lui a prouvé, une fois de plus, combien sa présidence était désirée.

— A ce discours, M. Thorel, après avoir occupé, ainsi que les membres du Bureau nouvellement élu, les places réservées, répond par ces paroles :

MESSIEURS,

M. dé Francqueville, en quittant une présidence brillante et féconde, dont tous ici nous déplorons la brièveté, m'invite à prendre sa place dans des termes flatteurs ne laissant pas d'embarrasser quelque peu même un Franc-Picard.

Parvenu à un tournant de la vie où l'on oublie ce qu'on a pu savoir, sans retenir rien de ce qu'on voudrait apprendre, je n'étais pas en droit d'espérer que l'unanimité de vos suffrages appellerait à la tête de votre savante compagnie l'un de ses derniers membres résidants élus.

Vous avez compris sans doute que les entreprises contre la modestie, cette vertu si facile et de si bonne composition, ne sont pas de celles qui peuvent effaroucher un homme mûr.

Voilà comment votre bienveillance, en dissipant mes scrupules, m'a fait accepter, sans trop de témérité, la marque de haute estime dont vous avez bien voulu m'honorer.

Que ne m'avez vous donné du même coup le moyen de m'en rendre digne ?

C'est vrai ; les exemples de nos devanciers sont là. Ils sont nombreux, mais combien difficiles à suivre et parfois même décourageants !

La diplomatique, l'histoire, la flore ornementale appliquée aux édifices religieux, l'archéologie, l'art et même le traditionalisme ont trouvé en eux des

adeptes convaincus, des apôtres diserts qui, après avoir imprimé, à tour de rôle, un élan vigoureux à notre chère Société, lui ont assuré un éclat et un bon renom aujourd'hui incontestés.

Quant à nous — et cela dit sans vouloir nous ravaler outre mesure — plus bornés dans nos aspirations, nous suivrons simplement nos devanciers dans la voie par eux tracée. Heureux si nous pouvons y ramasser, avec quelques glanes de science, des principes de sage administration.

Votre Bureau sera utilement secondé dans sa tâche par notre nouveau vice-président, M. de Puisieux, dont nous avons, à nos séances qu'il suit assidûment, apprécié l'exquise urbanité et une érudition dont, animé d'un sentiment d'une timidité excessive, il est seul à se défier.

M. Pierre Cosserat a dû, à son grand regret, mais surtout au nôtre, abandonner ses fonctions de Secrétaire annuel.

Devant cette détermination, d'un caractère heureusement temporaire, M. Ernest Schytte, à qui nous sommes déjà redevables de tant de services rendus, a consenti à se charger d'un intérim, destiné, nous le savons, à lui fournir une occasion nouvelle de mettre en relief son esprit d'ordre, sa méthode, son amour du pays picard et de toutes les choses qui s'y rattachent.

Vos nouveaux Président et Vice-Président lui sont de plus infiniment reconnaissants de pouvoir, grâce à lui, rajeunir — ô ironie des mots ! — les cadres de votre Bureau.

Dans tous les cas, tous les trois, nous vous apportons ici la promesse formelle d'une bonne volonté

sans limites. Et rassurez-vous ; cette promesse n'est pas un Billet à la Châtre, car elle continue d'être avalisée par deux codébiteurs solidaires dont la cote est de tout premier ordre.

Avant-hier, M. R. de Guyencourt, dans une lettre datée de Cannes, m'a chargé de vous transmettre ses meilleurs souhaits pour notre Société.

Nous pouvons donc compter sur son *perpétuel* attachement à notre œuvre. Ainsi il consacrera le meilleur de son temps au dépouillement d'une correspondance de plus en plus considérable et à la lecture des ouvrages et publications que nous recevons et où son œil sagace sait découvrir ce qui peut intéresser chacun de nous. Ainsi encore notre séance solennelle prochaine aura comme attrait principal ce compte-rendu des travaux de l'année dans lesquels, en fin et aimable critique, il fait parfois des trouvailles qui avaient échappé aux auteurs eux-mêmes.

Une besogne si ingrate serait bien de nature à décourager notre Secrétaire perpétuel, s'il n'était soutenu par un pieux souvenir. L'amitié le sert à son insu, dans ces fonctions remplies avant lui, si bien et si longtemps, par notre regretté confrère M. Poujol de Fréchencourt.

Enfin, et c'est par là que je termine, l'un des consciencieux auteurs du *Dictionnaire Historique et Archéologique de la Picardie*, dont le tome premier, paru ces jours-ci, fait favorablement augurer des suivants, M. Léon Ledieu, reste toujours préposé à la gestion de nos finances. Les chiffres de l'exercice écoulé, dans leur éloquence à eux, témoignent qu'elles ne peuvent être en de meilleures mains.

C'est dans ces conditions que, forts du concours de

notre Secrétaire-perpétuel et de notre Trésorier, les nouveaux Membres du Bureau, en prenant possession de leurs sièges, vous adressent l'expression de toute leur gratitude.

Ils essaieront de justifier votre confiance; et, s'inspirant d'une vieille devise, ils feront « *de leur mieulx*. »

— Après ce discours très applaudi, la Société procède à l'élection de M. l'abbé Fauquelle en qualité de membre non-résidant.

— Selon l'usage, la commission des impressions est renouvelée au scrutin secret. Sont élus : MM. Durand, de Francqueville, Roux, Soyez et de Witasse.

— MM. Boquet, Collombier, Dubois, Milvoy, Pinsard et de Witasse sont désignés par M. le Président comme membres de la commission des recherches, et MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Pinsard, Schytte et de Witasse en qualité de membres de la commission de la bibliothèque.

— La sous-commission dite du legs Janvier sera composée en 1910 de MM. de Calonne, M. Cosserat, Dubois, Duhamel, Guerlin et l'abbé Mantel.

— La date de la prochaine séance, coïncidant avec le mardi gras, est reportée, conformément au règlement, au lendemain.

Travaux

— M. l'abbé Leroy présente ses recherches manuscrites sur « *Les employés du chœur de la cathédrale d'Amiens* ». Il donne lecture d'un in-

téressant chapitre de cette étude, où il est spécialement question des fonctions et du costume des anciens sergents ou suisses de Notre-Dame, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du 9 Février 1910

Présidence de M. Thorel, Président

— MM. Boquet, Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres résidants, assistent à la séance, ainsi que MM, l'abbé Boquet et Déprez, membres non-résidants.

— MM. Maurice Cosserat, de Francqueville et l'abbé Leroy se font excuser.

Correspondance et Administration

— M. l'abbé Fauquelle remercie de son admission en qualité de membre non-résidant.

— MM. le Baron de Bonnault, A. Huguet, l'abbé Leroy et l'abbé Mantel offrent divers ouvrages dont la Société les remercie.

— M. le Secrétaire annuel signale : dans la Revue numismatique (T. XIII, 4, 1909), la men-

tion d'un rapport de Jean de Vaulx, garde de la monnaie d'Amiens en 1436, et dans le 1er fascicule de la Revue du Nord, une appréciation élogieuse des recherches de M. C. Brunel sur les actes faux de l'Abbaye de Saint-Valery.

— L'Assemblée apprend avec regret la mort de M. Norbert Boulanger, membre de la Société depuis le 10 janvier 1890.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 32.863 au n° 32.924.

— MM. G. Agisson, instituteur à Chipilly, l'abbé Ph. Antoine, vicaire à Saint-Wulfran d'Abbeville, le Cte de Bréda, au château de Thiepval et l'abbé Etévé, curé de Bouchoir, sont élus membres non-résidants.

— M. le Trésorier communique son rapport sur les finances de la Société pendant l'année 1909. Cet exposé prouve que notre situation pécuniaire est toujours aussi satisfaisante. — M. le Président offre donc à M. Ledieu, à qui l'on est particulièrement redevable de cet heureux résultat, de chaleureux remerciements, et désigne MM. de Calonne, Collombier et M. Cosserat pour vérifier les comptes de 1909 et préparer le budget de 1910.

— M. le Secrétaire annuel donne lecture d'un rapport, rédigé au nom de la commission compétente, qui propose à la Société de s'adjoindre un agent salarié auquel sera confié le soin de mener à bien la besogne courante et les travaux matériels quotidiens. Cet agent devra séjourner

dans le local de la Société ou dans ses annexes, à certaines heures déterminées, pour y faire le service de la bibliothèque. — Ces conclusions sont adoptées.

— M. le Rapporteur transmet aussi divers renseignements, fournis par M. Durand, relativement à la reproduction intégrale par la phototypie du manuscrit de la Bibliothèque nationale, offert au xvie siècle par la ville d'Amiens à Louise de Savoie. — Une simple notice accompagnera cet ouvrage.

Il est encore décidé, conformément à la proposition de la Commission, que la Société se mettra en relation avec M. le Directeur de l'Ecole des Chartes, afin de le prier de proposer des sujets intéressant la Picardie aux élèves de seconde année qui hésiteraient sur le choix du point à traiter dans leurs thèses. — Soit que le sujet adopté ait été fourni à la demande des Antiquaires de Picardie, soit qu'il résulte du libre choix d'un élève chartiste, la Société sera toujours heureuse d'attribuer une prime à tout ouvrage ainsi obtenu, pourvu qu'il intéresse réellement la région et qu'il soit destiné à être publié dans ses mémoires.

La même commission propose aussi d'éditer en phototypie les plus belles miniatures des manuscrits de la Bibliothèque communale d'Amiens. Ce projet est pris en considération ainsi que l'offre de M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, de di-

riger l'impression de très importants documents relatifs à l'histoire du Ponthieu pendant la domination anglaise, documents conservés à Londres. Enfin la Société prend la résolution de confier désormais à un spécialiste, chaque fois que cela sera jugé nécessaire, la surveillance des ouvrages qu'elle éditera.

— M. Milvoy demande que l'on songe à publier les dessins des frères Duthoit, dont la collection, qui présente une grande valeur documentaire surtout au point de vue des monuments détruits, va entrer au Musée de Picardie. — La Société prend cette requête en considération et en vote le principe.

— M. le Secrétaire annuel donne lecture d'un extrait du testament de M. Ernest Prarond, qui relate les dispositions prises en faveur des Antiquaires de Picardie. — La Société déclare accepter le legs qui lui est si généreusement octroyé et adresse un reconnaissant souvenir au testateur.

Travaux

— M. Déprez, archiviste départemental du Pas-de-Calais, communique une étude sur le Ponthieu pendant la domination anglaise, d'après un manuscrit latin qu'il a retrouvé à Londres, aux archives de l'Echiquier. — Ce manuscrit contient des comptes très détaillés concernant les forteresses, — et spécialement celle du Crotoy, — bâties par les Anglais dans

le Ponthieu, entre 1360 et 1369, période encore si peu connue. Ce travail destiné à l'impression, est accueillie par de vifs applaudissements.

— M. Héren présente un fragment d'un petit polissoir préhistorique, utilisé sur les deux faces. Ce bloc de grès mesure 0,19 cent. de longueur et 0,05 cent. d'épaisseur, dans la partie la plus usée. On y distingue très bien l'effet du mouvement de va-et-vient imprimé à l'objet à polir. Ce fragment a été recueilli à Molliens-au-Bois, où l'on découvre journellement tant de vestiges néolithiques.

— A titre de curiosité, M. de Calonne fait circuler un exemplaire de l'insigne porté autrefois par les Antiquaires de Picardie dans les cérémonies publiques auxquelles ils étaient conviés. La vue de ce bibelot, assez peu artistique, ne laisse pas que d'intéresser vivement l'Assemblée, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

AVIS

En vertu de la délibération relatée ci-dessus, M. Henri Dupré a été choisi pour remplir les fonctions d'agent. Désormais M. Dupré se tiendra à la disposition des membres de la Société, dans la salle ordinaire des séances ou dans les dépendances de la bibliothèque, au Musée de Picardie, tous les jours de 2 h à 4 h. de l'après-midi, sauf les dimanches et jours fériés et pendant un mois de vacances.

Séance ordinaire du 8 Mars 1910

Présidence de M. Thorel, Président

Sont présents : MM. Boquet, Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Josse, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. l'abbé Boquet, de Boutray, Cl. Brunel et Deriencourt, membres non-résidants.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance et Administration

— M. Agisson remercie de son élection comme membre non-résidant.

— La Société Dunoise félicite les Antiquaires de Picardie au sujet de la beauté de leurs publications .

— La Société Verviétoise d'archéologie, le Cercle archéologique de Malines et la Société d'études de la Province de Cambrai, acceptent d'échanger leurs publications avec les nôtres.

— M. Alcius Ledieu et L. Plessier adressent des ouvrages dont la Société les remercie.

— M. le Secrétaire annuel signale dans « Notre Picardie », n° de Février 1910, un intéressant article de M. P. Dubois sur les vieilles abbayes et les couvents de notre ville.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits sous les n°s 32.925 à 32 967.

— MM. le Dr Dacheux, l'abbé Demaret, curé de Rambures, l'abbé Douay, préfet des études à l'école libre de la Providence, Louis de Monclos et de Witasse-Thézy sont élus membres non-résidants.

— M. Maurice Cosserat communique le rapport de la Commission des finances. Ce rapport constate une fois de plus la sagesse avec laquelle les intérêts de la Société sont gérés. Il lui est loisible d'entreprendre de grandes et luxueuses publications, grâce surtout à l'excellente administration de son trésorier ; aussi l'Assemblée est-elle heureuse d'approuver les comptes de 1909, d'adopter le projet de budget proposé pour 1910, de donner décharge à M. le trésorier pour sa gestion pendant l'année écoulée et de lui voter de chaleureux remerciements pour le dévouement avec lequel il administre la fortune de la Société.

M. le Président ajoute, au nom de tous, quelques paroles de remerciements à l'adresse de M. le Rapporteur.

— M. Collombier est adjoint à MM. Ledieu et de Guyencourt, pour suppléer l'un d'eux, en cas d'empêchement, près le banquier de la Société.

— M. Milvoy veut bien se charger de faire un choix parmi les dessins exécutés par les frères Duthoit et susceptibles d'être publiés. Ces dessins devront être classés par cantons et l'on donnera

la préférence à ceux représentant des monuments détruits.

— M. le Président rappelle qu'une margelle de puits en grès, aux armes d'Amiens, conservée rue des Corroyers, serait digne d'entrer au Musée, ainsi que des poutres sculptées et les taques de cheminées d'une maison en démolition de la rue des Tanneurs. M. Milvoy veut bien se charger d'aviser. — M. Thorel signale encore une porte en chêne sculpté, de style Louis XIV, qui se trouvait jadis au n° 37 de la rue de Beauvais et que l'on met actuellement en vente. — M. de Francqueville s'efforcera de l'acquérir pour le Musée.

— Un bas-relief provenant de l'église de Colincamps mériterait aussi d'être conservé, mais cette question est ajournée.

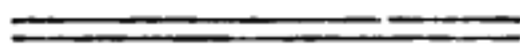
— M. Dubois, signale des bois sculptés trouvés au n° 57 de la rue des Vergeaux, mais qui ont été immédiatement recouverts.

— M. Durand appelle l'attention sur une antique maison de la rue St-Leu, située à peu près vis-à-vis l'ancienne église St-Sulpice et destinée à disparaître prochainement. Peut-être y fera-t-on d'intéressantes découvertes.

— M. Ledieu annonce la vente prochaine de très beaux cuirs de Cordoue, conservés jusqu'à ce jour au presbytère de Vignacourt. Leur unique défaut est de ne pas être de fabrication picarde.

Travaux

— M. Brunel fait connaître des documents relatifs au Ponthieu, conservés à Londres au « Public Record Office ». Dès le XVIIIe siècle, les savants français se sont livrés à des recherches dans les archives d'Angleterre, mais ce fonds est loin d'être épuisé. Comme preuve, M. Brunel communique diverses lettres de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle qu'il a lui-même retrouvées et qui sont d'un haut intérêt pour notre pays. Les travaux de M. Brunel, réunis à ceux de M. Déprez sous une même couverture, pourront fournir la matière d'un de nos volumes de mémoires, in-4°. Ce projet est adopté en principe, puis la séance est levée à 9 h. 3/4.

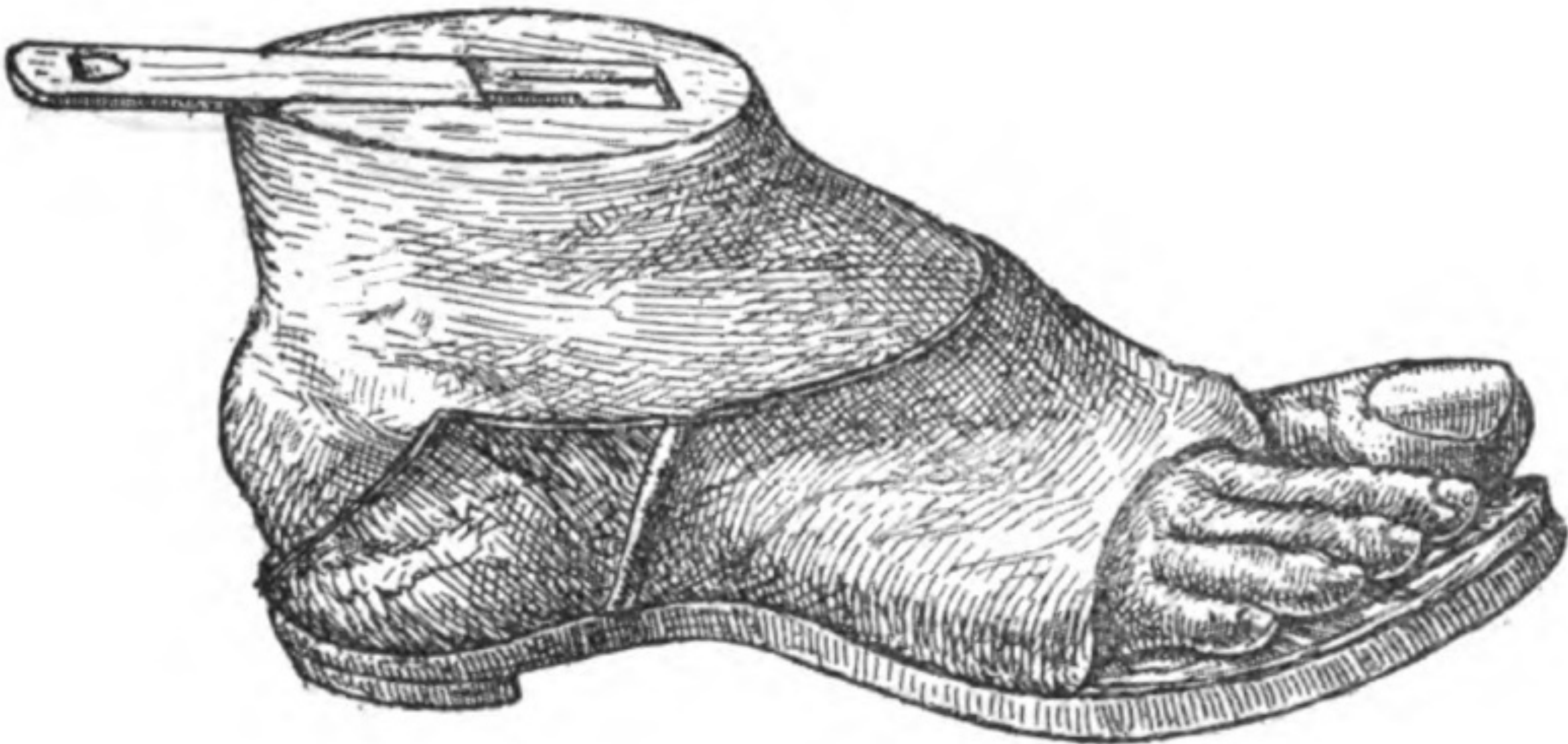


CALCEOLUS
MYSTICUS et PHARMACEUTICUS

Lecture faite à la Séance du 19 Octobre 1909

Par M. Oct. Thorel.

Le petit objet, placé sous vos yeux, fut acheté, il y a cinq ans environ, à un antiquaire ou plutôt à un marchand d'antiquités qui ne fit dans notre ville qu'un séjour de courte durée. Il disait l'avoir découvert à Bruxelles, dans des conditions qu'il ne précisa pas davantage.

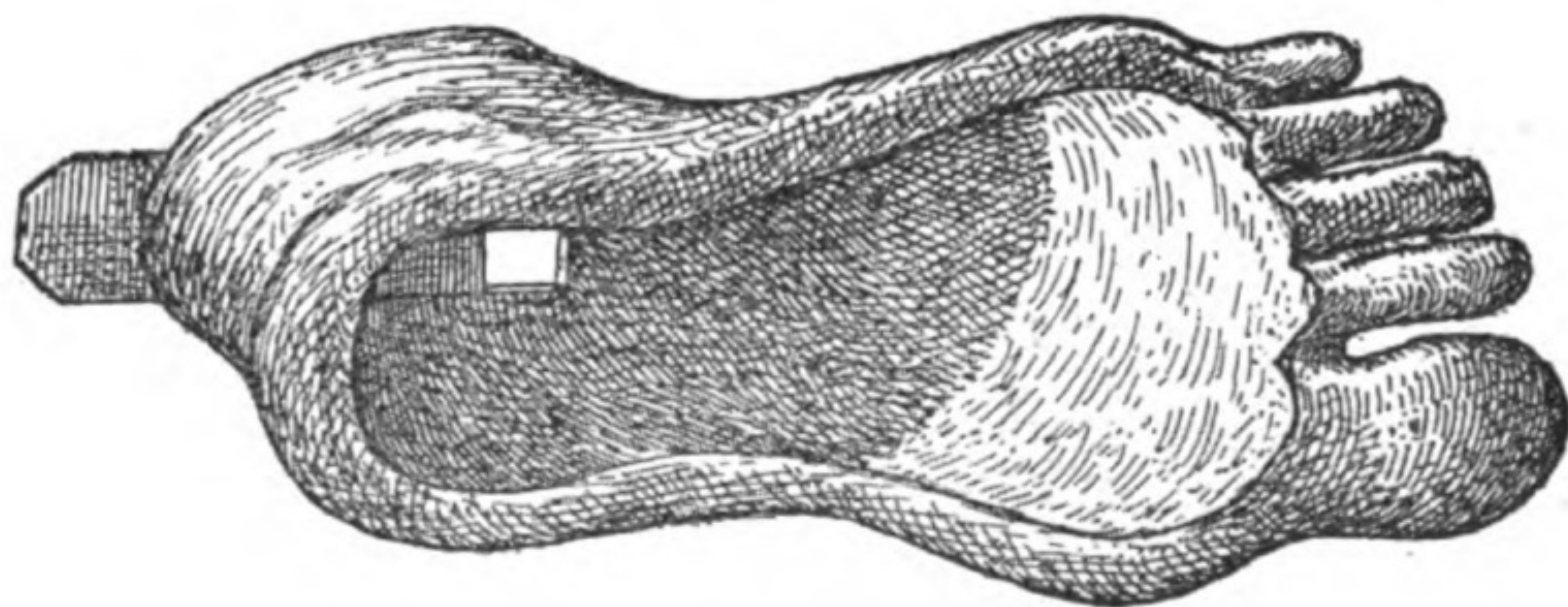


Pied chaussé (*Vu de profil*).

Ce bizarre bibelot, de notre collection, représentant un pied droit, chaussé, d'homme très vraisemblablement à en juger par quelques-uns de ses détails, mesure exactement dix centimètres et demi de longueur, du bout de l'orteil au talon.

Il est en bois, assez bien sculpté et coupé horizontalement un peu au-dessus de la cheville.

A l'origine une chaussure de cuir l'enveloppait en entier. Mais, depuis, une main curieuse a enlevé la partie de l'empeigne recouvrant les cinq doigts et aussi le quartier, c'est-à-dire la partie emboîtant le talon. Disons en passant que ce qui reste du travail soigné et habile du cordonnier ne dépare pas celui du sculpteur.



Pied déchaussé (*Vu de dessous*).

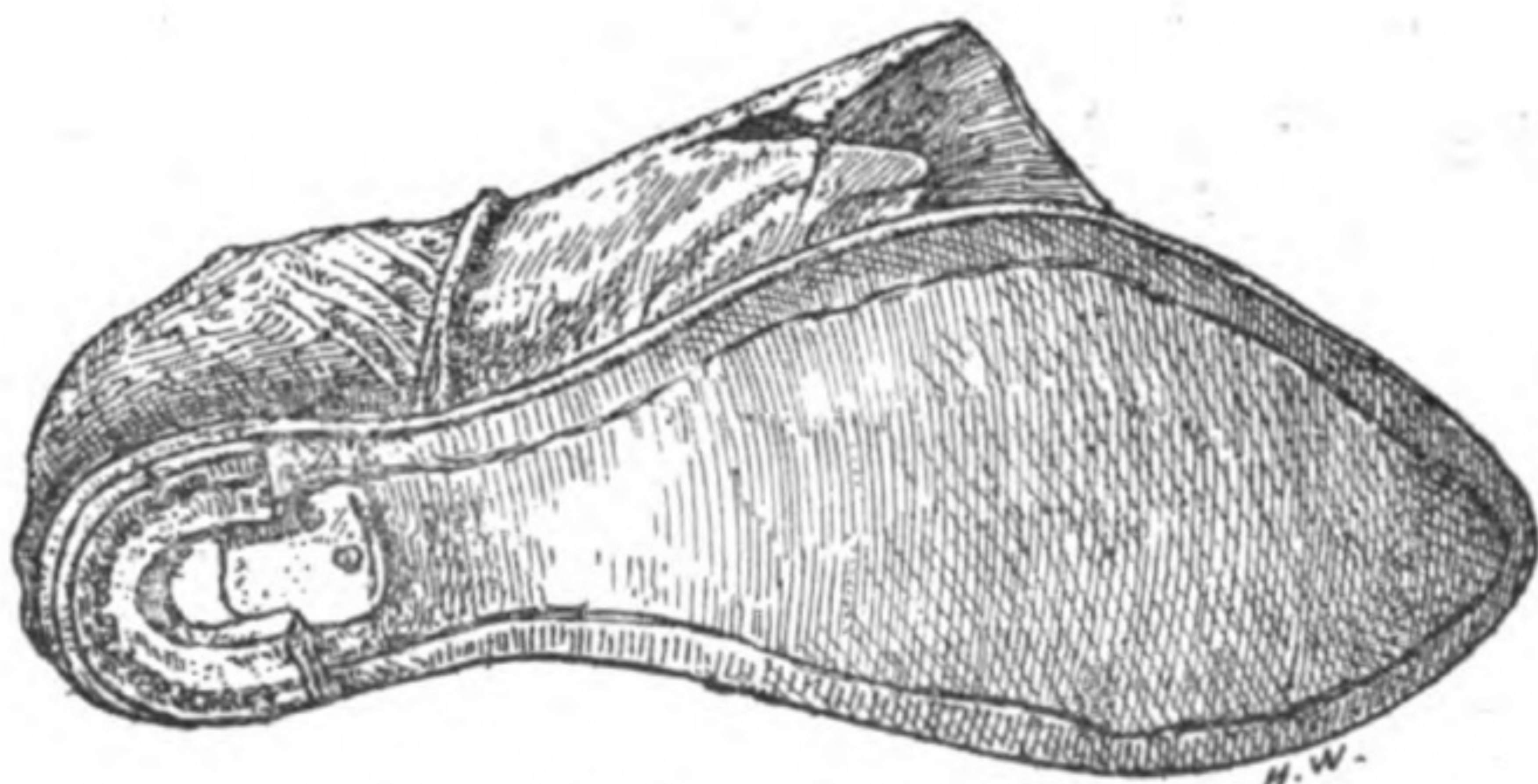
La disparition de l'avant et de l'arrière de la chaussure permet aujourd'hui d'en retirer facilement le pied et de faire cette singulière constatation : Il a été complètement évidé à la gouge, qui n'en a même pas respecté la plante.

Dès lors, ce pied creux, clos hermétiquement par le dessus et la semelle de la chaussure qui en épousaient la forme, devenait une véritable boîte, au sens très large donné autrefois à ce mot (1).

(1) Oct. Thorel, *Jehan de Louvegny, apothic. amiénois.* — Amiens, Yvert et Tellier, 1906, p. 140, note.

A ne considérer que l'ouverture, fermant à l'aide d'une glissière (1), menagée dans la section du cou de pied, on pourrait croire que cette boîte était une poudrière à parfums ou une tabatière ; mais cette ouverture est trop petite pour permettre l'introduction d'un doigt, même l'auriculaire.

Si on retourne l'objet, on remarque, sur la semelle et s'engageant sous le talon une toute petite glissière en métal, découvrant ou aveuglant à volonté, un trou de deux millimètres et demi de diamètre environ.



Semelle (*Vue de dessous*).

Ainsi cette boîte, incapable de contenir un liquide, était destinée à recueillir des solides en poudre ou en grains, qu'on y introduisait par l'ouverture du haut. La coulisse d'en bas, plus ou moins tirée, permettait d'en régler le débit avec une extrême précision.

(1) Cette glissière en ébène, alors que le pied est en acajou, a été refaite à une date récente.

On comprend facilement qu'un tel objet, tout nouveau pour nous, était bien fait pour piquer notre curiosité et provoquer nos recherches.

A coup sûr, un pied chaussé, si habilement traité fut-il par le sculpteur et le cordonnier, ne pouvait pas être un bibelot d'étagère, sans aucune utilité pratique : sa description seule en fait foi.

Nous avons montré qu'avant les lacérations qu'il a subies, ce soulier fermé et montant ne rappelait en rien les sandales de certains moines.

Néanmoins notre confrère M. Robert de Guyencourt n'hésita pas à y attacher quelque idée religieuse et symbolique, tout en faisant, en revanche, ses plus expresses réserves sur l'usage auquel il pouvait être destiné.

Il est certain en effet que, de tous les temps et un peu partout, la chaussure a occupé une grande place dans la symbolique judiciaire, (1) où, généralement, elle représentait la dépendance, l'infériorité, la soumission.

Au sujet de la légitimation, St-Grégoire de Tours signale « la trace d'un usage dans lequel « la chaussure jouait un rôle fort important, sur- « tout dans quelques pays du Nord ». (*).

Au Moyen-Age, le fiancé offrait à sa future femme un de ses souliers et l'en chaussait même,

(1) T. Bachelet, *Dict. gén. des lettres, etc* ; Paris, Delagrave, 1882 ; v° Symbole.

(*) A. Lecoy de la Marche, *La fondation de la France du* IVe *au* VIe *siècle* ; Lille, Desclée, 1893, p. 215.

se plaçant ainsi volontairement dans une condition inférieure vis-à-vis d'elle ; et, dès lors, on comprend comment Pantagruel a pu trouver, parmi les beaux livres composant la *librairie* (bibliothèque) de Saint-Victor, *la savate d'humilité* (1).

Mais le domaine symbolique du soulier n'était pas limité aux seules choses profanes, ainsi qu'en témoigne le *Calceus antiquus et mysticus* (2) de l'Amiénois Benoit Baudoin (3).

Ce singulier ouvrage, écrit en latin, a été publié en 1615, du vivant de son auteur (4). La dédicace à Monseigneur de la Marthonie (5), les éloges en vers Virgiliens qui le présentent au public et

(1) Rabelais, *Pantag.*, L. II. Chap. VII ; Paris, Janet, 1823, Tome I, p. 235.

(2) Benedicti Balduini, *Calceus antiquus et mysticus*, Parisiis, Excudebat, Dyonisius Langlaeus, viâ Jacobaeâ, MDCXV.

(3) Dusevel et Scribe, *Descrip, du dép. de la Somme ;* Amiens, Ledien, 1836, Tome II, p. 187 : « Baudoin Benoit, ba-« chelier en théologie et principal du collège de Troyes, na-« quit à Amiens à la fin du xvie siècle. En 1629, il revint dans sa « ville natale où il fut nommé maître de l'Hôtel Dieu, et mourut « trois ans après. — On a de lui un ouvrage sur la chaussure « des anciens, publié à Paris de son vivant et une traduction « en vers français de Sénèque ; Troyes. Noel-Moreau, 1629. » — *Adde :* Abbé Daire, *Hist. littér. d'Amiens,* Paris, Didot, 1782 ; v° Benoit Baudoin.

(4) Le *Calceus antiquus et mysticus*, ouvrage devenu presqu'introuvable fait partie de la Bib. de la Soc. des Antiq. de Pic., où il est inscrit au catalogue : O — B — I — 2.

(5) Geoffroy de la Marthonie, 74e évêque d'Amiens, de 1577 à 1617. V. Ed. Soyez, *Notices sur les Évêq. d'Amiens.* Amiens, Langlois, 1878 ; p. 187 et s. s.

enfin son approbation par la faculté de théologie de Paris sont des sûrs garants de son orthodoxie.

Les vingt-quatre premiers chapitres du livre de Baudoin, étant tous relatifs à la chaussure dans l'antiquité, sont ici pour nous sans intérêt.

Dans le chapitre suivant, intitulé *Prolégomènes sur l'interprétation mystique de la chaussure*. l'auteur expose qu'il procédera *historice* (1), *allegorice* (2) *tropologice* (3) et enfin *anagogice* (4).

C'est, par allégorie, (chapitre XXVIII) que la chaussure signifie l'incarnation de N.-S. Jésus-Christ et, par tropologie, (chap. XXIX à XXXIV) la prédication de l'Evangile, les exemples des saints Pères, la pensée de la mort, les souillures du péché, la mortalité du corps et l'espérance dans le pardon des péchés.

Cette simple énumération suffit pour montrer comment l'évocation d'un soulier était de nature à éveiller des idées mystiques dans l'âme de nos pères et, partant, pourquoi la réduction d'un tel objet pouvait se trouver placée souvent sous leurs yeux et même, on le verra, les accompagner dans leurs voyages hors de la France.

Mais la solution du problème que nous nous sommes posé découle peut-être du trente cinquième

(1) *Historice* : par les monuments et récits historiques.

(2) *Allegorice :* au sens détourné, plus ou moins appuyé sur des preuves extrinsèques.

(3) *Tropologice* : au sens d'image figurée.

(4) *Anogogice* : par interprétation qui s'élève du sens littéral au sens spirituel.

et dernier chapitre du *Calceus* intitulé : « *Par ana-* « *gogie, la chaussure symbolise l'espoir en une* « *éternelle béatitude* ».

L'auteur, après avoir établi en principe que l'hyacinthe représente les choses célestes, assimile la pierre à la fleur portant ce nom et même au lys rouge qui, fleurissant encore quand il est coupé, est l'emblême de l'espérance.

Sans doute il existe bien trois couleurs de la pierre précieuse. Mais peu importe ; car le pied chaussé d'hyacinthe montre que l'âme est rouge par la charité, cendrée par l'humilité et azurée par la sagesse... « De même que les pas de « l'homme sont beaux dans des chaussures qui « adhèrent bien à ses pieds sans flotter, de même « l'âme l'emporte par la beauté de sa marche, « seulement quand elle a tellement attaché ses « désirs à l'éternelle béatitude qu'elle ne permet « pas qu'on l'en sépare ».

La mention de l'hyacinthe, au point de vue symbolique, s'explique par ce fait que cette gemme, — zircon, grenat, topaze ou quartz, — est une des douze pierres précieuses, énumérées dans l'Apocalypse, comme constituant les fondements de la Jérusalem Nouvelle.

L'hyacinthe ne représentait pas seulement l'espérance en l'éternelle béatitude (1), mais aussi

(1) Mme Félicie d'Ayzac ; *Symbolique des pierres précieuses ou tropologie des gemmes*. Ann. archéol. Tome V, 1846 ; Bibl. Amiens, fond L'Escalopier, n° 3,999 p. 12 : « L'hyac. d'une « teinte approchant de celle d'un ciel serein et dont la nuance

la prudence. Ajoutons qu'incidemment Baudoin, au chap. XXVIII sus visé, ne manque pas de signaler le soulier comme étant le symbole du voyageur qui, grâce à sa chaussure, pourra fouler aux pieds l'aspic et le basilic et résister victorieusement au lion et au dragon.

Il échet aussi de noter que l'auteur n'a point, dans ce passage, employé le mot *viator*, voyageur, mais celui de *peregrinus*, pèlerin.

Maintenant que les données du problème à résoudre sont connues, n'est-il pas permis de se demander si l'objet que nous vous soumettons ne serait pas quelque souvenir de pèlerinage ?

C'est là notre impression ; et nous nous imaginons même que le lieu de cette pieuse station pourrait bien être Compostelle, et voici pourquoi :

1° Ce bibelot, au dire des gens compétents par nous consultés, paraît être un travail Espagnol (1).

2° Le pied est en acajou mâle d'Haïti, l'île des Antilles découverte, en 1492, par Christophe Colomb, et dont, après bien des vicissitudes, la partie restée espagnole fut cédée à la France en 1795, par le traité de Bâle.

« est changeante était prise pour la prudence qui tempère le « zèle ardent et pour la douce condescendance que le Christ « commande aux parfaits. » *Adde :* Dezobry et Bachelet, *Dict. des lettres, etc.*, Paris. Delagrave, 1882, v° hyac. : « Dans la « symbolique chrétienne, elle signifie la prudence, la sérénité « de la conscience, la paix et le désir des choses du Ciel ».

(1) Cf Oct. Thorel, *L'Equip. d'un Pèler. Picard à Saint-Jacq. de Comp.*, Amiens, Yvert et Tellier, 1909 ; p. 38 et ss.

3° Il semble remonter au milieu du XVIII° siècle, époque où le voyage de Galice était en grande faveur dans la Picardie et les Flandres.

4° On sait que la pierre dite hyacinthe se présente sous trois aspects divers. On distingue celle brune de Venise, le zarcon et enfin celle de Compostelle qu'on trouve en Espagne dans les quartz prismés (1). Dès lors, le soulier mystique qui nous occupe a, peut-être bien, renfermé de l'hyacinthe de Compostelle en poudre ou en grains extrêmement menus.

5° Ainsi que nous avons signalé dans une autre étude, « l'hyacinthe fait aller le pèlerin seu- « reument et aussi fait doulcement dormir » (2).

6° Enfin on ne peut oublier qu'en outre de ses vertus mystiques l'hyacinthe tenait une grande place dans la pharmacopée ancienne. Ses confections ou électuaires fortifiaient le cœur, dissipaient les venins (3) préservaient ou guérissaient de l'hydropisie (4) ; et, comme ces préparations étaient trop souvent sophistiquées, le pèlerin avait à cœur de n'employer, pour lui-même et les siens, que celle où entrait l'hyacinthe de Compostelle en qui il avait toute confiance.

(1) Havart, *Dict. de l'ameub*[t] ; Paris, Quantin, v° hyac. et Larousse, *Dict. franç*, *eod.* v°.

(2) Oct. Thorel, *J. de Louvegny*, *op. cit.* p. 110 en note.

(3) P. Pomet, *Hist. gén. des Drogues* ; Paris, Loyson 1594 ; Liv. IV, p. 97.

(4) P. Christian, *Hist. de la Magie* ; Paris, Furne, p. 405.

Mais alors, l'objet de cette communication, ce petit soulier, ne serait-il pas un souvenir de pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, ayant contenu de l'hyacinthe de Compostelle ? un **calceolus mysticus et pharmaceuticus** aurait dit Benoit Baudoin, selon toute vraisemblance.

On comprend avec quelle timidité nous devons nous prononcer là-dessus. Aussi, sans attendre vos judicieuses critiques, nous nous appliquons par avance cette observation dont Didron, directeur des *Annales Archéologiques*, soulignait les recherches, très hypothétiques du reste, de M[me] F. d'Ayzac sur la *tropologie des gemmes* : « Dans « une étude sur le symbolisme, il faut une dose de « maturité, de raison et de bon sens d'autant plus « grande qu'il est plus facile et qu'il semble plus « permis de s'en passer. On pourrait croire « qu'avec de l'imagination dans l'idée et de la « poésie dans le style on se tirera toujours d'af- « faire. C'est une erreur assez grave et contre « laquelle il importe beaucoup de se prémunir ».



Portrait d'Antoine de Créquy, évêque d'Amiens.

(Bibl. nat. de Paris, Collect. Clairambault, 432).


UNIV.
OF
MICH.

NOTES

SUR

DEUX LETTRES ET UN PORTRAIT D'ANTOINE DE CRÉQUY

Évêque d'Amiens

Par M. Amédée Boinet

Une des figures les plus intéressantes de l'histoire d'Amiens, au moment des guerres de religion, est assurément le cardinal Antoine de Créquy, fils de Jean VIII, sire de Créquy-Canaples, et de Marie d'Assigny, et qui fut successivement évêque de Thérouanne, de Nantes et d'Amiens.

Le hasard m'a fait retrouver à la Bibliothèque nationale un portrait et deux lettres de ce personnage. Je m'empresse d'en faire part à la Société.

La première lettre, qui est entièrement autographe, (1) et datée du 1er janvier 1562 (n. st.) est adressée au connétable Anne de Montmorency. Elle est peu postérieure à la démission de Nicolas de Pellevé (1561), évêque d'Amiens, en faveur d'Antoine de Créquy. Nous savons que le Pape n'expédia les bulles que le 29 septembre 1564 ; cela n'empêcha pas « l'évêque de Nantes », comme on l'appelait, d'exercer une

(1) Ms franç., 3139, fol. 72.

grande influence au cours des guerres de religion (1).

De 1559 à 1561, la religion réformée avait fait de grands progrès à Amiens. Le 7 décembre 1561, les huguenots, au sortir d'une réunion dans une dépendance de la demeure du baron de Dompmartin, furent attaqués par les catholiques ; une violente bagarre s'en suivit ; la maison du baron fut saccagée tandis que les calvinistes se vengeaient sur la chapelle des Augustins.

Ces derniers prirent leur revanche le lendemain, jour où l'on célébrait la fête de la Conception de la Vierge. Ils se précipitèrent dans la cathédrale, à l'heure où étaient réunis les fidèles. La bataille recommença, non sans effusion de sang.

Ces deux journées avaient fait grand bruit. Le prince de Condé avait promis de venir châtier les coupables. En même temps, l'évêque et le chapitre intriguaient auprès de la cour afin d'obtenir l'interdiction des prêches et des assemblées publiques, conformément à l'édit de Romorantin.

A la date du 15 janvier 1562, nous lisons dans un registre des Archives municipales (2). « Aucuns chanoynes et marchans jusques au nombre de douze ou quinze séditieusement et secrètement

(1) J'emprunte en partie les quelques détails qui suivent à l'excellente *Histoire de la ville d'Amiens*, de M. le baron de Calonne, (t. II, p. 23 et suiv.)

(2) *Délib.* BB. 35, f. 47.

avoyent faict signer par plusieurs habitans... certain escript qu'ils avoient porté en court, assistez de lettres missives de messieurs les évesques d'Amiens et de Nantes adressantes à Mgr le Connestable ».

La lettre d'Antoine de Créquy du 1er janvier 1562 est justement celle à laquelle il est fait allusion dans ce passage. L'évêque parle des émeutes qui ont eu lieu en décembre. « Les gentz de bien d'icelle [ville] ont député quelque nombre de bourgeoys pour remercier... la Royne de ce qu'elle ea voulu que la justice ordinaire ayt congnoissanse de ce trouble quy est dernièrement survenu et avoyr otté la congnoissanse au prévost des mareschaulx ». Il réclame en outre l'interdiction des assemblées publiques et des prêches, se plaignant que beaucoup d'étrangers peuvent rester dans la ville sans être inquiétés et que le « prédicant » est bourguignon. Enfin il prie le connétable d'user de son influence auprès de la cour pour obtenir ce qu'il demande.

Malgré l'insistance du prélat, les huguenots n'en étaient pas moins les maîtres. Cette situation dura jusqu'au moment où la Reine-mère Catherine de Médicis, faisant un véritable coup d'Etat, nomma d'office dix nouveaux échevins catholiques dans le Conseil de la ville. Les calvinistes étaient alors en minorité.

Dans la suite nous voyons la Reine prier l'évêque d'Amiens, au sujet de l'application de

l'édit d'Amboise, de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour rétablir l'union et la paix et forcer les Amiénois à faire bon accueil au seigneur de Senarpont. Les paroles qu'elle lui adresse à cette occasion ne sont-elles pas une preuve de l'autorité morale dont jouissait Antoine de Créquy ? « Je scay ce que vous pouvez parmy ce pœuple là et pour ce que je désire que la ville soit conservée en toute unyon, je vous prie, monsieur de Créqui, vous y transporter et là vous emploier selon l'affection que je sçay que vous portez au service du Roi, mon fils, à faire que chacun se contienne doulcement et que toutes choses se passent en la mesme tranquillité, et en l'obéissance que je désire. » (1)

Le 1er janvier 1565, après avoir montré pendant quelques années beaucoup de prudence et de sagacité, Antoine de Créquy fit son entrée solennelle dans la ville d'Amiens et reçut l'accueil qui convenait à sa dignité.

La seconde lettre que j'ai retrouvée, comme la première, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et dont la souscription seule est autographe, (2) est adressée à Madame la Connétable de Montmorency. Antoine de Créquy la remercie d'avoir usé de son influence pour lui faire obtenir le cardinalat et le bonnet rouge. La lettre

(1) *Arch. Mun. Reg. aux chartes*, AA 5, f. 328, (30 décembre 1562). Cf. de Calonne, *op. cit.*, t. II, p. 36.
(2) Ms franç., 3,071, fol. 51.

est datée du 14 avril 1565 c'est-à-dire 1566 en nouveau style. L'évêque dit qu'il vient de recevoir le bref du pape portant sa nomination ; or certains auteurs déclarent que Pie IV lui aurait donné la pourpre cardinalice, avec le titre de cardinal de Saint-Tiphon, en mars 1565. Si nous devons nous en rapporter à la lettre publiée ci-dessous, c'est l'année 1566 qu'il faut adopter. On n'a pas songé probablement que Pâques tombait le 22 avril en 1565.

Lettre autographe de l'évêque Antoine de CRÉQUY
Au Connétable ANNE DE MONTMORENCY

Amiens, 1er Janvier 1562.
(Paris. Bibl. Nat. franç., 3,139, fol. 72). (1)

MONSEIGNEUR,

Se me seroit chose malaisée sy de tant de biens et obligations que je vous doibtz de tout temps, maintenant je vouloys vous en faire très humble mercimant, sy esse que je feroys très mal sy du bien et faveur que maintenant j'ay receu de la Royne pour l'evesché de ceste ville par vostre moien, très humblemant ne vous en remercioys ; la personne et biens sont dédiés à vostre service. Monseigneur, l'obligation que ceuls de cette ville de tout temps vous doibvent est cause que les gentz de bien d'icelle ont député quelque nombre de bourgeoys pour remercier, en premier lieu, la Royne de ce qu'elle ea voulu que la justice

(1) Copie dans Clairambault, 1132, fol 144.

ordinaire ayt congnoissanse de ce trouble quy est dernièremant survenu et avoyr otté la congnoissanse au prévost des mareschaulx. Les catholiques ne se tiennent en rien coulpables. L'autre point est de supplier le Roy qu'il n'y ait assamblées publiques en ceste ville, pour y avoyr tant de si bons et fidelles subjetz de Dieu et du Roy; vous congnoissés, Monseigneur, la conséquense de ceste ville et ce que les assamblées peuvent importer et quelle couverture l'on peult prandre. Il y a eu, par sy davant, un grand nombre d'estrangiers, comme il y en ea ancores, qui ne sont que trop privés et ont trop de liberté. Le prédicant est estrangier bourguignon et, oultre le nombre de ceulx qui ne sont subjectz du Roy, il y vient asses qui ne sont domiciliés de ceste ville et penset bien que s'ilz peuvent obtenir d'estre endurés icy qu'il leur sera plus aisé aulx aultres villes, lesquelles jusques icy se sont maintenues, mettre la mavaise réputation de nos voysins ; la guerre n'est sy difficille aulx gentz de bien à porter que ceste peste et division. Je vous supplie, Monseigneur, pour l'honneur de Dieu et service du Roy, leur vouloyr départir de vostre ayde et bon et prudent advis ; pour le temps que les assamblées ne sont faictes icy par les défenses que l'on ea faictes, tout c'est bien porté ; s'ilz peuvent impétrer tant de bien, dond très humblemant vous supplie, se sera une obligation perpétuelle à toute la postérité de ceste ville, à vostre maison et grand service à ceste coronne. Qui sera fin, après m'estre très humblemant à vostre bonne grâce recommandé, je priray Dieu,

Monseigneur, vous donner très bonne et longue vie en hœureuse santé. D'Amiantz, ce prumier de Janvier 1561 [1562 n. st.]

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Créquy.

[Au dos] : A Monseigneur,
Monseigneur le duc de Montmoransy
Per et Connestable de Franse.

Lettre du Cardinal Antoine de CRÉQUY
Évêque d'Amiens
à Madame la Connétable DE MONTMORENCY

Amiens, 14 Avril 1566.

(Paris, Bibl. Nat. fr., 3.071, fol. 51). (1)

MADAME,

Je viens présantement de recepvoir le brief de nostre St Père le Pappe portant ma promotion au cardinalat et le bonnet rouge, dont, Madame, comme tenant ce grand bien de Monseigneur le Conestable et vous, j'envoye ce gentilhome pour luy en rendre et à vous grâce et très humble remercyment, ce que je fais par ceste présente, attendant que j'auray cest honneur de vous veoir qui sera le plus tost que je pourray, comme j'ay dict à cedict porteur et d'aultres choses que j'avois à vous escripre dont je ne charge la présente de peur de vous attedyer de longue lettre, vous suppliant très humblement le croyre comme moy mesme et me faire tousjours cest honneur de croyre que vous n'aurez jamays très humble serviteur qui en meilleure dévotion recoyve vos commandes pour vous y faire service, que moy après m'estre très humblemant à vos bonnes grâces recommandé je prie Dieu, Madame, vous maintenir et conserver en très bonne santé, longue et heureuse vye.

A Amyens, ce XIIIIe apvril 1565 [1566, n. st.].

Vostre très humble et attenu serviteur,

A. Caral DE CRÉQUY.

[Au dos] : Madame,
Madame la Conestable,

(1) Copie dans Clairambault, 1132, fol. 144.

Quelques mots maintenant du portrait d'Antoine de Créquy. Il se trouve dans la collection Clairambault (1). C'est un dessin lavé à l'encre de chine et rehaussé de bistre, mesurant 220 millimètres sur 195,ou 304 sur 216,en comptant l'inscription placée au dessous

Le cardinal est vu à mi-corps devant une table où sont des papiers, une plume, une sonnette et un livre sur lequel il pose la main droite. Il est vêtu d'une petite pèlerine et porte la barrette. Ajoutons qu'il est barbu. Ce détail nous rappelle la querelle qui eut lieu sous l'épiscopat d'Antoine de Créquy pour le port de la barbe. Ce dernier ne voulait céder en aucune manière et entendait la conserver. Il s'adressa au roi lui-même qui lui donna raison (2).

L'inscription, placée au-dessous du portrait, est ainsi conçue : « Antoine, Sire de Créquy, de Pontdremy et de Canaples, évesque de Nantes en 1554 puis d'Amiens en 1561, cardinal en 1565, chancelier de l'Ordre de Saint-Michel, conseiller d'Estat, mourut le 20 juin 1584 et fit héritier de son nom, de ses armes et de ses biens, Antoine de Blanchefort, son neveu, fils de sa sœur. »

Ce dessin est visiblement une copie d'un original. Or l'évêché d'Amiens possédait naguère un portrait de notre personnage, exécuté en 1838

(1) t. 1132, n° 145.

(2) Cf. E. Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 181.

ou 1839, et que nous avons pu examiner avec attention, grâce à l'obligeance de Mgr Guignot, vicaire général. La ressemblance, je dirai l'identité, avec celui de la collection Clairambault est frappante. Où se trouve donc l'original de nos deux copies ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. M. Soyez croit se rappeler qu'il y avait jadis au château de Moreuil, un tableau représentant Antoine de Créquy, tableau qui pouvait avoir servi de modèle pour l'exécution de celui qui est à l'évêché. Les collections de Moreuil sont aujourd'hui dispersées et il m'a été impossible de savoir ce qu'était devenu cette toile. Je serais très heureux si l'un de mes collègues pouvait me renseigner à cet égard.

J'ajoute que dans la collection des portraits du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale il existe une gravure, représentant, d'après une note au crayon, notre évêque d'Amiens, vu dans un médaillon, à mi-corps (1). Bien que l'on observe quelques différences en la comparant avec les portraits précédents, il est cependant facile de reconnaître le même personnage qui paraît seulement un peu plus âgé.

(1) Elle mesure 169 millim. sur 139. Je ne l'ai pas trouvée indiquée dans l'*Iconographie du département de la Somme*, de M. Macqueron.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1910

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., 1909, n° 2. — 2° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1909, nos 1 et 2. — 3° Journal des savants, 1909, 12 ; 1910, 1. — 4° Revue historique, T. CIII, n° 1. — 5° Revue de l'histoire des religions, T. LX, n° 2.

II. Préfecture de la Somme.

1° Conseil général, 2e session ordinaire de 1909 ; rapports et procès-verbaux.

III. Les Auteurs.

1° M. le Bon de Bonnault. — Jules Périn du Lac (1824-1909). — 2° M. E. Delignières. — Les sculptures des clefs de voute de St-Vulfran d'Abbeville. — 3° M. l'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, n° 105. — 4° M. A. Huguet. — Histoire de St-Valery (1589-1789). — 5° M. Alc. Ledieu. — Ernest Prarond, Notice nécrologique. — 6° M. l'abbé Leroy. — Employés du chœur et officiers de la cathédrale d'Amiens (Manuscrit). — 7° M. l'abbé Mantel. — A propos d'une grammaire du patois picard. — 8° M. Oct. Thorel. — Sur le Mariage de Gresset.

IV. Acquisitions.

1° Histoire de Calais, par M. F. Lennel, T. I. — 2° Histoire de l'Hopital-Hospice de St-Valery-sur-Somme, par M. Lomier.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

ANNÉE 1910. — 2e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 12 Avril 1910

Présidence de M. Oct. THOREL, président

MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, assistent à la séance, ainsi que MM. l'abbé Boquet et Codevelle, membres non résidants.

M. Maurice Cosserat se fait excuser.

Correspondance, Chronique, Administration

— MM. le Dr Dacheux, l'abbé Démaret, l'abbé Douay, l'abbé Etévé, de Monclos et de Witasse-Thézy, remercient de leur élection en qualité de membres non résidants.

— M. Dupuis, photographe à Hallencourt, signale un cimetière mérovingien à Bouillancourt-sous-Miannay.

— La Société d'études de la province de Cambrai accepte d'échanger ses publications contre celles des Antiquaires de Picardie.

— M. le Conservateur du Musée accuse réception d'une porte en bois sculpté, œuvre du début du XVIIIe siècle.

— M. de Valois donne quelques détails sur le cimetière mérovingien de Bouillancourt-sous-Miannay signalé par M. Dupuis. Ce cimetière a déjà été exploré et de nouvelles fouilles présenteraient plus de difficultés que d'intérêt.

— M. Anty, notaire à Abbeville, annonce qu'il tient à la disposition de la Société le montant du legs qui lui a été fait par M. Ernest Prarond.

— M. le Dr Duchaussoy communique l'empreinte d'un cachet, de la fin du XVIIIe siècle ou du début du suivant, trouvé dans les ruines du château de Beauquesne où il fut peut-être égaré par un promeneur, et demande l'identification des armoiries qu'il porte. Ce cachet paraît de travail anglais. Peut-être a-t-il été gravé pendant l'émigration. Il offre un écu *de gueules, au lion d'or brandissant de la patte dextre une épée d'argent*. En France, une famille Durand portait de semblables armoiries.

— La Société adresse des remerciements à MM. Plessier, E. Vassel, P. Dubois et A. de Francqueville qui lui ont offert divers ouvrages.

— L'attention de l'Assemblée est spécialement sollicitée par les volumes suivants déposés sur le bureau.

1° L'Art de bâtir chez les Romains, par M. A. Choisy ;

2° Le bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai (mai 1906) où l'on trouve une préface, par M. le Cte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, pour la généalogie de la Maison de Lannoy, étude qui apporte des renseignements sur les origines de cette famille et sur ses relations avec les maisons de Lannoy-La Boissière et de Lannoy-Dameraucourt.

— M. le Secrétaire annuel annonce que, grâce à M. de Francqueville, la Société a pu acquérir une porte en bois sculpté dont il fut dernièrement question. Cette porte, déjà déposée au Musée, provient d'une maison construite en 1700 rue de Beauvais à Amiens.

— La Société apprend avec regret la mort de M. l'abbé Rançon, curé de Mautort, et membre non résidant depuis le 12 juillet 1904.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 32.968 au n° 33.034.

— M. Marcel Godet, conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, est élu membre non résidant.

— M. P. Dubois signale la disparition d'une statue de la Vierge, œuvre du XVIe siècle, qui ornait la maison dite du « Sagittaire », rue des Vergeaux. A ce propos M. de Francqueville déplore

l'état dans lequel se trouve la remarquable façade de cet immeuble, et la Société décide d'étudier les moyens de la conserver, si cela est possible, et de faire les démarches nécessaires pour y parvenir.

Travaux

— M. Thorel communique ses recherches sur deux claveaux utilisés dans la construction d'une maison du quartier du Puits à Moreuil. L'un d'eux, orné d'épis et de noix, provient de l'ancien château de l'Epinoy, démoli pendant la Révolution, et donne ainsi, en rébus, le nom de la localité où il se trouvait.

— M. le chanoine Mantel fait ensuite une lecture sur les communautés de femmes à Amiens, en 1677, lorsque M. du Fresne, curé de Saint-Remi, fonda le couvent de la Providence.

Elles étaient au nombre de dix, réparties entre huit congrégations, à savoir : Les Sœurs hospitalières de St Augustin ; les Clarisses ; les Religieuses de Ste Elisabeth de Hongrie, dites Sœurs grises ; les Religieuses de St Julien, qui appartenaient au même ordre ; les Carmélites ; les Ursulines ; les Dames de Moreaucourt ; les Visitandines et les Dames du Paraclet. — On manquait de maîtresses pour les écoles gratuites et pour celles où le prix de la pension était peu élevé, et il fallait des religieuses pour soigner les malades à domicile. C'est pour subvenir à ces besoins que

M. du Fresne fonda le couvent des filles de la Providence qui devaient, en 1689, s'affilier aux filles de Ste Geneviève de Paris, dites aussi Miramionnes, du nom de leur fondatrice Mme de Miramion.

Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.

Séance ordinaire du Mardi 10 Mai 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. l'abbé Boquet, de Boutray, Deriencourt et Lefrançois, membres non résidants.

MM. P. Cosserat, Ledieu et l'abbé Leroy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance, Chronique, Administration

— La Commission royale d'histoire de Belgique accepte d'échanger ses publications avec celles de la Société.

— La Société des Antiquaires du Centre fait

part de la mort de son président, M. le Mis des Méloizes.

Les Antiquaires de Picardie adressent à leurs collègues de Bourges, le témoignage de leur sincère condoléance.

— M. le Conservateur du Musée de Picardie accuse réception d'une portion de margelle de puits aux armes de la ville d'Amiens, dont il fut question en la séance du mois de mars.

— M. le Cte de Breda remercie de son élection en qualité de membre non résidant.

— La Société remercie MM. l'abbé Baudry, l'abbé Gallois, I. Valerian et de Guyencourt qui ont bien voulu offrir des ouvrages pour la Bibliothèque.

— M. le Secrétaire annuel appelle l'attention sur le « Catalogue des monnaies mérovingiennes de la bibliothèque nationale » par M. Maurice Prou, que la Société vient d'acquérir. Il convient aussi de remarquer le « Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon », publié par M. l'abbé Chrétien aux frais du Comité archéologique de Noyon. C'est un ouvrage analogue à celui de M. Darsy sur les bénéfices de l'Eglise d'Amiens. On y trouve de nombreux renseignements sur les paroisses des doyennés de Péronne et d'Athies. Enfin la Société archéologique de Clermont-de-l'Oise a édité une très intéressante étude de M. P. Dubois sur les « Beffrois et Hôtels-de-ville du Nord de la France », où l'on trouve des notices sur les beffrois de Rue,

de Lucheux et de St-Riquier, et sur les hôtels-de-ville de Saint-Quentin et de Compiègne.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits depuis le n° 33.035 jusqu'au n° 33 096.

— M. Henri Michel, conservateur de la Bibliothèque communale d'Amiens est élu, au scrutin secret et à l'unanimité, membre titulaire résidant.

— MM. Blotière, industriel à Corbie, et Busiau, pharmacien à Amiens, sont élus membres non résidants.

-- Quoi qu'en aient dit les journaux et la rumeur publique, M. le Président déclare qu'il résulte des démarches faites auprès du propriétaire de la maison dite « du Sagittaire », à qui il présenta une requête signée par M. l'adjoint remplissant les fonctions de Maire d'Amiens, par les présidents de toutes les sociétés savantes, littéraires et artistiques de notre ville, et par le président du comité des arts et monument du Touring-Club de France, que la crainte de voir disparaître la belle façade de cet immeuble peut être écartée pour le moment.

La statuette de la Vierge qui la décorait et dont la disparition fut signalée lors de la dernière séance, a été mise en lieu sûr. Elle est d'un travail remarquable qui rappelle celui des figurines des stalles de la Cathédrale.

— M. Thomas, ingénieur de la ville d'Amiens, annonce par lettre qu'il va faire transporter au

Musée : 1° une portion de margelle de puits en grès, aux armes de la famille Pingré ; 2° une autre portion de margelle de même nature, portant un écusson chargé d'une pelle de boulanger et d'initiales ; 3° une troisième margelle ornée d'un écu où l'on distingue une arbalète et 4° un grès, ayant sans doute servi d'enseigne à un ancien cabaret de la rue des Jeunes-Mâtins, sur lequel on peut lire, en rébus : « Le souci n'entre point ». Toutes ces sculptures datent du XVIe siècle.

— M. de Guyencourt informe la Société que le clocher de la vieille église d'Herly vient de s'écrouler.

Travaux

— M. de Puisieux donne lecture d'une étude sur Pierre de Févin, chroniqueur du XVe siècle. De consciencieuses recherches l'ont amené à conclure que cet historien était artésien et non picard et que son nom doit s'écrire Févin et non Fénin comme on l'a prétendu. — On connaît peu de détails biographiques sur ce personnage qui mourut le 4 juin 1433. — Des six éditions de ses mémoires, la plus remarquable est celle publiée en 1837 par Mlle Dupont.

— M. de Francqueville décrit deux clochettes des XVIe et XVIIe siècles. L'une appartient à l'église de Merville-au-Bois et l'autre à celle de Fouencamps. Leur étude permet à M. de Francqueville de rappeler le cloqueman, qui exerce

encore de nos jours ses fonctions dans certains villages picards, lorsque survient un décès. — La Société admire les beaux dessins qui accompagnent cette communication, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du Mardi 14 Juin 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, M. Cosserat, P. Cosserat, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, Michel, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres résidants, ainsi que M. Léguillier, membre non résidant.

— MM. Collombier, P. Dubois et l'abbé Leroy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance, Chronique, Administration

— M. Michel remercie, en termes fort aimables, la Société qui l'a élu membre titulaire résidant.

— MM. Blotière et Busiau adressent aussi leurs remerciements.

— Le Cercle archéologique de Mons fait part de la mort de son président, M. Léopold Devillers.

Les Antiquaires de Picardie adressent à cette Société de sincères condoléances.

— Par arrêté préfectoral en date du 26 mai 1910, la Société est autorisée à accepter le legs que lui a fait M. Prarond.

— M. le Secrétaire perpétuel signale : 1°, dans le dernier fascicule du Bulletin de la Société du Vimeu, divers articles relatifs à l'histoire locale et des comptes-rendus élogieux des dernières publications des Antiquaires de Picardie ; 2° Le Tome X des lettres de Catherine de Médicis publiées par M. le Cte de Puchesse ; 3° Quatre volumes du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, concernant spécialement Reims et Paris ; 4° La Monographie de la cathédrale de Senlis par M. Marcel Aubert ; 5° Les Annales du musée germanique de Nuremberg toujours parfaitement illustrées.

— M. de Guyencourt annonce encore : 1° La découverte d'une station préhistorique à Naours ; 2° La vente à des brocanteurs, pour être transportées à l'étranger, des magnifiques boiseries sculptées du château de Long, de celles de l'hôtel de Nerville, rue des Jacobins, à Amiens, et de celles d'une maison de la place Notre-Dame en la même ville ; toutes dataient du XVIIIe siècle.

— Depuis la dernière séance, la Société a eu le malheur de perdre un de ses membres non-résidants, M. le chanoine Dufourny, doyen de l'église du St-Sépulcre d'Abbeville. M. le chanoine Dufourny était inscrit sur nos contrôles depuis le 4 décembre 1893.

-- Les ouvrages reçus depuis la réunion du mois de mai sont inscrits sous les numéros 33.096 à 33.153.

— MM. Hanot, pharmacien à Amiens, et F. Maison, notaire à Roye, sont élus membres non résidants.

Travaux

— M. Thorel donne lecture d'une note de M. H. Quignon, relative à un tableau qui se trouve dans l'église de Gyé-sur-Seine (Aube). Cette peinture fut commandée en 1637, par « honorable David Quignon, échevin d'Amiens » pour un couvent dont sa fille, sœur Françoise du St-Esprit, était alors supérieure. — La Société remercie M. Quignon de sa communication et sollicite une étude plus détaillée de cette œuvre d'art ainsi que sa photographie.

— M. de Guyencourt communique une notice de M. Hackspill sur un fragment de vitrail du XVIe siècle, provenant de l'église de St-Denis d'Airaines, et représentant Aristodème témoin du miracle changeant en un dragon ailé le poison que l'apôtre St Jean avait consenti à absorber pour prouver la divinité de Jésus-Christ. — Cette intéressante lecture est accompagnée d'une aquarelle remarquablement exécutée.

— M. le Président Thorel déclare que, contrairement aux assertions qu'il a faites en la dernière séance, il a été avisé de façon certaine,

qu'un nouveau péril menace la maison dite du Sagittaire. Il lit ensuite un rapport très circonstancié, qui relate toutes les phases de cette facheuse affaire depuis son origine. Immédiatement, la Société décide que ce document sera intégralement publié en temps opportun, puis la séance est levée à 8 h. 3/4.



ESSAI

SUR

La Vie de chateau en Picardie sous l'Ancien Régime

D'après un paquet de Lettres inédites

Par M. G. Beaurain.

« Madame la marquise, on a point perdu de
« tems, sitôt la gellée, à votre glacière qui sera
« entièrement pleine après-demain... Je suis à
« mettre ces jours-cy en bouteilles le vin et le
« cidre pour votre table. On commencera lundi
« prochain la cheminée dans votre boudois...
« celle de votre cabinet ne fume pas. Il y a en
« caisse 5,974 liv... votre begnoire est prete à
« s'en servir quand on voudra,.. on a fait ra-
« moner vingt-deux cheminées... »

Ainsi se fait rendre compte, jour par jour, la marquise d'Orival, née Croy d'Havré, qui habite Paris, l'hiver. Nous sommes en janvier 1773.

Avril arrive, on active les préparatifs :

« Le jardin est autant bien que la saison et le
« terrein du pays peuvent le permettre... Il y a
« tout lieu de croire que vous aurez des abricots
« et des pêches, on ne sçauroit rien voir de
« plus beau que la fleur des pêchers... »

Mais le temps réserve des déceptions au jardinier. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la neige et le froid sévissent encore au 4 mai, sur la terre picarde. M. le Régisseur est désolé (1). Pour se consoler, il parle de la basse-cour :

« Vous avez ici, Madame, une annesse qui « n'a pas encore fait son petit, mais qui ne sera « pas longtems... Vous trouverez la famille de « vos oyes augmentée de six petits (2) ».

Enfin, voici la belle saison. C'est l'époque des voyages. On part, ou l'on arrive. Il y a, à Orival (3), sept chevaux danois. Chevaux, carrosses, c'est un des soucis favoris On fournit, en 1714, au jeune marquis de Mailly-Nesle deux « cavalles » pour 900 liv. Au même et à son frère, encore mineurs, demeurés orphelins, on achète une berline pour 1.250 liv., un carrosse pour 400 liv. Mais le train de l'aîné se différencie vite de celui du cadet qui ne pourra jamais faire garnir son carrosse de 25 aunes de velours de Gènes jaune, à 25 liv. l'aune, comme fit son aîné. Ce dernier se rend à Reims près du cardinal, son oncle ; il court la poste à sept et huit chevaux. A Paris, le louage d'un carrosse lui coûtait 10 liv. par jour.

Ces châteaux, ces grandes propriétés qu'on tenait de famille, que les plus pauvres habitaient toute l'année, où les plus riches venaient seule-

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 703.
(2) *Ibid.*, E. 701.
(3) Orival, Somme, C[ton] Hornoy.

ment villégiaturer l'été, on les agrandissait encore, on les embellissait de jour en jour. Le comte de Priego fait en une seule année (1784) pour une cinquantaine de mille livres de réparations à Croy-Wailly (1). Aux environs de 1760, le marquis d'Essertaux dépense sans compter à son château d'Essertaux (2). A Orival, en 1773, on dépense près de 40.000 liv. (3).

Les agrandissements sont même parfois bien inconsidérés. M. de Champerreux écrit en 1714 :

« Si vous avés le temps de pouvoir voir Mme de « Manancourt, je vous en serois d'autant plus « obligé que vous pouvés, comme de vous, lui « parler de la pensée où est M. son fils de retirer « la terre de Bouchavène (4) qui a este adjugé à « M. le marquis de Sailli pour 138 ou 172.000 liv. « sans qu'il me paroise qu'il ait aucun fond pour « cela, ce qui me paroist en ce cas estre une « affaire à le ruiner entièrement, citant pour « raison qu'il ne peut s'agrandir de ce costé-là et « que cette terre n'est qu'à une lieue de la sienne, « ce qui me paroist une raison mesme pour n'y « pas songer, ni pour lui, ni pour ses enfants, « puisque si jamais il revenoit une guerre, ses « deux terres dans la situation si voisine, seroient « ruinées en mesme temps » (5).

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 186.
(2) Essertaux, Somme, Cton de Conty.
(3) *Arch. dép. Somme*, E. 701.
(4) Bouchavesnes, Somme, Cton de Péronne.
(5) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

La réflexion est typique — elle émane il est vrai d'un militaire — et la préoccupation curieuse. Cela était sans doute dans les idées du temps et nous donne la signification de l'éparpillement des domaines que nos pères en effet paraissent avoir aimé. Une autre lettre du même Champerreux nous complète sa physionomie d'homme sensé et pratique et nous montre la mauvaise administration qui était le revers de médaille de ces grandes propriétés :

« Manancourt (1) — écrit-il — est une très « belle terre, aussi bien plantée qu'elle est « située et qui rendroit bien le double qu'elle « faict, si son maître entendoit un peu mieux ses « affaires et avoit sa bascour remplie d'autant de « bestiaux qui lui en faudroit ; il m'a fait espérer « qu'il le feroit, mais j'en doute .. » (2).

Alors comme maintenant — toutes proportions gardées, bien entendu — le propriétaire, le rentier, subissait le contre coup des dépréciations et des moins values :

« Il faut que j'écrive à ma bonne comtesse — « raconte la marquise de Castéja. — Ses actions « baisse ainsy que les miennes ».

« Ce qui presse le plus à présent — écrit en- « core M. de Champerreux — c'est de prendre « avec patience le coup qu'on vient de porter « aux rentes de l'Hôtel de Ville, au sujet duquel

(1) Manancourt, Somme, C^{ton} de Combles.

(2) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

« vous me ferés plaisir, à vostre commodité, de
« me faire un petit estat de mes rentes ».

Il nous initie, entre temps, à de curieux secrets des existences à cette époque, nous montre les profits que l'officier, mal payé par le Roi, tirait de la guerre, et la misère qui était, pour lui, la conséquence des traités de paix. Il écrit à son chargé d'affaires :

« Si la paix se fait, comme il y a grande appa-
« rance, j'aurai plus besoin d'argent qu'à pré-
« sent, puisque les revenants bons des parties
« finissant, si le Roy ne nous paie pas mieux
« qu'il fait, il faudra que je meur de faim ou que
« je tombe sur vous pour avoir de l'argent... ».
M. d'Hiermont, en 1759, est absolument du même avis. Il se prépare une expédition en Angleterre ; plus de 70.000 hommes y doivent débarquer. « On espère — écrit-il — que nous au-
« rons de bons traitements dans ce pais-là et que
« nous en rapporterons beaucoup de guiné ».

Là-dessus, M. de Champerreux établit son budget et conclut avec une philosophie qui achève de le rendre bien sympathique :

« Vous voiés que sans avoir faict de folie, me
« voilà ruiné, sur quoy j'attendrai de vos nou-
« velles avec le plus de tranquilité que je pou-
rai... » (1).

Il possédait à Paris, une grande maison à propos de laquelle nous sont encore curieusement

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

révélées les pratiques en usage dès cette époque. Mme de Saint-Cyran n'avait nullement hésité à louer, comme principale locataire, cette maison qu'elle sous-louait en partie. Or, il s'agissait d'en augmenter le loyer et la dame s'y refusait catégoriquement :

« Cependant — écrit le chargé d'affaires, M. Chebron, Elu en l'Election de Paris, substitut du Procureur général de la Chambre — cependant, « je vois qu'elle appréhende fort d'en venir « à déménager ; je crois qu'en fesant mettre un « écriteau à la porte, cela la fera déterminer à « aller jusqu'aux 1.500 ». Le 5 août, le stratagème a réussi : il écrit et s'en félicite (1).

En ces occurrences, l'attente de l'héritage est à l'ordre du jour. On en entortille naturellement l'expression de toutes les réticences habituelles :

« Mes raisons — écrit le gouverneur de Marie-Galande, M. de Poincy (2), en 1733 — mes « raisons donc, madame ma très chère cousine, pour « retarder mon voyage (en France) sont premièrement ma santé... ensuitte ma fille, dont la « perte pour Mme Lemerle, sa grand-mère, dame « fort aagé, est dure à suporter et qui souhaitte « que je luy laisse cette petite fille du moins cette « année, puisque, par son grand aage, elle ne « doit plus espérer de la revoir quand elle sera

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 246.

(2) M. de Longvilliers de Poincy, le petit-fils ou l'arrière-neveu s. d. Gouverneur de Saint-Christophe de 1635-40.

« une fois partie pour France, et de qui j'attends
« peut-estre un présent de nopces en partant, si
« j'en crois les apparences, outre sa succession
« où ma fille sera pour une teste à elle seule, et
« qui ne doit pas tarder en quelque façon, parce
« que cette dame est très aagé, cependant se
« porte bien, grâces à Dieu, et dont la perte nous
« seroit chère, quoique cela mit ma fille en estat
« d'estre à son aise... » (1).

C'est qu'en effet, on s'est mis à aller aux Colonies : excellente inspiration qui, du même coup, peuplait, mettait en valeur la colonie, contribuait à la fortune et au prestige de la France et redorait le blason. On était nombreux aux colonies et l'on y entretenait soigneusement les relations de France.

Dans la métropole aussi on entretenait les relations de bonne et nombreuse compagnie. On est accueillant pour les officiers de troupes passantes. M. d'Hérat écrit, en 1783, de Saint-Just-en-Chaussée :

« Un régiment suisse qui séjourne ici nous a
« amené un capitaine de nos camarades et nous
« avons été assés suisses pour ne lui rien of-
« frir » (2).

On a pris ses précautions en vue des dîners et fait ses provisions. Nous avons vu qu'à Orival on buvait du cidre et du vin. En revenant de Paris,

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 641.
(2) *Arch. dép. Somme*, E. 242.

l'homme d'affaires fait emplette de dix muids de vin de Chanteloup (1). Le marquis de Folleville se fournit à l'abbaye de Saint-Remy de Reims (1756). Une voiture de vin lui coûte 880 liv. Il est curieux de voir les offres que lui fait le sous-cellerier du couvent.

« Vous avez bien fait de prendre sur la fin de « mai une bonne voiture de vins, car la vendange « prochaine (qui) avoit les plus belles espérances « dans les commencemens, ne nous promet pas « encore grand chose, parce que les pluies ont « été par trop abondantes et que nos vignes ont « beaucoup coulé en conséquence ».

Quant au paiement, c'est à 90 jours sans doute? Non, deux mois et demi, « parce qu'il « faut que je fasse faire un pressoir tout à neuf... « ce qui me coûtera plus de mil écus, non compris les autres réparations que nous faisons à « notre eglise depuis près de deux ans et même « dans notre maison, qui monteront à plus de « cent mil franc... » (2).

On a du gibier, même beaucoup de gibier. A Orival, on en consomme, dans la seule année 1775, 780 pièces qu'on paie aux gardes 156 liv., c'est-à-dire 4 s. pièce en moyenne. On fait venir du beurre salé de la Bretagne. On paie le café 26 s. la livre. On a du sucre royal, qu'il ne faut pas confondre avec le sucre commun. Il y a

(1) S. d. Chanteloup, Seine-et-Oise, C[ton] de Poissy.
(2) *Arch. dép. Somme*, E. 250.

une différence de 10 s. à la livre. Amiens, dès la fin du dix-septième siècle, et peut-être avant, avait déjà la spécialité des pâtés de canards. M. de Coulange en parle en 1696, dans une lettre à Mme de Sévigné. Dancourt, dans sa comédie du *Retour des officiers*, fait dire à l'un de ses personnages qu'il y a près d'Amiens une terre où l'on vend plus de canards que dans tout le reste de la province (1). La princesse de Vaudémont fait venir un pâté de canard et en désire un autre dans la quinzaine (2).

Il semble qu'on s'amusait sans vergogne, à une certaine bonne franquette, Dégustons ce court billet :

« Je vous présenteray... deux de mes neveux...
« fils de M. de Lonvilliers que vous avés, je crois,
« connu autres fois, un des hommes de l'Amé-
« rique des mieux faits, avec cela hyvrogne, que
« feu Mme votre mère faisait chanter à table avec
« plaisir, parce qu'il s'en acquitoit aussy bien que
« moy, pour les comptes badins que ma maraine
« me faisoit faire souvent avec M. Mathon, pour
« la réjouir... » (3). (1732).

Comme c'est humain et vrai !

Humain et vrai, mais c'est peut-être le lieu de remarquer comme le monde et les mœurs sont en marche perpétuelle vers une sorte d'idéal de civi-

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, XIV, 726.
(2) *Arch, dép. Somme*, E. 403.
(3) *Arch. dép. Somme*, E. 641.

lisation et d'affinement. Les usages abandonnés par les uns persistent un temps chez les autres. Les couches de la Société, l'une après l'autre, se dégagent peu à peu de la gangue primitive. Si M. de Lonvilliers et M. Mathon revenaient en notre vingtième siècle, ils ne chanteraient plus à table : ils laisseraient à leurs paysans ce goût et cette coutume d'un autre âge. La *Vie de Saint-Louis*, par le Confesseur de la reine Marguerite, raconte que le roi Philippe-Auguste « avoit bouté « (un de ses serviteurs) hors de son hostel pour ce « qu'il avoit mis busches en feu qui croissoient « en ardant ». Aujourd'hui nous brûlons couramment notre bois par le travers : il faut aller au fond des campagnes pour voir mettre, comme le voulait Philippe-Auguste les tisons bout à bout.

Les chevaliers des chansons de geste — le grand Empereur en tête — pleurent à tout propos avec une facilité et une abondance surprenantes, si bien qu'on a pu dire que « la sécrétion « lacrymatoire fait partie des rites sociaux du « Moyen-Age. Tandis que l'homme du xxe siècle « au contraire fait... de la réserve poussée jus- « qu'à l'impassibilité, l'un des rites de l'homme « de bonne compagnie (1) ». Mme Swetchine avait déjà dit en son temps et à son point de vue quelque chose d'approchant : « La vieillesse doit « souffrir, il ne faut pas qu'elle pleure » Cepen-

(1) Brachet, *Pathologie mentale des rois de France*, Paris, 1903, p. 194.

dant le bon peuple continue à doucement larmoyer à propos de tout et de rien.

Sous Louis XIV, on mangeait le chapeau sur la tête. Dans un festin donné à Paris, à l'ambassade d'Espagne, en 1707, en majeure partie composé de dames, sept hommes sur huit ont conservé leur chapeau — le large tricorne orné de plumes (1) — et, à la fin du siècle, à un dîner *des funérailles* donné par Grimod de la Reynière fils, dans son hôtel des Champs-Elysées, le 1er février 1783, l'un des convives a encore le chapeau en tête (2). C'est un usage qui persiste chez les paysans de bien des contrées.

Certains peuples sont à l'avant-garde dans cette « Marche à l'étoile » de l'Humanité. La France du seizième siècle, barbare encore au regard de l'Italie, éveille la risée de Machiavel qui la décrit comme un pays de soldats grossiers. Le Tasse se moque de nos gentilshommes toujours à cheval et sous le harnois. Castiglione prémunit ses compatriotes contre la rudesse et l'impolitesse des mœurs gauloises Notre dix-huitième siècle évidemment, n'en était plus là et même en était loin. On sait cependant de diverses sources — que M. C. Enlart a résumées naguères dans

(1) D'après un dessin de Louis-Gérard Scotin, reproduit par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), XVIIIe siècle, *Institutions, Usages et Costumes*, Paris, Firmin-Didot, 1878, en regard de la page 384.

(2) D'après une gravure attribuée à Binet, reproduite dans le même ouvrage, p. 403.

le second volume de son *Manuel d'Archéologie* (1) — quel usage nos rois et nos grandes dames faisaient des cheminées, des loges de théâtre, des murs et des moindres recoins de chambres. Et voici que M. de Champerreux nous raconte que sa fille eut un « habit tout gasté par « un surcroît d'honesté de l'Electeur à un soupé « où ma fille ayant l'honneur d'estre auprès « de lui avec d'autres dames qui se plaignoient « de n'avoir point d'hommes pour les servir, l'E- « lecteur en riant leur dit : — « Eh bien, mes- « dames, il faut donc que je vous serve », et prit « ce qu'il y avoit de meilleur sur la table pour « leur jetter sur leur assiette ; mais comme il en « jetta en abondance, une partie tomba sur leurs « assiettes et l'autre sur leurs habits qui en fu- « rent touts gastés dont celui de ma fille eut sa « bonne part... (4) ». Nous sommes loin certainement du monde où l'on s'ennuie, mais Casti-

(1) Brachet, *Pathol. mentale des rois de France*, Paris, 1903, 194.

(2) X.

(3) Paris, 1904, II, 95. — Un traité de civilité française de 1560 défend aux gens bien élevés « *ventrem liberare vel sine strepitu cœnando* » et l' « *Ars honeste petandi in Societate* » ne se trouve-t-il pas parmi les ouvrages que remarque Pantagruel à la librairie de Saint Victor (*Rabelais*, éd. Moland, Paris, Garnier, p. 127). Il ne faut pas oublier que Rabelais fut pendant un siècle au moins *le Livre* par excellence, et non point parmi le peuple. Ce goût, ces habitudes stercoraires et scatologiques sont aujourd'hui l'apanage des gens du quatrième Etat ou du cinquième.

(4) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

glione eût-il trouvé pour cela que toute rudesse était encore à jamais bannie des mœurs gauloises ? Ici encore il faudrait, en notre vingtième siècle, descendre plusieurs échelons de l'échelle sociale pour trouver subsistantes ces mauvaises grosses plaisanteries.

Au demeurant, on s'ennuyait en ce monde-là comme en tout autre :

« Rien de nouveau — écrit l'abbé d'Hérat —
« dans notre trou marécageux, car les malhon-
« nêtetés des uns, les sottises des autres, les
« maladies, les vapeurs, sont les hôtes familiers
« de notre chère ville... »

Cette chère ville, c'est Péronne d'où il écrit un autre jour ce mot, noyé de spleen, d'un prébendier mal partagé :

« Je ne puis plus tenir ici, ma santé est déplo-
« rable ; je crois que je prendrois le parti de lais-
« ser là le bénéfice... si on ne m'accorde pas une
« compensation. La vie est au-dessus de tout ..
« adieu, mon bon et cher abbé, nous étions faits
« pour nous aimer ailleurs que sous ce ciel bar-
« bouillé d'encre et dans ces fangeuses canar-
« dières... » (1).

Autre tableau de genre que nous brosse si galamment à ce propos la marquise de Castéja, en 1787 :

« L'aîné a passé huit jours isi ; il a paru s'y
« ennuyer beaucoup, excepté le temps qu'il pas-

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 242.

« soit à causer avec les valets dans la cuisine. Il « fait des temps affreux : le chevalier s'ennuye ; « il n'est pas tout seul, c'est un mal qui ne m'a- « taque pas quand je n'ay personne, mais qui se « communique par le désœuvrement d'autruy. Il « n'ira point à Paris ; il parle de Spâ qui, je « crois, luy seroit nécessaire. Il m'avoit dit qu'il « vous écriroit, il n'en fait rien ; il jure contre « son colonel et joue à merveille la scène de « Frelon dans le caffez de la pièce de l'Ecos- soise » (1).

Pour tromper ces solitudes, au moins momentanées et relatives, on se raccroche aux mille manières de tuer le temps. Les bons chiens y ont leur place : le contraire surprendrait.

« Tous me chargent — écrit l'abbé d'Hérat — « de vous assurer de tous les respects de Com- « tesse, qui est grasse, épaisse, dormeuse, ronde « comme une douairière de fermier général : elle « remue pudiquement la queue sur le rempart en « lorgnant les grands chiens, mais la pudeur sur- « veillante de Lemaître assure sa chasteté d'ail- « leurs fort compromise, car cette beauté n'a eu « je crois encore que 27 enfants... » (2).

Et nous venons de voir que les valets y avaient leur place aussi. Mme d'Haucourt fait apprendre

(1) *L'Ecossaise*, comédie de Voltaire représentée au Théâtre-français, le 26 Juillet 1760. La scène se passe dans un café de Londres.

(2) *Arch. dép. Somme*, E. 242.

le [illegible] a Petit-J[illegible] son petit laquais (1). Ils s[illegible] souvent nombreux [illegible] a chez les enfants de Mailly, palefrenier, postillon [illegible] cocher Bourguignon, cuisinier, etc. Le marquis [illegible] [illegible]ter à ses gens des neuds d'épaule. On octroie au [illegible] 124 liv. par mois pour la dépense de la maison. On paie le valet de chambre 200 liv. C'est un dévoué à qui l'oncle, l'archevêque de Reims, de passage, laisse 100 liv. de gratification. On trouve en effet souvent de ces bons dévouements. Le chevalier d'Orival, maître de camp du régiment de cavalerie du Prince de Condé, meurt en 1681. On délivre au valet de chambre, Jean du Manoir dit Petit-Jean, un certificat très élogieux où il est dit qu'il l'a « soulagé aultant que faire se peult, « comme un vray et fidel domestique... et a fait « paroistre avoir autant de zèle et d'affection « pour feu M. le chevalier qu'un frère peut « avoir... » (2).

Pour prix de ce dévouement, on les laisse vieillir à la maison où ils ont pris avec le temps un semblant d'autorité et quoi qu'ils ne puissent plus fournir la même somme de travail que dans leurs jeunes années. Nous avons sur ce sujet une touchante lettre de M. de Poincy :

« La vieille Babé, qui ne paroit pas son âge, « scachant que j'ay l'honneur de vous escrire, « veut que je vous présente ses respects et je n'ay

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 473.
(2) *Ibid.*, E. 631.

« soit à causer avec les valets [illegible]u'elle m'a demandé
« fait des temps affreux : [illegible]stance. Depuis la mort
« il n'est pas tout seu[illegible] le reste d'anciens domes-
« taque pas [illegible] charge et s'est attaché à moy.
« co[illegible] nouris et entretiens avec plaisir... » (1).
[illegible] y avait chez les Brestel d'Hiermont une certaine Madelon à qui bien peu de correspondants négligent d'envoyer leur bon souvenir (1774). Enfin on ne les oubliait pas à l'heure de la mort. Le chevalier d'Orival, malgré la longue énumération de ses dettes, n'hésite pas, dans son testament à imposer encore à son père la charge de ses cinq valets : — « Pour mes pauvres vallets, « je nay besoin de vous les recommander puisque « La Violette et Le Picart vous sont asses re- « commandés par les bons services qu'ils m'ont « rendus. Pour Louis, je ne laisse pas de vous le « recommander et encor ung vallet de chambre « que j'ay quy mat rendu tous les services imagi- « nables en mon mal, scavoir à La Violette « 20 pistoles, au Picart 50 écus, au vallet de « chambre 100 liv., à Louis 8 pistoles, à Pierre « 3 pistoles outre ses gages... » (2).

On s'occupe des écoles, des intérêts généraux de la région. Cette initiative se manifeste en tout temps mais elle est plus visible peut-être à propos des grands mouvements d'idées et des années calamiteuses qui précèdent la Révolution (3).

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 641.
(2) *Ibid.*, E. 631.
(3) Notam. : *Arch. dép. Somme*, C. 2113.

On en pourrait fournir de nombreux exemples. Cela, c'est l'action en grand.

La charité quotidienne était l'action en petit, davantage encore pratiquée comme d'une nécessité plus immédiate et moins controversable (1). Mais la main gauche devant ignorer ce que fait la main droite, il est difficile d'être renseigné. C'est ici que les indiscrétions des teneurs de livres nous sont précieuses. Tant pis, n'est-ce pas, pour la modestie de leurs maîtres depuis longtemps du reste en possession, dans un monde meilleur, de la récompense de leurs vertus cachées et que nos révélations ne peuvent plus trahir. A Orival, aux environs de 1770, les charités en argent montent annuellement à près de 1900 liv. Et on donne beaucoup en nature. On se dépense même en personne. Me permettra-t-on, pour une fois, de dépasser un peu le cadre que je me suis fixé et de rappeler qu'en 1809, M[me] de Sade de Grasse, au château de Dameraucourt (2) vaccina *elle-même* plus de 600 personnes (3) ? On habillait, à Orival, les pauvres de dix paroisses d'alentour. Le tout se faisait sur listes établies pour chaque paroisse et telle famille bourgeoise serait bien surprise aujourd'hui d'y lire son nom (4).

(1) *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie*, 4e trim. 1903. p. 642.

(2) Dameraucourt, C[ton] de Grandvilliers, Oise.

(3) Graves, *Statistiq. de l'Oise*, C[ton] de Grandvilliers, p. 16.

(4) Cf. *Bulletin de la Soc. des Ant. de Picardie*, 1902, p. 351,

« reste vous inspirer la même confiance dans la « justice et les lumières des différents adminis- « trateurs successivement honorés du choix du « Roi » (1).

Glaciale, la lettre, et comme cela sent bien la disgrâce !

Puis, à tout seigneur, tout honneur. C'est une lettre du grand Cardinal au duc de Chaulnes :

« J'ay si peu contribué à la grâce qu'il a pleu « au Roy vous faire touchant l'abbaye du Gar (2), « que cela ne mérite pas le remerciment que vous « m'en faites : aussy ne l'ay-je receu que comme « une marque de vostre souvenir et de vostre af- « fection en mon endroit dont je vous demande « la continuation, sur l'asseurance que je vous « donne que vous ne la sçauriés deppartir à per- « sonne qui l'estime à l'égal de moy, ny qui « soit plus véritablement que je suis et seray tou- « jours, Monsieur, vostre très affectionné servi- « teur, le cardinal Richelieu.

« La Vauge, 26 Octobre 1639 (3) ».

Si la lettre qu'on vient de lire procède de cette haute politique dont les aménités font penser aux agaceries des fauves, — griffes en rasoir sous patte de velours — la suivante semble toute imprégnée des douceurs et des bénédictions de la

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 173.

(2) Abbaye du Gard, comm. de Crouy, Cton de Picquigny, Somme.

(3) *Arch. dép. Somme*, E. 121.

haute prélature. Point trop banale non plus, au demeurant, puisqu'il s'agit d'une conversation avec un personnage qui n'est rien moins que l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont (1779). L'abbé Marie, chapelain du couvent de Conflans, écrit à M. Fatras, chanoine de Saint-Fursy de Péronne :

« M. l'archevêque a raison de dire, comme il « me le répète souvent en parlant de vous, mon« sieur : — « Avouez donc que je vous ai procuré « là une bien bonne connoissance ; à quoi je ré« ponds : Il est vrai, monseigneur, et je ne puis « trop vous en remercier ; puis j'ose ajouter avec « une espèce de familiarité : Vous estimez, mon« seigneur, ainsi que moi M. Fatras, vous m'en « faites sans cesse l'éloge ; eh bien, tirons-le donc « de son triste Péronne, cet honnête homme-là, « et procurons-lui quelque chose de mieux. Ce « bon prélat, loing de se choquer de mon propos, « m'a fait entendre plus d'une fois que, si vous« même vous aviez quelque occasion de lui mar« quer quelque objet fixe et qui ne fust pas abso« lument hors de son pouvoir, il se feroit un « plaisir de vous obliger et d'agir en consé« quence... » (1).

Puis, il y a le solliciteur qui se recommande tout seul. Il est vrai qu'il en informe, comme par hasard, une influente cousine. M. Dupoyez est l'auteur de cette perle :

(1) *Arch. dép. Somme*. E. 242.

« Jé écris il i a huit jour à M. le compte de
« Maurepas pour le prié de m'acordé la crois de
« Saint-Louis. Je vous prie, ma cher cousine, de
« luis en dire un mote. Quan il me l'acorderés, il
« ne me ferés pas de grace, atandu qu'il i a bien
« de mes cadés qui le son... » (1).

Cette question des protections nous conduit à parler des enfants. Ils étaient naturellement le souci par excellence. On ne s'étonnera pas du nombre et de la variété des détails que nous possédons sur eux. Nous laisserons, comme toujours, parler les documents. Ces lettres ont une saveur que rien ne saurait remplacer.

Avec les enfants de Mailly, nous allons assister à toute une éducation. Ils ont pour gouverneurs, successivement, M. de Seux et M. de Beaujan qu'on paie 700 liv. par an ; — maître d'armes (26 liv. par mois) ; — maître à danser (20 liv.). Ils habitent, à Paris, un établissement qui porte le nom d' « Académie », dirigé par M. de Vandeuil. Cette habitation est curieuse en ce qu'ils y ont avec eux, logés, nourris, leur gouverneur, leurs domestiques, leurs chevaux personnels. Le quartier leur y revient à 975 liv., soit 3.900 liv. annuellement. On leur fait faire divers exercices, notamment celui de la lance et ils paient leurs lances à raison de 30 liv. l'une.

Cette présence, dans la maison d'éducation,

(1) *Ibid.* E. 640.

des domestiques des élèves, était bien dans les usages du temps. Quand nous parlerons des filles, ci-après, nous verrons qu'au couvent, elles pouvaient aussi avoir près d'elles une gouvernante.

Pour en revenir aux garçons, certains vieux collèges, fondés par les Jésuites, offrent encore aujourd'hui cette particularité que chaque élève peut y avoir sa chambre (1), ce qui répond très bien à ce passage d'une lettre de M. de Crézol. Des parents s'occupent, à Paris, de ses enfants. On les lui met à Nanterre. Par raison d'économie, il ne tarde pas à les enlever pour les mettre aux Jésuites. Il ne veut rien épargner cependant pour leur éducation, mais ne veut pas non plus de magnificence, — « la vanité — dit-il — n'étant « que trop dans le sang des créoles ». Et il ajoute qu'aux Jésuites, il ne croit pas qu'*une chambre particulière* leur convienne, *avec un valet de chambre*. Les parents, au rebours, estimèrent sans doute que la chambre était indispensable, car les enfants furent mis « au Plaisir », faute d'avoir pu trouver une chambre chez les Jésuites. Et ils eurent aussi un précepteur. A la rigueur, on pouvait mettre deux frères dans la même chambre. C'est ce que demande M. de Crézol, en désespoir de cause, pour éviter la dépense.

(1) C'est ce qu'on pouvait voir il y a quelque dix ans — peut-être encore aujourd'hui — notamment au collège d'Eu.

Pendant leur séjour à l'Académie Vandeuil, on donne à chaque enfant Mailly 25 liv. par mois pour ses menus plaisirs, somme successivement portée à 35 puis à 100 liv. « attendu l'augmentation de leurs revenus ». On fête les Rois. L'un d'eux tire la fève et paie un dîner de 100 liv. aux camarades de sa compagnie. L'archevêque de Reims ayant été les voir faire leurs exercices, leur laisse 100 liv. pour les encourager. On leur procure deux fusils moyennant 90 liv. Le marquis achète une perruque 50 liv. C'était l'époque des grands manchons pour hommes. Celui du comte (avril 1715) coûte 40 liv. Deux paires de bottines 52 liv. Ils dépensent 13 liv. par mois de blanchissage — somme et procédé qui semblent mesquins à côté de cette fantaisie de grand seigneur du marquis de Grasse, des princes-souverains d'Antibes, qui, une fois par an, faisait transporter son linge à Saint-Domingue pour y être blanchi par les négresses dans ses propriétés de l'île (1).

Le marquis de Mailly achète des chemises garnies de dentelle à une lingère qui répond au vocable amusant de « Mlle Jupin ». Ils portent tous deux, le comte son frère et lui, des bas de poil de chèvre et des bas de soie — ce qui nous vaut un joli mot du teneur de livres. Ce comptable, — qui calligraphiait le détail des dépenses avec les longues explications chères à nos grands pères,

(1) Généalogie ms. de Grasse, p. 155, communiquée par M. Danzel d'Aumont.

qui essayait dans les larges marges l'effet de paraphes compliqués, qui tirait hors ligne en chiffres romains jamais totalisés — avait des principes, voire excellents. Il ne voulait pas qu'on achetât à crédit, « à cause de la facilité qu'on a d'envoyer prendre chez les marchands sans argent et eux de fournir, quand ils savent qu'on a moyen de payer ». Il est probable que ses jeunes maîtres se souciaient fort peu de ces sages avis.

Mais ce sont les fournitures pour habillement qui témoignent d'un beau luxe. Le marquis se fait confectionner un habit pour lequel on emploie 7 aunes 1/2 de velours de Gènes bleu céleste et une veste de 2 aunes de drap d'or. On double de chagrin et de serge de soie. Le tout revient à 490 liv. Et ce n'est rien en comparaison de l'habit de noces qui coûtera plus tard 1,380 liv. Plaçons ce beau petit marquis bleu céleste dans son carrosse tendu de velours jaune et avouons bien vite que nos *snobs* les plus *smard* du vingtième siècle, — fussent-ils sur la plus confortable « soixante chevaux à six cylindres », — ne sont à côté que de la ripopée.

Il avait eu la petite vérole en 1717 et avait été traité par M. Helvétius, sans doute le père, ou l'aïeul — tous deux médecins distingués — du fameux philosophe. La variole était, à ces époques, extrêmement fréquente et meurtrière. Elle est à Hiermont en 1759. Tous les enfants Brestel l'ont l'un après l'autre. A l'un, sa petite vérole

lui est « rentrée ». C'est mortel ordinairement — écrit-on — et quand ils en reviennent, il leur reste souvent quelque mauvais reliquat sur une partie du corps. On croit généralement qu'il n'y avait pas de vaccine avant Jenner qui fit sa découverte en 1776 et ne la divulgua qu'en 1796. C'est un peu jouer sur les mots. Naturellement, les « inoculations » qu'on pratiquait à l'Ecole royale militaire et à La Flèche, en 1768 (1), n'étaient pas de la *vaccine* à proprement parler, puisque le sérum inoculateur ne provenait pas de la *vache*, mais pour être pratiquées d'homme à homme, elles n'en produisaient pas moins l'innocuité de la variole exactement comme la vaccine. « Quant à moi — écrivait de Montdidier, Victor « Chandon en 1801 — comme inoculateur de « la petite vérole, j'attends que l'expérience ait « confirmé l'efficacité de la vaccine pour préférer « ce dernier moyen (2) ». On sait que l'on inoculait la variole, — on *variolisait*, — à Constantinople notamment, dès 1673 (3).

En quittant l'Académie Vandeuil, les jeunes Mailly entrent aux mousquetaires. Il en coûte exactement 1641 liv. 14 s. pour les habits, armes, harnois de chevaux et autres dépenses.

(1) Papiers de M. Le Mareschal, de Beauvais, communiqués par M. Danzel d'Aumont.

(2) *Observations météorologiq. de Victor et Camille Chandon, de Montdidier*, par H. Duchaussoy, Amiens, 1902, p. 301.

(3) Larousse.

Ils habitent alors la rue des Saints-Pères, au n° 16, une maison appartenant à l'abbé de Croüy où ils paient 815 liv. de loyer annuel. Le marquis abandonne bientôt cette maison pour une autre, rue de Grenelle, aû Président Gilbert, où il paie 1.200 liv. Nous sommes en 1718. A la Saint-Jean, il ira demeurer chez son oncle, le Cardinal de Mailly et, la même année, se mariera. Enfin, il achète, cette année-là aussi, pour 60.000 liv. au maréchal de Montesquiou, un régiment en garnison à Arras. Le voici colonel. Et le teneur de livres d'inscrire, sans se soucier du plaisant de l'affaire : « Je n'ay plus jugé à propos de luy « rien donner pour ses menus plaisirs ».

Il se rend donc à Arras pour prendre possession de son régiment. Il commence par distribuer 502 liv. 10 s. aux sergents, tambours et soldats. On explique que « ce fut fait sur le pied de ce qui « s'estoit passé en pareille occasion lorsque feu « M. le marquis de Montesquiou prit possession ». Il est d'ailleurs, le jour de son arrivée, « régalé magnifiquement » par les officiers qu'il réunit ensuite dans un banquet de bienvenue.

Pendant ce temps son frère « prenait une lieutenance » dans le régiment d'Orléans en garnison à Dôle en Franche-Comté. A lui aussi le comptable supprime les menus plaisirs — « luy ayant « fait entendre — dit-il — qu'il falloit qu'il se ré- « glât de lui-même ». Le pauvre garçon ne se « régla » pas longtemps, car il mourut l'année suivante.

A côté de ces jeunes gentilshommes qui avaient de la fortune, plaçons le chevalier d'Hiermont qui en manquait. Il arrive à l'Ecole royale militaire, rue Saint-Louis au Marais, tout jeune, vers l'âge de onze ans. Son écriture est celle d'un enfant et il règle encore son papier à lettres. On s'y lève à 5 h. 1/2, on fait du latin, de l'allemand, des mathématiques, du dessin, de l'escrime et de la danse. « Il a de l'esprit — disent de lui ses notes — un caractère franc et ouvert et de grandes « dispositions pour tout ce qu'il apprend » — « La conduite de cet élève — dit-on encore — « est fort bonne ; il a de la vivacité dans le ca- « ractère qui est très honnête ». En 1765, il reçoit l'épaulette d'argent qui est la marque distictive des meilleurs sujets. Il sait le Cours entier de Camus, une grande partie de l'Algèbre de M. Bezout, les sections coniques, le calcul différentiel et une partie du calcul intégral. Il a fait beaucoup de progrès en fortification. Et, en effet, il remporte les deux premiers prix de mathématiques et de fortification.

On passait deux examens généraux par an. D'après l'Ordonnance, on ne devait sortir de l'école qu'à 18 ans, mais on en sortait effectivement à 17 ans et même à 16. A la sortie, l'Ecole fournissait un trousseau composé de 12 chemises, cols, mouchoirs et 12 paires de chaussons, 2 bonnets de coton, 2 paires de bas, une boucle d'argent de col, une paire de boucles de souliers et de boucles

pour les jarretières, une épée d'uniforme, un ceinturon, un porte-manteau de bazanne. Une pension de 200 liv. était payée aux élèves qui avaient rempli le temps complet d'éducation. Pour sortir dans la cavalerie la famille devait payer 12 à 1.400 livres d'équipages, cheval et uniformes et assurer au moins 400 liv. de rente au jeune officier.

Le chevalier d'Hiermont est nommé en 1770 au Royal-Roussillon-Infanterie. Il part pour la Corse. Sa grand'mère ayant fait connaître son peu de fortune, l'école lui passe en gratification : — Place et lit au carrosse de Beauvais 11 liv. ; — Pour la dépense du voyage 9 liv. ; — Place et lit à la diligence de Lyon 102 liv. ; — compté en espèces 24 liv.

Les hommes des régiments prenaient tous alors des noms de guerre, comme l'on sait. Je relève, en 1761, au régiment de Conty-Infanterie où un d'Hiermont était capitaine, les curieux noms suivants : Le sergent Lorange, les caporaux Sansousy, Vadeboncœur, Belhumeur et Bellerose, les soldats Sanschagrin, Laréjouissance, Laviolette, Latulipe, Jolibois, Beauséjour, Lajunesse, Lafranchise, Lalancette, Lasonde, Belair, Laforme, Blondin, Lajoye et Brindamour. Quelques-uns avaient pris le nom de leur province ou de leur ville natale : Contois, Picard, Poitiers, Beauvais.

Le mot du comptable à propos des menus plaisirs

du comte de Mailly, laisse entrevoir en lui une douceur et une certaine indolence de caractère. La peinture suivante qu'on fait au comte de Castéja de l'aîné de Moreau et de l'aîné de Rosée, laisse la même impression :

« Ils se ressemblent fort, ils sont à peu près « de la même taille et d'un tempérament plutôt « foible que fort ; ils sont doux, honêtes et d'une « très bonne conduitte ; ils ne parlent pas beau-« coup, mais je crois qu'ils pensent bien et qu'ils « ont un caractère charmant » (1) (1788).

On se croirait presque autorisé à trouver là la note générale du caractère de ces jeunes hommes de la fin de l'Ancien Régime, un peu assoupis par le beau-fixe des institutions et énervés par le long bien-être ancestral.

Naturellement, il y avait des exceptions. M. de Crésol n'était pas semblablement heureux avec tous ses fils. Son aîné ne veut point étudier, demande à entrer aux mousquetaires. On l'y fait entrer. Mais cela marche de moins en moins. Sept ans s'écoulent pendant lesquels il ne fait guère que lasser tous ceux qui s'occupent de lui. Finalement et après bien des difficultés dont sont remplies des lettres sans nombre, son père le rappelle à la Martinique et obtient pour lui l'aide-majorité de la Grande-Terre de la Guadeloupe. Pendant ce temps, le troisième fils, que M. de Crésol avait nommé Sainte-Catherine, en souvenir

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 102.

d'une de ses sœurs, marchait sur les traces de son aîné. Après avoir eu un semblant de vocation religieuse, « M. de Sainte-Catherine » ne veut ni être garde-marine, ni faire son droit pour devenir « Conseiller de notre Conseille » — dit son père — et il retourne lui aussi aux Antilles.

Toutes ces escapades finissaient mal. Les dettes, les mésalliances, la mort en étaient trop souvent la conclusion logique. Mme Rolland d'Ochancourt née Boubers, devenue veuve et remariée à Charles-Antoine Danzel, auteur de la branche d'Aumont, fait un acte devant notaire pour exhéréder son fils né du premier mariage, attendu qu'il lui a manqué de respect et d'obéissance, en se mariant sans son consentement (1). Alexandre de Riencourt fait son testament. Il est au lit, malade, blessé sans doute en quelque duel — « suppliant — dit-il — le seigneur d'Aurival « mon père, de faire prier pour moy et donner « par aulmône cincquante escus ; ceci ne paroistra pas grand chose dans le comencement » — continue-t-il en manière de précaution oratoire — « mais quand vous sçaurez la prière que « je vous fay, vous aurez lieu d'estre surpris. « Héla, mon chère père ! c'est vostre bonté et « miséricorde que j'implore, vous priant de ne « pas considérer la follie de ma jeunesse dans la « vie que j'ay mené, où il falloit donner du netz « en terre ou chercher par l'industrie le moyen de

(1) Locquet, notaire, à Hornoy, acte 8 avril 1777.

« subsister... » Et il essaie de dresser une liste de ses dettes : — « Comme il fault beacoup de « mémoire — écrit-il — dans une si grande quan« tité de debtes que j'ay contracté, je fay icy une « déclaration des dictes debtes les plus embaras« santes... ». Et alors défilent l'orfèvre, le chirurgien, le plumassier, la marchande de dentelles, le cordonnier, le faiseur de baudriers, le chapelier, les « filles lingères du Pont au change », le marchand de rubans, le marchand de bas, le tailleur, le baigneur et enfin les valets. Et les billets, et les objets donnés en gage : — « Quatre vingt « pistolles d'ung cheval d'Espaigne à M. d'Im« bleval dont il a billiet, vingt pistolles à M. de « Vittemont, enseigne aux gardes et une escuelle « d'argent... Au brodeur nomé Truffart vingt« cincq louis d'or pour une housse, lequel a pour « sceureté mon carosse en gage... » (1).

A ces mauvais sujets, opposons bien vite leurs sœurs. Ce ne sont pas seulement ses fils que M. de Crésol avait envoyés en France, mais aussi ses deux filles (2) et c'est à leur propos que nous avons dit qu'au couvent les demoiselles pouvaient avoir une gouvernante. Leur père, que nous avons vu critiquer la vanité du sang créole, précise ici avec beaucoup de tact. Et son jugement mérite d'être sauvé de l'oubli :

« Je trouve — écrit-il — que Mme d'Angennes

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 631.
(2) *Ibid.* E. 639.

« eslève mes filles avec trop d'air ; les enfans de « nos isles non pas besoin de cela, ils n'en ont « que trop ; il faudroit plus tost trouver les « moyens de leurs oster ce deffaut qui est le pé- « ché mignion de nos créol. D'aillieurs, eslever « de cette façon des filles qui, celon toutes les « aparances, seront des habitantes, *je parle « ainsi à cause de la demoiselle que Mme d'An- « gennes a mis auprès de mes filles*, cela, je « crois, ne convient pas... ».

Cette Mme d'Angennes était une religieuse et c'est au couvent Saint-Antoine qu'étaient les demoiselles de Crésol. Fatigué du reste d'envoyer « l'argent infini » que lui coûtent ses filles, il propose à Mme d'Angennes de les garder pour 2.000 liv., sinon il les mettra aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques où il ne lui en coûtera que 1.000 à 1.200 liv. (1).

C'était un endroit curieux, en ce temps-là, que le couvent où ces demoiselles s'octroyaient des gouvernantes :

« Bella — écrit la marquise de Castéja — est « au même point, pour la conduite d'une maison « que notre maître André ; elle y ajoute beau- « coup de goût pour sa dépense personnelle et la « galanterie : elle avoit déjà des correspondances

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 639 ; — Ce choix — m'écrit M. de Pellerin de La Touche — a dû être déterminé par cette circonstance qu'il existait à Saint-Pierre de la Martinique, un couvent des Ursulines.

« de petits officiers dans son couvent de « Metz... » (1).

Tout le couvent de Flines (2) s'intéresse au chevalier d'Hiermont, si sympathique, qui y avait une tante Cette bonne tante plaidait la cause du chevalier près des religieuses influentes et aussi près du terrible aîné qui ne desserrait guère les cordons de la bourse :

« Mon neveu le chevalier — écrivait-elle — « se porte à merveilles ; il engresse beaucoup, il « n'y a que sa bource qui est toujours fort sai- « che... » — «... Mon neveu le chevalier... se « plaint fort de n'avoir plus d'argent... il faut « tacher de l'excusé pour cette fois cy... pour moy « je voudray pouvoir l'assister mais ma pension « est trop petite pour cela... ».

L'abbesse écrit de son côté à la grand-mère :

« Soiez persuadée que je suis comblé d'avoir « contribué à placé M. votre petit fils et que le « peut que j'ay fait pour luy est plus que récom- « pensée par sa bonne conduite, il n'a qu'une « voix sur son compte ce qui engagera toujours « à s'y intéresser sincèrement » (3).

La plupart des familles — alors très nombreuses et où la discipline était qu'on fît tout pour

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 98.

(2) S. d. Flines-les-Raches, Nord, C[ton] Douai.

(3) Pour tout ce qui concerne les Brestel d'Hiermont : Pap. de M. Le Mareschal, de Beauvais, communiqués par M. Danzel d'Aumont.

l'aîné — avaient au couvent des représentantes. Elles y étaient moins séparées du monde que de nos jours. Elles conservaient un cachet à leurs armes et en scellaient leurs lettres. On les y abandonnait moins. On leur servait une rente — comme nous venons de le voir à propos de la tante de Flines — car elles avaient des besoins d'argent et elles héritaient de certains legs. Le marquis de Béthisy, dans son testament, laisse 50 liv. par an à sa fille Léonore, religieuse, « pour lui avoir ses petites nécessités » (1). C'est aussi 50 liv. que sert M. de Champerreux à celle qu'il n'appelle jamais autrement que « ma pauvre religieuse », Anne-Béatrix, à la Visitation de Melun. En 1714 pourtant, ruiné par la paix comme d'autres le sont par la guerre, il perd un peu patience devant les demandes de fonds de cette chère enfant gâtée. Il écrit à son homme d'affaires :

« Je vous prie me mander si vous avés envoié
« les estrenne ordinaire à ma fille la religieuse,
« qui sont, je croi, de 50 liv. au sujet desquelles
« elle m'a desjà écri avec autant d'empressement
« que si elle en avoit un besoin pressant et
« qu'elle n'eut pas touché les cent escus que sa
« grande mère, Mme du Barail lui a laché... »

Le mot est joli. Et M. de Champerreux termine avec cette philosophie que nous lui connaissons déjà, mais nuancée ici d'une pointe d'humeur :

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 29.

« Voilà ce que c'est que les enfants, et les « religieuses... » (1).

Or, quels pouvaient-donc être ces si pressants besoins d'Anne-Béatrix, à la Visitation de Melun ? Notre curiosité se trouve satisfaite, et par la besogneuse elle-même qui ne se contentait pas de réclamer sa rente à son père, mais qui s'adressait encore directement à l'homme d'affaires. Lisons ce billet. Dire qu'il vaut son pesant d'or est sans doute beaucoup trop peu dire. Elle lui demande 100 liv. et continue :

« Monsieur... je vous demande le plaisir de me « faire acheter un petit pin de sucre de trois ou « quatre livres, deux livres d'amande seiche et « un bouteille d'eaux de fleure d'orange double ; « ie vous demande mille pardons, monsieur, de « la liberté que ie prend mais nostre commis- « sionnaire achette si mal et si chèrement qu'il « n'y a plus moien de s'adresser à elle... ».

Enfin on les mariait, ces chers enfants. Ici encore, ce qu'il est intéressant de noter, ce sont les idées du temps, les traits de mœurs. D'abord, ce qu'on pense de l'âge auquel il convient de marier les jeunes filles. Cela dépend, répondra un correspondant du comte de Castéja :

« Le cadet des Moreau fait sa cour à M[lle] de « Rosée ; le baron m'en a parlé et je luy en ai « dit mon sentiment : cette demoiselle est en âge

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

« d'être mariée, si c'est un très bon parti, autre-
« ment elle est trop jeune.. » (1788) (1).

Voici qui est compris, mais encore, qu'entend-on par trop jeune ? C'est ici que la réponse devient curieuse. La fille de M. de Poincy n'a que quatorze ans, il songe à la marier, sans qu'il semble lui venir aucunement l'arrière pensée que ce puisse être bien un peu prématuré (1732). Après cela, il faut dire qu'elle habitait Marie-Galande et qu'elle était sans doute créole. Pourtant c'est bien en France, dans la métropole, qu'il espère l' « établir » (2).

Les projets, les bruits de mariage, sont toujours un grand sujet de conversation et de correspondance. Nos lettres en sont remplies. Et l'on y part, à tout propos, sur la question fortune, espérances, tous les dessous vilainement humains.

« Il faut — écrit M. de Champerreux, du ton dont Mme de Sévigné l'eût fait — il faut, si vous
« plaist, lire bas et me garder le secret... C'est
« le projet d'un contrat de mariage qui regarde
« ma fille... Si vous este en estat d'aller chés
« M. Cadeau, mon meilleur ami, je vous prirai
« de lui faire voir ledit projet, afin qu'il vous dise
« ce qu'il en pense... »

En même temps, en homme prudent qui estime que deux avis valent mieux qu'un, il prie un au-

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 102.
(2) *Ibid.* E. 641.

tre de ses amis de Paris d'aller consulter de son côté. Et nous allons apprendre l'adresse du plus habile notaire du temps :

« L'on m'a dit que le notaire le plus habile de « Paris loge dans la rue neuve Saint-Eustache, qui « s'appelle, je croi, M. Thevenost, qui est ad- « vocat et notaire » (1) (1715).

On ne sait ce qu'en pensa l'habile pratitien. Quant à M. Cadeau, le meilleur ami, il n'eut point d'enthousiasme, non plus que M. de Folleville, le beau-frère de la future, ce qui, naturellement, n'empêcha pas le mariage. Il eut lieu le vendredi 22 février 1715, à 4 heures du matin, ce qui nous peut paraître un peu tard ou un peu tôt. C'était la mode à laquelle se mettait la petite bourgeoisie elle-même Le 30 août 1763, c'est sur les trois heures du matin qu'a lieu le mariage de Me François-Joseph Navet, notaire royal au bailliage d'Amiens, à la résidence d'Hornoy et de Mlle Marie-Françoise Locquet (2).

Il y a pourparlers de mariage entre M. de Brestel d'Hiermont et Mlle de La Grange. Il est dans les transes à cause de son peu de fortune. Il a fourni à la famille des justifications Officier, il a une bonne compagnie qui lui rapporte au moins 1.200 liv. et lui rapportera davantage quand le régiment sera en Flandre. Toujours les revenants bons de la guerre. Sa ferme, ses fiefs, seigneurie

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 247.
(2) Etat civil d'Hornoy.

d'Hiermont (1) et Manastre (2) lui procurent 2.126 liv. Ses bonnes illusions concernant la formation de la corbeille méritent d'être soulignées :

« On m'a ris au né — écrit-il — quand j'ay « dis que je n'avois que cent pistolles pour achet-« ter des boucles d'aureilles, un coulant et une « bague de diamant, que je n'aurois pour ce « prix que de la racaille, qu'il falloit pour avoir « quelque chose de passable y mettre au moins « 2.000 liv. . pour la robe de Mlle qu'il étoit im-« possible d'avoir quelque chose de joli pour le « prix de 30 liv... Il faut au moins y mettre « 40 liv , la garniture... 50 écus, celle en soye « coûte 4 louis.. » (1752).

Au demeurant, il n'y avait pas que les enfants qui se mariassent et alors, peut-on dire : — à têtes mûres, folies mûres. Mme de Montgiron se remarie, ou jette les hauts cris :

... « Il faut que la teste luy ait tourné pour « faire une folie pareil à son aage et ayant des « enfans... Si vous voiés mon neveu, mandés-lui « le chagrin que me cause la nouvel d'une folie « pareil et surtout d'avoir faict un avantage pa-« reil à un homme à qui elle donne par son con-« trat une part égal sur son bien à celle d'un en-« fant... » (3) (1713).

(1) Hiermont, Cton de Crécy, Somme.

(2) Il y avait, sur Hiermont, une chapelle dite « Moustier de Manastre » dont les Brestel d'Hiermont étaient patron. Mme de Brestel, à la mort de son mari, en 1762, y fait peindre une litre cantonnée d'armoiries (Pap. Danzel d'Aumont).

(3) *Arch. dép. Somme*, E. 247.

Et puis, en vis à vis, ce joli portrait d'homme sur le retour, désabusé, mais ayant quand même encore des velléités de jeunesse :

« Je ne crois pas que le baron de Rosée se re-
« marierat jamais : il est vrai qu'il a encore un
« reste de jeunesse, mais vous le connaissés
« homme à ressources et se souciant peu des
« préjugés ; s'il se remarioit, l'intérêt seul le
« conduiroit à l'hautel... ».

Et on ajoute ce trait du Parthe :

« Mais à son âge et avec six enfans, on fait
« rarement fortune avec les femmes... (1) » (1788).

Après le mariage et après tout, la mort. Ceci, autant presque que cela, tient place dans la correspondance du temps et de tous les temps.

« Bouteville est mort — écrit l'abbé d'Hérat —
« la mort n'a besoin de personne pour frapper
« juste ; cependant, à Péronne plus qu'ailleurs on
« aime à s'en prendre aux médecins... Ma foi en
« médecine n'est pas vive, mais l'air a si bien ici
« le droit de tuer que je croirois manquer à la
« justice due au climat si je m'en prenois aux
« docteurs plutôt qu'à lui... » (2) (1783).

Les testaments souvent contiennent des détails précieux, témoignant de l'esprit religieux des testateurs, de leur faste, même de leur humilité. Mme de Framicourt (3) désire que son « plus beau

(1) *Arch. dép. Somme*, E. 102.
(2) *Ibid.*, E. 242.
(3) Framicourt, Cton de Gamaches.

« colier de fines perles soit mis à l'ostensoir du « Saint-Sacrement de sa paroisse (1) » et la dame de Nellette (2) veut que les habits de soie dont elle ne se sert pas d'ordinaire soient appliqués aux autels des églises et ornements d'icelles. Elle donne aux religieuses de l'hôpital alors naissant (1657) de la ville d'Eu, une somme de 12.000 liv. A sa filleule, elle lègue 16.000 liv. et « un reli- « quère où il li a trèse diamans, un autre où il « y en a trois, deux chapelés un de jaspe et un « d'or, deus braselés de perle, deus bouestes « d'or où sont les pourterés de mes oncles de « Mailloc et d'Etotonne... (3) » (1661).

Le sieur d'Orzon laisse 3.000 liv. pour faire dire des messes (1737) (4), un Saint-Blimond 500 liv. aux pauvres honteux (5), Mme de Framicourt 50 liv. à chacune des prisons du Beffroi et de la Conciergerie d'Amiens (6). Nos usages actuels peuvent-ils imaginer qu'à la mort du jeune comte de Mailly, on ait sonné, à Mailly, pendant quarante jours consécutifs ! (1718) (7). Mais, en somme, les legs sont infiniment moins nombreux

(1) *Ibid.* E. 455.

(2) Neslette, Cton d'Oisemont, Somme.

(3) *Arch. dép. Somme,* E. 630 ; — Etotonne, comm. de Morvillers-Saint-Saturnin, Cton de Poix. (Deux puinés de la famille de Riencourt-Orival).

(4) *Ibid.*, E. 634.

(5) *Ibid.*, E. 618.

(6) *Ibid.*, E. 455.

(7) Pour tout ce qui concerne les enfants de Mailly, *Ibid.*, E. 476.

et moins intéressants qu'ils l'étaient encore à la fin du Moyen-Age et au commencement du seizième siècle.

Mais si les obsèques étaient alors comme aujourd'hui l'occasion d'un déploiement de luxe, les exemples d'humilité en cette circonstance ne sont pas rares non plus. La duchesse-douairière de Richelieu, princesse de Poix, ne veut à son enterrement « aucune tenture, grand service ny céré-
« monie, ny qu'il y soit prié personne » et elle entend que, d'une façon générale, on retranche « tout ce qui est de faste » (1). Le marquis de Béthisy veut être porté à l'église le plus matin qu'il se pourra, sans cérémonie, tentures ni armoiries. Mais c'est encore une marquise d'Orival, née Diane de Mailloc, qui formule, en son testament, de la façon la plus touchante, l'expression de cette haute humilité chrétienne :

... « Plus si mon fils me vouloit avoir un ser-
« ceul de plomb, je le prie que la valleur d'iseluy
« soit donné au profit de ladite église d'Orival et
« au povres filles à marier, moitié par moitié,
« mon pauvre mary n'en a heu cun de bois,
« ainsy me veuge randre auprès de luy... » (2) (1638).

Nous ne voulons rien ajouter qui vienne atténuer et ternir la simple grandeur de cette pieuse

(1) *Arch. dép. Somme*, E 531.
(2) *Ibid.*, E. 628.

pensée. Le parfum de mélancolie qu'elle émet nous semble par surcroît merveilleusement convenir à la dernière des pages où nous avons tenté d'évoquer cette Société disparue, si proche de nous dans le temps, si distante par les mœurs et par la vie.



PIERRE DE FÉVIN

CHRONIQUEUR ARTÉSIEN DU XVe SIÈCLE

Etude par M. de Puisieux.

Parmi les chroniqueurs du xve siècle, figure sous le nom de Pierre de Fenin, un personnage presqu'inconnu, sur lequel ses différents éditeurs n'ont recueilli que des données incertaines ou contradictoires.

Nous nous sommes proposé de préciser l'origine et l'identité de cet écrivain, et de suivre la destinée des mémoires qu'il a laissés.

Bien que les études généalogiques ne présentent ordinairement qu'un intérêt restreint, nous aurons trop souvent à recourir à l'exposé des liens qui unissent entre eux divers collatéraux de l'auteur qui nous occupe pour nous dispenser de donner d'abord un état exact de sa famille.

Nous nous efforcerons de démontrer que ce chroniqueur était artésien et non picard, et que son nom devait s'orthographier Févin et non Fenin, selon la leçon qui a prévalu, question dont l'importance n'est pas secondaire, car comme me l'a fait observer il y a deux ans, M. Léopold Delisle, ce n'est pas chose indifférente d'identifier le nom d'un chroniqueur français du xve siècle.

La généalogie tirée des manuscrits de Claude Doresmieulx et controlée par de nombreux documents en est la preuve la plus convaincante.

Généalogie de la famille de Févin, *en Artois*

Armes : *d'argent au lion rampant de Sinople*

Suivant dom le Pez, bénédictin de St-Vaast d'Arras, cette famille paraît se rattacher à Jean de Febvin (1), chevalier, qui épouse Jeanne du Mont-Saint-Eloy, fille de Regnault, chevalier, et à Antoine de Févin (2), écuyer, qui épouse Antoinette de le Personne, fille de Jacques de Verloing dit de le Personne.

La filiation suivie s'établit ainsi :

I. Guillaume de Févin (3), homme du chapitre d'Arras en 1411 dont :

1° Guillaume qui suit ;

2° Pierre de Févin, écuyer, seigneur de Garinet, panetier du Roi Charles VI en 1412, garde scéel de le baillye de Beauquesne en 1421, prévôt de la Cité d'Arras 1424, épouse Jacquemine de Mernes en 1428 et en secondes noces Isabeau de Rély. Il mourut le 28 juin 1433 sans postérité ;

3° Dlle N. de Févin, mariée à N. le Merchier, seigneur de Bécourt.

II. Guillaume de Févin, écuyer, seigneur de la

(1) Dom le Pez, Tome III, p. 129.

(2) Dom le Pez, Tome III, p. 586.

(3) Chronique de Claude Doresmieulx, Tome I, p. 299 et suiv.

Falecque, mayeur de Demancourt-en-Miolans, mort en 1421, épouse Jeanne Bernière, morte en 1433, dont :

1° Guillaume, seigneur de la Falecque, mort sans postérité ;

2° Jean, épouse Jeanne de Wandonne, dont : Antoinette mariée en 1458 à Jacques le Merchier, archer du duc de Bourgogne ;

3° Regnault, chanoine régulier du Mont-Saint-Eloy ;

4° Jacques qui suit ;

5° Dlle Jacquemine, dame de la Falecque en 1464, mariée à Simon de Coupigny.

III. Jacques de Févin, écuyer, seigneur de Graincourt-les-Duisans, par achat de 1440, épouse Jeanne Vinchon et mourut en novembre 1461, ayant eu pour enfants :

1° Hue, mort sans alliance en 1506 ;

2° Pierre qui suit :

IV. Pierre de Févin, écuyer, seigneur de Graincourt et de Garinet, échevin d'Arras en 1474, avait épousé Périnne Milon, morte le 6 avril 1523. Il mourut le 14 octobre 1506, ayant eu pour enfants :

1° Philippe qui suit ;

2° Antoine, prêtre, chantre du Roi Louis XII, mort à Blois.

V. Philippe de Févin, écuyer, bourgeois d'Arras, le 23 octobre 1488, assesseur en la Prévôté de Beauquesne en 1502, mort le 16 mai

1522. Il avait épousé à Arras, en 1500, Isabelle le Roux, fille de Michel et de Nicole Largent, morte le 14 décembre 1510. Ils eurent pour enfant Marie, mariée en 1520 à Jean de Thieulaine, écuyer, qui eut lui-même :

1° Gérard Thieulaine, seigneur de Graincourt, possesseur de la chronique de Pierre de Févin ;

2° Catherine, mariée à Guillaume de Bury ;

3° Claire alliée à François des Marets ;

4° Isabelle, mariée en 1561, à Jean Doresmieulx, père de Claude Doresmieulx, dont la Bibliothèque d'Arras, possède les œuvres manuscrites (1).

Notice Biographique sur Pierre de Févin

Mort à Arras en 1433.

Nous avons vu comment Pierre de Févin appartient à une famille artésienne. Nous ignorons le lieu de sa naissance. Son père, Vuillaume, habitait Averdoingt, lui-même y possédait une maison et acquit des biens situés sur des paroisses voisines.

Le plus ancien document qui le concerne, nous apprend qu'il était panetier du Roi Charles VI en 1411 (2),

« Charles par la grâce de Dieu, roy de France à tous cieux qui ces présentes lettres verront,

(1) Bibliothèque d'Arras, mss. 1154.
(2) Bibl. d'Arras, mss. 333. Dom le Pez.

salut. Scavoir faisons que sur les bons rapports et témoignages que faits nous ont esté de la noble génération, dont notre bien amé Pierre de Févin est issu et procédé, nous à iceluy avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grace espéciale par ces présentes, que dorénavant il puisse et luy loyst porter le collier de nostre ordre de la Cosse de Geneste par tous lieux, places, festes et compaynies qu'il luy plaira et bon semblera. Donné à Paris en l'Hostel de Sainct-Paul, le 18e jour de février, l'an de grace mil quattre cens et onze, de nostre règne le vingt quatrième.

« Souscript par le Roy, plus bas signé Lombard et scellé en simple queue de cire jaune ».

La suscription du titre indique la qualité du bénéficiaire.

En 1419, il acquit de Baudin de Bruay, écuyer, seigneur de Garimez, le fief de ce nom sis à Magnicourt-en-Comté.

En 1421, nous le trouvons « garde scel de la Baillie d'Amiens, establi ès prévostés foraines de Beauquesne » (1) ; mais, en 1424, un autre titulaire remplit cette charge. Il peut être à propos de rappeler que jusqu'en 1521 le prévost royal de Beauquesne avait un siège dans la Cité d'Arras (2). Pierre de Févin porte en 1524 le titre de prévost de la Cité d'Arras.

Il avait épousé Jacquemine de Mernes, qu'il per-

(1) *Arch. de la Somme*, Chapitre. Armoire 4, liasse 42, n° 2.
(2) P. Ignace. Mémoires VII, 702.

dit en 1427, il eut pour seconde femme, Isabeau de Rély, qui lui survécut.

Son testament (1), daté du 4 juin 1433, nous apprend le nom de ses neveux et héritiers et mentionne les différents biens qu'il avait acquis notamment ceux de Givenchy et Villers-les-Beauffort qu'il lègue à sa nièce Jacquemine de Févin à la charge de payer treize couronnes d'or pour faire un caveau en l'atre de Saint-Nicaise.

Il mourut le 28 juin 1433 et fut inhumé à Saint-Nicaise. Voici son épitaphe (2) :

Cy devant gisent Pierre de Févin
escuïer, jadis pannetier du Roy
nostre sire et prévost de ceste vile
lequel trespassa l'an mil IIII^c^ *et* XXXIII
le XXVIIIe *jour de juin et Demiselle*
Jacquemine de Mernes sa fème qui
trespassa l'an mil IIII^c^ XXVII *le* XIIIe *jour d'octobre.*

La sépulture qu'il s'était choisie, le fait que résidant en Cité, il était paroissien de St-Nicaise, dont le cimetière reçut toutes les générations suivantes de sa famille, ne paraissant guère laisser de doute sur le lieu de son inhumation affirmé d'ailleurs par les épitaphiers. Nous ignorons

(1) Chronique de Cl. Doresmieulx, Tome I, p. 299 et suiv. Dom le Pez, mss. 333.

(2) Bib. d'Arras, mss. 328. Epitaphier dit de Blaireville, f° 40, v° et Epitaphier de Dom le Pez, f° 236. Bibl. de Cambrai, mss. 923. Epitaphier de Pitpance

donc pourquoi le père Ignace (1) écrit que l'on voyait son effigie à genoux, sculptée en marbre, dans une muraille de l'ancienne église St-Nicolas en l'Atre. Il est vrai que le premier auteur de cette assertion est Valère André (2), qui a pu écrire D. Nicolaii pour D. Nicasii Cœmeterio.

Les mémoires manuscrits de Pierre de Févin

Le panetier du Roi Charles VI avait laissé des mémoires sur les événements dont il avait été témoin. Mais cet ouvrage demeura dans l'oubli jusque en 1643, époque à laquelle Valère André donna la seconde édition de sa « Biblioteca Belgica ». C'est là qu'il en est parlé pour la première fois.

Le manuscrit portait pour titre : « Relation historique de tout ce qui s'est passé entre Louis d'Orléans et ses enfants d'une part, et de Jean, duc de Bourgogne de l'autre, depuis l'an 1407, jusqu'en 1423 ».

Il était en 1638, entre les mains de Jean-Baptiste du Val, écuyer. Si l'on se reporte à la sentence de noblesse, que les Elus d'Artois rendirent le 21 mars 1592, en faveur de Nicolas du Val du Natoy, mayeur d'Arras, où toute la généalogie de cette famille est reprise minutieusement, on découvre que Jean-Baptiste Duval,

(1) P. Ignace. Additions III, 144.
(2) Bibl. Belgica, p. 737.

descendait par sa quatrième aïeule, Marguerite de Mernes, de la famille à laquelle Pierre de Févin s'était allié en premières noces. Il y a dès lors une présomption assez sérieuse en faveur de la transmission héréditaire de ce manuscrit.

D'autre part, et suivant Valère André, Claude Doresmieulx, à Lille, possédait un manuscrit semblable. Or, on a vu par la généalogie que Marie de Févin, fille aînée du dernier représentant mâle de cette famille, avait marié, en 1561, sa fille Isabeau à Jean Doresmieulx.

Claude Doresmieulx, avait d'ailleurs sous la main les archives de la famille de Févin, puisqu'il en a inséré des pièces nombreuses au Tome I, p. 299 et suiv. de sa Chronique (1).

Enfin, le manuscrit qui servit à Denis Godefroy, premier éditeur des Mémoires de Pierre de Févin, portait à la suite du titre cette mention : « Mis en lumière par Gérard de Thieulaine, sieur de Graincourt-les-Duisans ». On a pu voir au degré VII de la généalogie précitée, que ledit Gérard était fils de Marie de Févin déjà nommée, beau-frère de Jean Doresmieulx.

Nous pensons qu'il n'eût aucune peine à recueillir ce précieux document ni même à le « mettre en lumière ».

Quant au manuscrit de la Bibliothèque Nationale (2).

(1) Bibl. d'Arras, mss. 1154.
(2) Bibl. Nationale, mss. français, n° 5.739.

C'est un petit in-4° d'une bonne écriture du xve siècle et contenant 261 f^os. Il ne porte aucun titre, il est terminé par quelques feuillets blancs. Il provient de la région basque.

Bibliographie des Mémoires de PIERRE DE FÈVIN

La première édition date de 1653 et fut donnée par le savant Denis Godefroy, à la suite de l'Histoire de Charles VI, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims.

Cet auteur reproduit les lettres patentes conférant à Févin l'ordre de la Cosse de Geneste, et il ajoute comme réflexion finale.

« Bien qu'il paraisse désintéressé, il incline au parti des Bourguignons. On peut conclure qu'il estoit picard de nation province alors sujette à la Maison de Bourgogne » (1)

On voit par cet extrait, que Godefroy n'était point renseigné sur la personne de notre chroniqueur dont il écrit le nom Fénin comme plus tard Foppens (2), qui l'orthographia ainsi en 1739, en rééditant l'ouvrage de Valère André. Telle est l'origine de l'erreur qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les éditions successives, erreur que nous espérons détruire plus loin et que la similitude des lettres *u* et *n* dans les anciens textes rend très concevable.

(1) *Ibid.*, p. 496.
(2) Tome II, p, 975.

La seconde édition est comprise dans la collection Périn, des mémoires relatifs à l'histoire de France (1), qui parut en 1785.

La troisième fait partie de la Collection Petitot(2), imprimée en 1819, et contient une assez invraisemblable méprise ; Févin étant qualifié *Artesius*, dans la notice latine de Valère André, le traducteur en fait un artificier !

Nous nous attacherons plus spécialement à la quatrième édition donnée en 1837 par Mlle Dupont et qui passe pour la meilleure.

Mentionnons auparavant la collection Michaud et Poujoulat (3) et une sixième édition donnée par M. Husson.

Les premiers déclarent que Fénin parle picard et qu'on retrouve dans ses récits les impressions d'un témoin « oculaire ».

Tel n'est pas l'avis de Mlle Dupont, qui, si elle s'est attachée à donner une leçon correcte et complétée par la comparaison des manuscrits, a accumulé erreurs sur erreurs sur la personnalité de l'auteur.

Tout dabord elle estime, que Pierre de Févin, fut panetier, non de Charles VI mais de Henri VI d'Angleterre. Mais elle oublie que le chroniqueur parlant de ce prince, écrit : « Ce prétendu roy

(1) Tome V.
(2) Tome VI, p. 170.
(3) 1re Série, Tome II, p. 573.

Henry ». Il n'eut pu s'exprimer ainsi s'il était à son service, et les lettres patentes du roi Charles VI ne s'expliqueraient guère.

Mlle Dupont fait ensuite la déclaration la plus inattendue. Pierre de Févin est suivant elle « tout à fait étranger à la rédaction de ces mémoires ». Elle donne comme preuves morales de cette assertion la froide impartialité de l'écrivain en racontant la mort du roi qu'il avait servi et le siège d'Arras, ville dont il fut prévost. Mais il n'eut cette qualité que dix ans après le siège de 1414, et il n'était plus officier de la maison du Roi, lors de la mort de Charles VI.

Mlle Dupont s'appuie enfin sur cette preuve matérielle, que Pierre de Févin, mort en 1433, ne pouvait parler de le paix d'Arras comme il le fait, puisque ce traité date de 1435. Bien plus, il mentionne la fin de la captivité du duc d'Angoulême, qui demeura prisonnier en Angleterre jusqu'en 1444.

Cette objection paraîtrait décisive. Mais nous avons déjà vu que le manuscrit de Duval et celui de Doresmieulx s'arrêtaient à 1423. C'est ici que l'intervention de Gérard de Thieulaine paraît possible comme continuateur des mémoires de son arrière grand oncle.

Enfin, Mlle Dupont conclut que le véritable auteur des Mémoires serait Pierre de Févin, seigneur de Graincourt, mort en 1506, dont elle suppose avec raison, cette fois, que Gérard de Thieulaine peut être le descendant.

Nous avons en effet trouvé au degré IV de la généalogie un Pierre de Févin, qui fut échevin d'Arras et qui était le petit neveu du panetier du Roi.....

Mais combien paraît-il plus rationel qu'une chronique du règne de Charles VI, ait été écrite par un contemporain témoin de la plupart des faits qu'il raconte, plutôt que par un gentilhomme artésien, mort soixante treize ans après celui que Valère André, Godefroy et le père Ignace regardent avec toute vraisemblance comme le véritable auteur.

Quant à l'analyse de l'ouvrage en lui-même, elle n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé. Remarquons seulement que l'impression de l'écrivain ne se traduit presque nulle part. Il écrit une chronique sans mentionner ce qui peut lui être personnel. Mais l'intérêt de notre histoire régionale ne peut nous laisser indifférents à un récit où sont relatés les Etats tenus à Arras par le duc de Bourgogne, le siège de cette ville, et plusieurs événements qui eurent une province limitrophe de la Picardie pour théâtre.

La langue parlée par le chroniqueur est la démonstration évidente de l'époque où cette histoire fut écrite.



NOTICE

SUR

Deux Livres d'Heures a l'usage d'Amiens

Appartenant au Musée Fitz-William de Cambridge

ET SUR

Un Manuscrit a Miniatures du XIVe siècle d'origine picarde

Conservé à la Bibliothèque royale de la Haye

Par M. Amédée Boinet.

I

Notice sur deux Livres d'Heures à l'usage d'Amiens, conservés au musée Fitz-William de Cambridge.

Lors d'un récent voyage en Angleterre, j'ai eu occasion d'examiner au musée Fitz-William de Cambridge deux manuscrits qui sont d'un certain intérêt pour la région picarde. Ce sont deux livres d'heures du xve siècle à l'usage de l'église d'Amiens avec des miniatures assez curieuses. Je me fais un plaisir d'en donner à la Société une notice accompagnée de quelques reproductions d'après mes clichés.

Le premier de ces deux volumes (n°65 du catalogue) (1) mesure 201 millim. sur 143 et contient 175 feuillets. On peut vraisemblablement le dater du milieu du xve siècle. En tête est un calendrier en français où l'on remarque, écrits en lettres d'or, les noms de SS. « Honnere, Fremin [le confesseur], Gille, Fremin [le Martyr], Denis, Riquier, Martin ». On y voit figurer aussi d'autres saints locaux : SS. « Salveur, Foursi, Valeri, Oulphe, Amant, Vaast, Oulfran, Montain, Witasse, Acheul, Germer, Austreberte, Fuscien, Bertin, Omer, Quentin, » etc. Ces mentions (surtout celles en lettres d'or) suffisent pour indiquer qu'il s'agit d'un manuscrit à l'usage du diocèse d'Amiens et plus spécialement à l'usage d'Amiens même.

En ce qui concerne le texte, le volume contient les leçons des évangiles (f. 12), les heures de la Vierge (f. 17), de la Croix (f. 67), du Saint-Esprit (f. 70), les sept psaumes de la pénitence, suivis de litanies (f. 73), l'office des morts (f. 85), les cinq joies de la Vierge (f. 132), des prières en latin et en français (f. 134), enfin des litanies de la Vierge (f. 155) et des prières spéciales pour saint Riquier, saint Lazare et d'autres saints. Dans les

(1) J'emprunte quelques détails aux deux excellentes notices de M. Mont. Rh. James, dont la compétence est si connue et qui m'a facilité fort aimablement mes études au Musée Fitz-William. (*A descriptive catalogue of the manuscripts in the Fitz-William Museum*... by Montague Rhodes James. — Cambridge, 1895, in-8°.

prières en français, on remarque des formes très caractéristiques du picard.

Les peintures sont au nombre de douze. Leur exécution, sans être de premier ordre, dénote cependant une main assez habile. Les marges sont couvertes de rinceaux, où se détachent dans les angles de petits personnages ou même de petites scènes très adroitement traitées. Voici l'indication sommaire des miniatures.

Matines. — *L'Annonciation* (pl. I). L'ange apparaît à la Vierge qui prie sous un grand dais d'architecture. Dieu est représenté dans le coin supérieur de gauche. — Dans les marges, deux anges musiciens, un troisième qui tient un pain et une cruche et la Vierge assise à un métier, occupée à mouiller les fils avec une éponge (*La Vierge nourrie par les anges dans le Temple*). Petite initiale avec la figure de la Vierge.

Laudes. — *La Visitation.* La scène se détache sur un fond d'arbres et de collines. — Dans l'encadrement, bustes de Joseph (?) et d'un prêtre vêtu de blanc (Zacharie ?) Au bas, deux anges. Dans l'initiale, Joseph tenant un bâton.

Prime. — *La Nativité* (pl. II). La Vierge est sur un lit tenant serré contre elle l'enfant Jésus. Son attitude assez réaliste est digne d'être remarquée. Joseph est assis à droite. — Dans les marges, deux anges musiciens et deux bergers. Dans l'initiale, petite figure de l'enfant Jésus dans la crèche.



I. — Livre d'heures a l'usage d'Amiens.
(Milieu du xve siècle.)
L'Annonciation (fol. 17). — (Musée Fitz-William, à Cambridge, n° 65.)





II. — Livre d'heures a l'usage d'Amiens.
(Milieu du xve siècle.)

La Nativité (fol. 38 v°) — (Musée Fitz-William, à Cambridge, n° 65.)



Tierce. — *L'Annonce aux bergers.* Un ange apparaît à deux bergers accompagnés d'un chien. — Dans les marges, quatre autres bergers. Dans l'initiale, un autre encore se levant pour aller à Bethléem.

Sexte. — *L'Adoration des Mages.* L'un des rois prend la main de l'enfant Jésus. — Dans l'encadrement, un ange, un roi mage dans son lit et deux grotesques. Dans l'initiale, un autre roi mage à cheval.

None. — *La Présentation au Temple.* Siméon se tient derrière l'autel ; la servante porte des colombes. — Dans les marges, un berger, un mouton et des priants.

Vêpres. — *La fuite en Égypte.* Dans l'encadrement des soldats à mi-corps et un laboureur semant (*Légende du champ de blé*). — Dans l'initiale, un autre soldat.

Le Couronnement de la Vierge. Le Christ assis bénit la Vierge. — Dans les marges et dans l'initiale, anges musiciens.

Heures de la Croix. — *Le Jugement dernier* (pl. III). Le Christ assis est entouré de la Vierge, de saint Jean et de deux anges sonnant de la trompette. La Vierge montre son sein. Au dessous, les morts sortent de terre. — Dans les marges, la Vierge (?) et saint Jean (?) pleurant, un soldat avec un marteau et des clous, enfin le Christ portant la Croix. Dans l'initiale, un squelette étendu sur le couvercle de son cercueil posé en travers.

Heures du Saint-Esprit. — *La Pentecôte*. La Vierge est assise au milieu des apôtres. — Dans les marges, grotesques et priants. Initiale à fleurons.

Psaumes de la pénitence. — Le roi David agenouillé, avec une harpe auprès de lui, regarde Dieu apparaissant dans le Ciel accompagné de six chérubins. — Dans les marges, figures et scènes relatives à l'histoire de David : Bethsabée avec une pomme, Urie en chevalier, le combat de David et de Goliath. Dans l'initiale, Dieu trônant.

Office des morts. — *Un enterrement dans une église*. Dans l'encadrement, un cadavre nu et la Mort atteignant d'une flèche en pleine poitrine un roi.

Au fol. 16 v° de ce livre d'heures, il reste des traces de deux blasons (celui du mari et celui de la femme) que je n'ai pu malheureusement identifier. D'après les recherches que j'ai faites, ils n'appartiennent vraisemblablement pas à des familles picardes. Ce sont peut être les armes des possesseurs du manuscrit depuis l'époque où il a passé en Angleterre (?). En voici au moins la description plus ou moins précise : 1° Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent au poisson (?) de gueules, aux 2 et 3, d'argent à la hure de sanglier (?) de gueules (1). 2° D'argent à 3 fasces de sable (?).

Le second livre d'heures conservé au même

(1) Il est vrai que M. James, très compétent en cette matière, n'a pu les reconnaitre.



III. — LIVRE D'HEURES A L'USAGE D'AMIENS.

(Milieu dn xve siècle.)

Le Jugement dernier (tol. 67). — (Musée Fitz-William, à Cambridge, n° 65.)




UNIV. OF MICH.

musée (n° 66) n'est pas moins intéressant que le premier. Il mesure 185 mill. sur 129 et contient 162 feuillets. En tête est aussi un calendrier en français où l'on a transcrit, en lettres d'or, les noms de SS. « Wlfran, Honnere evesque, Leuren, Wlfan evesquez, Fuscien, Victorice, Gencien » et, entre autres fêtes, celles de l' « Invention saint Fremin » et de la « Translation saint Franchois ». Ces citations suffisent pour déterminer l'origine du manuscrit.

Le texte même comprend les leçons des évangiles (f. 13), les Heures de la Vierge (f. 22), les sept psaumes de la pénitence, suivis de litanies (f. 71), les sept requêtes (fol. 95), des prières à divers saints (f. 98) et l'office des morts (f. 119). Les prières en français offrent, comme précédemment, des formes très caractéristiques du picard.

Les vingt-six miniatures que renferme le volume et dont le style permet de les attribuer au milieu du XVe siècle, sont parfois d'une exécution plus remarquable que celles du premier livre d'heures et dénotent dans certains détails un sentiment assez vif du réalisme. Par contre, les marges n'ont plus ces petites figures curieuses et amusantes que nous avons rencontrées précédemment ; elles sont simplement couvertes de rinceaux et de feuillages.

Les sujets des peintures sont les suivants :

MATINES. — *L'Annonciation*. La Vierge est agenouillée. Dieu est visible à mi-corps dans le ciel.

Laudes. — *La Visitation.* La scène se passe dans la campagne.

Prime. — *La Nativité.* La sage-femme est présente à la scène. Deux anges tiennent des chandeliers.

Tierce. — *L'Annonce aux bergers.* L'ange, tenant une banderole, apparaît à deux bergers.

Sexte. — *L'Adoration des Mages* (pl. IV). L'un des trois rois baise le pied de l'Enfant Jésus. Un autre enlève familièrement sa couronne.

None — *La Fuite en Egypte.*

Vêpres. — *La Présentation au Temple.* La servante porte un cierge et des colombes.

Complies. — Le Christ se lève de son trône pour prendre la main de la Vierge agenouillée.

Sept psaumes. — *Le roi David.* Il est à genoux devant Dieu dont le buste apparaît dans les nuages.

Sept requêtes — *Le Jugement dernier.* Le Christ, sur un arc-en-ciel, est entouré de la Vierge, de saint Jean et de deux anges sonnant de la trompette. Trois morts sortent de terre.

Oraison a Jésus-Christ. — Christ de douleur avec les instruments de la Passion.

Viennent ensuite plusieurs miniatures, de dimension plus ou moins grande, représentant, avec leurs attributs, les saints et saintes qui suivent : SS. Gabriel, Pierre, Paul, Michel, Philippe, Sébastien, Georges, Christophe (pl. V) (1),

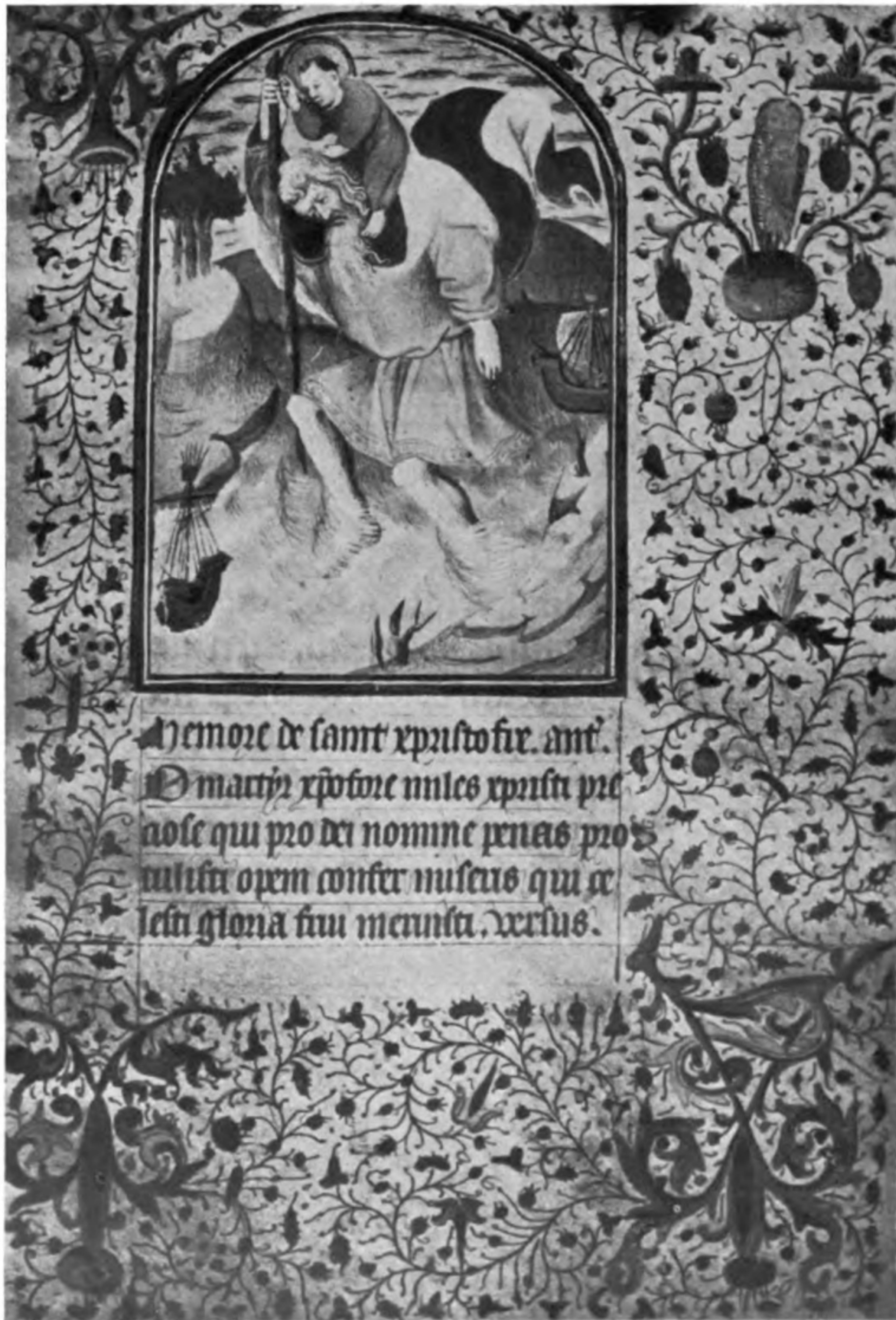
(1) La scène est assez intéressante. La figure du saint est surtout très expressive.



IV. — Livre d'heures a l'usage d'Amiens.
(Milieu du xve siècle.)

L'Adoration des Mages. — (Musée Fitz-William, à Cambridge, n° 66





V. — Livre d'heures a l'usage d'Amiens.
(Milieu du xv[e] siècle.)
Saint Christophe. — (Musée Fitz-William, à Cambridge, n° 66.)



Adrien, Antoine, Clair, Claude, Thibault. Stes Anne, Catherine, Barbe, Avoye, Suzanne, Geneviève et Elizabeth. Certaines de ces figures se remarquent par leur exécution assez fine et réaliste. Je citerai celles de saint Michel, saint Chistophe, et saint Georges

En tête de l'Office des morts se trouve la dernière miniature. Elle représente un enterrement dans une église.

Est-il permis, à présent, de supposer que les deux livres d'heures qui viennent d'être décrits sortent d'ateliers de miniaturistes picards ? Pour ma part, je pense que l'hypothèse est tout à fait admissible et que nous avons là des œuvres d'artistes du Nord de la France. A bien les examiner, je crois qu'il n'y a rien dans ces miniatures qui rappelle l'art flamand proprement dit. Je propose donc d'attribuer à ces deux volumes une origine picarde, espérant qu'un jour des points de comparaison certains pourront permettre de grouper tout un ensemble d'œuvres sous le nom, pour le moment très problématique, d'école de l'Amiénois.

II

Note sur un manuscrit à miniatures du XIVe siècle d'origine picarde conservé à la Bibliothèque royale de la Haye.

La Bibliothèque royale de la Haye possède, sous le n° 48, un missel de l'année 1323, provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens et qui est

l'œuvre d'un artiste local. Bien que ce manuscrit ait été déjà signalé par MM. Jubinal (1) et Delisle (2), je crois devoir en donner une courte notice.

Le missel qui nous occupe est orné de peintures, de lettres historiées ou ornées et d'encadrements à figures.

La souscription est des plus précieuses pour l'histoire de l'art dans les pays du Nord : « Frater Johannes de Marchello, abbas ecclesie Sancti Johannis Ambianensis, ordinis Premonstratensis, fecit scribere istum librum per manum Garneri de Marolio, anno Domini M° CCC° XX° III°. Et Petrus dictus de Raimbaucourt (3) illuminavit istum librum in anno predicto. » Cette mention relative à l'enlumineur est en lettres d'or.

Le volume ne renferme que deux grandes miniatures à pleine page : Le *Christ en croix* et le *Christ triomphateur* sur fond carrelé. L'intérêt de la décoration réside surtout dans les encadrements où l'on remarque des figurines et des petites scènes grotesques qui témoignent d'une grande habileté de main de la part de Pierre de Raimbeaucourt. On remarque des fleurs, des oiseaux, des chasses, des combats, un homme et

(1) *Lettres sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de la Haye.* Paris, 1846, in-8°, pp. 9 et 10.

(2) *Mélanges de paléographie et de bibliographie*... p. 216-217.

(3) Raimbeaucourt, comm. du dép. du Nord, arr. de Douai, ou peut-être Ribeaucourt, arr. de Doullens (Somme).

une femme en centaures tenant des coupes et des quenouilles et combattant d'autres centaures, des loups et des renards déguisés en moines, des singes berçant des enfants ou tirant de l'arc ; ailleurs c'est un lion, couronne en tête, assis, tenant une banderole sur laquelle on lit : Palardie, orgueil, envie ; devant lui se prosternent un carme et un dominicain, sous la figure d'un loup et d'un renard.

Bien que le décorateur du manuscrit ait été originaire d'une localité du département du Nord, il est certain qu'il a travaillé en Picardie, sans doute à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens même. On peut considérer son œuvre comme un document de premier ordre pour l'étude de l'art au XIVe siècle, dans les régions septentrionales, et il serait à souhaiter que l'on retrouve dans d'autres collections des volumes portant des signatures aussi précises.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 2e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1910

I. Le Ministère.

1° Nouvelles Archives des Missions scientifiques, T. XVIII, 4. — 2° Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes... 1905-1906. — 3° Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France, T. V, 3e liv. du n° 95.413 au n° 100.817. — 4° Bibliothèque de l'école des Chartes, T. LXXI, 1-2. — 5° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, T. XXXIX et XXXIXbis, Reims. — 6° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, Bibliothèque du Sénat. — 7° Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, I, Bibliothèques diverses. — 8° Documents inédits sur l'histoire de France; Lettres de Catherine de Médicis, T. X. — 9° Journal des savants, 1910 ; 2, 3, 4, 5. — 10° Revue des études grecques, nos 100 et 101. — 11° Revue historique, T. CIII, 2, 1910, T. CIV, 1, 1910.

II. Les Auteurs.

1° M. l'abbé Baudry. — Première étude sur la situation économique de l'élection de Clermont-en-Beauvaisis. — 2° M. l'Abbé Chrétien. — Pouillé de l'ancien diocèse de Noyon; 3e fasc. — 3° M. P. Dubois. — Beffrois et hotels-de-ville dans le Nord de la France. — 4° M l'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, n° 105. — 5° M. de Francqueville. — Note sur quelques colombiers de Picardie. — 6° M. l'abbé Gallois. — Dom Innocent le Masson, 51e ministre général de l'ordre des Chartreux. — Notice historique. — 7° M. de Guyencourt. — Société des Antiquaires de Picardie. Compte-rendu des travaux de l'année 1908-1909. — 8° M. Plessier. —

Un dernier mot sur les silex de Fournival (Oise). — 9° M. Isidore Valerian. — L'antique cité de Pisavis de la table de Peutinger. — 10° M. E. Vassel. — Philippe Thomas (Ext. de la Revue tunisienne). — Stèle punique de Carthage.

III. Acquisitions.

1° L'art de bâtir chez les Romains, par A. Choisy ; — 2° Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du v[e] au viii[e] siècle, par M. C. Barrière-Flavy, TT. I et II et Atlas. — 3° Les Monnaies mérovingiennes, par M. Prou. — 4° Manuel de paléographie latine et française (avec Album), par M. Prou. — 5° Monographie de la Cathédrale de Senlis, par M. Aubert.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE

ANNÉE 1910. — 3e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 12 Juillet 1910

Présidence de M. Oct. THOREL, président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, Dubois, Durand, de Francqueville, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, de Puisieux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants.

M. de Guyencourt se fait excuser.

Correspondance

— M. Thorel annonce la destruction d'un immeuble indûment appelé « l'ancien hôtel-de-ville », sis rue de Ville, à Amiens. Une cheminée en pierre qu'on y remarquait est offerte pour le musée.

— MM. Maison, notaire à Roye, et Hanot, pharmacien à Amiens, remercient de leur élection en qualité de membres non résidants.

— M. Hackspill adresse la photographie d'une statuette qu'il a découverte jadis à Oisemont. Cet envoi est accompagné d'une notice.

— M. P. Limichin offre le dessin d'un sceau du XIIIe siècle provenant de l'Abbaye de Selincourt. Sa matrice ogivale portait, en bordure, la légende S. CAPITVLI SANTI PETRI DE SELINCVRTE, et l'on distingue, dans le champ, un dextrochère tenant deux clefs adossées.

— M. le Proviseur du Lycée annonce que le prix du Cange a été mérité, cette année, par l'élève Yves Dobelle.

— Les ouvrages suivants ont été offerts :

1° Par Mme Prarond : *A la mémoire de M. Ernest Prarond (1821-1909).* — Notice par M. Alc. Ledieu ;

2° Par M. l'abbé Fourrière : *Revue d'exégèse mythologique*, n° 107 ;

3° Par M. Oct. Thorel : *Calceolus mysticus et pharmaceuticus*.

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

— M. le Secrétaire-annuel, signale dans la Revue de l'Art Chrétien (mai-juin 1910), une remarquable description du portail occidental de la cathédrale de Senlis.

— Comme on l'a lu ci-dessus, la Société a été

avisée de la destruction d'un logis de la fin du xve siècle, sis rue de Ville à Amiens, et arbitrairement connu sous le nom de « l'ancien hôtel-de-ville ». — Cet immeuble possédait une cheminée en pierre, qui fut offerte pour le Musée. Plusieurs membres de la Société sont donc allés l'examiner, mais, vu sa mauvaise conservation et la pauvreté de son ornementation, ils n'ont pas cru devoir accepter ce don.

— Les Antiquaires de Picardie apprennent avec regret la mort d'un de leurs collègues, M. Edouard Pilastre, avoué honoraire près le tribunal de la Seine et membre de notre Société, depuis le 14 juin 1898.

— Sont déposées sur le bureau les épreuves photographiques d'un petit poème burlesque en patois picard intitulé : « *Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham* », épreuves obtenues d'après l'exemplaire unique de cet ouvrage, conservé à la bibliothèque du Musée Britannique. Cet opuscule est daté de 1654.

— Les ouvrages reçus, depuis la dernière réunion, sont inscrits sous les n°s 33154 à 33197.

Administration

— Madame Ernest Prarond, propriétaire à Abbeville, et M. R Barbet-Massin, industriel à Paris, sont élus membres titulaires non résidants.

— Un seul ouvrage a été présenté pour les concours de 1910. C'est un manuscrit intitulé : « Essai historique sur la commune de Domvast », qui porte pour devise : *Quæ non comperit eruditio, amor invenit et conseruit labor.* — MM. l'abbé Cardon, de Francqueville et de Puisieux sont désignés pour examiner cette étude.

— La Société décide d'accorder une subvention de cent francs à la Société d'archéologie du Vimeu, pour l'aider à pratiquer des fouilles sur l'emplacement du chœur de l'ancienne église abbatiale de Saint-Valery-sur-Somme. — M. Milvoy veut bien se charger d'inspecter ces fouilles lorsqu'elles seront entreprises.

— La Société décide de faire l'acquisition des relevés exécutés par M. Polart, d'après un pavillon qui existait autrefois dans les communs de l'ancien château de Saint-Simon, à Berny-en-Santerre. Cette construction, actuellement détruite, était un modèle très complet d'une « folie » du XVIIIe siècle.

— La prochaine séance est fixée au mardi 18 octobre.

Travaux

— M. P. Dubois signale, dans les archives du château de Cuts (Oise), des pièces importantes et nombreuses qui concernent spécialement la ville de Doullens.

— M. le chanoine Mantel déclare qu'il a re-

trouvé, chez un amateur de Montdidier, un portrait d'Alexandre du Fresne, curé de Saint-Remi d'Amiens et fondateur du couvent de la Providence. — Ce portrait, par suite d'une singulière confusion, fut paraît-il signalé, dès 1858, par MM. l'abbé Corblet et Letellier, comme représentant un autre curé de Saint-Remi, Antoine Louvel, fondateur de l'hospice St-Charles. C'est là une erreur évidente, puisque le nom même d'Alexandre du Fresne est inscrit sur la peinture.

— M. Thorel donne lecture d'une note de M. Hackspill, relative à une statuette en pierre, haute de 0,48 cms et représentant saint Adrien sous les traits d'un guerrier de la fin du xve siècle. Cette œuvre d'art des plus remarquables fut recueillie à Oisemont, chez un maréchal ferrant qui la considérait comme un saint Eloi. D'autres y ont vu une figure allégorique de la Force, à cause de l'épée, de l'enclume et du lion qui l'accompagnent. Cette sculpture était primitivement polychromée. — M. Thorel fait suivre cette lecture de quelques observations, puis la séance est levée à 8 h. 3/4.

UN CLAVEAU EN RÉBUS

DE L'ANCIEN CHATEAU DE L'EPINOY

Lecture faite à la Séance du 12 Avril 1910

Par M. OCT. THOREL

Les articles de *la Picardie historique et monumentale* ne peuvent, on le conçoit, traiter que de sujets importants.

Aussi nous a-t-il semblé que, sans faire ombrage à nos confrères à qui la Société est redevable d'études si intéressantes, si documentées, nous pouvions les suivre aujourd'hui, pour glâner les miettes d'archéologie ou d'histoire par eux volontairement négligées.

Après avoir remercié M. de Guyencourt de nous avoir décrit, avec sa compétence habituelle, l'église et le château de Moreuil (1), quittons-le un instant, en quête de quelque sujet accessoire et secondaire, *si parva licet componere magnis*.

Donc, à Moreuil même, dans *le quartier du Puits,* se voit une maison de modeste apparence, dont la construction peut remonter à quatre-

(1) R. DE GUYENCOURT ; *Pic. hist. et mon.* ; Arr[t] de Montdidier, Amiens, Yvert et Tellier 1900-1903 ; t. II, p. 132 et ss.

vingts ans environ, d'après les renseignements que nous avons recueillis sur place.

Deux fenêtres de cette maison sont ornées d'un claveau en pierre dont les dimensions monumentales (1) indiquent, à elles seules, une origine glorieuse. En dépit d'une adaptation maladroite, ces claveaux sollicitent les regards, tant à raison de leur conservation parfaite que de leur facture très élégante.

L'un d'eux représente le masque d'Hercule couvert de la tête du lion de Némée. Les pattes de devant sont relevées des deux côtés pour retomber d'une attache à un clou ; celles de derrière viennent former un nœud sous le menton du héros. Deux palmes, se croisant dans le haut, complètent le motif de décoration.

Cette sculpture est, à n'en point douter, de l'artiste dont le nom est demeuré inconnu jusqu'à présent et qui a orné de cette même tête notamment les fenêtres des maisons de la rue Saint-Leu, à Amiens, portant les n°s 9 et 37 (2).

Nous en retrouvons deux répliques presque identiques, mais à une échelle réduite, aux extrémités du sommier en bois d'une grande porte, rue de Beauvais, n° 61, au millésime de 1724.

(1) 1^{m}00 de largeur dans le haut ; 0^{m}40 dans le bas et 0^{m}60 de hauteur environ. — Ces claveaux à masques humains ont été achetés autrefois par un sieur Cordier, de Moreuil.

(2) *Adde,* à Amiens : Rue Porion, n° 7 ; rue de l'Amiral Courbet, n° 61 ; et rue St Germain, n° 61.

Ce sujet, on le voit, était cher à nos aïeux, et, nulle part, on n'en peut trouver d'expression plus heureuse, plus artistique que dans l'*atlante* ou le *télamon,* autrement dit la cariatide engaînée, qui supporte le balcon au n° 57, de la rue des Sergents.

D'après ce qui précède, cet Hercule ne pouvait provenir que de quelque demeure seigneuriale ; mais laquelle ?

Le second claveau va nous permettre de résoudre ce petit problème archéologique (1).

Il a absolument les dimensions du premier, et, comme lui, m'affirmait M. Delasalle, brasseur à Moreuil, propriétaire actuel de la maison dont s'agit, il est en pierre provenant des anciennes carrières de Castel, village dont le territoire est contigu à celui de Moreuil ; ajoutons qu'il est certainement de la même main que le premier (2).

D'une coquille du plus pur style Louis XV, se détache une tête de femme, jeune, souriante, aux joues agrémentées d'agaçantes fossettes. Ses cheveux abondants, après s'être réunis sur le front en guise de bélière, encadrent gracieusement le visage pour venir se boucler sous le menton.

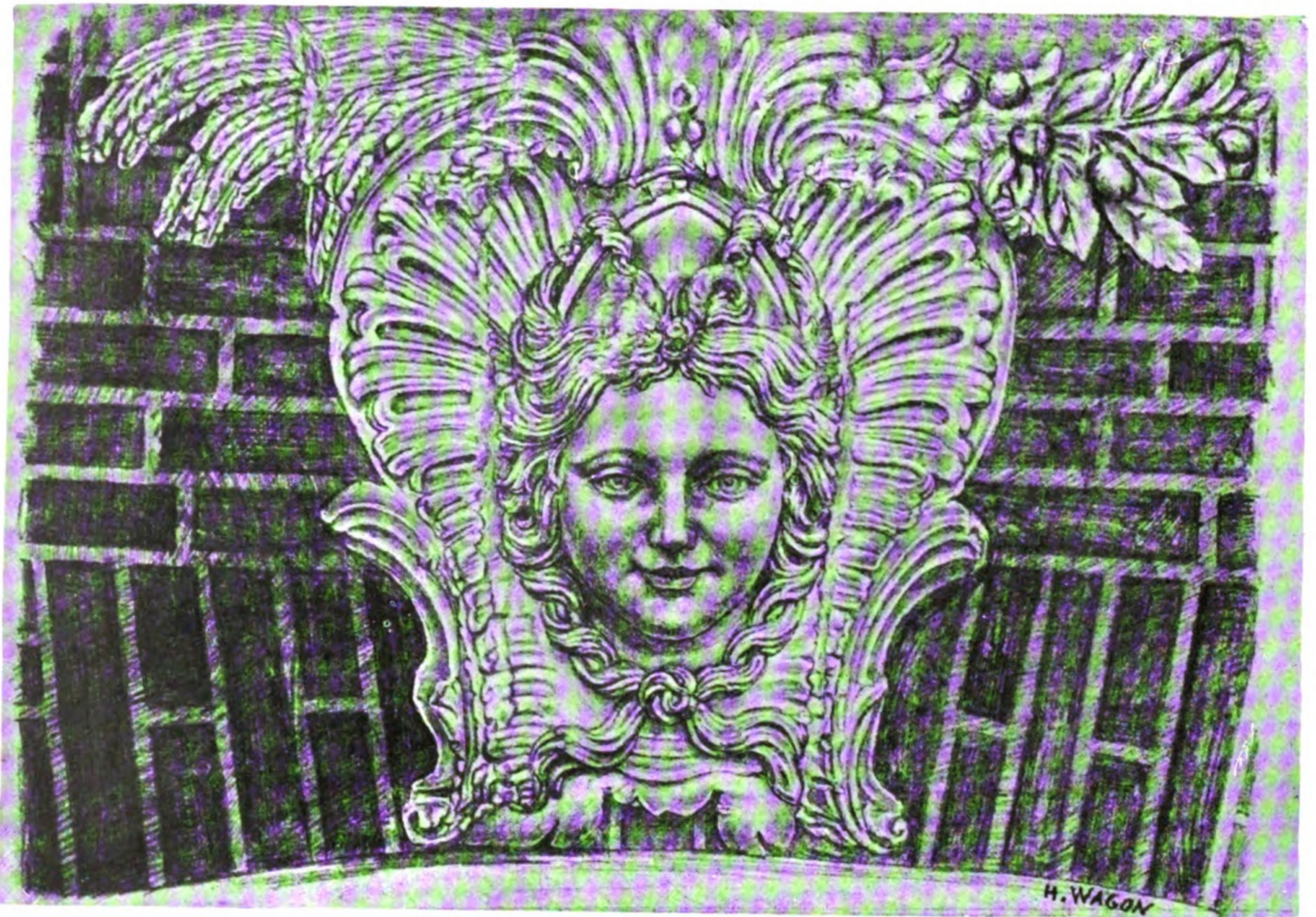
(1) Nous devons ici remercier particulièrement M. Manier, notaire honoraire à Moreuil, qui a fait à notre intention deux photographies de ces claveaux.

(2) Plusieurs de nos confrères, dont nous partageons l'opinion, inclinent à trouver dans ces deux claveaux le faire de J.-B. Michel Dupuis, le sculpteur des personnages qui ornent la chaire et la gloire à la Cathédrale d'Amiens ; mais ce n'est là qu'une hypothèse.



Claveau provenant de l'ancien château de l'Epinoy.


UNIV.
OF
MICH.



Claveau provenant de l'ancien château de l'Epinoy.


UNIV. OF

Au-dessus de la tête se trouvent des ornements empruntés à la flore locale. Si l'on ne considère que ceux de gauche, qui sont des épis de blé, l'identification est facile : à Hercule fait pendant la blonde Cérès.

Mais les détails de droite ne laissent pas de troubler cette solution trop simple. Là en effet se trouvent des branchages garnis de feuilles épaisses, lisses, charnues et portant des fruits sensiblement sphériques qui, eu égard à la forme caractéristique des feuilles, ne peuvent être que des noix.

Ce masque, de pure fantaisie quant à ces accessoires, est bien intéressant, car ceux-ci vont nous donner son certificat d'origine. En effet réunissant les deux éléments d'ornementation, *épis* et *noix,* nous retrouvons précisément le nom d'un écart de Moreuil, Epinoy (1).

Sans doute « dans Epinay, Epinoy, Epineuse, « Epinette, etc., tous noms de lieux, la racine est « *spina*, devenue épine après espine, comme « épingle de *spinula,* petite épine » (2).

Mais l'artiste a fixé son choix sur l'épi de blé ; car il n'eut pu, en associant l'épine et la noix, composer avec autant de précision un de ces rébus picards, en si grand honneur alors (3).

(1) Epinoy : 21 habitants ; entre Moreuil et Castel.

(2) Anonyme : *Etude sur l'Etym. des local. de l'ancienne Picardie;* Amiens, Delattre, 1880 ; p. 46.

(3) Oct. Thorel, *Les Rebus de Picardie;* Amiens, Yvert et Tellier, 1903.

Une courte enquête à Moreuil n'a pas tardé à nous apprendre qu'autrefois, à Espinoy, il y avait un château important, démoli à la Révolution.

Toutes les recherches que nous avons faites pour établir la liste des seigneurs entre les mains desquels avait passé le domaine ne nous ont donné que des résultats si incertains que, par prudence, nous avons cru devoir renoncer à les poursuivre (1).

D'ailleurs, comme le château seul nous intéresse, nous devons rechercher uniquement si ses constructions, circonstances et dépendances, comportaient les belles sculptures qui vous sont soumises.

Les aliénations successives du domaine vont nous renseigner là dessus.

En 1772, la « jolie maison seigneuriale de l'*Epinoix* » était vendue chez Turbert, notaire à Amiens (2). Il va sans dire que ce mot maison a ici son sens ancien, qu'on retrouve dans : *maison royale* pour château royal, *maison du Seigneur,* le temple de Jérusalem, *maison de Dieu,* l'Eglise,

(1) Citons cependant : V. de Beauvillé ; *Rec. de docum. sur la Pic* Imp. nat. 1886 ; 2e partie, p. 113 et ss. — *Arch. dép. Somme :* série C, 979, liasse, et *Invent. somm. des Arch. Somme ;* Amiens, Redonnet, 1892, p. 23. — A. Janvier, *Pet. hist. de Pic. ;* Amiens, Douillet, 1884 vo pestes. — Baron X. de Bonnault d'Houët ; *Pic. hist. et mon. :* Amiens, Yvert et Tellier, 1900-1903 ; t II, p. 92, Article sur Castel.

(2) « Terre et seigneurie de l'Epinoix, placées entre Amiens « et Montdidier, consistant en une jolie maison seigneuriale, « beaux jardins, fossés, chasse, pêche..... 266 arpents de terre labourable, 13 arpents et demi de bois, 15 arpents de prés, à vendre chez Turbert, notaire à Amiens ». Aff. de Picardie, 1872.

etc. La désignation de cette demeure et de ses dépendances ne laisse aucun doute à ce sujet.

En 1788, le seigneur de l'Epinoy était M. Delaître, écuyer, ancien contrôleur des guerres. faisant partie de l'assemblée du département de Montdidier dans l'ordre du Tiers-Etat (1).

Lui aussi devait bientôt se trouver dans la nécessité de vendre le domaine, et même les meubles garnissant le château et la ferme (2).

Cette adjudication eut-elle lieu? Nous l'ignorons. Toujours est-il que, en 1790, le domaine était de nouveau mis en vente, sur l'estimation de 69.827 livres, avec cette observation alléchante : « Il y a toutes sûretés pour les acquéreurs qui « sont dans le cas, en l'affermant, de retirer plus « de mille écus de revenus » (3).

(1) Alman. de Pic. 1788. — Un M. de Ville, Sgr de l'Epinoy, émigra péndant la Révolution. V. de la Gorgue-Rosny ; Recherches généalogiques ; V° Ville.

(2) « Vente de la terre et seigneurie de l'Epinoy, situées près « de Moreuil, entre Amiens et Montdidier. Cette terre consiste « en château bien bâti, fermé, moulin à huile, bois, prés, « viviers et terres labourables, le tout comprenant trois cents « journaux et plus. Il y a toutes facilités pour l'acquéreur avec « qui on pourrait s'arranger pour les meubles qui se trouvent « dans la ferme et le château. — S'adresser, à Amiens, à « M. Caumartin, procureur, rue des Sergents ». *Aff. de Pic.*, n° du 15 mars 1788.

(3) « ..... S'adresser pour plus amples éclaircissements au « château de l'Epinoy, ou au sieur Bidoire, concierge, et à « Montdidier, à Me Coffin, procureur poursuivant ». *Aff. de Pic.*, n° du 3 avril 1790.

L'affiche de Picardie ne contient qu'une désignation sommaire des immeubles mis en vente. M. Pinsard, a eu, comme toujours, l'extrême obligeance de nous communiquer le placard détaillé de cette vente. Nous croyons devoir le reproduire ici *in extenso*, parce qu'il donne une idée très nette de ce que pouvait être un domaine seigneurial alors, au double point de vue du rapport et de l'agrément.

La terre et seigneurie de L'EPINOY *près Moreuil*, A VENDRE *par forme de licitation au bailliage de Montdidier*.

« *Cette terre est située à quatre lieues de* « *Montdidier et à pareille distance d'Amiens,* « *très près de la grande route qui conduit à ces* « *deux villes, entre lesquelles il y a une corres-* « *pondance journalière. Elle consiste en* :

« 1° *Un très beau* château *bien situé, composé* « *d'un corps de logis, cour et jardin ; quatre* « *pavillons aux quatre angles dudit château et* « *deux ailes très conséquentes, le tout bâti* « *nouvellement en mansarde, couvert en ardoises;* « *une très belle cour fermée par une grille, un* « *enclos superbe composé de potagers, bosquets,* « *terres en labour, plan, voiries, allées boisées,* « *très belles charmilles ; superbe et très vaste* « *ferme tenant audit château, formant quatre* « *faces dans le contour d'une vaste cour, dans* « *le jardin de laquelle se trouve un* colombier à

« pied (1). *La plus forte partie des bâtiments est*
« *neuve et très bien conditionnée ; le tout fermé*
« *de murs de pierre de taille et de fossés pleins*
« *d'eau et contenant en totalité 13 journaulx,*
« *46 verges.*

« 2° *Une pièce de 252 j. de domaine fief, y*
« *compris 11 j. de bois prêts à couper.*

« 3° *14 j. de bois, dud. domaine fief, tenant...*

« 4° *4 j. 43 v. terres labourables dud. domaine*
« *fief, tenant.....*

« 5° *3 j. 75 v. de prés de domaine fief, tenant...*

« 6° *9 j. de terre, de domaine en roture, nou-*
« *vellement plantés en bois, tenant.....*

« 7° *5 j. de domaine en roture.*

« 8° *5 j. 89 v. de prés, de domaine en roture,*
« *tenant.....*

« 9° *4 j. 1/2 de terre labourable, au terroir de*
« *Thennes à peu de distance du bois d'Espinoy,*
« *sur lesquels il y a une quantité considérable*
« *d'arbres fruitiers.*

« 10° *1 j. terre à labour, tenant.....*

« 11° *179 v. de prés.*

« 12° *Un* moulin à faire huile, *bâti nouvel-*

(1) A. de Francqueville ; *Notes sur quelques colombiers de Picardie*, Amiens, Yvert et Tellier, 1910, p. 23 et 24 : « à « l'inverse de la volière ne comprenant que peu de boulins « (nids) et qui est placée sur quatre piliers et fait corps avec « les bâtiments de la ferme, le colombier à pied a des boulins « jusqu'au rez-de-chaussée en nombre illimité. Le droit d'avoir « un colombier à pied n'appartenait qu'aux seigneurs haut- « justiciers et aux seigneurs de fief ayant censive ».

« *lement et assis sur une partie des 252 j. de*
« *l'art. 2, vis à vis le chemin du château de*
« *l'Espinoy* (1).

« *Plus le Seigneur de l'Epinoy a droit d'exiger*
« *que, toutes les fêtes et dimanches, les Reli-*
« *gieux de Moreuil viennent célébrer la messe*
« *en la* chapelle *située au château de l'Epinoy.*

« *Cette terre relève de la Seigneurie de Moreuil,*
« *envers elle chargée de très peu de chose, sauf*
« *le droit dû, suivant la coutume de chaque*
« *mutation.*

« *La première publication d'audience se fera*
« *le vendredi, 11 avril 1790.*

« *Estimation de 69.827 livres* ».

Depuis, le temps a marché.

De la superbe et très vaste ferme il ne reste aujourd'hui que des batisses délabrées qui, avec les terres en dépendant, le tout d'une contenance totale de 34 hectares, ont été, une fois encore, vendues en 1905 (2).

Le colombier à pied, le moulin à faire huile, la chapelle ont été rasés ; une végétation folle a comblé les fossés et les viviers.

(1) « Dans le canton de Moreuil le *journal* ou *arpent* con-« tenant cent verges carrées était de 42 ares 91 centiares ». L. Gaudefroy, *Mesures anc. à Amiens*; Paris, Gamber, p. 19.

(2) Vente par adjud. en l'étude de Me Masson, notaire à Montdidier, le lundi 6 mars 1905. — Dans la vente de 1790, la contenance totale du domaine était de 313 journaux, 72 verges, soit 138 hect., 52 ares, 72 centiares.

Et, ironie du sort! les seuls souvenirs de la *jolie maison seigneuriale de l'Epinoix* survivent en une allégorie narquoise de sa grandeur et de sa décadence : un Hercule et un rébus de Picardie.



NOTE

Sur les Vieilles Caves d'Hornoy

Par M. G. Beaurain

Il y a plus d'un demi-siècle que l'auteur anonyme de l'opuscule ayant pour titre : *Bourg d'Hornoy* (1), y a signalé des souterrains voûtés. Mais outre que l'opuscule est aujourd'hui assez rare, une simple mention incidente, perdue au bas d'une note (2), ne répond plus à nos besoins de précision dans le détail. Il est si vrai d'ailleurs que la mention était insuffisante que nul, jamais, ne semble être venu contrôler sur place l'importance de ces substructions et n'en a autrement parlé, alors que les souterrains-refuges et les caves faisaient ça et là l'objet de notes et d'études assez nombreuses déjà (3).

(1) 32 pages in-4°, n° 5623 de la *Bibliogr. du dép. de la Somme*, par H. Macqueron, S. l. d. mais divers rapprochements permettent de dater l'opuscule de 1848 ou 1849.

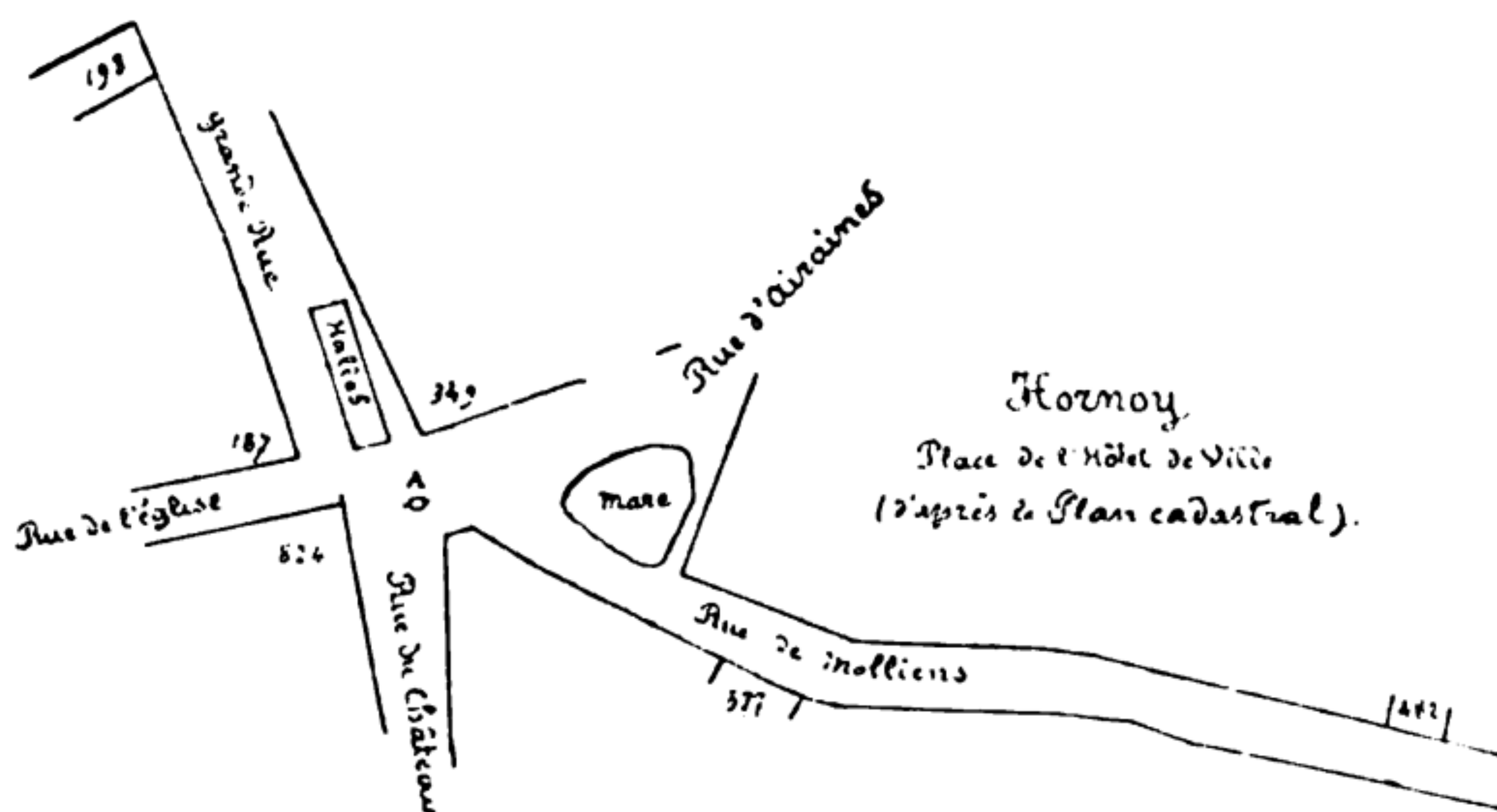
(2) ... « Ajoutons que, sous une autre maison peu éloignée des précédentes, existent plusieurs souterrains voûtés, dont l'un s'enfonce brusquement à plus de dix mètres sous le sol ». (p. 17, n° 3). Il s'agit là, soit de la cave 187, soit de la cave 824 ci-après décrites.

(3) *Bibliogr.* H. Macqueron, nos 313, 324, 5207, 5602, 5612, 5703,5867, 8102 à 8108, 8412 à 8414, 8911, 9076, 9292, 9293.

Pour plus d'exactitude et de fixité, nous désignerons chacune des caves que nous allons décrire par le numéro du plan cadastral que porte l'immeuble dont elle dépend.

* * *

On ne connaît que six caves. Celles dont les maisons portent au cadastre les n°s 198 et 577, ont été très modifiées. Au n° 577, la cave se poursuivait sous ce qui est aujourd'hui un immeuble voisin dont elle a été séparée par un mur derrière lequel elle a été utilisée comme fosse d'aisance. On prétend qu'elle allait aboutir au puits de la place publique (A de l'extrait du plan cadastral ci-joint) ce qui n'a pas d'autre justification qu'une



Extrait du plan cadastral d'Hornoy.

tradition assez vague. Ces deux caves sont aussi les moins profondes — environ vingt marches et cinq mètres sous sol. Elles sont entièrement voûtées suivant un système que nous décrirons plus loin, à propos de caves mieux conservées et plus intéressantes.

* * *

La cave du n° 482 n'a jamais été voûtée. C'est la carrière de craie vive et fruste dans laquelle on parcourt, parallèlement à la rue, environ seize mètres qui conduisent au-delà de la maison suivante. Sa profondeur est de sept mètres. A peu de distance, à gauche, dans un enfoncement, se trouvait l'amorce d'un puits — sorte de cachette peu profonde aujourd'hui comblée.

On descendait dans cette cave par un escalier qui appartient aujourd'hui à la maison précédente. Cet escalier présente cette particularité que les marches en sont usées non point au milieu, mais de chaque côté, comme si un long va et vient y avait été pratiqué jadis. Il est fermé au bas par un mur, ce qui fait que la cave demeura de longues années inaccessible et oubliée. Ce fut seulement en 1889-1890 qu'un nouveau propriétaire la rechercha et fit creuser un escalier de vingt-huit marches, dans la cour même de la maison et un couloir de dix mètres quarante, ce qui donne aujourd'hui à la cave un développement de vingt-six mètres quarante centimètres.

*
* *

La cave n° 349 est voûtée et muraillée seulement dans la partie supérieure et jusqu'à la marne. Ensuite le couloir, taillé à même la marne, conduit par un plan incliné à une vingtaine de mètres dans une vaste chambre carrée, haute de trois à quatre mètres, munie d'un pilier central de soutènement qui a été conservé dans la craie lors du déblai. Cette chambre s'avance de quelques mètres sous le sol de la place publique.

La cave a une profondeur de dix mètres et quarante deux marches. Outre sa profondeur, sa disposition si originale, son état absolument primitif, sans remaniements, nous verrons que cette cave est la seule dont les *graffiti* permettent d'attribuer à ces substructions d'Hornoy une date approximative.

*
* *

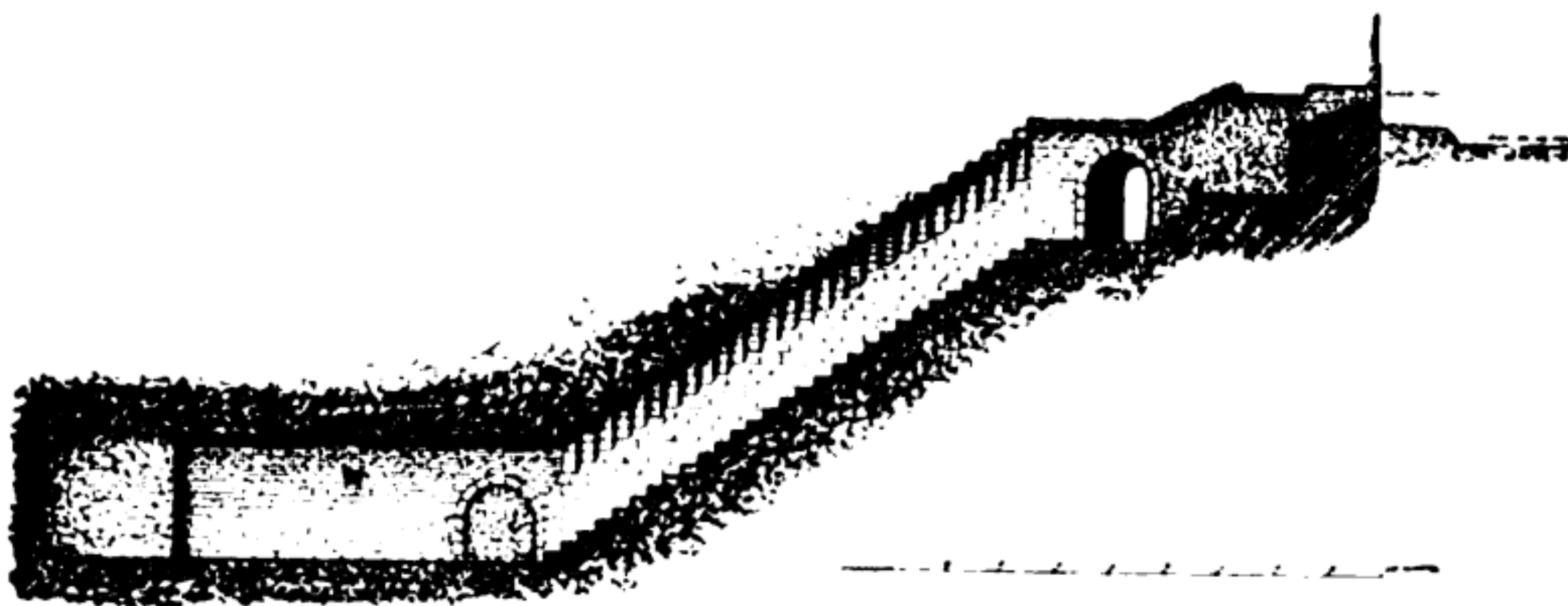
La cave n° 187 présente un curieux dédale avec ses trois escaliers, dont les deux anciens abandonnés et aveuglés, ses refends, murs et piliers de soutènement, ses caveaux, ses nombreuses niches. Mais par suite, elle est très remaniée, au moins dans la partie haute où l'on accède par douze marches. Après un détour, on arrive à un nouvel escalier de vingt-huit marches, voûté, terminé par un caveau de six mètres quarante où

la maçonnerie est subitement interrompue en pleine craie. Ce caveau est à une profondeur d'environ huit mètres et le souterrain entier présente un développement de trente cinq mètres. L'escalier et le caveau sont entièrement en dehors de l'immeuble et sous la rue de l'église.

Des infiltrations d'eau faisaient de ce caveau, quand j'y suis descendu, un véritable cloaque.

*
* *

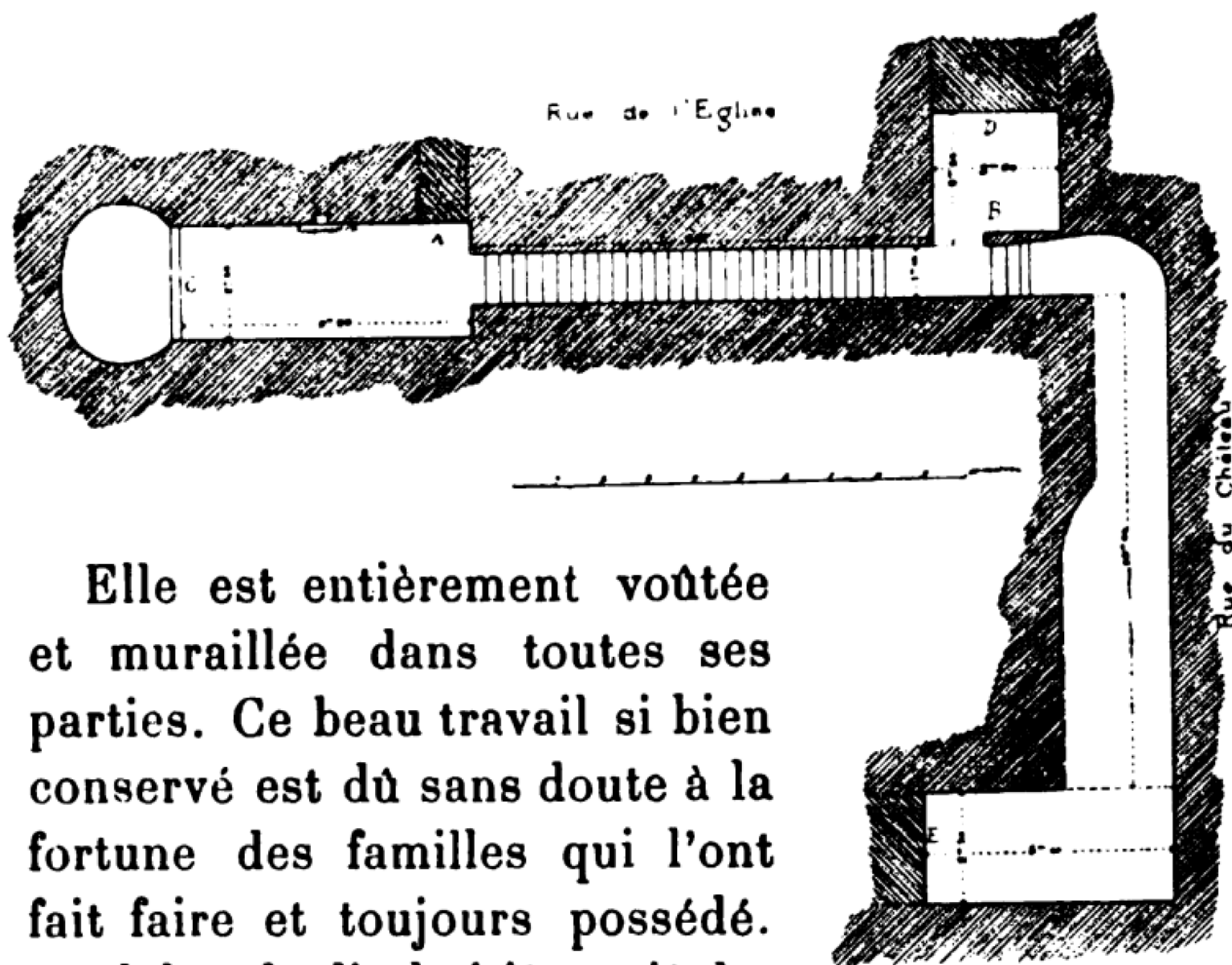
La cave précédente est la seule qui soit humide. Toutes les autres sont remarquablement sèches et saines et notamment celle du n° 824 qui est la plus belle de toutes. Elle est aussi la plus vaste, son couloir, coudé deux fois, offrant un dévelop-



1. Cave à Hornoy.

pement de quarante-trois mètres. Ses quarante-quatre marches et quelques plans inclinés conduisent à une profondeur de huit mètres. A cause de son état parfait de conservation et de l'absence

complète de remaniements, nous avons pris cette cave comme type et nous en présentons un plan coté et une coupe du principal couloir.



2. Cave à Hornoy.

Elle est entièrement voûtée et muraillée dans toutes ses parties. Ce beau travail si bien conservé est dû sans doute à la fortune des familles qui l'ont fait faire et toujours possédé. Au début du dix-huitième siècle, la maison appartenait à messire Claude-Louis Vaquette, écuyer, conseiller du Roy, seigneur du Cardonnoy, et à sa femme, Catherine Le Gillon, dame du Grostizon. Peut-être cette maison était-elle le chef-lieu d'un petit fief dit « le fief de Maison (1) » relevant de la châtellenie d'Hornoy. Elle fut vendue par acte de Me Locquet, notaire, à Hornoy, du 18 octobre 1718, à Jean Sellier, chirurgien. Les Sellier la

(1) Le « fief de la Maison » contenait 53 journ. 34 verges 1/4. Il était le 5e, eu égard à l'importance, sur les 10 fiefs d'Hornoy. (Pap. du château d'Hornoy, Terrier.)

transmirent par alliance aux Jumel dont une représentante vient de la léguer à Mgr Dizien, évêque d'Amiens.

Cette maison était chargée d'une curieuse redevance. Lorsque le seigneur d'Hornoy, qui possédait la haute justice, faisait pendre un criminel, le propriétaire était tenu de fournir l'échelle (1).

Le principal couloir dont la coupe est ci-jointe, longe la rue de l'église, parallèlement à celui de la cave précédente (n° 187). On pourrait supposer que les deux caves, qui sont identiques, de même profondeur, possédaient autrefois une communication par la baie aujourd'hui aveuglée, au point A du plan. Nous avons pratiqué, dans le mur de cette baie, un trou qui permet de constater, derrière, l'existence en effet de matériaux de remblai. Il faudrait déblayer pour élucider la question et ce serait un assez gros travail. On irait probablement d'ailleurs au-devant d'une déception, car il faut remarquer que la cave 187, de l'autre côté de la rue, n'a pas trace d'ouverture au point correspondant. Il est donc plus probable que cette baie du point A donnait anciennement accés dans un caveau semblable à celui qui sub-

(1) .. « Laquelle maison doit de censive 7 sols et une échelle si on venoit à faire justice ». (Pap. de la famille Jumel, d'Hornoy, communiqués par M. Charles Copineau, juge au tribunal civil de Doullens, usufruitier de la maison. C'était l'usage de fournir une échelle à chaque exécution (Cf. Arch. Ville d'Amiens, CC. 157. f° 88 v°).

siste à l'étage supérieur, en B, mais il reste alors toujours à expliquer comment et pourquoi on a pris la peine de remblayer et d'aveugler la baie.

En C, on pouvait imaginer aussi que le souterrain se prolongeait beaucoup plus loin. Mais l'ouverture que nous y avons aussi pratiquée dans le mur de fond, détruit toute légende en laissant voir le travail de creusement arrêté à quelques mètres derrière le mur.

Il est probable qu'il en est de même en D et en E.

*
* *

Les caves muraillées et voûtées, le sont toutes de façon uniforme. Elles remonteraient donc à une même époque. C'est un petit appareil en craie, d'une régularité parfaite. La brique est totalement absente des parties anciennes, et là où on la trouve, elle décèle aisément un remaniement postérieur et même moderne. Ceci s'explique puisque, après quelques mètres de déblai, on trouvait le banc de marne et qu'on pouvait l'utiliser en taillant l'appareil au fur et à mesure.

On ne peut affirmer pourtant que le travail ait toujours été fait ainsi sur place. Les parties hautes sont plus ou moins effritées et patinées mais, dans les parties basses, la pierre est à l'état de neuf et on y distingue, notamment dans cette belle cave n° 824, des marques de tâcherons. Ces marques de tâcherons sont intaillées en

traits parallèles simulant des chiffres romains. Le chiffre IIII comporte encore quatre traits non reliés entre eux. Seul le cinq a la forme classique du V. Je n'ai pas relevé de chiffres supérieurs au V. Ces marques sont disséminées sans ordre d'assises.

Là où on s'est dispensé de voûter — dans les caves 482 et 349 par exemple — c'est que la carrière présentait une solidité particulière. Au n° 349 surtout, dans cette admirable chambre carrée du fond, la pierre est étonnamment homogène et forte. Aussi est-il manifeste que l'ouvrier s'est joué avec elle. Sur cette vaste chambre dépourvue de voûte et qui s'avance sous la rue, toute une maison est construite — hôtel, café avec une autre cave moins profonde, — et les véhicules circulent depuis des siècles.

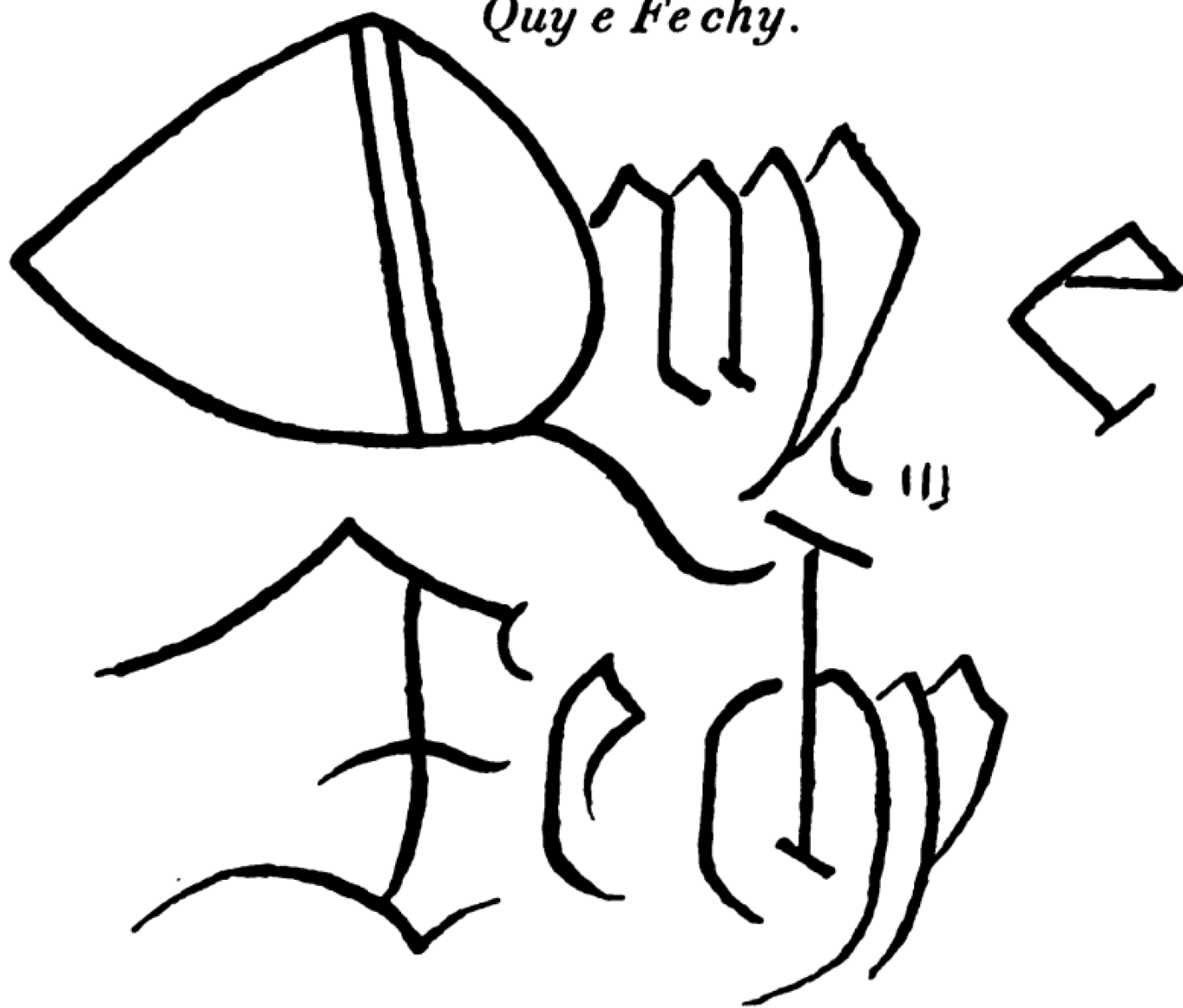
Les escaliers sont généralement droits, sans coudes ni tournants sauf au n° 577 où il a pu être remanié et au n° 349 où encore on a fait coïncider le coude avec un palier. Ils sont voûtés marche à marche. La voûte est donc une suite d'arcs en plein cintre en retrait l'un sur l'autre dans le plan vertical et dans le plan horizontal. Les angles sont abattus en biseau. C'est le seul ornement de ces voûtes qui portent en elles-mêmes leur beauté : régularité, solidité, fini du travail.

Il est difficile d'assigner une date à ces substructions. On sait, par la *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy,* que Hornoy fut pillé par les Bourguignons et les Anglais, en-

tre autres fois en 1417 (1). Y a-t-il une relation de cause à effet entre cet épisode de la guerre de cent ans et le creusement des caves que nous décrivons ? C'est une question.

La cave 824 porte, en *graffitti*, les deux dates : 1773 et 1743, la cave 349 nous fournit les dates 1700, 1780, 1781, et enfin, un membre de phrase en caractères gothiques. On y lit sur deux lignes :

Quy e Fe chy.



(1) « Du Marle (Le chroniqueur n'a retenu du nom latin d'Aumale : *Alba Marla*, que la finale). On disait du reste couramment en français Albemarle » (Semichon, *Hist. d'Aumale* I, 40)... « de là s'en allèrent à Hornoy et ou beau pays de Vimeu tenir « les camps, pilier et rober tout ce qu'ilz y trouvèrent » (Ed. Morand, de la Société de l'Hist. de France, 1876, I, 297). L'incendie du bourg et de l'église d'Hornoy à cette date, est confirmé par les notes du P. A. Lenormand (Ed, P.-L. Limichin, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. du Vimeu*, Tirage à part, Reims, Impr. Centr., 1910, p. 43).

Il importe peu de savoir si l'auteur de ces quatre petits mots fut sérieux ou plaisant et de rechercher ce qu'il a bien pu vouloir dire. L'inscription n'est signée d'aucun nom et, le serait-elle, que nous n'en serions sans doute guère plus avancés. Ce qui importe, c'est l'inscription elle-même, la forme de ses lettres surtout qui permet de la dater approximativement de la première moitié du seizième siècle.



DEUX CLOCHETTES

DU XVIe ET DU XVIIe SIÈCLE

Note par M. A. DE FRANCQUEVILLE.

Les petites cloches portatives, en usage depuis les temps les plus reculés, furent connues sous différents noms : tintinnabula, sonnettes, tintenelles et les picards les baptisèrent *cloquettes*.

Les clercs s'en servaient pour les cérémonies religieuses, les particuliers les avaient toujours sous la main pour appeler leurs serviteurs. Aussi leur reproduction est-elle fréquente dans les peintures anciennes (1), et leur nom se retrouve-t-il dans maints inventaires (2) et vieux documents. Un accord de 1365, entre la paroisse et le chapitre de Long, dit : « Item ont et puent avoir une cloquette pour sonner à Dieu-lever ». (Elévation) (3).

Mais c'était surtout le *cloqueman*, le clocheteur public qui agitait ce petit instrument de bronze pour recommander les défunts aux prières des fidèles. « Le ville d'Amiens doibt pour le manoir Ligier le Cloqueman.. .. » nous apprend

(1) Une clochette à main du XVIIe siècle. Monseigneur Barbier de Montault, p. 2.

(2) Voir Havard ; *Dictionnaire de l'ameublement* au mo clochette.

(3) Etudes pour servir à un glossaire étymologique du patois picard.

le dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens de 1301, et une ordonnance de l'échevinage de la même cité note que le clocheteur « est tenu aller chacune nuict par la ville avec sa clochette recommander les trespassez....... ». Le brave homme..... ou ses successeurs, continua à sonner jusqu'à la suppression de sa charge arrivée en 1775 (1).

Certains villages picards furent plus heureux et ne virent que tout dernièrement disparaître ce fonctionnaire : Marquivilliers, Beaucamps-le-Vieux Crécy, Domart-en-Ponthieu. Quelques-uns le possèdent encore : « à Airaines, lisons-nous dans *Notre Picardie*, la confrérie de Saint-Roch existe toujours et son clocheteur, revêtu d'une dalmatique verte, ornée au centre d'une effigie de saint Roch, brodée en fils d'or », parcourt les rues pour annoncer le décès des confrères. Il en est de même à Lafresnoye. Mais le plus célèbre d'entre tous est celui d'Huppy qui porte une dalmatique et un haut bonnet pointu d'un rouge écarlate (2).

Ces sonnettes étaient sans doute parfois achetées à des fondeurs de passage, mais d'autres étaient bien de fabrication picarde comme nous l'indique cet acte : « le 31 mai 1721 ont été bénis le jour de Pâques avant la messe deux clochettes que

(1) *Id.*

(2) *Notre Picardie*, nov. 1906. Voir aussi : Clochette des morts, *Mém. de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXII, p. 341 et 365.

Monsieur de Graval, seigneur de Montonvillers, a fait fondre à Amiens des anciennes qui avaient été cassées, servantes aux processions et à l'administration des sacrements et aux sépultures..... Elles furent nommées par Léonor de Monsures et Marie Catherine Le Caron..... Léonor et Catherine » (1).

Quelques-unes sont connues et ont été cent fois imitées comme celle du séminaire de Reims, d'autres moins remarquables sont entrées dans les collections particulières. L'Exposition Universelle de 1900 en présentait de nombreux échantillons qui nous offraient les différents types employés depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. Mais elles attendent encore leur historien tandis que les joyeux carillons et les graves bourdons ont trouvé le leur depuis longtemps. Espérons qu'un des nôtres se livrera à cette étude avant que les derniers spécimens n'aient disparu; c'est dans ce but que j'ai recueilli ces notes. Cependant un de nos collègues, M. l'abbé Odon, nous a déjà signalé à Tilloloy une petite cloche de 1603 avec ornements et inscription (2).

Celles dont je vais parler et que j'ai dessinées jadis, sont l'une de la fin du XVIe, l'autre du XVIIe siècle. Il semble que cette époque se soit fait une spécialité de ce genre d'objet.

(1) Registre paroissial de Montonvillers.

(2) *Picardie historique et monumentale*, tome II, p. 228.

SONNETTE DE FOUENCAMPS

Canton de Boves

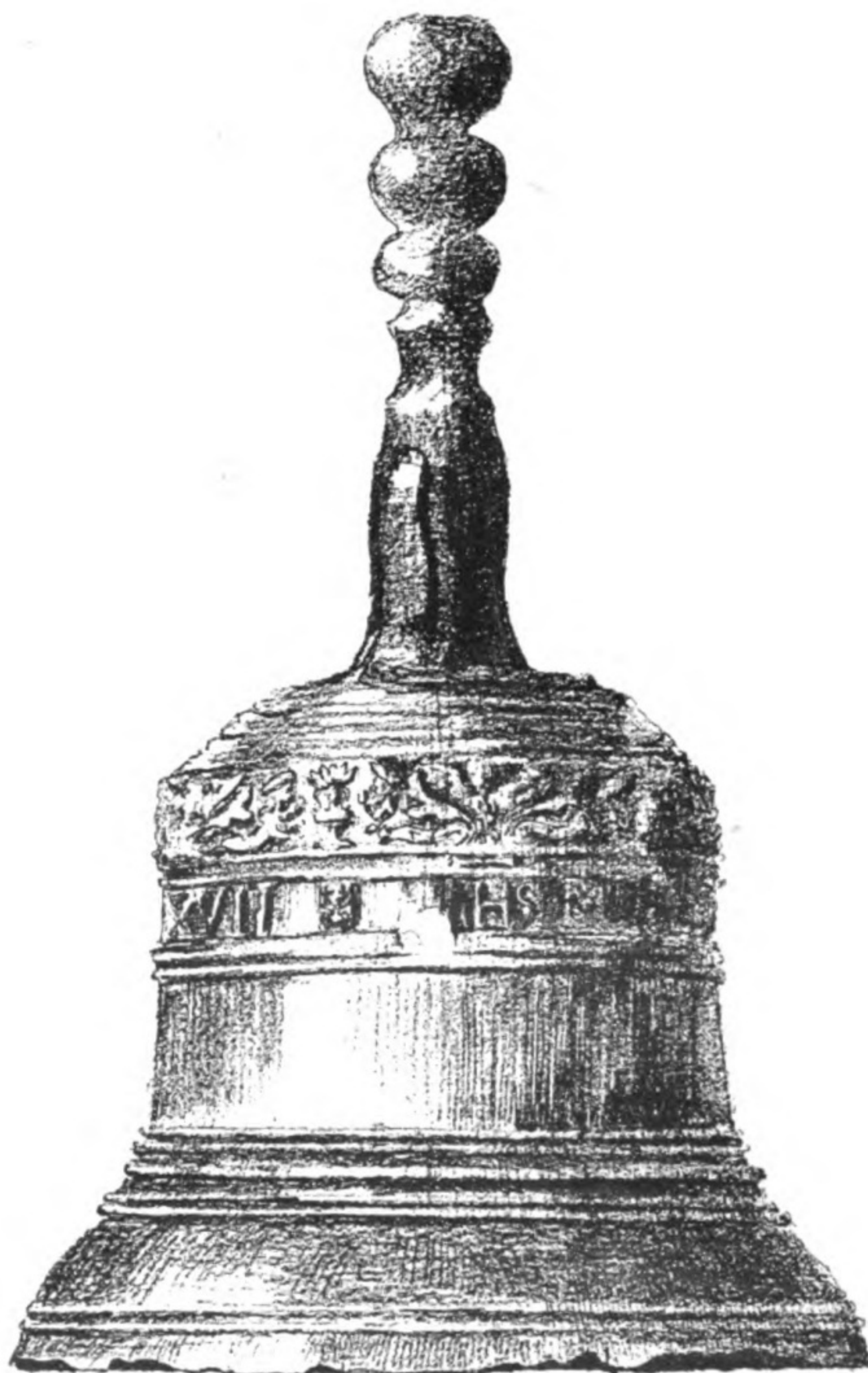
Cette *cloquette,* à la belle patine verte, est en bronze avec poignée de fer; sa hauteur totale est de vingt-six centimètres. Elle présente peu d'ornements : seulement quelques filets et, en haut de la robe, une guirlande offrant des sujets qui se répètent tout autour de la clochette. Nous y distinguons une tête d'angelot accompagnée de palmes et de banderoles se terminant par de grotesques petits personnages coiffés d'immenses chapeaux qui élèvent la main comme pour se chauffer à une sorte de brasero. Il s'agit là, sans doute, de motifs décoratifs souvent employés par les fondeurs et qu'on retrouverait sur d'autres objets du même genre.

Au-dessous se lit :

IHS MARIA AÑO MDL
XXXXVII

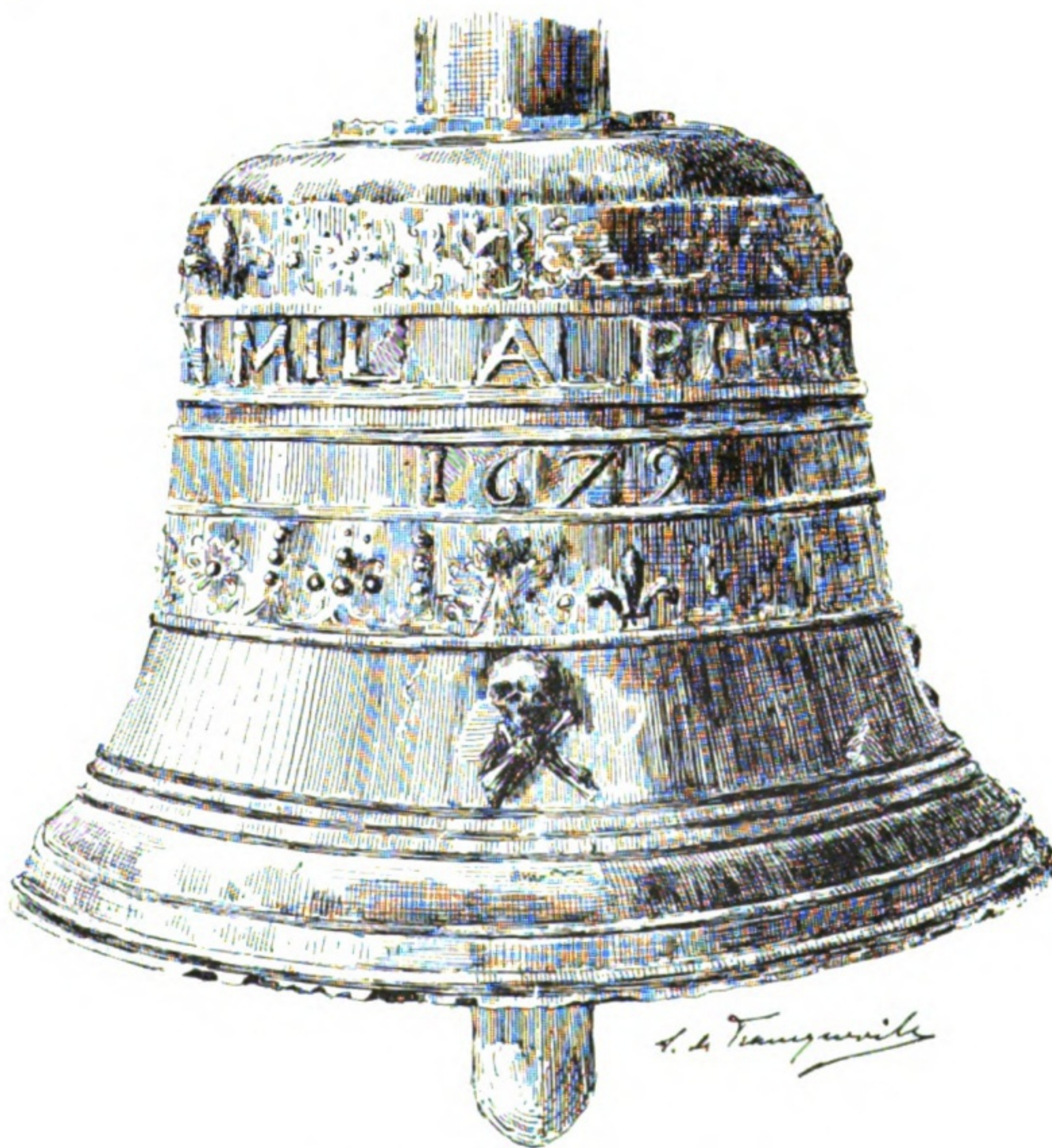
Un diablotin étrange sépare l'inscription.

Cette petite cloche a figuré dans les vitrines de l'exposition archéologique organisée par la Société des Antiquaires de Picardie en 1886, mais arrivée trop tard, elle n'a pu être cataloguée.



Clochette de Fouencamps.


UNIV.
OF
MICH.



Clochette de Merville-au-Bois



CLOCHETTE à MAIN de MERVILLE-AU-BOIS

Canton d'Ailly-sur-Noye

Cette petite cloche de bronze dont la robe a onze centimètres et demi de hauteur est ornée de dix filets. A la base du cerveau se déroule une frise ou couronne composée de fleurs de lys au pied nourri, de rosaces, de perles posées de différentes façons. Au-dessous se voit cette inscription :

A PIERRE ALLART FIS EN LAN MIL

et plus bas :

1679

Entre les deux filets suivants nous retrouvons la même décoration qu'au sommet ; en plus, sous la date, a été placée une feuille d'acanthe. Dans l'espace libre que nous trouvons plus bas et qui est plus large que les précédents, le fondeur a mis des têtes de morts surmontant des os posés en sautoir. Ces ornements funèbres sembleraient indiquer que notre cloche servait à quelque *cloqueman* lorsqu'il parcourait les rue du village pour annoncer undécès.

FRAGMENT D'UN VITRAIL

DU XVIe SIÈCLE

PROVENANT DE L'ÉGLISE SAINT-DENIS D'AIRAINES

Note par M. Hackspill

L'Eglise Saint-Denis d'Airaines, construite aux XVe et XVIe siècles, possède de larges croisées qui étaient autrefois garnies de belles et anciennes verrières aujourd'hui presque détruites ou remplacées par des vitraux modernes.

Parmi les sujets qui y étaient représentés, on remarquait l'Annonciation, l'Adoration des Mages, l'Enfance de Jésus, son Arrestation au jardin des Oliviers, sa Passion, etc., etc., agrémentés d'inscriptions gothiques qui complétaient toutes ces scènes.

Il subsiste encore deux de ces croisées auxquelles on peut voir des anciens morceaux de vitraux épars, boulversés, qui ont été rassemblés tant bien que mal et placés comme on a pu. Leurs inscriptions forment des mots sans suite. On peut néanmoins y lire le nom de Jehan Gallet, probablement un donateur, ainsi que la date de 1531.

Nous avons dessiné chez un habitant d'Airaines (1), le fragment du vitrail (dont le dessin

(1) M. Desenclos père, photographe et habitant d'Airaines en 1872, était possesseur de ce morceau de vitrail qu'il tenait de ses vieux parents ; il provenait, m'a-t-il affirmé, de l'Eglise Saint-Denis.



Fragment d'un vitrail de Saint-Denis d'Airaines.


UNIV. OF MICH.

est ci-joint) provenant de cette église paroissiale, et reproduisant un sujet relatif à la vie de saint Jean l'Evangéliste, le plus jeune des Apôtres.

Ces derniers, on le sait, dans les peintures ou sculptures du Moyen-Age, sont porteurs d'attributs distinctifs ; ainsi saint Jean tient ordinairement un calice surmonté d'un dragon (1).

Cet emblême, reproduit par les artistes, du XIIe au XVIe siècle, rappelle un épisode célèbre de la vie de ce saint, qui selon la légende, fut certain jour pris à partie par un prêtre idolatre nommé Aristodème.

Celui-ci lui dit qu'il croirait à son Dieu s'il avalait un calice rempli de poison.

Or saint Jean ayant accepté la proposition se signa préalablement et but la coupe empoisonnée.

Mais Dieu permit que la mort (sous la forme d'un dragon ailé) (2) s'échappât de la liqueur avant d'être bue et c'est ainsi que l'Apôtre subit sans péril cette terrible épreuve.

C'est la scène en question que reproduit, en partie seulement, notre fragment de vitrail. Nous voyons bien, placé derrière une galerie, le païen Aristodème, personnage barbu, coiffé d'un turban, vêtu de blanc, s'appuyant à une colonne de marbre, tandis que saint Jean se trouvait en face de lui, sur une autre portion du vitrail.

(1) On voit de même saint Jean avec son calice au portail occidental de la Cathédrale d'Amiens ainsi qu'à celle de Rouen et dans beaucoup d'autres églises.

(2) Le dragon ou reptile symbolise la force du poison.

On aperçoit en effet la main droite de l'Apôtre tenant le calice, duquel s'échappent ici, non pas un dragon, suivant l'usage établi alors, mais trois reptiles, particularité qui déroge sensiblement à la légende connue.

Nous voyons aussi la main gauche seulement d'un autre personnage, un spectateur sans doute, qui appartenait également à la partie gauche du vitrail.

La forme ancienne et caractéristique du calice représenté dénote bien le XVIe siècle, ce qui nous porte à croire que la provenance de ce fragment de verrière ne laisse aucun doute sur son authenticité.



A PROPOS D'UNE STATUETTE ANCIENNE

TROUVÉE A OISEMONT (SOMME).

Note par M. Oct. THOREL

Un de nos collègues non résidants, à qui la Société est déjà redevable de nombreuses communications, M. A. Hackspill, nous a dernièrement adressé la photographie d'une statuette ancienne fort remarquable, découverte jadis par lui à Oisemont, chez un maréchal ferrant qui la considérait comme une image de saint Eloi. On crut aussi y reconnaître une figure allégorique de la Force, à cause du costume guerrier dont elle est revêtue.

Le maréchal ferrant d'Oisemont vous paraîtra sans doute bien excusable d'avoir vu dans le personnage qui nous occupe le Saint Patron des forgerons. En effet, s'il est vrai de dire, avec le père Cahier (1), que « ce saint est le plus sou- « vent représenté avec un marteau, on le ren- « contre aussi, mais rarement, caractérisé par « une enclume ».

(1) P. CAHIER ; *Caract. des Saints* ; Paris, Poussielgue, 1867 ; V° Enclume, p. 347.

On a donc combattu cette identification avec juste raison, mais par des motifs qui donnent prise à la critique. « Il ne s'agit pas ici, disait-on, d'un Saint mais d'un guerrier ». Est-il besoin de rappeler que le cumul des deux qualités de guerrier et de saint n'est pas sans exemple (1). Témoin saint Firmin de Sébaste et ses compagnons, saint Victor, saint Maurice, saint Martin, pour ne citer que ceux-là (2).

Selon cet avis, ce guerrier personnifierait la Force, figure allégorique ayant pu contribuer à l'ornementation d'un mausolée d'abbaye.

Ce serait-là un fait bien exceptionnel, car, dans l'iconographie chrétienne, les Vertus Cardinales, dont est la Force, sont toujours, de même que les Vertus Théologales, incarnées en des femmes.

Spécialement, en ce qui touche les premières, contentons-nous de rappeler celles qui figurent au tombeau du Cardinal Hémard à la Cathédrale d'Amiens et à ceux des de Lannoy, tant à Folleville qu'ici, à l'Eglise Saint-Remi.

Il est vrai qu'au portail de notre Cathédrale nous voyons, dans un quatrefeuille, la Force « re- « vêtue d'une cote de mailles, le casque en tête, « l'épée à la main. Mais ce guerrier est une

(1) H. Delehaye ; *Les Saints militaires* ; Paris, Picard, 1909, et P. Monceaux, analyse dud. ouvrage, dans le *Journ. des Savants ;* Paris, Imp. nat., août 1910, p. 346 et ss.

(2) J. Corblet ; *Hag. du dioc. d'Amiens :* Paris, Dumoulin, 1874, *passim.*

« femme, comme le prouve la longue robe qui « descend jusqu'à ses pieds » (1).

Bien que, d'ordinaire, la Force soit représentée symboliquement par une femme arrachant le monstre de la tour, nous ne contesterons pas que l'épée, l'enclume et le lion soient des attributs qui lui sont habituellement consacrés. Mais alors un seul d'entre eux, et très rarement deux, accompagnent la Vertu Cardinale.

Or ici les trois attributs se trouvent réunis, et alors l'identification du personnage devient tout-à-fait lumineuse.

Nous sommes en présence de saint ADRIEN qui, dit Corblet, « est représenté tenant une épée, « parce qu'il était officier, avec une enclume sûr « laquelle les bourreaux lui coupèrent les mains « et les pieds, et avec un lion parce qu'il fut livré « à cette bête féroce ».

Ainsi encore apparaît-il sur une médaille, conservée en notre musée et dont le savant auteur donne un dessin (2), et au grand portail de l'Eglise Saint-Germain, à Amiens. Un fragment de vitrail conservé au Musée de Picardie représente aussi saint Adrien avec ces caractéristiques (3).

(1) E. MALE ; *L'Art. relig. du* XIII*e siècle en France* ; Paris, Leroux, 1898 ; p. 164.

(2) J. CORBLET ; *op. cit.*, T. IV, p. 128 et 129.

(3) Le guerrier nimbé est couvert d'un casque à visière relevée et surmonté de longues plumes. Sur sa cuirasse de fer damasquiné flotte un manteau rouge. Les deux mains sont gantées de fer. La droite tient une longue épée dont la pointe est en bas ; la gauche porte l'enclume. Comme fond, paysage sans intérêt.

Naguère, notre collègue, M. Garnier, n'a donc pas hésité à reconnaître un saint Adrien dans une statuette de l'Eglise de Namps-au-Val, présentant avec celle d'Oisemont une grande similitude : Hauteur $0^{m}50$; la main droite tient une épée (brisée), la gauche est appuyée sur l'enclume, le lion est couché devant le Saint avec une patte posée sur un écu vierge (1).

Citons enfin le saint Adrien, provenant en dernier lieu de la maison dite des vicaires, sise à Amiens, rue Saint-Leu, n° 47, et qui, depuis une année environ, est déposée dans la Salle des Antiquités de notre musée (2).

Dans ce petit bas-relief, très détérioré, se découvrent encore très nettement les trois attributs précités. Signalons toutefois, comme différences importantes, qu'au lieu du bonnet à revers, le Saint porte un chapeau à grande plume et qu'il a pendue à son côté et au-dessus de sa cuirasse, la tassette, cette bourse si en usage à la fin du xve siècle et au commencement du xvie.

Mais ici une observation nous semble s'imposer.

Le Père Cahier (3) et, après lui, M. E. Mâle (4) inclinent à penser que le lion ne serait pas, dans

(1) J. Garnier ; *L'Eglise de Namps-au-Val* ; Mém. Soc. Antiq. Pic. T. V, p. 251.

(2) V. *notre registre des Séances*. 20 avril et 8 juin 1909.

(3) P. Cahier ; *op. cit.*, T. II, p. 512.

(4) E. Male ; *L'Art religieux de la fin du Moyen-Age en France ;* Paris, A. Colin, 1908 ; p. 199.





St Adrien.



les représentations de saint Adrien, le symbole de la force et du courage, mais un animal héraldique, emprunté au blason flamand. Dès lors, il conviendrait de n'accorder à saint Adrien que l'enclume comme caractéristique essentielle ; mais l'adjonction de l'épée d'officier à l'enclume différenciera toujours saint Adrien de saint Eloi, qui, de plus, portait presque toujours les insignes épiscopaux.

Cela dit, quelle peut être la provenance de la statuette soumise à votre examen ? Il est d'autant plus difficile de se prononcer à ce sujet que ses petites dimensions et son poids relativement léger ont pu permettre de la transporter facilement d'un point fort éloigné d'Oisemont.

De plus, au xve siècle, saint Sébastien, saint Antoine, saint Roch et saint Adrien, se partageaient la vénération de toute la Chrétienté. Ainsi en est-il à Abbeville, où, en 1458, on représente un mystère intitulé : *Les Jeux de Monsieur Sainct-Adrien* Néanmoins Corblet ne mentionne ni dans l'Abbevillois, ni dans le Vimeu, aucune statue, verrière ou miniature s'appliquant à saint Adrien (1).

Dernière question : Quelle date assigner à la statuette d'Oisemont ?

A coup sur, il ne peut être ici question d'une de ces statues que, au rapport de Corblet, le chanoine Adrien de Hénencourt, fit exécuter, en

(1) J. Corblet ; *op. cit.*, p. 128.

l'honneur de son patron, pour diverses églises du diocèse.

Les statuettes ou bas-reliefs d'Oisemont, de Namps-au-Val et d'Amiens, sont incontestablement antérieures à Adrien de Henencourt.

« Au XVe siècle, dit judicieusemant M. E. Mâle, « il semble que les Saints qui ont longtemps « dominé l'humanité, se rapprochent d'elle avec « bienveillance. Ils adoptent les modes du règne « de Charles VI, de Louis XI, de Louis XII. Le « merveilleux saint Adrien du vitrail de Conches, « ce jeune soldat aux cheveux blonds est un « héros des guerres d'Italie. C'est de Milan peut- « être qu'il a rapporté ce bijou d'or qui orne son « bonnet » (1).

Cette recherche dans l'habillement, cette coquetterie, nous les retrouvons précisément dans la statuette d'Oisemont. Aussi, épousant en cela l'opinion de M. Hackspill, notre correspondant, nous inclinons à penser qu'elle est contemporaine du règne de Charles VIII (1483-1498), d'autant plus que son faire général rappelle singulièrement celui de l'histoire de saint Firmin aux clotures du chœur de la Cathédrale d'Amiens, au quel notre confrère M. G. Durand assigne la date de 1489.

Mais si sur ces questions de provenance et de date nous ne pouvons émettre que des hypothèses, en revanche, sur l'identification du personnage,

(1) E. Male ; *op. cit.*, dans l'avant-dernière note, p. 160.

objet de cette étude, le doute ne nous paraît pas possible.

Il n'est ni un saint Eloi, ni un homme de qualité ou un guerrier symbolisant la Force, mais bien saint Adrien, le martyr de Nicomédie, fêté le 8 septembre, dans les plus anciens bréviaires amiénois du Moyen-Age.



OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 3e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1910

I. Le Ministère.

1° Annales du Musée Guimet ; bibliothèque d'études, T. XXI. — 2° Journal des savants, juin, juillet et août 1910. — 3° Les Chrétiens et l'empire romain, par E. Guimet. — Lucien de Samosate, par E. Guimet. — 4° Revue de l'Histoire des religions, LX, 3, LXI, I. — 5° Revue des études grecques, XXIII, mars-juin 1910. — 6° Revue historique 35e Année, CIV, II, juillet-août, 1910, CV, I, septembre-octobre 1910.

II. Préfecture de la Somme.

1° Conseil général, 1re session ordinaire de 1910, Rapports et Procès-Verbaux.

III. Les Auteurs.

1° M. P. Dubois. — Le Lycée d'Amiens, I ; les bâtiments anciens du Lycée. — 2° M. de la Farelle. — A propos du chevalier de la Barre. — 3° M. l'abbé Fourrière. — Revue d'exégèse mythologique, nos 107 et 108. — Les Israëlites en Grèce. — 4° M. R. Limichin. — Remarques pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Sélincourt. — 5° M. Plessier. — Trouvailles de Condren (Aisne). — 6° M. Oct. Thorel. — Calceolus mysticus et pharmaceuticus.

IV. Dons.

1° Mme Prarond. — A la Mémoire de M. Ernest Prarond (1821-1909) ; Notice par M. Alc. Ledieu. — 2° M. le Proviseur du Lycée. — Lycée national d'Amiens 1909-1910. Distribution des prix.

V. Acquisitions.

1° Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines. etc., fasc. 44. — 2° L'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons au XIe et au XIIe siècles, par M. Eug. Lefebvre-Pontalis. 2e livraison. — 3° Les Arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle, par C. Barrière-Flavy, T. III, Planches et Légendes. — 4° Paléographie Latine, par F. Steffens, édit. française de R. Coulon.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES
DE PICARDIE

ANNÉE 1910. — 4e TRIMESTRE.

Séance ordinaire du Mardi 18 Octobre 1910

Présidence de M. Oct. THOREL, président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, P. Cosserat, P. Dubois, Durand, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants, ainsi que MM. l'abbé Boquet, de Boutray et Commont, membres non résidants.

Correspondance

— Mme Ernest Prarond et M. Barbet-Massin remercient de leur admission en qualité de membres non-résidants.

— La Commission royale d'histoire de Belgique consent à un échange de publications.

— M. G. Durand communique une lettre de M. le Cte de Douville-Maillefeu, qui annonce la découverte d'un gisement préhistorique à Huchenneville.

— M. Choquet, notaire à Doullens, indique des fouilles qu'il serait utile de faire près de l'église Saint-Pierre, en la même ville.

— M. Thorel fait connaître un article d'Henri Maret, publié dans « Le Journal » du 5 septembre 1910, article relatif à la maison dite du Sagittaire.

— M. Deneux, architecte, délégué par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts pour tâcher d'obtenir la conservation du même immeuble, déclare qu'il espère arriver à un résultat satisfaisant.

— La Société polymathique du Morbihan adresse une circulaire relative à la législation à établir pour réglementer les fouilles archéologiques.

— M. Georges Beaurain propose l'impression du cartulaire de l'abbaye de Selincourt, dont il a une copie. — Sa lettre est renvoyée à la commission des impressions.

— M. Le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages suivants qui ont été offerts depuis la dernière séance :

1° Par M. Léon Plessier : *Trouvailles de Condren (Aisne)* ;

2° Par M. le Proviseur du Lycée : *Palmarès de la Distribution des Prix en 1910* ;

3° Par M. de la Farelle : *A propos du chevalier de la Barre* ;

4° Par M. l'abbé Fourrière : 1° *Revue d'exégèse mythologique* n° 108, et 2° : *Une émigration israélite. Les Israélites en Grèce* ;

5° Par M. P. Limichin : *Chroniques pour servir à l'histoire de l'Abbaye de Selincourt, ordre de Prémontré*, d'après le P. A. Lenormand ;

6° Par M. P. Dubois ; *Le Lycée d'Amiens. Esquisse historique*, I. — *Les bâtiments anciens du Lycée* ;

7° Par M. Hirmenech. — *Inscriptions dolméniques armoricaines.*

— Il faut aussi remarquer parmi les ouvrages déposés sur le Bureau :

1° Dans le Bulletin de la Société académique, etc., de Poitiers, une notice sur Lamarck et sa famille, par le colonel Babinet ;

2° La Paléographie Latine, par Franz Steffens, édition française de Remi Coulon ;

3° Dans les Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, T. LXII, 2. — Les carreaux céramés épigraphiques, par M. A. Blomme ;

4° Les Tomes IVe et Ve du Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise ;

5° Les Annales de la Société d'émulation de Bruges, T. LX. n° 3, où l'on trouve un éloge des publications de notre Société ;

6° Dans le 74e volume du Bulletin monumental, une notice détaillée et très intéressante, avec gravures, sur le château de Lucheux, par M. Ph. des Forts ;

7° Dans les Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai, une importante histoire de la sayetterie à Lille, par M. Maurice Vanhaeck ;

8° Dans l' « Archæologia », publiée par les Antiquaires de Londres (2e série, XI), des recherches sur des pointes de lances de l'âge du bronze, et sur des miroirs de même métal, etc., trouvés en Angleterre ;

9° Dans le Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville (1910, 1-2), les recherches de M. de La Farelle sur le chevalier de la Barre et celles de M. Cl. Brunel sur les biens que l'Abbaye de Saint-Valery avait en Angleterre, etc.

10° Un fascicule du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines comprenant les mots depuis Sibyllæ jusqu'à Stamnos ;

11° Des études sur la wède et l'indigo, dans les mémoires de la Société de Douai (3e série, X.) ;

12° Deux numéros du Bulletin de la Société du Vimeu ;

13° Le T. LXIV des Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, où sont signalés les souvenirs de l'acteur Talma, conservés au Musée de Péronne ;

14° La 2e livraison du T. I. de l'Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, etc., par M. E. Lefèvre-Pontalis.

— M. de Guyencourt déclare encore que deux margelles de puits en grès sont entrées au Musée, au mois de Juillet dernier. Elles sont d'origine amiénoise. Sur chacune d'elles est sculpté un écu chargé d'un chiffre marchand.

— Le 5 du mois d'Août s'est éteint, après une longue maladie, l'un des membres les plus estimés de notre Société, M. Emile Delignières, ancien président de la Société d'émulation d'Abbeville. — Auteur d'innombrables brochures relatives à l'histoire et à l'archéologie locales, M. Delignières a enrichi les publications des Antiquaires de Picardie de quelques études très remarquables, aussi la perte de cet excellent collègue sera-t-elle particulièrement douloureuse pour la Société toute entière, qui était fière de le compter parmi ses membres non-résidants.

— Le 6 Août, s'est présenté au Musée, M. Charles Carpentier, de Courbevoie (Seine), qui a exhibé un papier, signé « O. Briet ». — Cet acte exprimait la volonté du signataire d'offrir au Musée de Picardie : 1° Un gobelet en cristal gravé (18e siècle), où l'on distingue un chasseur, son chien, un cerf et un loup. Cet objet, qui devra être exposé comme don de M. Briet-Tarlé, fut demandé autrefois pour le Musée, par M. H. Dusevel. — 2° Deux tétradrachmes macédoniens en ar-

gent, au type d'Alexandre, offerts au nom du seul M. O. Briet. — M. Charles Carpentier a remis immédiatement ces divers objets, dont le Secrétaire perpétuel l'a remercié par lettre au nom de la Société.

— Le 22 du mois d'Août, MM. Dubois et de Guyencourt ont eu le plaisir de recevoir une délégation de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, qui se rendait en Angleterre, sous la direction de M. le chanoine Pottier. M. Dubois a fait aux touristes les honneurs de la Cathédrale, avec la science et le charme dont il est coutumier.

— Le 24 Août, la mort a enlevé à notre Société en la personne de M. Osc. Cosserat, un membre des plus bienveillants, à Messieurs Maurice et Pierre Cosserat, nos collègues résidants, un père vénéré, et à M. Ledieu, notre dévoué trésorier, un beau-frère affectueux. — La Société se fait un devoir de leur exprimer la part qu'elle prend à leur si légitime douleur.

— La Société doit encore déplorer la mort de M. P. Deleforterie, architecte, survenue le 4 septembre 1910, et celle de M. Augustin Durand, conseiller à la cour d'Amiens, qui trépassa le 19 septembre.

— M. Vasseur, entrepreneur à Amiens, a fait déposer au Musée de Picardie trois margelles de puits en grès, qui portent les armes des familles de May et de Louvencourt, et un écusson chargé d'un mortier d'apothicaire avec son pilon. —

M. Vasseur ajouta à ce don un corbeau, orné d'un mufle de lion, aussi en grès.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33198 au n° 33336.

Administration

— La Société, désireuse de participer à la souscription ouverte pour ériger à Abbeville un monument à M. Ernest Prarond, ratifie les mesures prises dans ce but par les membres du Bureau pendant les vacances.

— La Société se rend acquéreur de quelques dessins, exécutés par M. Polart, l'un de ses membres, d'après les relevés pris par lui dans un pavillon de l'ancien château des Saint-Simon, à Berny-en-Santerre.

— L'Assemblée est heureuse d'admettre La Ville de Corbie au nombre de ses membres non résidants Ce fait, absolument insolite, se produit pour la première fois depuis la fondation de la Société.

Travaux

— MM. Commont et Héren entretiennent la Société du gisement préhistorique qui vient d'être découvert à Huchenneville, par M. le Cte de Douville-Maillefeu. Un rapport écrit sera prochainement présenté sur le même sujet.

— M. Milvoy signale, dans une demeure installée dans le sanctuaire de l'ancienne église

Saint-Pierre à Doullens, une pierre tombale qui porte cette inscription :

Cy gist le corps de deffunt honnorable homme Anthoine Caverois ancien échevin de la Ville de Doullens qui a décédé le dix huit aoust 1700 et a fondé en cette église l'office de Saint Antoine à perpétuité.

Au-dessous figure un motif gravé représentant une tête de mort et deux tibias en sautoir. Autour de la dalle se déroule une guirlande de feuillage.

Une autre pierre tombale retournée se trouve dans la cour de la même habitation. — La Société vote une somme suffisante pour acquérir et faire transporter ces dalles au Musée de Doullens.

— M. Pierre Dubois demande que des démarches soient faites pour sauver la pierre funéraire en calcaire noir d'un seigneur de Fay et de sa femme, Jeanne d'Athies, qui se trouve dans le chœur de l'église de Fay (C^ton^ de Chaulnes).

— M. Brandicourt lit un fragment du Journal de voyage en France d'un Anglais, en 1789. Cet étranger, le d^r^ Rigby, a particulièrement remarqué à cette époque, dans notre région, la prospérité de la culture et la grâce des dames de Roye où il a séjourné.

— M. de Guyencourt présente, de la part de M. Hackspill, un portrait et une étude historique et généalogique sur Charles de Croÿ, duc d'Arschot, dont la famille était originaire de Picardie, puis la séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance ordinaire du Mardi 8 Novembre 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

Sont présents : MM. Brandicourt, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Guerlin, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Leroy, Michel, Milvoy, de Puisieux, Schytte et Thorel, membres titulaires résidants.

MM. de Boutray et Commont, membres non résidants, assistent à la séance.

Correspondance

— MM. le Maire d'Abbeville et le Président de la Société d'Emulation remercient la Société de sa souscription pour ériger un monument à Ernest Prarond, et invitent ses membres à l'inauguration de ce buste dans le parc d'Emonville, à Abbeville.

— M. Deneux, architecte des monuments historiques, déclare prendre en considération la requête de la Société en faveur d'une pierre tombale de l'église de Fay dont il fut question en la dernière séance.

— Sont déposés sur le Bureau les ouvrages suivants, qui ont été offerts :

Par M. Commont : 1° A propos d'éolithes ; silex présentant les apparences de la taille intentionnelle, à la base de l'éocène. — 2° A propos

d'éolithes ; industrie des graviers inférieurs de la haute terrasse de Saint-Acheul. — 3° L'industrie moustérienne dans la région du Nord de la France. — 4° Saint-Acheul et Montières ; notes de géologie, de paléontologie et de préhistoire.

Par M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais : Rapport sur les Archives départementales du Pas-de-Calais (1909-1910).

Par M. Ponthieux : 1° Notes biographiques sur les personnages dont les noms sont rappelés dans les inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon. — 2° A propos du bouquet provincial (1908) ; notes historiques sur la Compagnie d'Arc de Guiscard. — 3° La Bienfaisance à Noyon avant la Révolution, l'Aumône du Cloître. — 4° Guillaume Bouille, doyen du Chapitre de Noyon (1447-1476), notice biographique.

Par M. Thorel : 1° Un claveau en rébus de l'ancien château de l'Épinoy. — 2° A propos d'une statuette ancienne trouvée à Oisemont.

Par M. Guesnon : 1° Excursion historique à travers Arras, I-II, de la porte Saint-Michel au pont Saint-Vaast. — 2° Le hautelisseur Pierre Feré d'Arras, auteur de la tapisserie de Tournai (1402). — 3° Les congés de Baude Fastoul, trouvère artésien. — 4° La bataille d'enfer et de paradis (Arras contre Paris), poème inédit du XIIIe siècle. — 5° Publications nouvelles sur les trouvères artésiens, notices biographiques, textes et commentaires.

— Il convient aussi de remarquer :

1° Les spectacles populaires à l'entrée du légat d'Angleterre à Amiens (4 août 1527), par M. V. Jourdain, et, Morceaux choisis de patois picard des XVIIe et XVIIIe siècles par M. Héren. — Ces deux opuscules ont été édités par les Rosati picards ;

2° L'étude sur une sculpture en albâtre du musée des beaux-arts de Gand, publiée dans le bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, T. XVIII, 7 ;

3° Le Manuel d'archéologie préhistorique, etc., par M. Déchelette, T. II, avec appendices. — M. Déchelette y est en désaccord avec M. Jullian, au sujet des origines ligures de la Gaule ;

4° Un rapport absolument élogieux de M. Jullian sur les recherches préhistoriques de M. Commont dans le bassin de la Somme. — Ce rapport est résumé dans le bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, etc., année 1910, n° 1.

— M. le Secrétaire-perpétuel déclare que « *Le Progrès de la Somme* » du 28 Octobre a publié, d'après « *Le Times* », un article où l'auteur déplore les dégradations que les enfants continuent à commettre au grand portail de la Cathédrale d'Amiens. Cela durera tant que le parvis ne sera pas absolument fermé.

« *Le Journal d'Amiens* » du 3 Novembre est revenu sur le même sujet.

— Le 30 Octobre, la Société fut représentée à l'inauguration du buste de M. Prarond, dans le parc d'Emonville, à Abbeville, par MM. Ledieu et de Guyencourt. Cette cérémonie dut son charme principal à la dignité et à la simplicité qui l'ont caractérisée.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont inscrits du n° 33337 au n° 33386.

— M. de Guyencourt appelle tout spécialement l'attention sur le programme du cours que M. Dubois doit bientôt professer, à la Société Industrielle, sur l'histoire de l'Industrie et du Commerce à Amiens et en Picardie.

— M. Dubois annonce une conférence que M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, fera prochainement à la Société Industrielle sur l'architecture militaire au moyen âge.

Administration

— MM. le Dr Cahon et le Dr Lomier, de Saint-Valery-sur-Somme, Louis Lefevre, architecte à Noyon, Jean Massiet du Biest, à Amiens, et le R.P. Dom Quentin, à Farnborough (Angleterre), sont élus membres non-résidants.

— La séance publique est fixée au mercredi 21 décembre. — Elle aura lieu à 8 h. 1/2 du soir dans la grande salle de la Société Industrielle.

— M. de Puisieux lit un rapport, rédigé au nom de la commission du concours, sur l'ouvrage

relatif à la commune de Domvast qui lui a été présenté, et propose d'attribuer à cette œuvre une mention honorable, avec médaille d'argent et prime de deux cents francs. — Ces conclusions sont adoptées. — L'enveloppe correspondant au manuscrit ayant donc été ouverte, on y lit le nom de l'auteur, M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast.

Travaux

— M. Collombier décrit une bague gallo-romaine en or massif, trouvée au lieu-dit Saint-Aignan, à Grivesnes (Somme). D'un diamètre trop petit pour être porté au doigt, cet anneau est orné d'un chaton en cornaline sur lequel est gravé un Mercure debout, coiffé du pétase, tenant une bourse d'une main et un caducée de l'autre.

— Après cette communication, M. le Président Thorel donne lecture d'une étude intitulée « Légendes et traditions populaires sur la Cathédrale d'Amiens », qui, enrichie de projections, doit figurer au programme de la séance publique, et M. de Guyencourt lit le rapport sur les travaux de l'année 1910, destiné à la même solennité, puis la séance est levée à 9 h. 3/4.



Séance ordinaire du Mardi 13 Décembre 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

Sont présents : MM. Brandicourt, de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, Dubois, Durand, de Francqueville, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Michel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Schytte, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. de Boutray, J. de Francqueville et l'abbé Rohaut, membres non-résidants.

M. l'abbé Leroy se fait excuser.

Correspondance

— MM. le Dr Lomier, le Dr Cahon, Massiet du Biest, L. Lefevre et le R. P. Dom Quentin, remercient de leur élection en qualité de membres non-résidants.

— M. le Maire de Corbie remercie au sujet de l'admission de cette ville, à titre de sociétaire, sur la liste des Antiquaires de Picardie.

— M. l'abbé Lheureux témoigne sa gratitude à l'occasion de la mention honorable qui lui a été décernée.

— M. G. Beaurain accepte l'impression, dans la série in-8° des mémoires, du cartulaire de l'abbaye de Selincourt dont il a une copie. Il envoie ce manuscrit qui a été immédiatement remis à l'imprimeur.

— M. Rastoul, attaché à la Bibliothèque Nationale, propose l'impression d'une étude, dont il est l'auteur, sur Quentovic, qu'il place à Quend-le-Vieux.

— Par l'intermédiaire de M. de Francqueville, la Société consent à prêter à M. Berthelé, sur sa demande, quelques clichés représentant des clochettes. — M Berthelé adresse des remerciements.

— Depuis la dernière séance, les ouvrages qui suivent ont été offerts :

Par M. le Dr Leblond : 1° Les privilèges de l'Abbaye de Rebais-en-Brie. — 2° L'Oppidum Bratuspantium des Bellovaques.

Par M. l'abbé Fourrière : Revue d'exégèse mythologique, n° 109.

Par M. Eusèbe Vassel : 1° Quelques traits de mœurs des indigènes tunisiens. — 2° Les deux inscriptions puniques de Tanesmat.

Par la Préfecture de la Somme : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par M. Durand, Somme, T. VI, Archives ecclésiastiques, Série G. (1170-3044).

Par M. l'abbé Thobois : Le culte de Saint-Adrien à Preures.

— Il convient aussi de remarquer :

1° Le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, T. XV, 1908 ;

2° Une Notice de M. Brandicourt sur les Jardins publics d'Amiens, dans « Notre Picardie », n° de Novembre 1910 ;

3° La Garnison d'Amiens au début de la Révolution (1789-1791), par M. Léon Loÿ. — Edition des Rosati picards ;

4° Les Mémoires de Martin et de Guillaume du Bellay, ainsi que ceux du maréchal d'Estrées, publiés par la Société de l'Histoire de France ;

5° Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue, par le Bon de Bonnault d'Houët, volume édité par la Société historique de Compiègne.

— La Société adresse ses félicitations à M. Am. Boinet, à l'occasion du prix qui vient de lui être attribué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour ses recherches sur les miniatures carolingiennes.

— Depuis leur dernière réunion, les Antiquaires de Picardie ont eu le malheur de perdre l'un de leurs collègues, M. l'abbé Odon, ancien curé de Tilloloy, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à l'archéologie et à l'histoire religieuse de notre région.

— La Société, reconnaissante des éminents services qui lui furent rendus autrefois par M. Alcide Duvette, jadis son trésorier, déplore aussi la mort de cet ancien collègue, dont malheureusement le nom ne figurait plus sur ses contrôles, et déclare s'associer au deuil de sa famille.

— M. de Guyencourt annonce que le nom de M. Ernest Prarond vient d'être gravé sur les tables de marbre qui, dans le vestibule du Musée

de Picardie, perpétuent la mémoire des bienfaiteurs de la Société.

— Mme H. du Bos adresse l'empreinte du cachet de l'ancienne Justice de paix de Bovelles, village qui fut pendant peu de temps le chef-lieu d'un canton dont le siège fut depuis définitivement fixé à Picquigny.

— Le 7 Décembre 1910, M Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, fit à Amiens une magistrale conférence sur les vieux châteaux de France. Cette réunion, provoquée par la Société Industrielle, fut extrêmement nombreuse et présenta le plus vif intérêt.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits depuis le n° 33387, jusqu'au n° 33452.

Administration

— Sont élus membres titulaires non résidants : MM. Bienaimé, étudiant en droit, 17, rue du tribunal à Doullens, et M. F. Galampoix, entrepreneur, 132, route de Cagny à Amiens.

— L'ordre du jour prévoit les élections en vue du renouvellement des membres sortants du Bureau :

Par trois votes successifs sont réélus pour l'année 1911 :

M. Oct. Thorel, Président ;
M. de Puisieux, Vice-président ;
M. Schytte, Secrétaire annuel.

Il n'y a donc aucun changement à signaler dans la constitution du Bureau qui siégera en 1911.

— La Société vient de renouveler son traité avec ses imprimeurs. — Il convient de remarquer tout spécialement deux articles de ce contrat. — L'un décide que les auteurs, dont les œuvres seront imprimées aux frais de la Société, auront droit, à fin de corrections, à cinq épreuves successives (trois en placards et deux mises en pages). Toutefois ils ne devront pas conserver chacune de ces épreuves pendant plus d'une semaine. — L'autre article concerne les tirages-à-part, qui pourront exclusivement être extraits du Bulletin et des Mémoires in-8°. Leur prix devra être fixé directement et de gré à gré par les intéressés avec les imprimeurs.

Travaux

— M. de Guyencourt communique une note de M. Demailly, sur un plomb destiné à contrôler des marchandises fabriquées à Amiens, ou à constater leur origine. — Ce plomb, découvert dernièrement rue des Trois-Cailloux, porte d'un côté les armes de France, de l'autre, celles de la Ville, toutes deux entourées de divers ornements et attributs. — Il date du XVIIIe siècle et fut obtenu au moyen d'une pince qui, par pression, imprimait sur les faces du sceau les empreintes sus-indiquées en serrant les extrémités d'un cordon.



— M. Brandicourt lit une étude sur les « Vieux Lutrins de Picardie ». Cette communication, accompagnée de projections, figurera au programme de la séance publique.

— M. Dubois présente quelques documents d'un haut intérêt, relatifs au sculpteur Phaff, Abbevillois par adoption. Ces documents, découverts par M. Furcy Raynaud à la Bibliothèque Nationale, sont renvoyés à la Commission des impressions.

— M. Milvoy informe la Société que les pierres tombales signalées en la séance du mois d'octobre, dans une maison de Doullens, n'ont pu être transportées au musée de cette ville, par suite du refus de leur propriétaire, qui leur attribue une grande valeur et n'a pas voulu s'en dessaisir. La margelle d'un puits, jadis situé près l'Hôtel-de-Ville du lieu, a été, par contre, réinstallée dans le jardin de ce musée, sans adjonction d'une ferronnerie parasite, comme on en avait eu un instant le projet.

Après cette communication la séance est levée à 9 h. 1/4.



Séance publique du Mercredi 21 Décembre 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

Cette séance est ouverte à 8 h. 20 du soir, dans la grande salle de la Société Industrielle, presque trop petite pour contenir la foule sympathique et choisie des auditeurs.

MM. Regnault, Procureur général, et Antoine, Maire de la ville d'Amiens, veulent bien honorer de leur présence cette assemblée, qui réunit, outre la plupart des membres titulaires de la Société, un grand nombre de membres non-résidants venus parfois de fort loin.

M. le général commandant le 2e corps d'armée, Mgr l'évêque d'Amiens, M. Bouffard, ancien préfet de la Somme et M. Moullé, préfet nouvellement nommé, se sont excusés de ne pouvoir assister à cette réunion.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président Thorel fait connaître, conformément à l'ordre du jour, ses recherches relatives aux « Légendes et traditions populaires sur la Cathédrale d'Amiens ». De nombreuses projections, fort bien réussies, ajoutent un charme de plus à cette intéressante lecture ; puis M. de Guyencourt, Secrétaire-perpétuel, rend compte des travaux de l'année et proclame le nom du lauréat du concours d'histoire, M. l'abbé Lheureux, curé de Domvast. Celui-ci vient recevoir, de la main de

M. le Procureur général Regnault, la médaille qu'il a méritée.

Enfin M. Pierre Dubois veut bien suppléer M. Brandicourt, empêché par un deuil récent, pour lire une étude sur les « Vieux Lutrins picards ». Cette dernière communication, enrichie de nombreuses projections, termine fort agréablement la série des lectures, et la séance est levée à 10 h. 25.

Assemblée générale du 22 Décembre 1910

Présidence de M. Oct. Thorel, président

— La Société se réunit à 2 h. au Musée de Picardie.

Sont présents : MM. de Calonne, l'abbé Cardon, Collombier, M. Cosserat, Dubois, Durand, de Guyencourt, Héren, Ledieu, l'abbé Mantel, Milvoy, de Puisieux, Roux, Thorel et de Witasse, membres titulaires résidants, ainsi que MM. des Forts, l'abbé Le Sueur, H. Macqueron, le chanoine Müller et l'abbé Rohaut, membres non-résidants.

— M. le Président prie M. le chanoine Müller de prendre place à sa droite.

Correspondance

— MM. Duhamel-Decéjean et Schytte, membres résidants, ainsi que Mgr Debout, MM. le général Mis d'Heilly, l'abbé Le Senne, le chanoine Porée et le Cte de Proyart-Baillescourt, membres non-résidants, s'excusent de ne pouvoir assister aux séances de fin d'année.

— M. Galampoix remercie de son élection en qualité de membre titulaire non-résidant.

— M. G. Beaurain déclare qu'il a préparé la publication du cartulaire de l'abbaye de Selincourt, que la Société va entreprendre, d'après une copie exécutée par feu M. le Mis de Belleval.

— Les Antiquaires de Picardie acceptent l'échange de leur bulletin contre celui de la Société d'histoire du Limbourg, dont le siège est à Ruremonde (Hollande).

— M. Heuduin, de Roye, appelle l'attention sur l'état lamentable dans lequel se trouve la curieuse église de Beuvraignes et demande le concours de la Société, — qui ne lui sera pas refusé, — pour en obtenir le classement parmi les monuments historiques.

— Parmi les ouvrages déposés sur le bureau, il convient de remarquer, dans le dernier n° de la Revue « Notre Picardie », la suite d'une étude de M. Brandicourt sur les Jardins publics d'Amiens.

— M. de Guyencourt signale l'installation, près l'abside de la Cathédrale, sur la crête du mur

de l'ancien évêché, d'une pancarte du plus déplorable effet.

— Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont inscrits du n° 33453 au n° 33464,

Administration

— L'ordre du jour prévoit la discussion du programme des concours pour les années 1911 et 1912. Celui qui était précédemment en vigueur est adopté sans autre modification que le changement des dates.

— M. l'abbé Le Sueur voudrait que la Société fît imprimer beaucoup des monographies de villages couronnées dans ses concours. — De multiples raisons s'opposent malheureusement à ce vœu.

— Sur la proposition de M. le Président Thorel, la Société décide qu'à l'occasion du troisième centenaire de la naissance à Amiens, en 1610, de Ch. Du Cange, dont l'anniversaire s'est renouvelé le 18 décembre, voici quatre jours seulement, elle fera publier la correspondance inédite relative à la Picardie de cet illustre savant. — Elle spère qu'un spécialiste, choisi parmi les plus érudits, voudra bien prendre la direction de ce travail.

— M. le Président adresse quelques paroles de remerciement à M. le chanoine Müller qui a bien

voulu honorer de sa présence nos deux dernières réunions et offrir quelques brochures à notre Bibliothèque.

Travaux

— M. Macqueron lit le récit en vers des exploits accomplis en Picardie par C.-F.-A. de Croÿ d'Arschot, prince de Chimay, d'après un très rare ouvrage imprimé en 1599 à Anvers. Le titre de ce volume est : « Réduction de la ville de Bone, etc., » et son auteur était Jean Bosquet, de Mons. — Croÿ, le héros du poème, fut envoyé en France au secours de la Ligue, par Philippe II, mais sa famille était d'origine picarde, bien que depuis longtemps elle fût habituée dans les Pays-Bas.

— De la part de M. Siffait de Moncourt, M. de Guyencourt communique des recherches relatives à un canal concédé en 1277 par le comte de Ponthieu aux habitants de Rue pour détourner les eaux de l'Authie dans le port de leur ville, afin de le désensabler.

Les auteurs qui ont parlé de ce canal pensent qu'il ne fut jamais exécuté, mais M. Siffait de Moncourt est d'un avis opposé, car, sur un très long parcours, il a pu reconnaître à la surface du sol des traces évidentes de cet ouvrage d'art.

— M. Pierre Dubois présente et commente un

plan d'Amiens, dressé sous l'inspiration de l'ingénieur Rousseau, et qu'il vient d'acquérir. — Ce plan indique les transformations que l'on songeait, à la fin du XVIIIe siècle, à infliger à notre ville et à ses remparts. Si elles avaient été exécutées, Amiens serait devenu une sorte de Nancy. — M. Dubois veut bien se charger de rédiger à ce sujet une étude qui, l'an prochain, figurera au programme de la séance publique, puis la séance est levée à 3 h. 1/2.

LÉGENDES
TRADITIONS ET PROPOS POPULAIRES

SUR

LA CATHÉDRALE D'AMIENS.

I

MESDAMES, MESSIEURS,

Tout intoxiqué des relents de la chambre correctionnelle, je sortais, cet été, du Palais de Justice, en quête d'un air plus pur. Aussi, comme le voyageur qui remonte le courant trouble du ruisseau, pour se désaltérer à sa source, j'évoquais instinctivement le passé.

« Oui, me disais-je, c'est bien ici, sur cette « place d'Aguesseau, que s'élevait une des portes « de la cité des Ambiani, surmontée d'une louve « allaitant Romulus et Rémus » (1).

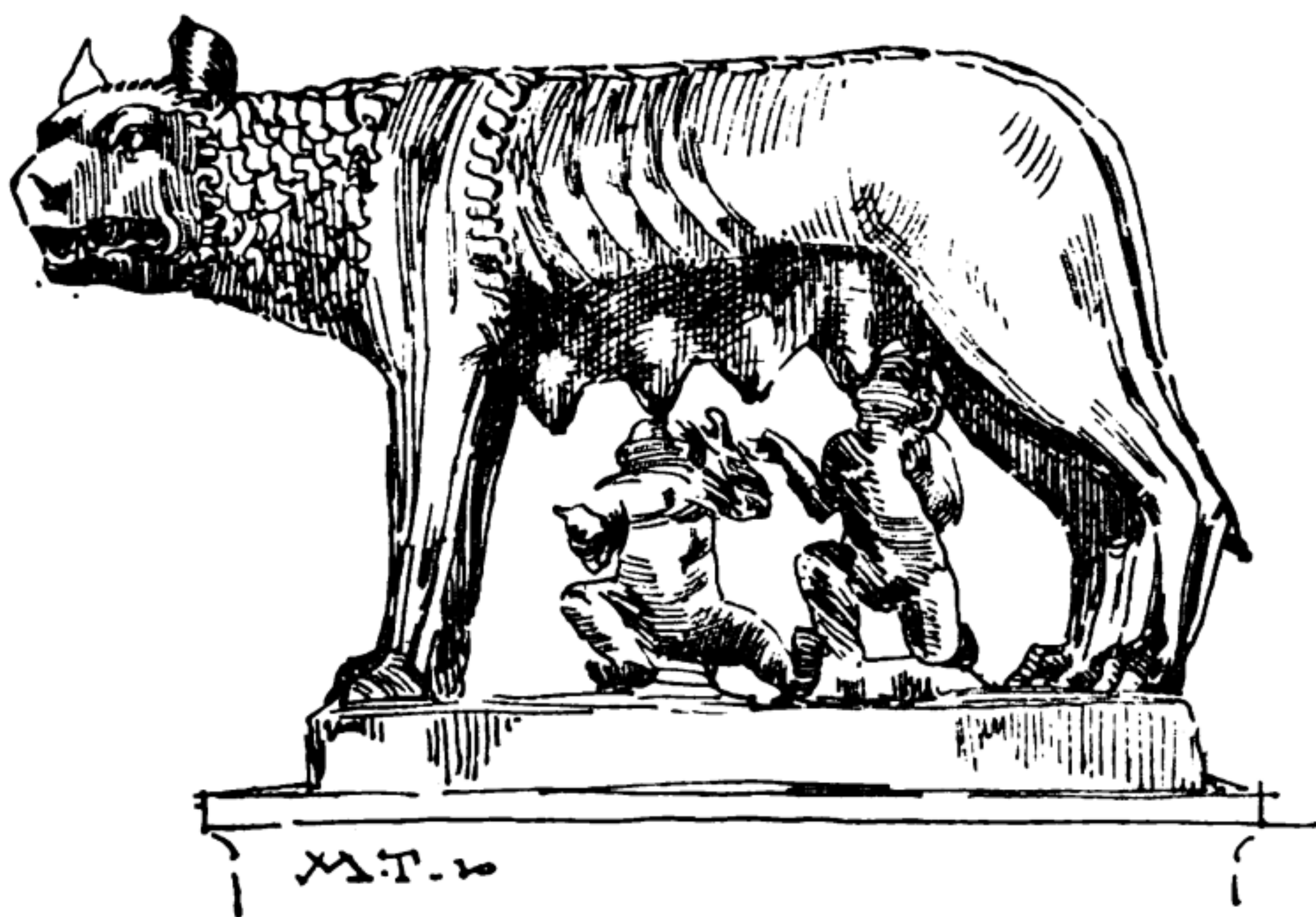
Invraisemblable légende, mais qui s'explique.

En effet, « comme les peuples chantent avant « que d'écrire et que les premiers annalistes sont « des poètes, les fables se mêlent à toutes les « origines nationales » (2).

(1) A. DE CALONNE ; *Hist. d'Amiens*, Amiens, Piteux ; I. p. 39.
(2) E. SOYEZ ; *Les labyr. d'églises*, Amiens, Yvert et Tellier, 1896

Ainsi l'enfant remplit l'obscurité de fantômes.

D'ailleurs quelle première nourriture pouvait mieux convenir à ces deux aventuriers dont l'un, après le meurtre de son frère jumeau, faisait d'un



repaire de brigands, Rome, la Ville, l'*Urbs*, qui, par une fortune singulière, devait asservir le monde entier !

Mais, heureux contraste ! A quelques pas plus loin, m'apparût le bas-relief en pierre perpétuant l'action généreuse de saint Martin.

Voragine, dans sa *Légende Dorée* (1) ne l'a racontée qu'incomplètement ; le peuple a su en tirer l'élégant dénouement que voici :

Donc, — et il faisait bien mauvais ce jour-là — saint Martin, couvert de la chlamyde de laine

(1) Voragine; *La légende dorée*, Paris, Gosselin, 1843 ; p. 344.

blanche que sa charité avait réduite de moitié, regagnait sa caserne sise au bout de la *via spataria*, depuis rue de la Fourbisserie, aujourd'hui rue des Sergents. Après avoir essuyé les railleries de ses camarades, il fut condamné par son centurion à rester, dans cet accoutrement, exposé jour et nuit, pendant plus d'une semaine, aux injures du temps (1).



Dieu, qui ne pouvait s'opposer à l'exécution d'une punition justement encourue, sut en atténuer la rigueur. Il ordonna au vent de se taire, à la neige de cesser, au soleil de réchauffer la terre, à la nuit d'être clémente, pendant tout le cours de la peine ; et voilà comment nos pères ont eu la primeur des derniers beaux jours d'automne qui sont l'Été de la St-Martin (2).

Mais, si une aile du Palais de Justice est à ce point fertile en faits extraordinaires, que doit-ce être de notre Cathédrale? Et ainsi le hasard m'a

(1) Ed. Soyez; *Monum. de St Martin à Amiens*, Amiens, Yvert et Tellier, 1895. — La primitive église de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux était située place d'Aguesseau.

(2) Fête de St Martin, le 11 novembre.

fourni le sujet de cette étude sur des événements apocryphes, des mythes pris à la lettre par un peuple croyant, des légendes gracieuses ou terribles ne reposant sur rien.

Espérons-nous dissiper ces erreurs ? Oh, non certes ! Elles ont la vie dure, quand elles ne sont pas soumises à la critique d'un auditoire d'élite qui, comme vous, sait en faire justice.

Il vous semblera sans doute téméraire de parler ici de la Cathédrale, après mes distingués confrères MM. Brandicourt, Milvoy, Soyez et surtout après M. G. Durand, qui lui a consacré une monographie paraissant épuiser la matière.

Nouvelle erreur. « Mon ambition, dit en effet « ce dernier, se bornera à grouper le plus exacte- « ment possible tous les faits positifs que j'ai pu « recueillir, en les dégageant avec soin de ce « qui peut tenir à la conjecture » (1).

Ainsi c'est en s'entourant des conquêtes rigoureuses de l'archéologie moderne que M. Durand a étudié notre basilique dans ses moindres détails. Laissons-lui sa lampe-à-arc, à la lumière totale que donne seul le flambeau de la vérité, et nous, si vous le voulez bien, allons décrocher chez le *sayetier* d'en face, sa vieille lampe à queue, *sen créchet.* A sa lueur rougeâtre, vacillante, fuligineuse, ces mêmes choses vont nous apparaître moins crues, moins nettes, soit ! mais

(1) G. Durand, *Monog. de N.-D. d'Amiens*, Amiens, Yvert et Tellier, 1901 ; t. I. Introd. p. VIII.

avec des tons plus chauds, une patine mystérieuse, des ombres portées pénétrables et des flous imprécis qui, eux aussi, ne manquent pas de charme.

II

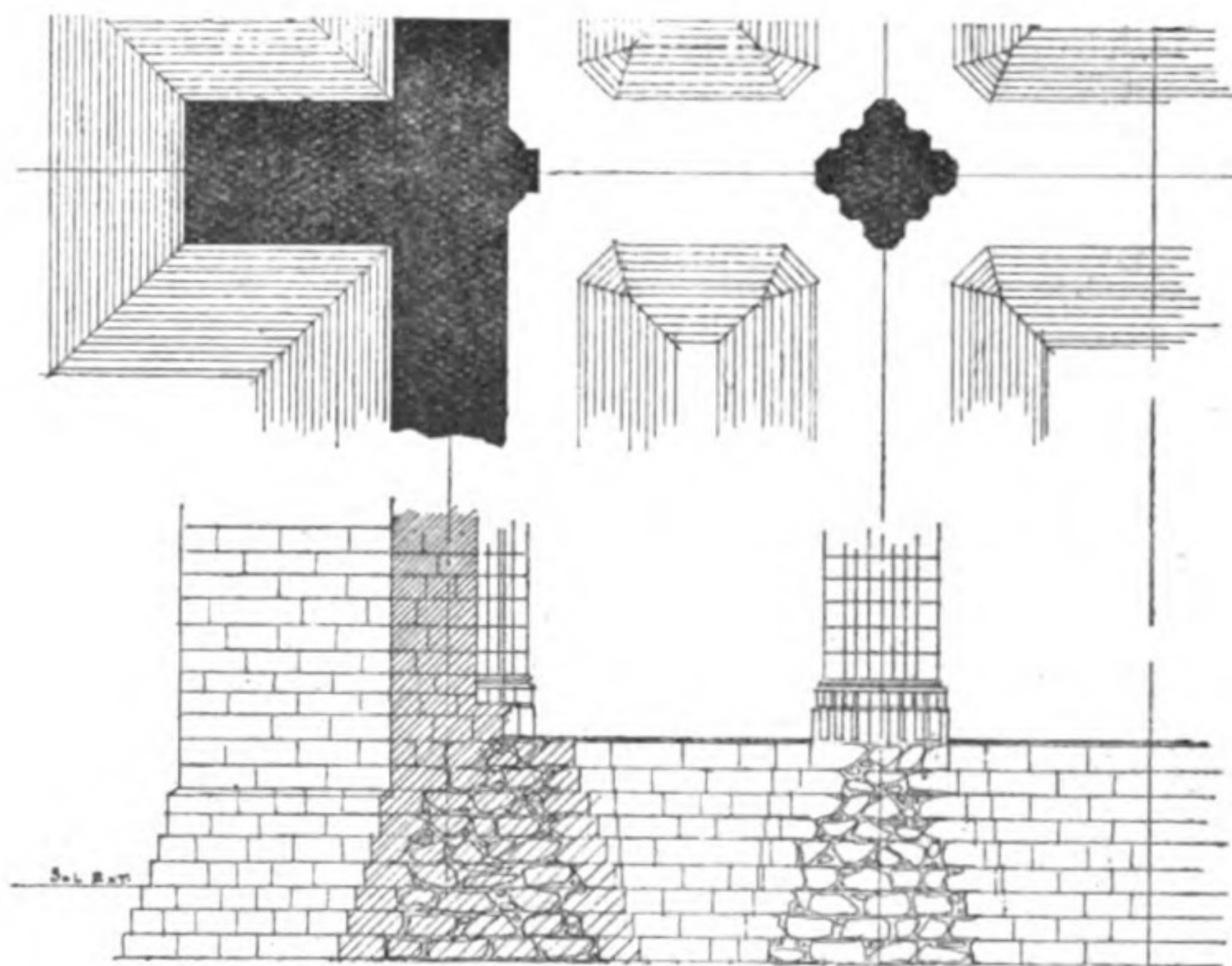
Nous sommes en 1220, à la fin du règne de Philippe-Auguste, sous l'épiscopat d'Evrard de Fouilloy ; on va construire la Cathédrale. Les plans de Robert de Luzarches ont été acceptés par l'Evêque et le Chapitre. Les fondations sont commencées. En quoi sont-elles ? En maçonnerie, dit le bon sens ; *sur pilotis,* dit la légende.

On comprend, que des édifices, tels que notre basilique, exigent de larges empattements (1). Rivoire qui écrivait, en 1805, sa monographie de notre Cathédrale, donne de ces fondations en pierre une description très nette (2) que confirmèrent les sondages opérés par Viollet-le-Duc et les fouilles faites au cours du nouveau pavement de 1894 à 1897, mais il ne dit rien des PILOTIS.

Donc écoutons des gens du métier. Les Maintenay ont été, de père en fils, employés au chantier de la Cathédrale. Le survivant de cette famille, âgé aujourd'hui de 83 ans et qui y fut pendant 50 ans tailleur de pierres puis directeur des travaux, me disait textuellement : « Les pilotis,

(1) VIOLLET-LE-DUC ; *Dict. de l'Arch. franç* ; t. IV, p. 177.
(2) RIVOIRE ; *Desc. Cath. d'Amiens*, Amiens, Maisnel, 1806, p. 19.

« c'est une farce. Tout est en pierre ; les empat-
« tements des murs et des piliers sont reliés
« entre eux par des chaînes. Le tout est composé



« de blocs de $0^{m}60$ à 1^{m} cube, maçonnés à
« échantillon, taillés à l'ébauche et en escalier. »
Mais c'est précisément ce qui ressort de ce dessin emprunté à M. Durand (1).

Si l'origine de cette légende est introuvable, nous savons que Baron, en 1815, écrivait qu'au moins les deux-tiers de la Cathédrale sont sur pilotis (2) ; Gilbert, en 1833, lui emboîte le

(1) G. Durand ; *op. cit.* I. p. 203.

(2) Baron ; *Desc. de la Cath. d'Amiens*, publiée par M. Ed. Soyez, Amiens, Yvert et Tellier, 1900, p. 56.

pas (1) et enfin Dusevel à deux reprises différentes, — *Errare humanum est...*, vous savez le reste — réédite la même hérésie en 1839 (2), et en 1843 (3). « L'église, dit-il, est construite en « partie sur une colline, dont le penchant aboutit « à la rivière d'Avre. C'est pourquoi, plus des « deux tiers de cet édifice sont bâtis sur pilotis ».

La légende est comme la renommée. De zéro, les pilotis ont passé aux deux tiers des fondations et enfin dépassé cette proportion.

Mais au moins ils sont noyés dans la maçonnerie ! Détrompez-vous. Il y a vingt-cinq ans environ, notre vénéré doyen, M. Pinsard, était en visite chez madame R... La conversation, par malheur, ne tomba pas, ce jour là, sur la pluie et le beau temps. On parla pilotis ; notre confrère s'échauffant, « Et moi aussi, reprit aigrement la « dame, je sais bien ce que je dis ; à preuve que « le chanoine Duval avait un bâteau d'hortillon lui « permettant de faire le tour des pilotis qui émer- « gent encore de l'eau ». M. Pinsard se leva, salua et sortit laissant son interlocutrice toute à son triomphe (4).

(1) Gilbert (A. M. P.) ; *Desc. de la Cath. d'Amiens*. Amiens, Caron-Vitet, 1833.

(2) H. Dusevel ; *Notice sur la Cath. d'Amiens*, Amiens, Caron-Vitet, 1839, p. 9.

(3) H. Dusevel ; *Hist. d'Amiens*, Amiens, Caron, 1843, p. 97.

(4) Avant le pavage actuel, on voyait au transept sud, devant la vie de St-Jacques-le-majeur, quelques planches mal jointes, remplaçant des dalles brisées. C'était une trappe donnant accès aux pilotis !!

Pauvre vérité ! Traitée à la fois par le peuple, les gens du monde et les demi-savants, que voulez-vous qu'elle fît ? Elle mourut, en laissant une fille posthume, la Légende.

Mais, tout de même, celle-ci n'aurait-elle pas aussi une justification ? Et n'est-il pas permis de supposer que, au cours des travaux, les piliers ont été envahis par une pluie d'orage et que quelques uns d'entre eux sortaient de l'eau comme des pieux non encore arasés ? Et alors tout le reste va de soi (1).

III

Cependant l'édifice s'élève. Vous pensez que c'est à l'aide des engins connus de tous temps, échafauds, échelles, chèvres, cabestans, etc.

Non ! Tout ce matériel profane ne pouvait convenir et la construction d'un temple catholique, et une tradition populaire, encore très vivace, lui substitue des TALUS DE TERRE qu'on élevait au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Vu les dimensions de la Cathédrale, l'absurdité de cette légende saute aux yeux ; n'insistons pas.

Disons seulement que M. Maintenay a constaté dans des pierres soumises à remplacement

(1) « Les pilotis doivent peut-être leur origine à des batardeaux, étant donné que le sol de ma propriété comporte « du gravier quaternaire au midi, vers la rue Gloriette, et de la « tourbe au nord, du côté de la rue Lameth, au bout du « jardin. » Comm. de M. R. de Guyencourt.

des trous de louve et qu' « au dessus des chapi-
« taux des gros piliers, on voit encore les extré-
« mités d'entraits de bois qui avaient été encas-
« trés pour assurer l'écartement des arcs pendant
« la construction » (1).

Il y a mieux ; cette légende est battue en brèche par des contrelégendes.

Et en effet il se dit encore couramment que, pour l'édification de la Cathédrale, des PLANS INCLINÉS partaient de la place St-Denis, qu'une partie des échafaudages fut incendiée et enfin que c'est avec des bois de ces échafaudages que furent faits l'encombrante gloire du chœur et le maître-autel (2).

Au milieu de ce chaos, il n'est peut être pas impossible de retrouver le fond de vérité, base de cette légende des talus de terre.

Il est certain que, en 1869, notre collègue M. Léon Ledieu a vu, à Jérusalem, la petite église Ste-Anne, alors en construction, absolument enterrée et sans aucun échafaudage.

S'il en est ainsi, quelque pèlerin (3) n'a-t-il pas raconté ici ce que, lui aussi, avait vu là bas?

(1) G. DURAND, *op. cit.*, I. p. 204.

(2) DUSEVEL, *Not. cit.*, p. 98. — A Chartres, l'usage des plans inclinés parait historiquement démontré. A Amiens, l'incendie des échafaudages est réel.

(3) Oct. THOREL, *Equip. d'un pèlerin picard à St-Jacques de Compostelle*, Amiens, Yvert et Tellier, 1909, p. 3.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable,

et c'est alors surtout qu'il a le plus de chances de laisser des traces profondes dans l'imagination populaire.

IV.

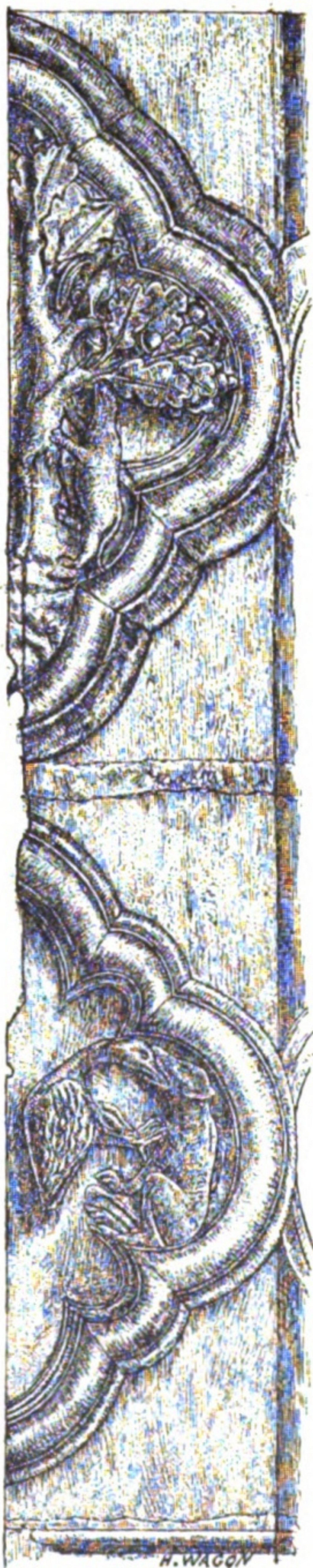
Cependant le temps a marché, et la façade de la Cathédrale offre à nos regards ses audaces qui étonnent, ses grandes lignes qui reposent et ses richesses d'imagerie qui séduisent.

Rassurez-vous. Votre attention ne sera provoquée que sur les points rentrant dans le cadre que nous nous sommes imposé.

La Galerie des Rois rappelle-t-elle les vingt-deux ancêtres du Messie ou les rois de France depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à Philippe-Auguste ? Quand vous saurez que cette question n'est pas encore tranchée en sentence définitive, après les savantes dissertations de Corblet (1), de Viollet-le-Duc (2), de Didron, de MM. Mâle et Durand (3), vous comprendrez aisément qu'une tradition incertaine n'y est pas de mise. Passons donc.

Au sommet du gable du grand portail nous

(1) J. Corblet ; *Man. d'Arch.*, Paris, Ruffet, 1873, p. 324.
(2) Viollet-le-Duc ; *op. cit.*, p. 389.
(3) G. Durand ; *op. cit.*, I. p. 420 et ss.



avons vu un ARCHANGE SAINT MICHEL, terrassant le démon. Cette statue qui, d'après la tradition, aurait été donnée par Louis XI (1), Viollet-le-Duc l'a remplacée par un ange embouchant une trompette de mail-coach, que le peuple continue à qualifier de St Michel.

Plus bas encore et presque à hauteur d'homme, s'étalent devant nos yeux éblouis des merveilles de sculpture. Comment expliquer cette richesse et cette variété dans une ornementation où les lignes restent pures et intactes en dépit des mille détails qui devraient en contrarier l'harmonie ?

C'est qu'au travail commun ont participé des volontés, toutes animées d'un même esprit.

Le clergé en a tracé un programme iconographique où toute la pensée du moyen-

(1) A l'occasion de la fondation de l'ordre de St-Michel.

âge resplendit autour des figures du Christ, de la Vierge et des Saints (1).

L'architecte s'y est conformé, mais rien de plus.

Et alors voici venir les francs maçons, « *les logeurs du Bon Dieu* », comme on les appelait alors, et les imagiers qui « prennent contact avec « la nature et la vie, artistes les plus originaux et « en même temps les plus disciplinés de toute la « tradition française, et qui ont mis dans leurs « productions le meilleur, le plus pur du génie « de notre race » (2).

Voilà comment, imbus du passé et exaltés par une foi ardente, mais exempts de toute contrainte au moins dans l'exécution des détails, ces ouvriers incomparables ont, sur les indications générales, et avec l'agrément du Chapitre, placé à la porte d'une cathédrale les signes du *Zodiaque*, comment, dans les travaux des *Mois*, ils se sont représentés eux-mêmes (3), comment dans les quatrefeuilles des *Vertus* et des *Vices*, véritable cours de morale en action, après avoir symbolisé les premières, ils n'ont pas craint de se laisser deviner dans les seconds, comment enfin ils ont fait appel à *la Fable*.

C'est ainsi que dans deux demi-quatrefeuilles (4)

(1) Quand un étranger demande à un picard combien il y a de *Saints* à la Cathédrale, celui-ci ne manque pas de répondre : « Il y a huit kilomètres » — *Propos populaire* inintelligible pour qui ignore que *Sains* est un village de la Somme.

(2) Anonyme ; *Les cath. franç.*, Journal des Débats, n° du Samedi, 5 mars 1910.

3) Ex. : Le Vigneron. La vigne était alors d'une culture couante en Picardie ; aussi figure-t-elle dans toute la frise du riforium.

(4) G. Durand ; *op. cit.*, I. p. 342.

à gauche du Beau-Dieu, vous retrouverez le *Renard* et le *Coq* et au-dessous le *Loup* et la *Grue*, devenus sous la plume de La Fontaine *Le Coq* et *Le Renard* et *Le Renard* et *La Cigogne*, apologues très orthodoxes, nous rappelant les dangers des propositions du démon et les effets de l'ingratitude.

Ne quittons pas ces quatrefeuilles sans constater que beaucoup d'entre eux sont assez mal raccordés : ce qui détruit la légende des SCULPTURES SUR PLACE (1).



Mais l'imagier du moyen-âge, fin observateur et même anatomiste d'instinct, sait bien qu'ADAM a donné son nom a un cartilage du larynx dont le développement est une des caractéristiques du sexe fort. Aussi au portail de la Mère-Dieu et aux stalles a-t-il représenté malignement chez notre

(1) Voir notamment le Lion et le Scorpion. Mais ces défauts de raccords dans les quatrefeuilles se rencontrant à angle droit sont rachetés par des ornements qui témoignent de la verve décorative du sculpteur.

premier père la déglutition laborieuse du fruit défendu, chantée dans ce vieux noël lorrain (1),

Qu'Adam fut un pauvre homme
De nous avoir damnés
Pour un morceau de pomme
Qu'il ne put avaler !

V

Parfois l'identification des sujets est extrêmement difficile. Exemple :

Le piédestal du Beau-Dieu nous présente de face une niche en arcade abritant un personnage. Sur l'un des cotés est un rosier, sur l'autre un lys.

Dans ce personnage debout, couronné, portant de la main droite un sceptre à pomme de pin, et de la gauche un phylactère, les savants ont reconnu David (2), Dagobert (3), Philippe-Auguste (4), Salomon (5) et même Bacchus (6) .

(1) Sur l'Adam du portail V. G. Durand, *op. cit.*, I. p. 387. — L'Adam des stalles est dans l'intérieur de la maîtresse stalle de droite en entrant dans le chœur, c'est celui qui est représenté ici. — Cf. G. Durand, *op. cit.*, t. II. p. 169.

(2) Viollet-le-Duc ; *op. cit.*, p. 387, et Ed. Soyez, Baron, *op. cit.*, en note, p. 65.

(3) Baron ; *op. cit.*, p. 65 et Rivoir, *op cit.*, p. 29.

(4) Gilbert ; *op. cit.*. p. 33.

(5) Jourdain et Duval ; *Bull. mon.*, t. XI, p. 172.

(6) Rigollot ; *Lettre à M. Rivoire*. p. 20. — Pour Dusevel, *not. cit.*, p. 27. « Ce serait le roi sous le règne duquel le por-« tail fut achevé ».

De toutes ces opinions, celle proposée par par M. Durand nous paraît la seule acceptable.

Salomon, dit-il en substance, se rencontre dans bien des églises, à cette même place ; et nulle autre ne pouvait mieux convenir à ce juge par excellence, qu'un parvis *locus appellationis*, où parfois, au moyen-âge, se tenaient certains plaids ; enfin le lys et la rose sont tirés du Cantique des Cantiques, attribué à Salomon (1).

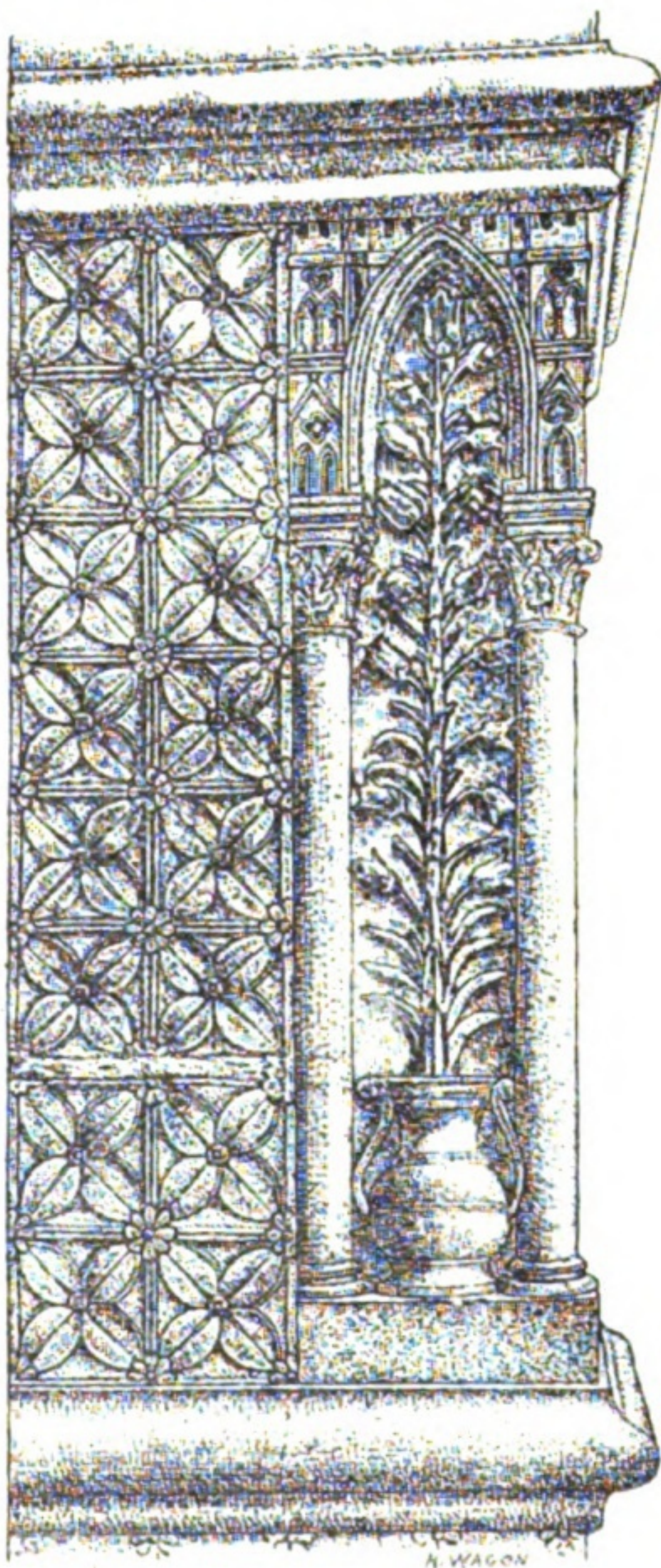


Ce n'est pas nous qui contesterons ces savantes déductions.

Mais, comme M. Maintenay, écho fidèle des dires de ses ancêtres, ne veut voir que Philippe-Auguste dans cette figure habillée d'ailleurs comme tous les rois de la galerie, il nous faut rechercher les origines plausibles de cette tradition populaire.

(1) G. Durand ; *op. cit.*, I p. 317.

Ne peut-on pas dire qu'ici, comme dans un grand nombre de cathédrales, le roi est aux pieds du Christ, pour symboliser la prééminence du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel ? Même Philippe - Auguste dut, sous peine d'excommunication, reprendre Ingeburge de Danemarck, répudiée injustement, après trois mois d'une union consacrée ici même, dans la Cathédrale primitive (1).

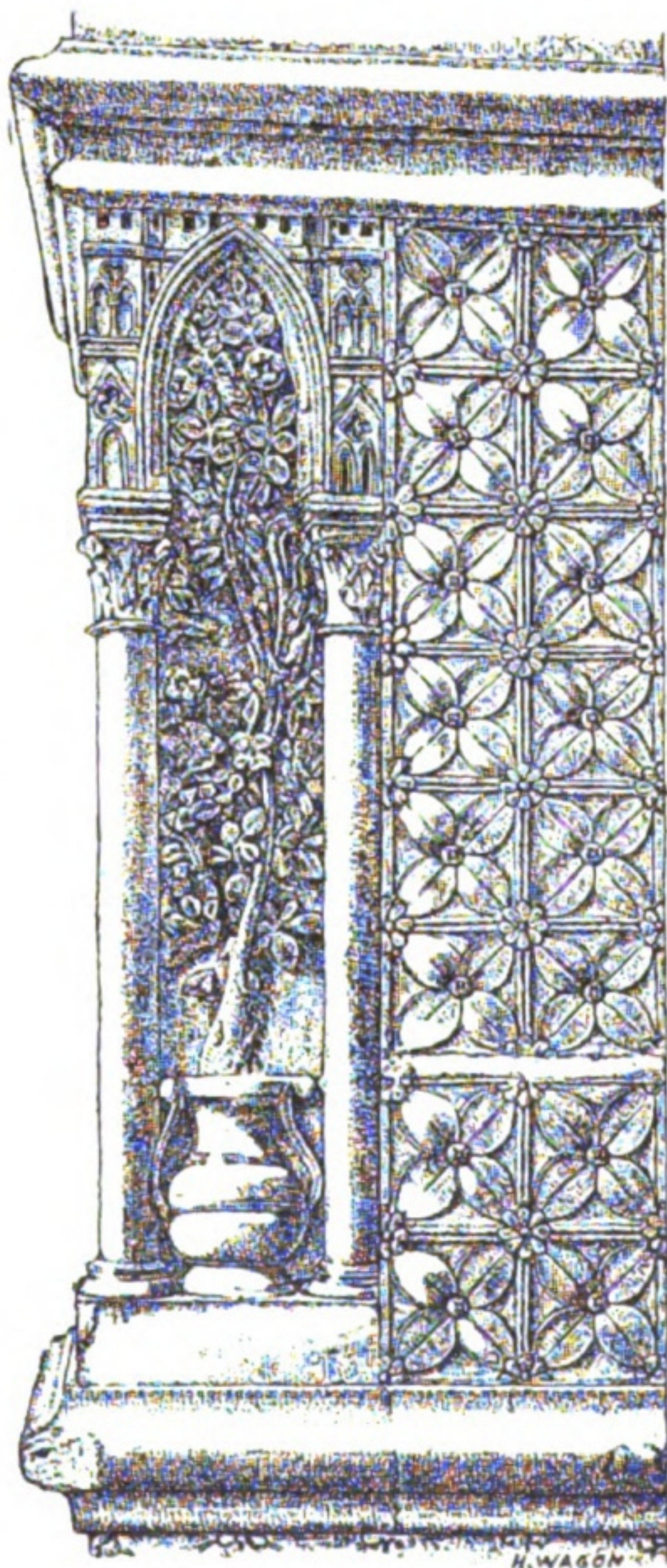


L'architecte, *le maître de l'œuvre*, n'a pas dû trouver auprès du clergé de sérieux obstacles à l'évocation de ce grand événement politique et religieux.

De son côté, le peuple, qui voit dans

(1) De Calonne ; *op. cit.*, I, p. 183. — A. Janvier ; *Petite hist. de Picardie*, Amiens, Hecquet, 1880, p. 49, nous semble citer à tort la collégiale Saint-Nicolas, et A. de la Morlière ; *Antiq. d'Amiens*, Paris, Cramoisy, MDCXLII, p. 194.

tout changement de maître l'aube bien souvent illusoire de libertés nouvelles, n'avait pas, cette fois, été trop trompé. Après avoir amoindri la noblesse orgueilleuse et créé les bailliages, Philippe-Auguste nous avait octroyé la charte de 1209, confirmative de celle de 1113 (1).



La Commune lui devait donc bien une place d'honneur dans l'édifice commencé sous son règne ; mais alors il faut trouver aussi une allusion politique et non religieuse au lys et au rosier du piédestal. Or précisément, sur notre ancien sceau, dit des *marmousets*, on relève « une grande « *rosace* à six feuilles, tout autour de laquelle « rayonnent six têtes d'échevins, séparées par

(1) De Calonne ; *op. cit.*, I. p. 148.

« une *fleur de lys* » (1). C'est donc que nos ancêtres ont voulu apposer leur signature collective au chef d'œuvre auquel ils avaient participé en ornant le portrait de leur bienfaiteur des deux fleurs qui rappelaient leur sceau communal (2).

Et ainsi le trumeau du grand portail va, dans une synthèse saisissante et emblématique, représenter les trois principaux ouvriers de notre Cathédrale : Dieu, le Roi, le Peuple.

VI

En quittant le portail de la Mère-Dieu, nous passons au pied de la tour Sud de la Cathédrale. Là, dans la rue Cormont, se voit à environ deux mètres du sol un énorme CROCHET EN FER qui, suivant une tradition populaire, servait, de temps immémorial, aux exécutions capitales ; mais disons tout de suite qu'aucun auteur ancien ou moderne n'a reproduit cette légende.

Rivoire (3) et, après lui, Gilbert (4) avancent

(1) DEMAY ; *Sceaux de l'Artois et de la Pic.*, Paris, Imp. Nat. 1877 ; 7e série, p. 79. — « Le plus vieux sceau des « manuscrits mentionnés est de 1147. La plus vieille empreinte « est de 1238, appendice à la charte par laquelle les « Bourgeois d'Amiens jurent obéissance à St Louis. » DE CALONNE ; *op, cit.,* I. 166.

(2) Cf. GILBERT ; *op. cit.*, p, 32. et 33.

(3) RIVOIRE ; *op. cit.*, p. 45.

(4) GILBERT ; *op. cit.*. p. 70.

que ce crochet (*havet*, en picard) (1) « fut placé « dans les temps déplorables de la Ligue, pour « barricader la rue, » et Dusevel, précisant, dit « qu'il servit au duc « d'Aumale pour se « barricader sur le « Parvis de la cathé- « drale, lorsque les « Amiénois voulurent « le chasser de leur « ville après s'être sou- « mis à Henri IV (2) ».



On comprend qu'un archiviste, archéologue conscencieux, ne se contente pas de telles affirmations sans preuves à l'appui. Aussi M. Durand, après avoir reconnu que ce crochet passe « pour avoir servi à « tendre des chaînes pour barricader la rue, « comme jadis cela se pratiquait en temps de « trouble et de guerre », ajoute-t-il prudemment : « « mais cela n'est pas prouvé » (3).

L'emploi de ces chaînes qu'on roidissait à

(1) JOUANCOUX ; *Gloss. picard*, Amiens, Jeunet, 1880, v° *Havet*. — BARON ; *op. cit.*, p. 74, donne à ce crochet le nom d'*Affiquet* : d'où Rue de l'Affiquet, ancienne rue du Cloître Notre-Dame, aujourd'hui rue *Cormont*, Cf. JOUANC. *op. cit.*, v° *Afistoler* ; *Afiquette*, au sens d'épingle.

(2) DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 23.

(3) G. DURAND ; *op. cit.*. I, p. 258.

l'aide d'un rouet est établi par de nombreux documents authentiques. Les quais, (1) les ponts, les maisous à l'entrée des rues avaient de ces havets (2), dont vous pouvez voir un spécimen à la maison portant le n° 2 de la rue Saint-Martin.

Leur grande multiplicité suffit pour enlever à tout jamais le caractère patibulaire qu'a imprimé la légende à celui de la Cathédrale.

M. Maintenay, lui donnant au contraire une destination pieuse, pense qu'il constituait un barrage au moment des processions.

Avec notre distingué confrère M. de Guyencourt, nous inclinons à croire que cette chaîne devait, pendant la nuit, fermer les cloîtres occupés par les chanoines. Cela n'est pas prouvé non plus ; mais cela se dit. (3) Que nous faut-il davantage, puisque, dans cette recherche des traditions populaires, la vérité historique doit forcément passer au second plan de nos préoccupations ?

(1) De La Morlière ; *Antiquités d'Amiens* ; Paris, Cramoisy, 1642, p. 111.

(2) Aug. Lenoir ; *Le vieil Amiens* ; *Mémor. d'Amiens*, n° du 12 septembre 1904. — N'est-ce pas Mme de Motteville qui, dans ses mémoires, rapporte ce propos d'un bourgeois de Paris se plaignant, durant les troubles de la Fronde, qu'on ne tendait pas assez vite les chaînes de son quartier : « *Que ne les tend-on tôt ? Qu'attend-t'on donc tant ?* ».

(3) On a dit aussi que cette chaîne, étant à deux mètres du sol, laissait le passage libre aux piétons et n'arrêtait que les voitures et les cavaliers. A cela deux objections : 1° Cette chaîne fort lourde ne pouvait être tendue assez rigidement pour devenir horizontale ; 2° Le sol a certainement été abaissé depuis la pose de ce crochet.

VII

A deux pas plus loin, nous rencontrons le petit PORTAIL SAINT-CHRISTOPHE.

« C'est, dit la légende, sur l'emplacement « d'une chapelle de Saint Lambert (1) démolie pour « faire ce portail, qu'un comte d'Amiens, nommé « Angilvin, fut tué, dans le IXe siècle, par un « neveu qu'il avait exhérédé en léguant tous ses « biens aux chanoines de la Cathédrale » (2).

Cependant Rivoire affirme avoir vu en cet endroit « une pierre placée à droite, en entrant « dans ce porche, où est figuré un homme tom- « bant à la renverse. Cette pierre est fixée au « lieu même de l'assassinat pour en perpétuer le « souvenir. Cette tradition populaire, ajoute-t-il, « est encore existante » (3).

Il n'apparaît pas qu'elle ait fait grande impression sur le chanoine François Villeman, qui, à son endroit, s'exprime ainsi ; « La tradition sans « autorité est ordinairement incertaine et cor-

(1) Cette chapelle était placée au dessus du porche Saint Christophe. On y accédait par un escalier placé dans l'intérieur de l'église. On y voit encore une piscine, trois statuettes que nous n'avons pu identifier et des restes de peinture.

(2) DUSEVEL ; *op. cit.* p. 38 et *Id. hist. cit.*, I. p. 153,

(3) RIVOIRE ; *op. cit.*, p. 47. — Cf. GILBERT ; *op. cit.*, p. 71.

« rompue. Les romans et les fables se trans-
« mettent souvent à la postérité pour des his-
« toires, et ceux qui ont parlé de la donation du
« Comte de Dommeliers (aux chanoines), pour
« réciter journellement le psautier de l'Eglise
« d'Amiens, en ont imposé au public » (1).

Enfin, suivant une autre version, la victime de cet attentat ne serait ni Angilvin, ni le Comte de Dommeliers, mais un certain chanoine de Bonneleau, tué par un de ses héritiers, pour avoir donné au Chapitre les carrières de Bonneleau, d'où proviennent beaucoup de pierres de la Cathédrale.

N'est-ce pas grand dommage que Viollet-le-Duc ait ravi aux archéologues et aux curieux du passé la sculpture relevée par Rivoire ?

Ce porche aurait-il donc été encore le théâtre de quelque autre drame ? On pourrait le croire à en juger par la scène terrifiante de la page suivante reproduite d'après le Baron Taylor (2).

Mais n'oublions pas qu'à l'exception des frères Duthoit, les illustrateurs des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, obéissant aux idées alors prépondérantes de l'Ecole Romantique, ne craignaient pas de rehausser leurs dessins de sujets fantaisistes, empruntés n'importe où et sans le moindre souci de la vérité historique.

(1) Chanoine Villeman ; *Man. inéd., arch. dép. Somme*, G. 3010 ; liasse, 865 pièces. — V. infra : note chap. XII.

(2) J. Taylor ; *Voy. pitt. dans l'anc. France, Picardie* ; Paris, Didot, 1835.



L'on n'en peut douter, quand on rapproche la gravure ci-dessus de ce tableau de B. Pinelli (1), représentant un riche fermier romain, Geronimo, se reconciliant avec sa sœur Flora, tombée dans la plus noire misère, après quelques années d'un sot mariage contracté contre son gré (2).



Et alors que reste-t-il des vieilles légendes et du fantôme du Baron Taylor? Rien. Cependant nous en avons parlé ; car n'est-ce pas encore faire œuvre utile que de dissiper des erreurs.

(1) DESOBRY et BACHELET ; *Dict. de Biog. et d'Hist.*, Paris, Delagrave, 1883. « Pinelli, Bartolomeo, graveur, dessinateur et aquarelliste, né à Rome, en 1761, mort en 1835 ».

(2) MAGASIN PITTOR., 1846, p. 116. — Comm. de M. Ed. SOYEZ.

VIII

Mais voici la STATUE DE SAINT CHRISTOPHE dont la vue préservait de tous les maux et de la mort subite (1).



Voragine nous dépeint bien ce colosse de douze coudées, qui fléchit sous le poids d'un enfant, « comme « s'il lui semblait qu'il « portât le monde » disait-il. A quoi l'enfant répondait : « Ne « t'en étonne pas, « car non seulement « tu portes le monde, « mais encore celui « qui l'a créé » (2).

Comment le savant mythologue, qui a découvert Bacchus au grand portail, n'a-t-il pas pensé à la fable d'Atlas, fils de Iapet et de Clymène ? Cela m'étonne ; mais le peuple

(1) DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 23 et GILBERT, *op. cit.*, p. 71.
(2) VORAGINE ; *op. cit.*, t. I, p. 181.

n'a pas été chercher si avant, et il lui a suffi de tirer de nos vieux fabliaux un exemple de charité, bon à retenir, pour identifier les deux sujets.

Dans ce géant, aux yeux ronds et éteints, s'appuyant sur un bâton et dans cet enfant maigrelet au regard limpide, il s'obstine toujours à ne voir que l'Aveugle et le Paralytique.

IX

Nous arrivons ainsi devant le trumeau de la Chapelle Saint-Nicolas. Une inscriplion rappelle que : « **Les bones gens « des villes dentour « Amiens qui vendent « vuaides ont faite « chete capele de leurs « omosnes** » (1).



Et au-dessus vous voyez deux villains ou « villageois » (2), vêtus de longues cottes dépassant leur surcot. Le premier est coiffé d'un chaperon ; le second est tête nue (3).

On sait qu'au com-

(1) G. Durand ; *op. cit.*. t. I, p. 471, le dessin et 473 l'inscription

(2) Dusevel ; *not. cit.*, p. 23.

(3) Am. de Francqueville ; *Les Vieux moulins de Picardie* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1907 ; p. 19 et s. s.

mencement du siècle dernier la *guède*, couleur extraite de la plante indigène portant ce même nom ou celui de *pastel*, se vendait encore en boules, (1) mamelonnant, comme on le voit dans ce dessin, les sacs qui la renfermaient.

La guède avait dans la teinturerie amiénoise une réputation justifiée. Sa franche couleur bleu-foncé, n'étant point, ainsi que ses succédanés modernes, tirée avec effort des ombres de la terre, résistait en effet aux ardeurs du soleil, comme la plante qui en avait vécu.

Ces statues sont de 1300 environ. Depuis, le sac s'est vidé de ses tourteaux, et désormais renferme les NOIX qui, en 1597, jouèrent dans la surprise d'Amiens par les Espagnols, le rôle tristement épisodique que vous savez (2).

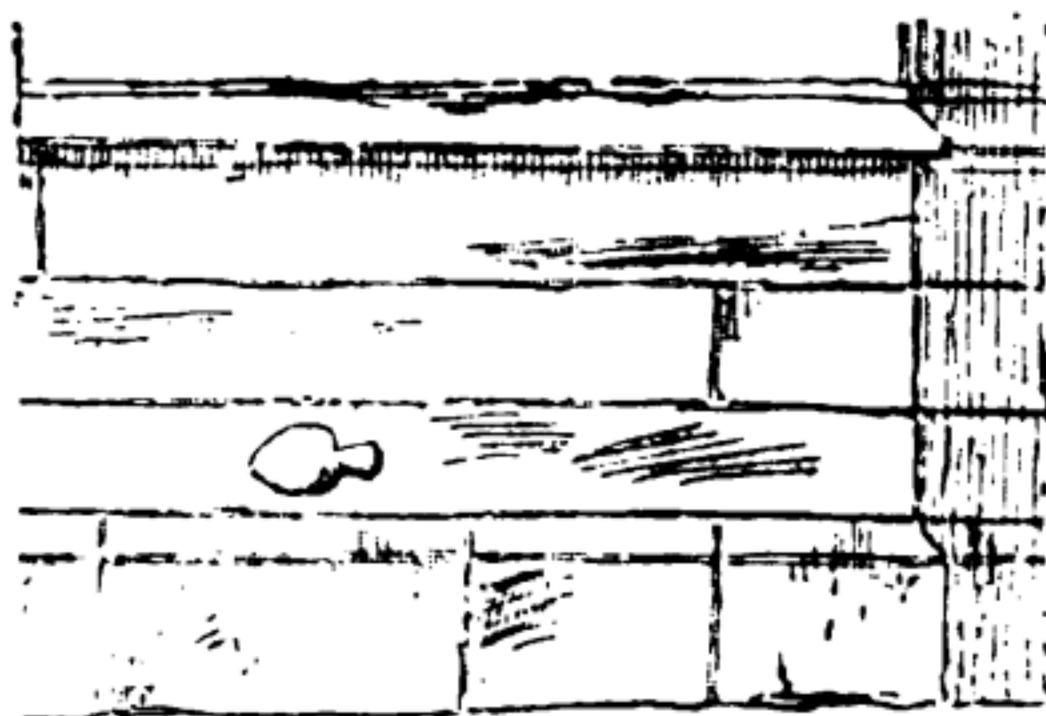
Les légendes naissent donc de tous temps, dès qu'elles trouvent comme aliment un fait historique ayant impressionné l'imagination du peuple. Mais combien nos pères étaient loyaux et sincères ! Que de fois, à la Cathédrale, plus spécialement dans les quatrefeuilles et les culs de lampe du grand portail, dans les sculptures du chœur et, à l'extérieur, dans les gargouilles, ils se sont *portraicturés* avec leurs travers et même leurs vices ; ici, ils n'hésitent pas, dans leur candeur et leur bonhommie picarde, à avouer une défaillance, que notre chauvinisme aurait bien voulu taire.

(1) BARON ; *op. cit.*, p. 76.
(2) DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 47.

X

Le portail de la Vierge Dorée ne doit nous retenir qu'un instant très court.

Une inscription en lettres gothiques aujourd'hui effritée, peut-elle être, placée à vingt mètres du sol, relative à la sépulture de Robert de Luzarches en cet endroit ? Le mieux est de ne point trop prendre parti dans une question encore si ténébreuse (1). Les partisans de l'affirmative invoquent ce prétendu cœur, à faible relief, sculpté dans le soubassement de grès à gauche, que M. Maintenay a toujours entendu appeler L'AS DE PIQUE ; et, de fait, il faut reconnaître qu'un cœur n'est jamais dessiné horizontalement avec cet appendice inexplicable. Notre confrère, M. Héren y voit, avec raison, une truelle vue en plan, marque ordinaire de gressier ou de maçon, ces métiers se confondant autrefois (2).



(1) G. DURAND ; *op. cit*. t. I, p. 24 en note et ED. SOYEZ ; *Pic. monum*. t. I, p. 17.

(2) E. HÉREN ; *Hist. du grès en Picardie* ; Mém. Soc. Ant. Pic., Amiens, Yvert et Tellier, 1910 ; 4e série, t. V. p. 526. — A l'église Saint-Leu d'Amiens, sur le soubassement en grès, on relève, à l'entrée de la petite rue St Leu, deux feuilles de chêne qui pourraient bien être la signature du gressier : Duchesne ou Duquesne, et à l'extrémité de la dite rue, une truelle également en plan, mais placée verticalement.

XI

Un peu plus loin, le mur de la Cathédrale est percé d'une porte qui, de temps immémorial, donnait accès à La Cour du Puits de l'Œuvre, cour supprimée seulement en 1850, mais qu'un dessin de nos concitoyens les frères Duthoit permet de reconstituer avec précision (1).



Ici pas d'échoppes sâles ni de logettes basses, mais de petits locaux occupés par les choristes, le clerc de la fabrique et autres serviteurs de l'église (2) ; après ces logis, la salle des ar-

(1) A. et L. Duthoit ; *Le vieil Amiens* ; Amiens, Jeunet, 1874 ; 4e série, pl. 23.

(2) Machart ; *ms no 835*, *Bib. Amiens*, t. VII, p. 125.

chives (1) et enfin la chapelle des Machabées ; au fond, la porte sur la rue St Denis ; en face des petites maisons, le Puits, dit Puits de l'œuvre.

Presque tous les auteurs sont d'accord pour dire que le nom de la Cour lui venait de ce puits auprès duquel les ouvriers se réunissaient pour recevoir leur salaire. (2) Machart « a encore « vu de son temps, une pierre, où, paraît-il, se « faisait cette paie (3) » ; « chaque jour, » ajoute judicieusement Rivoire (4) ; car *journée* n'est-il pas synonyme de *salaire* ?

Mais, au point de vue de la dénomination de cette cour, ces auteurs sont muets sur la relation pouvant exister entre un puits et un paiement de salaires. N'est-il pas plus probable que cette cour a pris son nom du puits qui, avec la rivière derrière l'évêché, fonrnissait au chantier l'eau entrant dans la confection des mortiers ? (5).

(1) Durand ; *op. cit.*, II, p. 613.

(2) Baron ; *op. cit.*. p. 78. — Dusevel ; *not. cit.*, p. 66 en note.

(3) Machart ; *op. cit.*, *v. supra.*

(4) Rivoire ; *op. cit.*, p. 122. — D'aprés M. Ed. Soyez, dans Baron, *op. cit.*, p. 78, le puits ne fut comblé qu'en 1851.

(5) Cf. Durand ; *op. cit.*, I, p. 112.

— Un membre de notre Société, M. Salmon, racontait l'anecdote suivante. C'est le puits de l'œuvre qui fournissait l'eau pour le service de la messe. Un jour, à l'offertoire, le prêtre s'aperçut que la burette était vide, au moment où le seau remontait la corde, la *tille* cassa. Vite on alla chercher le cordier, et, après une heure d'attente, fut enfin faite la réparation qui permit de continuer l'office. De ce tout petit fait il faut conclure que le Chapitre tenait à ses traditions et avait ses employés, fournisseurs et ouvriers attitrés.

D'ailleurs, dans le langage populaire, *Œuvre* signifie construction. — Ex. : *C'est l'Œuvre de Notre-Dame*, locution parisienne désignant une chose interminable. Les architectes et les entrepreneurs de maçonnerie emploient encore couramment les termes : *hors d'œuvre, dans œuvre*, *sous œuvre*, *à pied d'œuvre*, etc., (1).

Mais alors nous sommes ici dans la cour du puits de la bâtisse, véritable chantier, auquel était adjoint seulement une agence de travaux.

XII

Si la Salle des Archives a été démolie, heureusement se profile encore, à l'extrémité de la rue St Denis, élégante, harmonieuse, une chapelle qui, suivant une tradition absolument erronée, aurait été affectée au service de la messe par les ouvriers travaillant à la Cathédrale.

Bien que, depuis 1853, elle serve de *grande sacristie*, son ancien nom de Chapelle des Machabées, lui provenant de la danse macabre peinte sur les murs du cloître du cimetière, a survécu à sa dernière destination (2).

La grande chapelle du chevet devant la quelle nous sommes maintenant provoquera, en temps utile, une réflexion du même genre.

(1) Cf. *Le banc d'œuvre*, banc des membres de la fabrique.
(2) Baron ; *op. cit.*, p. 79 et 80 et notes de M. Ed. Soyez.

Poursuivant notre route, remarquons les *gros empattements* dont nous avons parlé à propos des pilotis, au commencement du chapitre II.

Nous devrions bien nous arrêter devant l'admirable statue de St Honoré, n'était le froid qui nous pénètre. C'est que nous entrons dans la *Rue des Soufflets*. Mais que devait être le vent, quand cette rue, au nom si expressif, séparait la Cathédrale de l'Eglise St-Firmin-le-Confesseur?

Le chanoine Villeman va nous en donner une idée : « Le lundi de Pâques, 27 mars 1606, les « chanoines de la Cathédrale étant entrés en « station dans la collégiale St-Firmin-le-Con- « fesseur, il s'est élevé une si grande tempête « qu'ils ont manquez d'y périr » (1).

L'église a disparu à la Révolution ; la rue, devenue impasse Joron, a été élargie ; et, malgré tout, le vent reste le même.

Pourquoi donc? Ecoutez la légende :

Un jour, LE VENT ET LA DISCORDE, amis de vieille date, traversaient Amiens. Curieuse, la Discorde voulut entrer dans notre basilique. Précisément le Chapitre était en grande discussion. Elle se trouva là comme chez elle, et y resta si

(1) Ses manuscrits sur morceaux de papiers informes, concernent principalement le Chapitre de la Cathédrale ; ils contiennent de nombreuses notes relatives à des difficultés de toutes sortes qui le divisaient : préséance, procès, amendes pour absences aux offices, vêtements des enfants de chœur, sonneries, etc., etc. — *Adde* : la note du Chapitre VII.

bien que le Vent, depuis lors, tourne toujours, de plus en plus furieux, autour du monument, dans l'attente de sa compagne qui s'entête à y demeurer..... dans l'espérance bien illusoire d'y voir refleurir les chicanes d'autan.

XIII

Pénétrons maintenant dans l'Eglise par le porche Saint-Firmin. A quelques pas, à gauche, l'escalier de la tour du nord nous conduit dans une très petite salle octogonale, ayant environ $1^{m}53$ de diamètre de cercle inscrit.

Là se trouvait une table ronde où Henri IV se fit, paraît-il, servir à manger en 1597, le jour même de la reprise d'Amiens, après avoir contemplé la retraite des Espagnols qui retournaient en Artois (1). Le 31 août 1825, elle fut couverte de rafraîchissements et de friandises offerts à la Duchesse de Berry, mère du Comte de Chambord.

Baron affirme avoir vu dans cette salle un banc de pierre circulaire et une table ronde également en pierre, tournant sur un pivot en fer (2).

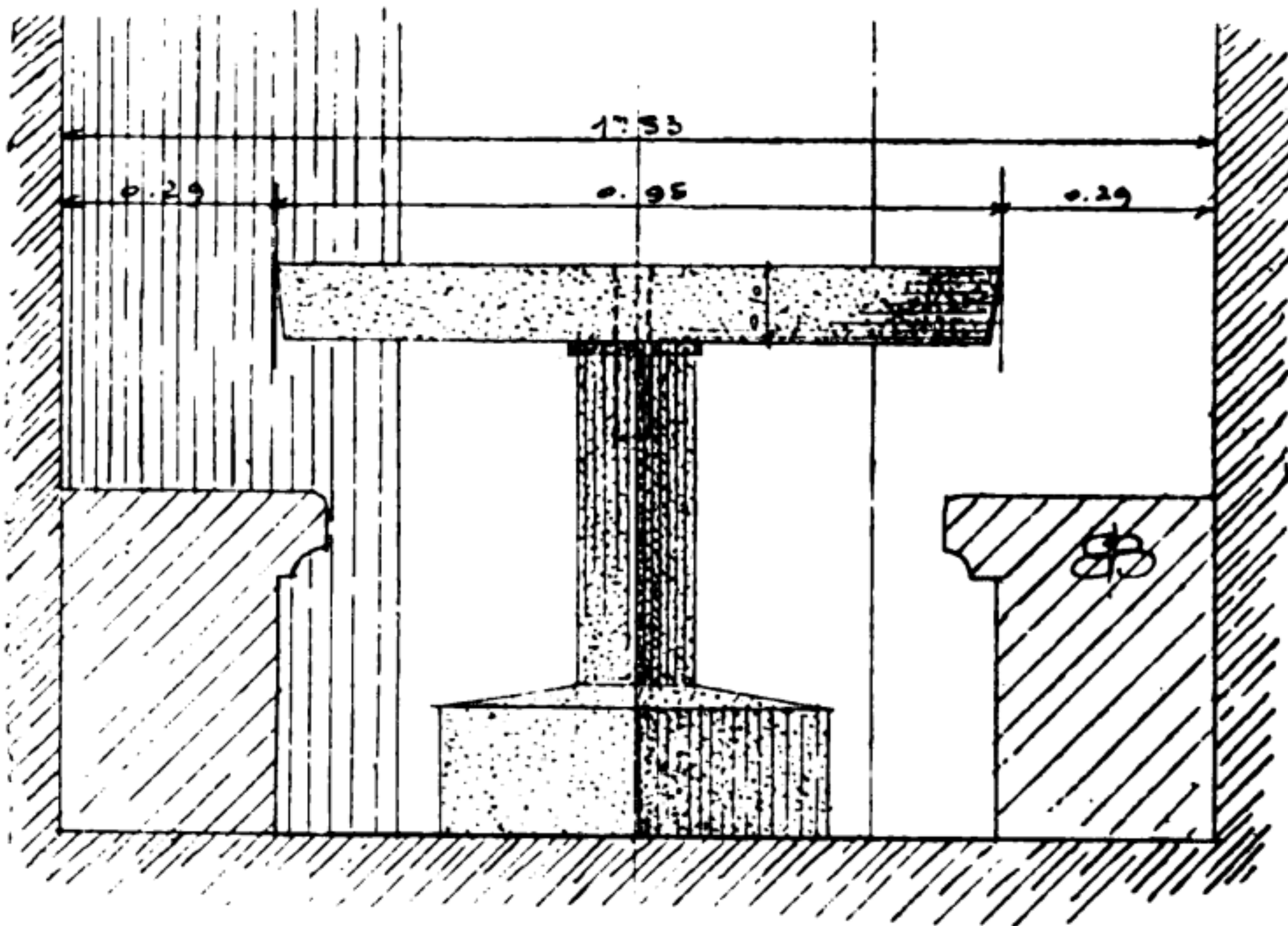
En 1852 ou 1853, Viollet-le-Duc a fait transporter dans la cour de l'Evêché une table répondant assez exactement à cette description (3).

(1) Dusevel ; *op. cit.*, p. 25.

(2) Baron ; *op. cit*, p. 72 et note de M. Ed. Soyez.

(3) Le centre de la table est traversé par un axe dont on voit au-dessus un scellement au plomb ; le pied est fretté de fer dans sa partie supérieure, pour éviter l'éclatement.

Mais comme elle a 0m95 de diamètre, il n'y aurait entre ses bords et le nû du mur qu'un espace libre de 0m29, suffisant pour le passage d'une personne, mais impraticable, si on admet le banc circulaire, dont il ne reste d'ailleurs aucune trace.



Pourquoi ne pas réintégrer dans la tourelle la TABLE HISTORIQUE d'Henri IV, de Gabrielle d'Estrées et de la Duchesse de Berry, dont le déplacement de date toute récente ne peut se réclamer d'aucune raison sérieuse ?

XIV

Enfin après avoir gravi trois cent six marches, nous voici sur la plate forme en plomb où se dresse le CLOCHER DORÉ, au-dessus du transept. Tout comme pour la Vierge Dorée, l'appellation a survécu au métal rongé par le temps.

La charpente du clocher ne présentant point de toiles d'araignées, on prétend que cette particularité est dûe à ce que l'essence de CHATAIGNIER dont elle serait, fait fuir ces insectes. Mais ne serait-ce pas tout bonnement parce que, à une telle hauteur, il n'y a pas de mouches ? (1).

A la base de la charpente, on montre une POUTRE BRANLANTE qui aurait pour but d'indiquer les mouvements du clocher. Rien n'étant plus problématique, nous n'y insisterons pas davantage.

Au rapport de Baron (2), de Rivoire (3) et de Gilbert (4), le CLOCHER PRIMITIF était une TOUR CARRÉE EN PIERRE, construite avec le corps de l'édifice vers 1240 et qui était sommée d'une très élégante flèche, incendiée en 1527.

Contrairement à l'opinion de M. Maintenay, M. G. Durand prouve péremptoirement que l'existence de cette tour n'est guère démontrée (5).

Mais cette légende n'en existe pas moins très vivace encore. Ne peut-on en trouver une explication plausible dans le tableau de 1520, dû à la générosité de Nicolas le Caron, alors maître de la Confrérie du Puy-Notre-Dame, et qui, de la

(1) VIOLLET-LE-DUC ; t. V, p. 471. « Les bois sont d'essence de chêne ».

(2) BARON ; *op. cit.*, p. 10.

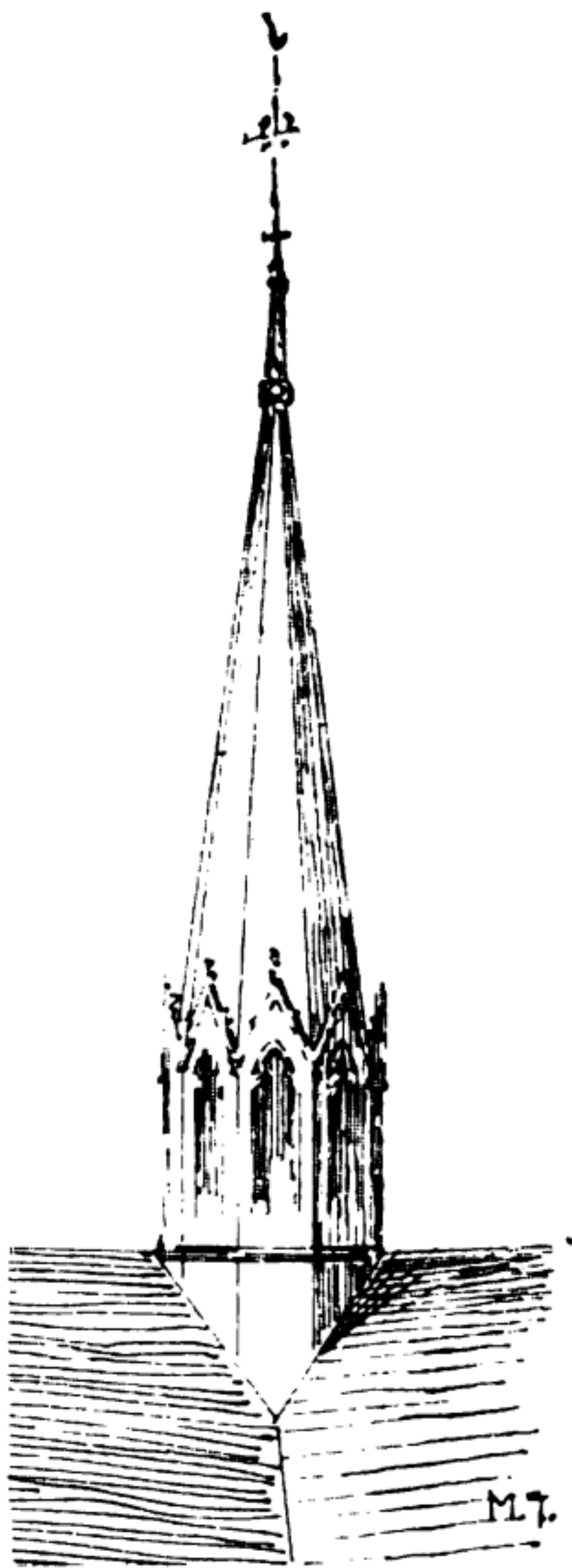
(3) RIVOIRE ; *op. cit.*, p. 55.

(4) GILBERT : *op. cit*, p. 89.

(5) G. DURAND ; *op. cit.*, I, p. 196.

Cathédrale, a passé à l'Evêché pour être enfin au Musée de Picardie (1) ?.

Il est certain que le tambour avec ses gables paraît être en pierre. Mais il n'est pas carré, et ne pouvait par suite porter sur les gros piliers de la croisée. Avec sa forme octogonale, il aurait dû reposer sur les reins de la voute de la nef, ce qui est impossible (2).



Poursuivant notre promenade sur les chenaux des galeries supérieures, vous remarquerez à l'extrémité du comble du chœur une petite croix, maigre, sans style. Elle a remplacé la girouette, dite la MÉLUSINE, parce qu'elle représentait cette fée demi-femme et demi-serpent des vieux contes celtiques. Au dire des météoro-

(1) ED. SOYEZ ; *Le Puy-Notre-Dame d'Amiens* Amiens, Yvert et Tellier, 1906 ; p. 46.

(2) A. et L. DUTHOIT ; *op. cit.*, 5e série, fig. 7. — Suivant une tradition populaire, encore très vivace chez les petits enfants, on descend tous les ans le COQ DE LA CATHÉDRALE, pour lui permettre de *pondre*.

logistes, elle indiquait la direction du vent beaucoup plus sûrement que le grand coq du clocher.



Ne quittons pas ces hauteurs, sans signaler un curieux détail qui montrera quelle sage circonspection il faut toujours apporter dans les questions d'archéologie.

Parmi les sujets servant de supports à l'arcature supérieure des tours se voit une gargouille figurant un homme déjà âgé, imberbe et que la tradition arme d'un énorme parapluie.

Dès lors, dans quelques siècles, un savant se rappelant le vieux dicton si répandu :

S'il fait beau,
Prends ton manteau ;
S'il pleut,
Prends-le, si tu veux.

ne manquera pas de trouver dans cette décoration une personnification de *la Prudence*.

Malheureusement, ce parapluie n'est qu'une canne, et ce vieillard du XIIIe siècle est simple-

ment le Docteur Goze, conseil et ami de Viollet-le-Duc, sculpté par Ramboue d'Amiens (1).

XV

Après cette courte promenade sur les toits, revenons dans l'intérieur de l'édifice.

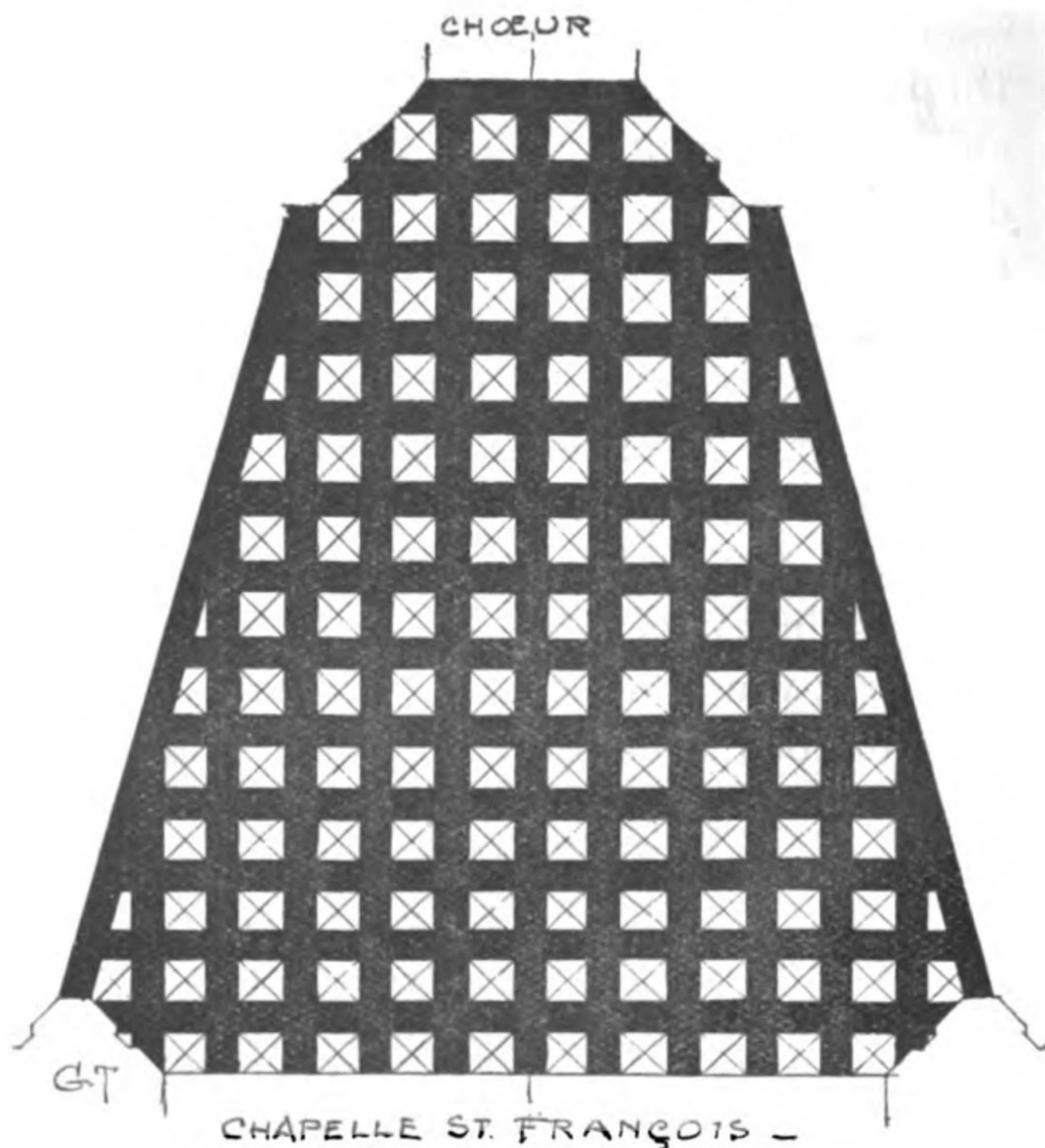
Du pavage, deux mots seulement. « L'ouvrage « ancien, dit un auteur, était formé d'un damier « dont chaque compartiment comprenait 64 car- « reaux, mi-partie blancs, mi-partie noirs. Ces « compartiments tous différents offraient des « combinaisons choisies parmi les 12870, qui « sont géométriquement possibles. — C'est ce « qu'on pourrait appeler un carrelage mathéma- « tique, qui fait honneur à l'ingéniosité des « Picards du temps passé » (2).

Rassurez-vous ; de toutes ces combinaisons, une seule nous intéresse, comme se rapportant à un fait historique, relevé dans nos archives.

(1) Comm. de M. Maintenay et de M. Favry, Insp. des mon. hist. — *Adde:* G, Durand ; *op. cit.*, p. 506, en note. — Signalons derrière le tabernacle de la Chapelle N.-D. dite la *Petite paroisse*, sculptées par les frères Louis et Aimé Duthoit sur les dessins de Viollet-le-Duc, quatre petites têtes, représentant l'une l'architecte avec ses initiales au-dessous V. L. ; deux autres, les frères Duthoit ; enfin la quatrième une femme non identifiée, à notre connaissance.

(2) L. Cloquet ; *Les grandes cath. cath.*, Lille, Desclée, 1900, p. 174.

Donc, « les 7 et 8 décembre 1561, des calvinistes « aucteurs et facteurs de séditions osèrent té- « mérairement et avec armes invader l'Eglise « Nostre-Dame, battre, oultrager et excéder de « faict et de parolles, les personnes y estans, « enfin brusler et rompre les ymages » (1).



Le lendemain, Mgr l'évêque Nicolas de Pellevé

(1) Arch. Amiens, B. B. 35, f° 56 ; et Baron *op. cit.*, p. 112.

réconcilia l'église (1). Mais cette bénédiction nouvelle du temple profané était oubliée et, pour rappeler le souvenir de l'évènement qui l'avait provoquée, on changea le dallage du déambulatoire du chœur, au devant de la chapelle Saint-François, théâtre de la bataille. (V. fig. *supra*).

Sa disposition a été rigoureusement conservée en 1892. Il est uniforme, triste, sans entrelacs ou grecques, tout en carreaux blancs coupés en diagonale. C'est le PAVAGE BRISÉ, pour employer le nom symbolique que nos pères lui ont donné.

XVI

En suivant le mur du côté de l'Evêché et non loin du mausolée du chanoine Antoine de Baillon orant à genoux devant un *Ecce homo*, on pouvait voir encore, en 1727, un puits recouvert d'un toit en bâtière ou auvent en pierre. (2).

Ce puits de section ovale à son orifice, ensuite rond avec un diamètre de 0m45 et qui probablement était sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Firmin-le-Confesseur (3), a été comblé en 1761 et recouvert d'une dalle armée d'un anneau

(1) GILBERT ; *op. cit.*, p. 18 et A. DE LA MORLIÈRE, *op. cit.*, p. 242.

(2) Plan original de 1727 appartenant à M. ED. SOYEZ. — Ce puits était près de la porte de l'ancienne trésorerie où l'on conservait le chef de St J.-Bapt. (Comm. de M. Maintenay).

(3) G. DURAND ; *op. cit.*, II, p. 534.

en fer (1). Contre le pilier, une inscription du XVIII[e] siècle, gravée en lettres d'or, porte seulement ces trois mots : « PUITS SAINTE ULPHE ».

Pourquoi faut-il que les limites imposées à cette conférence nous obligent à ne donner qu'une froide analyse de la si gracieuse LÉGENDE DE SAINTE ULPHE ?

D'après une tradition très ancienne, c'est à ce puits que la sainte fille, qui alors habitait Amiens, venait puiser l'eau dont elle avait besoin ou se désaltérer, et même se baigner quelquefois par les temps de chaleur.

Chacun sait que, depuis, « la Vierge aimée de Dieu, la vertueuse pucelle, la dévote créature, bien clèrément amye et servante à Jésus-Christ, se retira dans son petit hermitage du Paraclet à Fouencamps près Boves, à deux petites lieues d'Amiens. Or, une fois, en temps fort doux, les grenouilles du marais démenaient un tel bruit et foisoient telz noises qu'elle ne put entendre la voix du bon Domice, son directeur, diacre et chanoine de l'église d'Amiens, dont elle manqua pour ce coup à ses dévotions (2), aux quelles bestes et maulvaises *raines,* elle imposa alors perpétuel silence et taciturnité » (3).

(1) GILBERT ; *op. cit.*, p. 247 et BARON ; *op. cit.*, p. 178.

(2) A. DE LA MORLIÈRE ; *op. cit.*, p. 38, et le Père DAIRE ; *Hist. litt. d'Amiens*, Didot, 1782. p. 6.

(3) J. CORBLET ; *Hag. dioc. Amiens*, Paris, Dumoulin, 1867, t. III, p. 556. — *Raine*, grenouille, *Rainette,* petite grenouille, en picard, du lat. *Rana* ; d'où rue *Canteraine*, (chante grenouille), à Amiens, dans le quartier Saint-Leu.

Et voilà pourquoi, depuis le VIII[e] siècle, les grenouilles du Paraclet sont toujours muettes.

A ch' creuel silènch' fidèles,
D'pis lors, ches guernouilles souvènt
All' sont donné's conm' modèles
A chés sœurs d'pus d'ein couvènt (1).

Une seule dalle du pavage mérite encore les honneurs d'une halte.

Hernand Tello qui avait, le 11 mars 1597, surpris Amiens, par le moyen que l'on ne sait que trop, fut tué, le 4 septembre suivant, en défendant notre ville assiégée par Henri IV.

On lui avait élevé dans la Cathédrale un monument très fastueux. Mais, la ville s'étant rendue le 25 du même mois, le Chapitre, cédant à des raisons politiques, fit disparaître ce monument. Le corps fut levé et enterré dans le côté droit du transept, tout près du dernier pilier de la nef, à l'endroit où est encore le carreau primitif (2),



(1) De Guyencourt ; *Quéqu's vers patois: L'légènde d' Sainte Ulphe.* illust. de M. J. de Francqueville. Le même sujet a été sculpté par notre concitoyen M. A. Rose, sur une maison nouvelle de la place du Parvis, appartenant à M. de Guyencourt.

(2) Baron ; *op. cit.*, p. 149 : « le W signifie que Tello était capitaine des gardes Wallones. » — Gilbert ; *op. cit.*, p. 181 et Dusevel ; *loc. cit.*, p, 47.

encadré récemment d'une lamelle en cuivre rouge.

Mais ici se place un petit fait absolument ignoré du public. Pendant les travaux de repavement de l'église, de 1892 à 1894, ce carreau fut soulevé et le tombeau découvert par accident. MM. Billoré, architecte diocésain, Durand, Guerlin, de Guyencourt et Pinsard, membres de notre Société, prévenus en toute hâte, fouillèrent du regard cette tombe historique ; elle ne renferme plus que des ossements mêlés et provenant de différents corps qu'il fut impossible d'identifier.

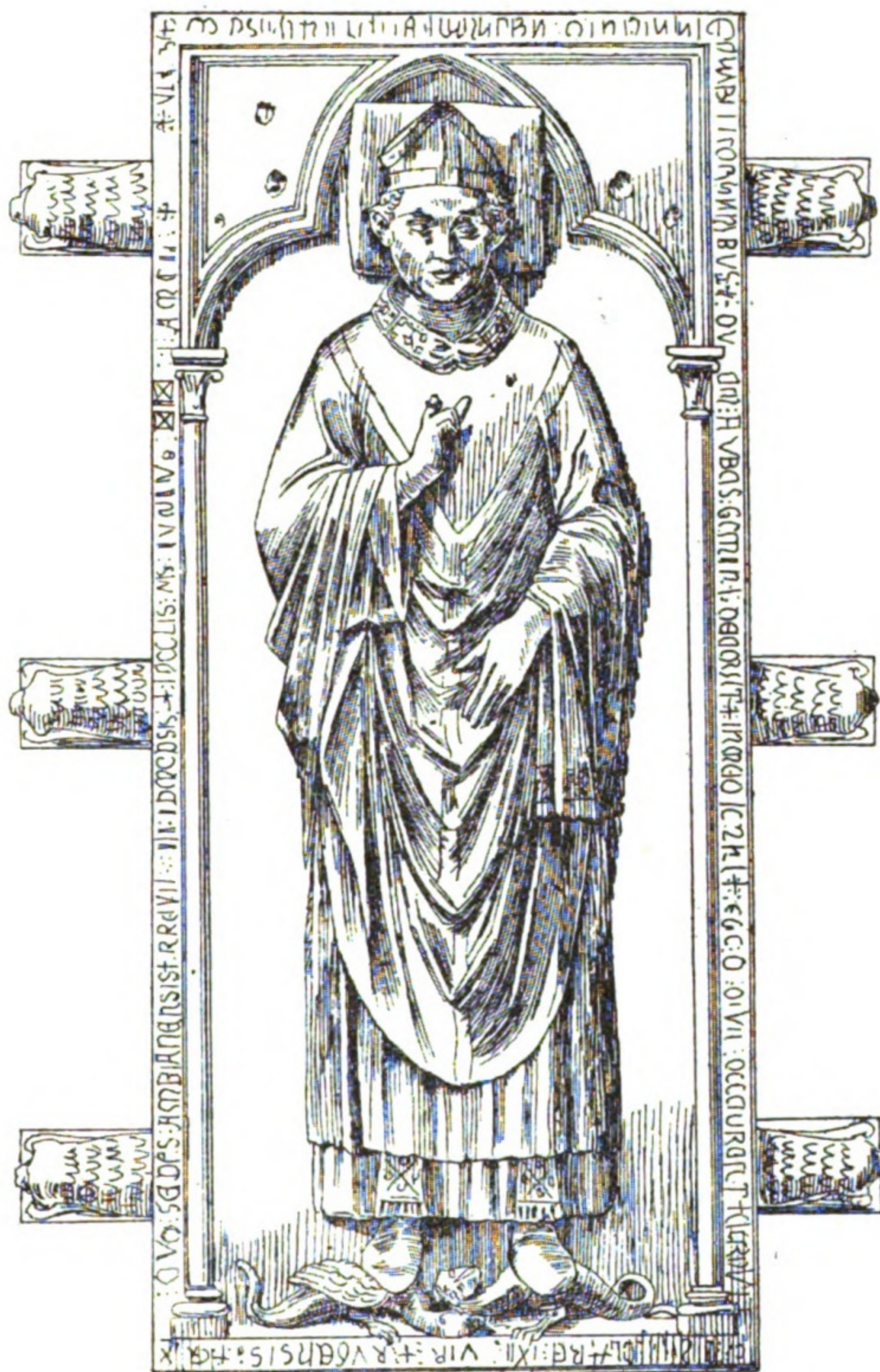
Il est vraisemblable que les Espagnols obtinrent, à une date indéterminée, le permis d'exhumer la dépouille de leur chef, et, en dépit de la tradition, désormais le voyageur pourra se tenir sur cette dalle, sans fouler aux pieds un héros.

XVII

Les Tombes en Bronze des Evêques Evrard de Fouilloy et Geoffroy d'Eu étaient autrefois dans l'axe de la Cathédrale ; mais, comme elles gênaient les processions, on les transporta sous le grand orgue, à une date assez reculée.

Rivoire (1) signale que le tombeau du premier évêque est maçonné en dessous pour indiquer que c'est lui qui a présidé aux fondations de l'édifice.

(1) Rivoire ; *op, cit.*, p. 95. — Voir le dessin de cette tombe dans G. Durand ; *op. cit.*, II, p. 513.



Puis il ajoute : « Il manque deux doigts à la main « droite de Geoffroy d'Eu. J'ai ouï dire qu'ils « avaient été coupés par un hérétique au moment « où ce prélat célébrait la messe. D'autres veu- « lent qu'il les ait perdus à la chasse et citent « en preuve un trou placé à côté, qu'ils disent « avoir été fait par la balle qui le priva de ces « deux doigts. Cette explication ne mérite au- « cune croyance. Le trou qui existe est le noyau « de la fonte ».

Cette balle, quel anachronisme ! Ce trou, quelle hérésie scientifique, puisque la masselotte aurait tout au contraire apparu en relief ! Passons.

La plus vieille de ces tombes reposait donc sur un massif de maçonnerie, tandis que la seconde était maintenue en l'air par six lionceaux, pour bien marquer que Evrard de Fouilloy avait jeté les fondements de la Cathédrale et que son successeur Geoffroy d'Eu en avait édifié les piliers.

Aux yeux de Gilbert, « l'explication de ce dé- « faut de symétrie paraît très hypothétique » (1).

Mais cela n'excuse pas Viollet-le-Duc d'avoir, sans utilité apparente, déplacé une troisième fois ces admirables tombes du XIIIe siècle, et surtout d'avoir enlevé à l'une d'elles son batis de pierre, auquel le peuple attachait une idée d'un symbolisme original et archéologique.

(1) GILBERT ; *op. cit.*, p. 125 et J. CORBLET ; *Les tombes en bronze de deux évêques d'Amiens* ; Amiens, Langlois, 1872.

Toutefois ce déplacement eut cet heureux résultat de rapprocher des deux fondateurs de la Cathédrale, un insigne bienfaiteur de l'œuvre, SAINT SAUVE, ainsi que l'on désigne bien improprement le *christ byzantin* connu de tous.

« S'il est impossible de rendre compte de « toutes les fables contradictoires inventées sur « ce crucifix », (1) citons au moins une vieille légende, rentrant bien dans notre sujet.

Au cours de la construction de l'édifice, dès 1240, le Chapitre dut s'adresser à la charité publique (2), et, dans ce but, faisait porter par des clercs dans tous les bourgs et villages du diocèse la châsse de saint Honoré.

Or celle-ci était alors déposée dans l'Eglise Saint-Firmin-le-Confesseur, et, plus d'une fois, on vit le crucifix, se départissant de son impassibilité séculaire, baisser respectueusement la tête et même s'incliner de tout son corps au passage des reliques du saint évêque d'Amiens (3).

On comprend que de tels miracles durent, en

(1) G. DURAND ; *op. cit.*, II, p. 375.

(2) G. DURAND ; *op. cit.*, I, p. 34.

(3) Après la démolition de l'Eglise Saint-Firmin-le-Confesseur, le crucifix a été déposé à la Cathédrale, par le curé constitutionnel, Brandicourt. — « En réalité, la châsse de saint « Honoré était simplement portée à Saint-Firmin-le-Confes- « seur, dans une procession stationnale qui se faisait annu- « ellement ». Note de M. ED. SOYEZ. — Cf. A. MESSIO ; *Sains et ses martyrs*, Amiens, Lambert, 1849, p. 30 ; trad. en vers d'une ancienne prose de St Honoré.. — Signalons au tympan du portail de la Vierge Dorée (vie de St Honoré), le crucifix dont la tête est également fortement inclinée en avant.

exaltant la générosité des fidèles, aider à l'achèvement complet de notre basilique.

XIX

Mais quittons un instant la légende pour l'anecdote vécue, qui souvent d'ailleurs en est une ancêtre.

Dans notre Cathédrale, œuvre des siècles, tous les styles se coudoient, et, non loin de l'austère saint Sauve, voici l'ANGE DE L'ABAT-VOIX DE LA CHAIRE. Ange, si on veut ; car, dans son outrageant deshabillé, il rappelle singulièrement certaines femmes de Boucher, de Watteau, de Lancret, et surtout celle de Fragonard, dont, par une belle nuit de l'avant dernier hiver, un esthète, par trop puritain, a cru devoir expurger notre musée de Picardie.

Cet ange nous convie, avec St Luc (1), à aimer Dieu et le prochain, et le livre d'évangiles qu'il tient grand ouvert porte ces mots : « *Hoc fac et vives* ; » — *fais cela et tu vivras.*

Le prix de cette chaire avait paru exorbitant à l'évêque qui la fit faire, Monseigneur de la Motte, ce digne prélat qui eut de l'esprit jusqu'à l'article de la mort (2). Aussi, quand il montrait aux artistes le travail du sculpteur Dupuis, notre concitoyen, disait-il malicieusement : « Oui, faites « cela, et vous vivrez... de vos rentes » ?

(1) St Luc ; X. vers. 27 et 28.

(2) E. Soyez ; *Not. sur les évêq. d'Amiens*. Amiens, Langlois, 1878, p. 303 *in fine*, et Baron ; *op. cit.*, p. 159.

Le débraillé de cet ange dans un sanctuaire n'a pas de quoi nous étonner outre mesure, puisque nous sommes en pleine époque Louis XV, apogée du luxe et de la coquetterie la plus raffinée.



Il aura en outre le mérite de servir en même temps de prétexte et d'excuse à une seconde anecdote mettant, en plein relief la vivacité des réparties de Monseigneur de la Motte.

Donc une paroissienne de la Cathédrale, ayant, depuis quelques années déjà, passé l'âge où les mouches assassines donnaient à son frais minois une grâce provocatrice, avait dû se rabattre sur les artifices de Jézabel,

Pour réparer des ans l'irréparable outrage.

Son confesseur trouvait cela fort mal. En revanche, son directeur, aux idées bien plus larges, disait que c'était tout autant manquer de modestie que de se singulariser, en ne suivant pas une mode charmante acceptée par tout le monde, d'où grand embarras de la mondaine dévote. Elle s'en ouvrit à Mgr de la Motte ; et celui-ci de lui dire : « Mon Dieu ! Madame, ici-bas, il faut « tout concilier » — « Oui sans doute, Monseigneur, mais que faire ? » — « Eh bien ! fardez-vous...., mais d'un seul côté ».

Qu'on y réfléchisse ! Sans en avoir l'air, ce visage ridé, recouvert de fard, rentre bien encore dans notre sujet, la légende, dont la réalité et la fiction, le vrai et le faux sont les éléments constitutifs et même essentiels.

XX

Mais trève d'anecdotes, et redevenons antiquaires.

Derrière l'édicule de style flamboyant renfermant une parcelle du chef de saint Jean-Baptiste

est une cuve longue, rectangulaire en pierre d'un gris terne, assise sur cinq supports massifs.



Comme, dans toutes les églises, la cuve baptismale est de dimensions beaucoup plus grandes que le bénitier, le peuple a toujours appelé cette pierre les Fonts Baptismaux.

Or rien n'est plus faux ; car cette cuve antique, apportée on ne sait d'où, bien loin de servir à l'ondoiement des nouveaux nés, était une pierre d'onction, sur laquelle on lavait le corps des chanoines avant leur ensevelissement (1).

Mais alors la Cathédrale n'avait pas de fonts baptismaux ? Non. Elle était le siège du pouvoir épiscopal, et le fief du curé était la Petite Paroisse, comme on appelle encore aujourd'hui la chapelle du milieu du chevet. Là seulement se faisaient les

(1) G. Durand ; *op. cit.*, II, p. 530.

baptêmes, les mariages et les enterrements des habitants de la Cour du puits de l'œuvre, des cloîtres et de quelques quartiers de la Ville (1).

C'est seulement à la Révolution, que, après la disparition des églises avoisinantes, la Cathédrale est devenue paroisse et que les fonts baptismaux de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur ont été placés dans la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Paul où ils sont encore aujourd'hui. (2).

XXI

Derrière le chœur, et précisément devant la PETITE PAROISSE, s'élève le célèbre monument funéraire de Guislain Lucas (3).

L'espace trop grand laissé entre la Vierge et le chanoine priant à genoux déplut, et non sans raison, à ses héritiers qui exigèrent qu'entre eux Nicolas Blasset plaçât un ANGE PLEURANT.

(1) BARON ; *op. cit.*, p. 184. — Les registres de catholicité de la paroisse Notre-Dame d'Amiens, de 1737 à 1792, sont déposés au greffe du Tribunal civil d'Amiens.

(2) G. DURAND ; *op. cit.*, II, 361.

(3) Ce fondateur de l'*orphelinat des Enfants bleus* était ici universellement vénéré. Mais comme, pour racheter les objets précieux du culte enlevés par les Espagnols, il avait dû vendre les figures d'argent ornant la table du maître-autel, l'on dit alors de lui malicieusement dans le peuple :

Maistre Guislain Lucas
A fait plus que Judas,
Car il a vendu Dieu et ses douze apôtres.

DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 92 en note.

Ce morceau de sculpture d'un médiocre mérite eut un succès prodigieux, légendaire peut-on ajouter. Des étrangers en offrirent son poids d'argent (1), puis son poids d'or (2). Tout cela est faux. Même on raconte qu'un Anglais a proposé en échange le repavement à ses frais de toute la Cathédrale : infortuné canard auquel M. Ed. Soyez a coupé les ailes pour longtemps.

XXII

Poursuivant notre route, nous trouvons à notre gauche, la porte du Puits de l'Œuvre, surmontée



de deux têtes énormes, grossièrement sculptées, celle de gauche surtout, dans une pierre très commune semblable à celle de la maçonnerie de tout l'édifice.

(1) Rivoire ; *op. cit.*, p. 8.

(2) G. Durand ; *op. cit.*, II, 82 ; V. *eod. loc.*, p. 83 en note, une appréciation juste sous une forme humouristique de M. A. Darcel, de l'enfant pleureur. — Pendant l'occupation prussienne, (1870-1871). le marbre avait été remplacé par un moulage en plâtre.

Ces têtes plaquées contre le mur, « ont souvent « excité l'imagination populaire » (1).

Suivant Dusevel, ce seraient celles de deux époux jardiniers qui auraient donné au Chapitre une parcelle de terre, appelée le CHAMP DES ARTICHAUTS, sise en cet endroit, pour construire la cathédrale nouvelle (2),

De ces jardiniers, Rivoire (3) et, Baron (4) ont fait tout naturellement des *hortillons*.

Je le voudrais bien aussi. Mais « remarquons « que la femme a sur la tête la *guimpe*, coiffure « des personnes de qualité et surtout des veuves « aux XIIIe et XIVe siècles, et l'homme le *petit « béguin* (la *calipette* actuelle), très en usage « sous Philippe-Auguste et sous St Louis à qui, « au dire de Joinville, il allait fort mal. Ajoutons « qu'aucune inscription, aucun emblême ou outil « quelconque de jardinage ne vient donner un « corps à cette légende » (5).

D'après M. Ed. Soyez, « ces têtes pourraient « provenir de statues détruites, représentant des

(1) G. DURAND ; *op. cit.*, I, p. 274.

(2) DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 66.

(3) RIVOIRE ; *op. cit.*, p. 133 : « Nos hortillons se glorifient « d'appartenir à ces donateurs, sous le rapport du jardinage ».

(4) BARON ; *op. cit.*, p. 193 · « ... et au fait, il y a parmi ces « cultivateurs utiles, des personnes qui peuvent rappeler des « ancêtres de ces temps reculés ».

(5) OCT. THOREL ; Préface de *Chés hortillonnages* d'ED. DAVID, p. XIII ; Amiens, Imp. Pic., 1900. — *Adde :* Le petit béguin de l'homme est semblable à celui des *Waidiers*, c'est-à-dire des paysans d'entour Amiens, dont nous avons parlé plus haut.

« personnages inconnus, peut être celles du « monument qui était jadis dans une chapelle de « la nef et que l'on affirmait à tort être le « mausolée d'Angilvin et de Rimulde » (1).

Nous n'aurons pas avancé d'un seul pas, quand, avec Dusével, nous vous aurons dit, sans aucunes preuves ni références, « qu'il parait que, dans le « XIIIe siècle, l'usage était d'orner ainsi d'é- « normes têtes certaines parties des édifices » (2), et la légende qui nous occupe continuera de s'invétérer dans la tradition populaire.

XXIII

Mais voilà qu'en descendant les marches de l'escalier qui conduit au transept, une statue toute blanche s'anime à notre gauche.

En deux mots expliquons ce miracle.

Autrefois, à cet angle de la chapelle de Notre-Dame-du-Puy, était une reine, ESTHER, démolie

(1) BARON ; *op. cit.*, p. 193 et note de M. Ed. SOYEZ.

(2) DUSEVEL ; *not. cit.*, p. 66. — M. R. DE GUYENCOURT, a relevé au portail de l'église d'Andechy, (*V. Pic. hist. et mon.* Montdidier, p. 27) deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme. « En plaçant la première sous le buste du Sauveur et la se- « conde sous celui de la Vierge, l'artiste a songé sans doute « à Adam et Eve ». La chapelle moderne du Louvencourt à Amiens a aussi son porche orné de deux têtes dont une seule a été terminée. Ainsi, à la porte de l'église, Adam et Eve seraient comme l'alpha de la vie religieuse, dont le Christ, dans le sanctuaire est l'oméga ? (Comm. de M. R. de Guyencourt).

à la Révolution et remplacée par une *sainte Geneviève* en bois dont, à la fête de la Fédération du 14 juillet 1793, on fit une *Déesse de la Raison*. On la remit en place en la christianisant du mieux qu'on put, et disons-le, assez mal, car on la revêtit d'un manteau en toile d'emballage enduite de plâtre ; et c'est lui qui, tout à l'heure, s'agitait à notre passage.

L'inscription primitive : « *Posuit diadema regni* « *in capite eius, Hester, II* », a échappé seule à ces vandalismes successifs (1), si bien que la Vierge de Nanterre continue ainsi à partager le trône et le lit d'Assuérus. — Nouvelle preuve qu' « on voit « des rois épouser des bergères ».

Le peuple va encore laisser son empreinte à cette chapelle du Puy (de *Podium*, lat. estrade), où Blasset a figuré la Vierge tirant un enfant d'un puits (de *Puteus*, lat. puits) en donnant ainsi un corps à un de ces *rébus de Picardie*, déjà si chers à nos ancêtres aux xv° et xvi° siècles (2).

En face de cette Vierge sont les tables de marbre rappelant les noms des Maîtres de la célèbre confrérie du Puy-Notre-Dame. La première est surmontée du même rébus, que nous retrouvons plus lisible encore sur une planche en bois recouvrant le banc de pierre du soubasse-

(1) E. Soyez ; *Le Puy-Notre-Dame d'Amiens* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1906, p. 73 et ss.

(2) Oct. Thorel ; *Les rébus de Pic.*, Amiens, Yvert et Tellier, 1903. p. 102 et 103.

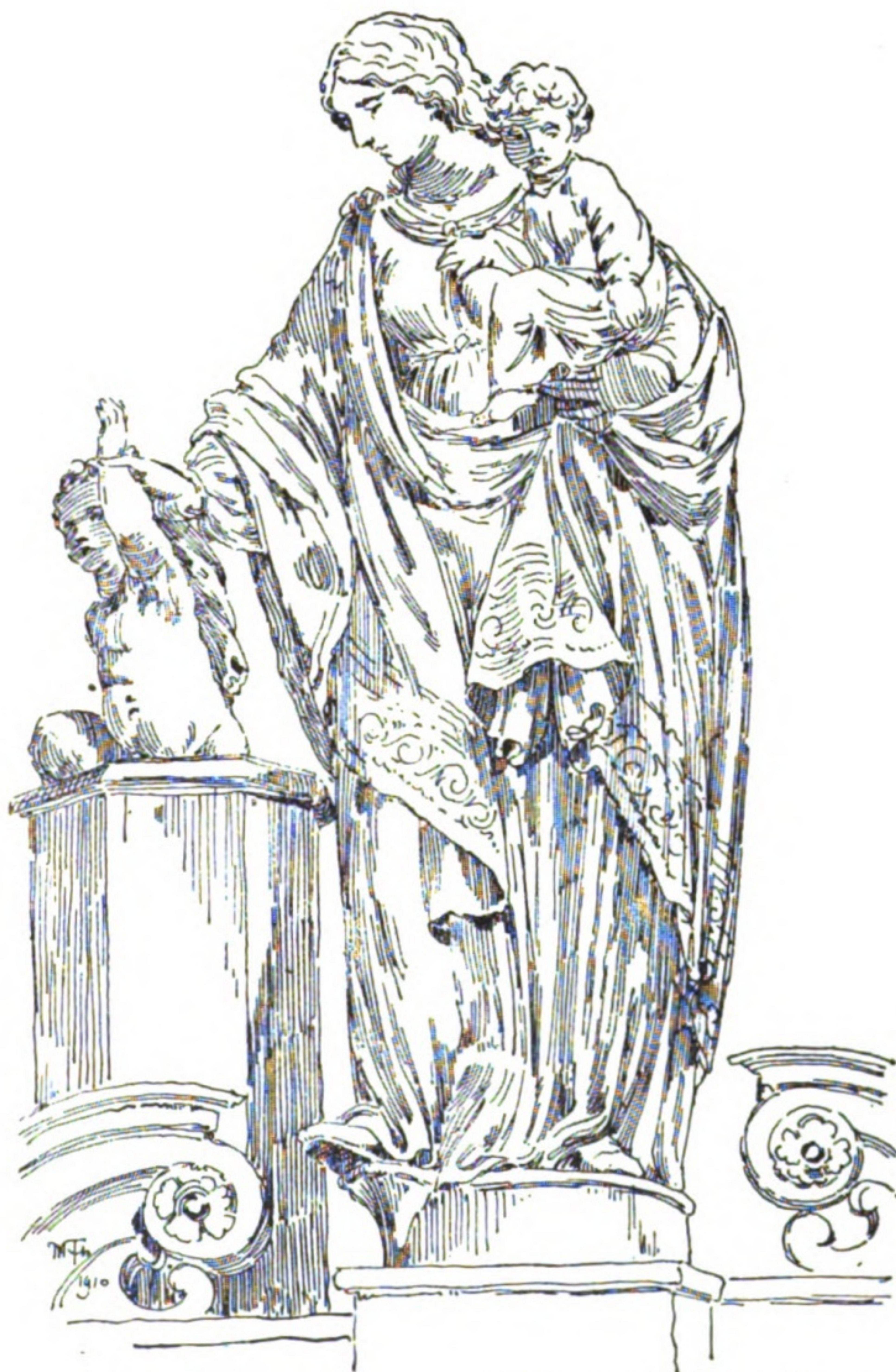


Autel Notre-Dame-du-Puy

Statue de Ste Geneviève.



ment et surtout sur un banc mobile en chêne, voisin du premier (1). — (Voir fig. 2 p. suivante).



N.D. DU PUITS. (Puy).

(1) Le puits gravé sur le banc fixe ne porte pas de date.

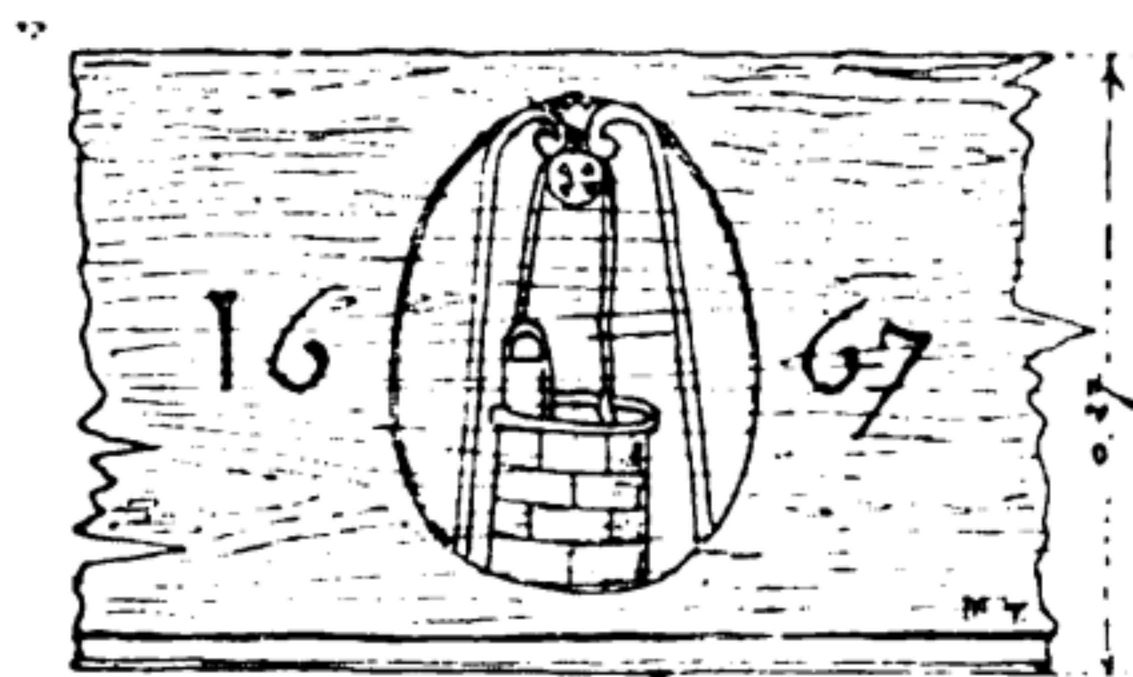
Au dessus des tables, l'admirable bas-relief de la vie de Saint Jacques de Compostelle va nous fournir une bien amusante légende.



Un jour, les MEUNIERS D'AMIENS émirent l'idée d'avoir leur patron, comme les anciennes corporations de notre Ville.

Impossible de s'adresser à saint Victor, déjà depuis longtemps accaparé par ceux d'Abbeville (1).

Mais lequel prendre alors sans risquer d'essuyer la mauvaise humeur des autres Saints évincés? Le Doyen des fariniers formula alors la proposition suivante : « Nous lâ- « cherons une co- « lombe dans la « Cathédrale ; et « le Saint, sur la « tête duquel elle « se posera, sera « notre patron » (2). Or l'innocent volatile, emblême de l'Esprit Saint (3), s'arrêta sur la tête du



(1) J. CORBLET ; *Hag. cit.*, IV, p. 654.

(2) G. DURAND ; *op cit.*, II, p. 145 et AM. DE FRANCQUEVILLE ; *Les Vieux moulins de Pic.*, Amiens, Yvert et Tellier, 1907, p. 68.

(3) J. CORBLET ; *Man. cit.*, p. 501.

Diable, et, pour le coup, les meuniers d'Amiens renoncèrent à avoir un patron (1).

Vous pourriez croire que le démon, au contact de la colombe, et se démenant comme un diable dans un bénitier, s'est mis lui-même dans l'état lamentable où vous le voyez encore aujourd'hui. Cela n'est pas prouvé.



Cette mutilation serait-elle l'œuvre des fariniers enflammés de dépit ? M. Amédée de Francqueville ne le croit pas.

De mauvaises langues l'attribuent aux chanoines qui trouvaient cette statue peu décente dans une église. Oh ! si l'on n'avait que ce petit vandalisme à leur reprocher. Mais soyons charitables et appliquons leur ces vers connus :

(1) Suivant une autre légende, plus vraisemblable mais moins élégante que celle-ci, la colombe se serait posée sur le Saint Michel qui surmonte, à l'intérieur, le portail de la Vierge Dorée.

Ils ont fait trop de mal pour en dire du bien ;
Ils ont fait trop de bien pour en dire du mal (1).

Ce démon, âgé aujourd'hui de quatre cents ans est bien curieux, ne serait-ce que par la tête aux gros yeux et à la barbe soyeuse qui décore son ventre. (Les hachures indiquent les mutilations).

Mais ce n'est pas tout. Cette représentation de l'esprit malin était courante alors (2). Jugez-en par cette gravure sur bois nous montrant le Diable jouant d'une cornemuse formée de la tête de Luther, vraisemblablement après son excommunication en 1520 (3). Ce qui permet, peut-être, d'assigner une date aux bas-reliefs de la vie de saint Jacques-le-Majeur.



(1) Le *tempus edax rerum* et même la Révolution ont été moins nuisibles à la Cathédrale que les chanoines d'autrefois à qui on ne peut pardonner l'enlèvement des statues d'Adam et d'Eve à la façade méridionale de la Cathédrale, la disparition de l'ancienne décoration des chapelles, du sanctuaire, du Jubé, des tombeaux de Jean de la Grange, de Jean de Boissy, de François de Halluin, de Pierre Versé, la démolition des clotures du Sanctuaire, la dispersion des tableaux de Notre-Dame du Puy, si intéressants pour notre histoire locale, etc., etc.

(2) Aux stalles de la Cathédrale, dans la Tentation de Job, le Diable a, au bas-ventre, une tête que rendent horrible deux grandes oreilles et une bouche énorme. — Comm. de notre collègue de la Société des Antiq. de Pic., M. Eug. Regnault.

(3) T. Wright ; *Hist. de la caric.*, Paris, A. Delahays, 1875, p. 228.

XXIV

Nous voici au centre du transept. Juste au dessus de nos têtes, la voûte est percée d'un grand trou circulaire dont les bords sont noircis. Surtout gardez-vous de répéter que cette teinte couleur de suie provient de l'incendie de 1527.

Il n'en est rien. D'après le cérémonial de 1291, c'est par cette ouverture que l'on jetait, le jour de la Pentecôte, DES ÉTOUPES ENFLAMMÉES, symbolisant l'Esprit-Saint ; coutume que le Chapitre abolit seulement en 1715 (1).

D'ici encore nous voyons admirablement les Roses, et les débris de vieux vitraux « tamisant « des jeux de lumière mystérieusement rêveurs ».

Les VITRAUX, démontés en 1812 et 1813, ont été, dit-on couramment, vendus en Angleterre. C'est encore là une légende toute gratuite ; car M. G. Durand n'en a trouvé trace nulle part, à Windsor, à Westminter, à Canterbury (2). La vérité, c'est qu'on ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Il est vrai qu'il en restait si peu.

(1) A. LEDIEU ; *Vieilles coutumes amiénoises* ; Nancy, Berger, 1909, p. 13. — M. Regnault nous a signalé dans les stalles, au mystère de la Pentecôte, 27 langues de feu tombant sur la tête de la Vierge et de quatorze disciples. L'Esprit Saint n'y est pas figuré par une colombe, comme dans l'Annonciation.

(2) G. DURAND ; *La peinture sur verre au* XII*e* *siècle et les vitraux de la Cath. d'Amiens* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1891, p. 13.

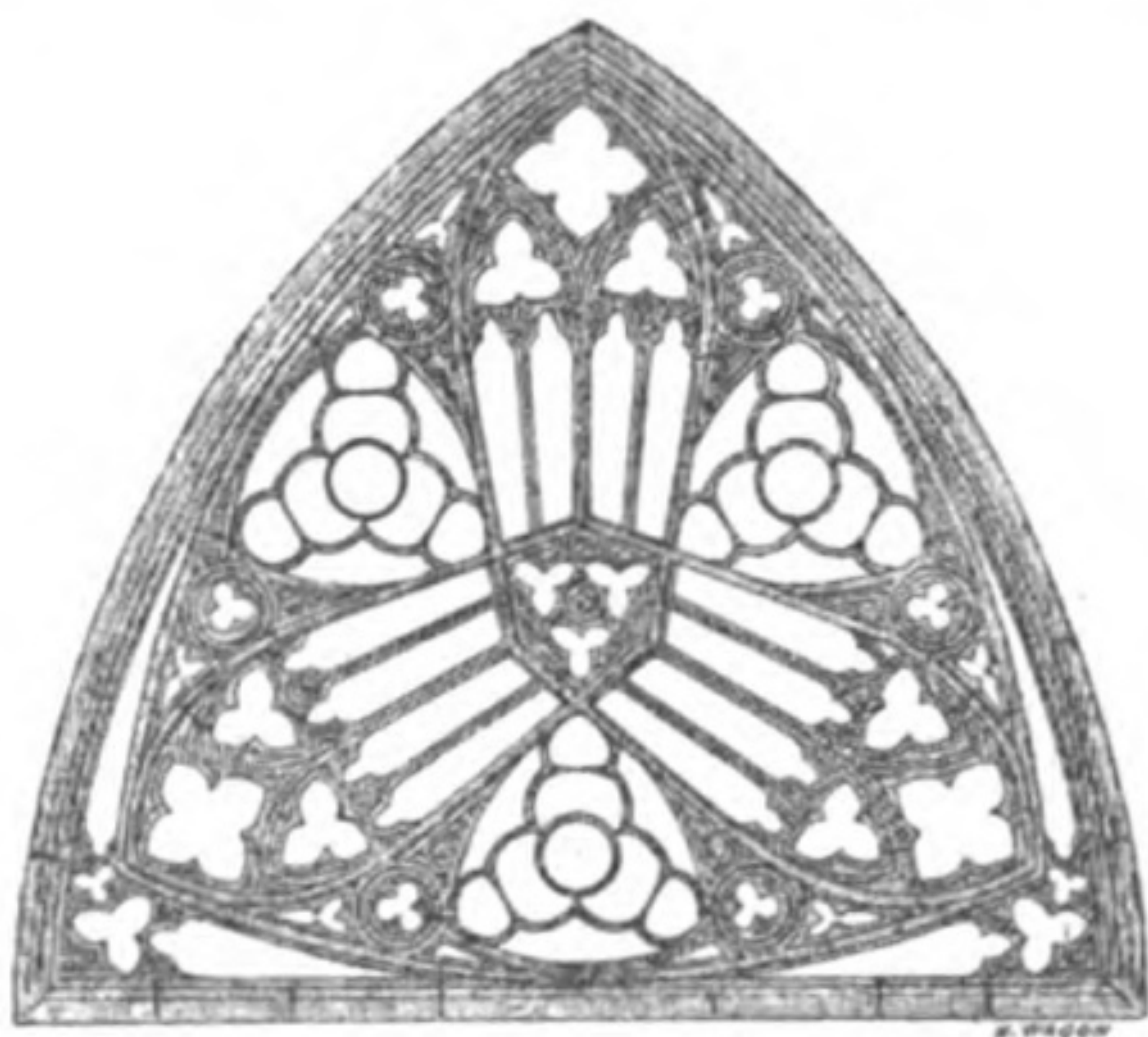
Les Roses ont encore aujourd'hui dans le peuple des dénominations que rien ne justifie.

Celle au-dessus des orgues est dite la Rose de Mer. Si c'est parce qu'elle regarde l'embouchure de la Somme, soit ; mais les vieux auteurs y relèvent surtout des fleurs et des coqs rappelant les Coquerel, ses donateurs.

Pourquoi la Rose du Ciel, au portail de la Vierge-Dorée, puisque le rouge y domine et non le bleu?

Pourquoi enfin la Rose des Vents, où Rivoire signale surtout des têtes de rois et d'évêques, des poissons et des coquillages (1) ?

Ainsi ces désignations des trois roses de la Cathédrale ne sont guère exactes ; ajoutons qu'elles ne reposent sur aucun document certain (2).



Mais c'est que l'imagination de Rivoire est féconde. Au-dessous de cette dernière rose, et dans le vitrail surmontant le portail du côté de l'évêché, « il voit « une araignée parfaitement dessinée. Elle a cinq « pattes de chaque côté et trois yeux sur la

(1) Rivoire ; *op. cit.*, p. 76 et Gilbert ; *op. cit.*, p. 121.

(2) Baron ; *op. cit.*, p. 7, note de M. E. Soyez.

« tête » (1). Et, comme Baron la voit aussi (2), son annotateur fait cette remarque : « On dit « malicieusement que cette araignée n'existait « que dans le cerveau de cet écrivain ».

XXV

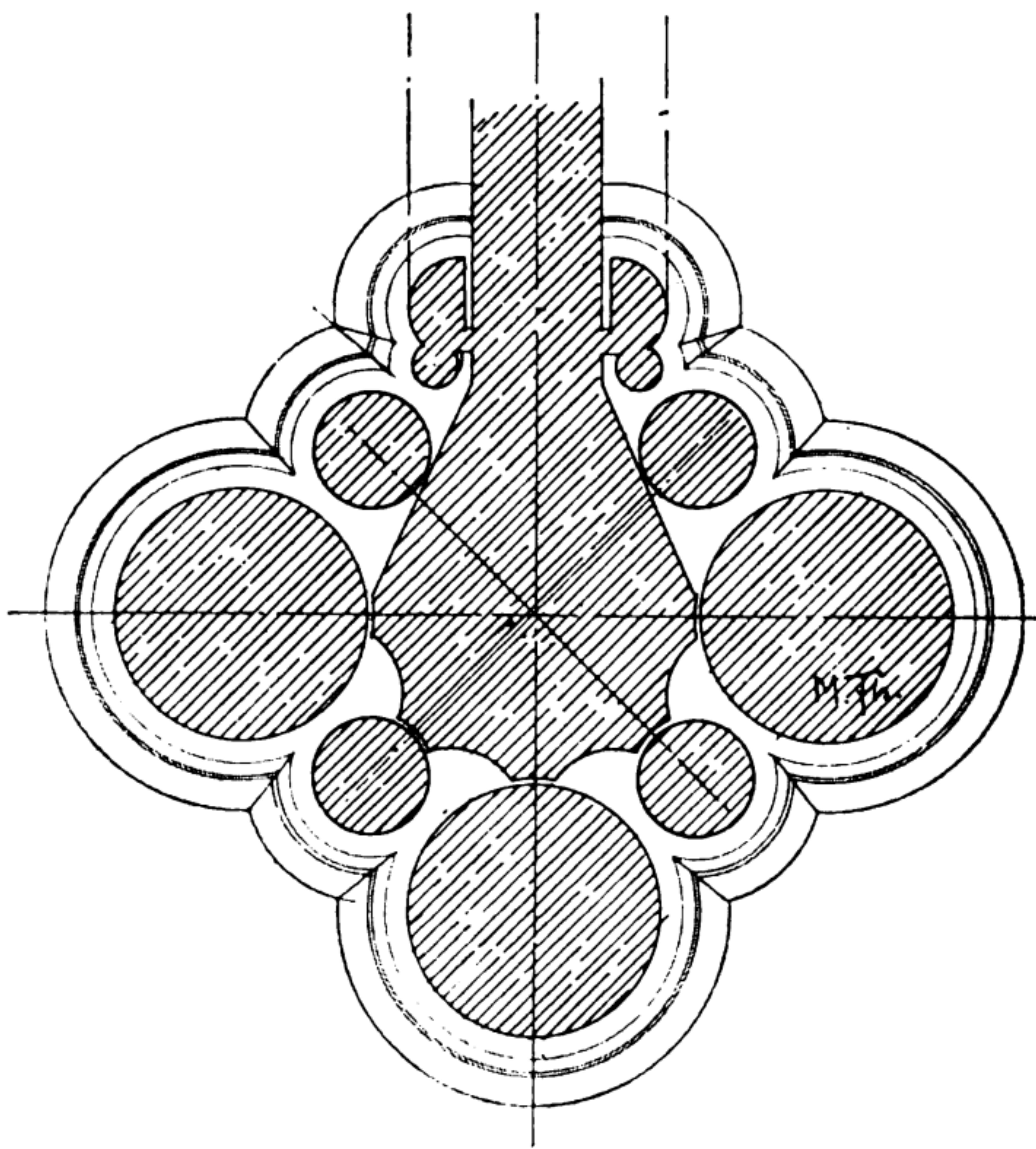
Il n'est pas une seule partie de l'édifice qui n'ait donné naissance à quelque tradition erronée (3). Toutes ne sont pas d'un grand intérêt.

Citons notamment dans les clefs de voûte les jours ou vides « qui semblent remplis de vases et « de VENTOUSES augmentant la répercussion de la « voix et faisant écho » (4). Mais ne pourrait-on pas trouver là un souvenir éloigné de ces grandes cuves en bronze qui, dans les arènes et théâtres antiques, réverbéraient la voix des acteurs, déjà grossie singulièrement par le masque.

Dans ce même but, dit-on, ont été ménagés aux gros piliers du rond-point les *boudins* isolés qui retentissent comme une cloche, quand on les frappe. Le PILIER SONORE par excellence est celui qui est entre les chapelles de saint Jacques et de saint François-d'Assise. Ces boudins, est-il besoin de le dire, résonnent à la percussion, comme

(1) Rivoire ; *op. cit.*, p. 147.
(2) Baron ; *op. cit.*, p. 9 et note de M. E. Soyez.
(3) Baron ; *op. cit.*, p. 97.
(4) Gilbert ; *op cit.*, p. 107.

le font tous les corps durs isolés et spécialement les pierres que les clowns lithophonistes de nos cirques modernes cognent avec un maillet (1).



Toutefois, et à l'appui de cette tradition, nous

(1) A la liste de ces piliers légendaires, ajoutons la Colonne de Bois, placée jusqu'en 1894, dans le triforium au-dessus du chœur, et qui passait pour avoir servi de modèle aux autres colonnes, d'après Gilbert, *op. cit.*, p. 109. Tradition ridicule ; voir : G. Durand ; *op. cit.*, I, p. 290 en note. De plus M. Maintenay ne voyait dans le chapiteau de cette colonne que l'œuvre très médiocre d'un amateur, d'un *rèdeur* — On dit aussi qu'à ce même triforium se trouve le seul chapiteau orné de personnages. Or personne ne l'a jamais vu.

devons dire que c'est très volontairement que les pierres de ces boudins sont placés en *délit*, c'est-à-dire, avec leur lit de carrière vertical, pour éviter les joints trop nombreux qui leur eussent enlevé l'homogénéité relative, condition essentielle de la sonorité.

Enfin nous ne pouvons détacher nos regards de la voûte, sans en signaler les nervures ou cordons, appelés vulgairement les PASTOUREAUX, « parce qu'ils furent taillés par les bergers de la « campagne, en gardant leurs troupeaux » (1).

Rien n'est moins établi. Mais ces pastoureaux ne seraient-ils pas simplement les *tâcherons*, ouvriers du dehors, qui marquaient, sur leurs parements extérieurs, les pierres taillées par eux de lignes parallèles ou croisées, pierres si communes dans toutes les caves du vieil Amiens ? (2).

XXVI

Les stalles qui, au rapport de Dusevel et Scribe, « sont un modèle accompli de sculpture go- « thique » (3), nous ménagent, après cette étonnante appréciation, de nouvelles surprises.

(1) GILBERT ; *op. cit.*, p. 111 ; RIVOIRE ; *op. cit.*, p. 69 et BARON ; *op.cit.*, p. 97.—*Adde :* GRESSET, dans l'*Ouvroir : D'autres* (sœurs) *y font en festons, en clinquant, des Pastouraux* (sic), *des bergers pour la crèche.* — DE CAYROL ; *La vie et les ouv. de Gresset* ; Paris, Dumoulin, 1844 ; p. 267.

(2) OCT. THOREL ; *Jehan de Louvegny, apoth. à Amiens* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1906, p. 33, note.

(3) DUSEVEL et SCRIBE ; *Desc. du dép. de la Somme* ; Amiens, Ledien, 1836, p. 64?

Etant donné le cadre de cette étude, nous n'avons pas à les décrire ici. Il nous suffit de signaler une des légendes les concernant (1).

Aux yeux du peuple, le talent d'un ouvrier est toujours en raison inverse de son outillage.

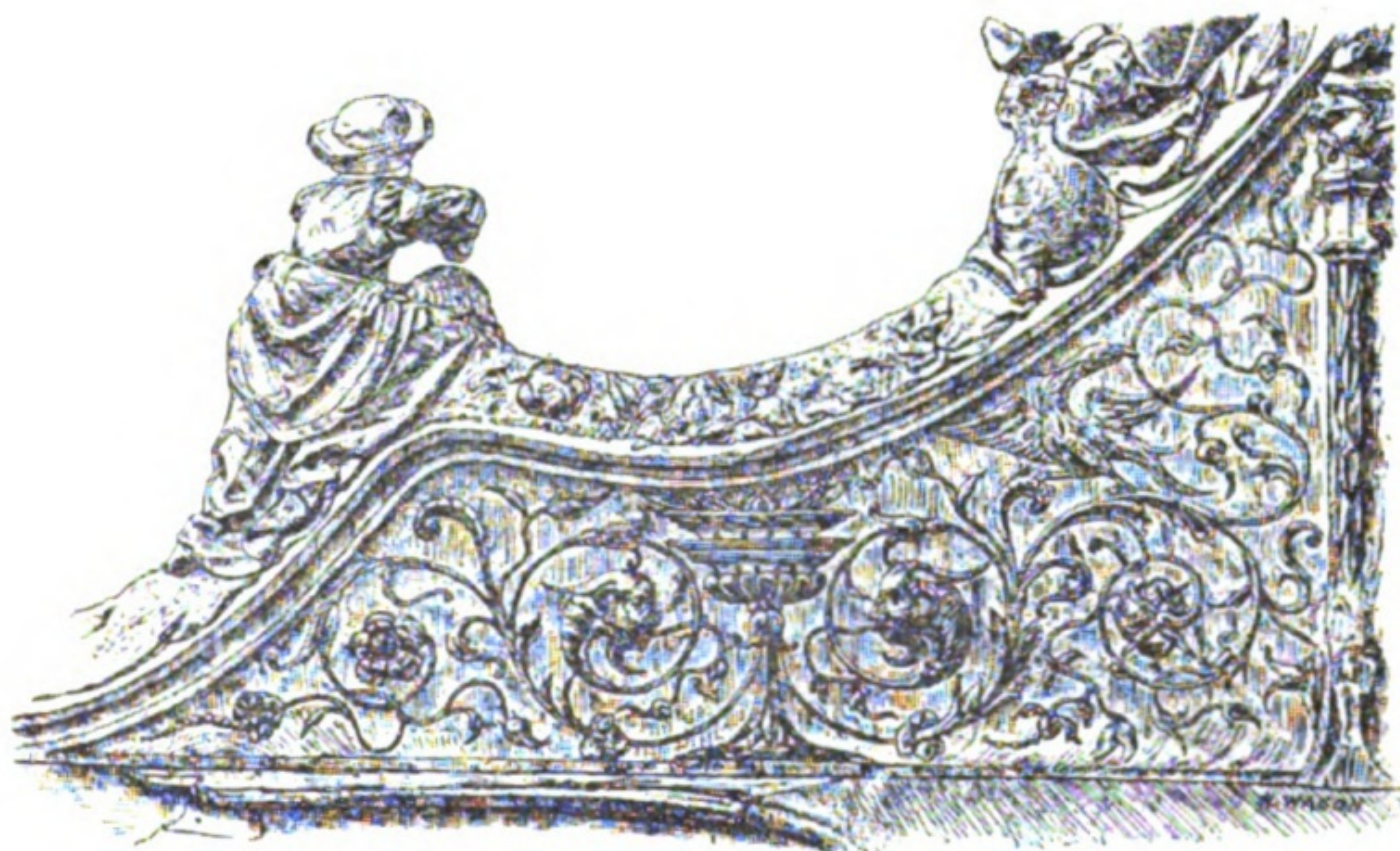
Qui de nous n'a entendu dire que Carpeaux ne se servait presque jamais d'ébauchoirs ? Et de Crinon, notre barde picard et aussi sculpteur assez habile, n'a-t-on pas écrit « qu'il préféra « toujours par habitude son vieux rasoir, em- « manché dans un bout de bois, aux outils que « lui avaient donné ses bienfaiteurs » (2) ? Nous nous imaginons difficilement que c'est avec ce rasoir qu'il sculpta les grandes statues en pierre de l'Eglise Saint-Jean de Péronne.

(1) « De temps immémorial le chœur de la Cathédrale a été « garni de stalles, et l'édifice qui a précédé la Cathédrale ac- « tuelle en possédait déjà. » (G. Durand ; *op. cit.*, II, p. 147). — En écrivant ces lignes, notre collègue n'a pas cru, et avec raison, faire état du conte qui suit, bien qu'il le tint d'une personne fort instruite : « Les stalles étaient faites depuis longtemps ; mais, faute de fonds disponibles, le Chapitre n'avait pu les placer. Un jour, un visiteur remarquant cette grave lacune dans l'ornementation du chœur, en fit l'observation au bedeau et apprit de lui que toutes les sculptures étaient remisées dans une dépendance de la basilique. Notre homme, demeuré inconnu, proposa au Chapitre de poser ces stalles ; et on le lui accorda, bien que le prix qu'il demandait dépassât le premier. — Au moins, lui dit-on. êtes-vous sûr de réussir ? — Certainement, répliqua-t-il, car c'est moi qui les ai sculptées ».

(2) M. Garet ; *Hector Crinon*. Conf. aux Rosati Pic., Cayeux-sur-Mer ; P. Ollivier, 1903.

Eh bien ! de même ici, c'est avec leur couteau que les imagiers ont entaillé les stalles du chœur.

Comment ! c'est avec un couteau qu'ils auraient pu rendre ces têtes expressives aux pommettes saillantes, aux yeux profonds, aux cheveux bouclés, et ces vêtements où, sur les parties plates, la lumière folâtre brillante et, dans les plis, s'amâtit, harmonieusement sombre !



Comment ! Avec un couteau, ces rampes si bien traitées dans le style de la Renaissance (1), où le motif principal se détache en un relief puissant, puis se perd en rinceaux délicats sur le fond, tout comme une vague du large qui, poussée par une brise légère, s'infléchit en courbes adoucies pour venir mollement se fondre dans le sable de la rive.

(1) G. Durand ; *op. cit.*, p. 243 et dessin.

Mais ce n'est point par des raisonnements qu'il faut espérer dissiper une tradition populaire. Jetez donc les yeux sur Turpin, ou Trupin, un



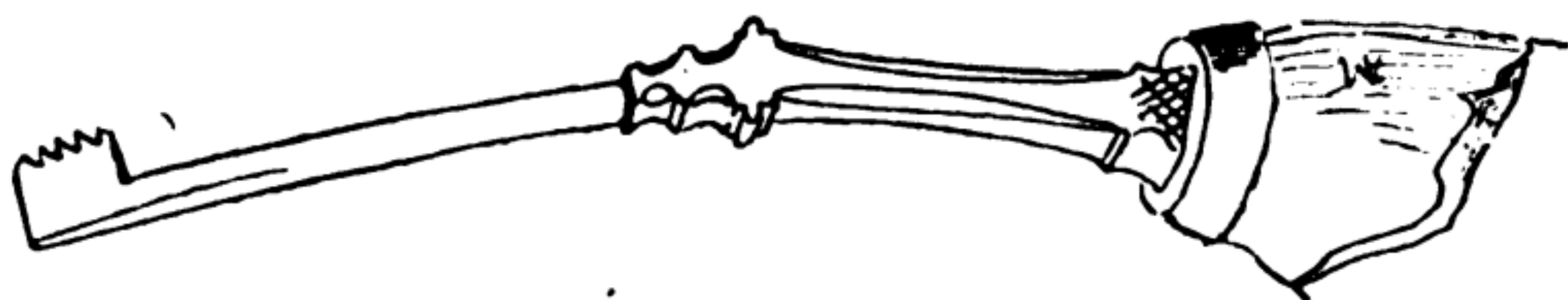
des imagiers qui s'est représenté lui-même ici et vous allez le voir, à l'exemple de nos sculpteurs modernes, se servir du maillet et du ciseau, peut-être même de la gouge (1).

Turpin a fait mentir le proverbe : « *Nomina*

(1) Chanoines JOURDAIN et DUVAL ; *Les stalles de la Cath. d'Amiens* ; Amiens, A. Caron, 1867, p. 64 et pl. XV. — G. DURAND ; *op. cit.*, II, p. 260 et III, pl. L XXIV.

« *stultorum,* etc. ». La légende a fait de lui un grand artiste, une de nos rues porte son nom (1); et cependant il n'était qu'un simple ouvrier à trois sous par jour, tandis que les maîtres en touchaient quatre (2).

Mais ces maîtres Boulin, Huet et autres, et Turpin lui-même n'avaient-ils donc que des ciseaux ? Non. Les frères Duthoit ont découvert jadis, entre les dossiers des stalles et les clotures du chœur, une *raclette* « vénérable compagne des « vieux huchers d'Amiens » (3), que M. Amédée Milvoy à qui elle appartient aujourd'hui, a bien voulu dessiner à notre intention (4).



L'on comprend maintenant qu'avec des outils si perfectionnés nos imagiers picards aient pu entailler nos stalles incomparables. Mais alors adieu encore la légende du Couteau de Turpin.

(1) Ancienne rue du Pont du Cange.

(2) G. Durand ; *Ernoul Boulin, Alexandre Huet et les autres huchers des stalles de la Cath. d'Amiens* ; Amiens, Yvert et Tellier, 1908, p, 51. — Bien que l'écrive expressément Gilbert, *op. cit.*, p. 290, les stalles sont entièrement en chêne et non en chataignier.

(3) *Bull. Soc. Ant. Pic.* t. XXI, 1901. 4e trim. p. 140.

(4) « Raclette, du xvie siècle, longueur 0m170 ; acquise à la « vente après décès de M. Dufay, sculpteur à Amiens, qui la « tenait des frères Duthoit. » Commun. de M. Am. Milvoy.

XXVII

Placés sous les Grandes Orgues, dans l'axe de la Cathédrale, remarquez-vous que les gros piliers du transept sont plus écartés dans le haut que dans le bas ? Bien que cet état de choses date de longtemps, il ne fut guère constaté qu'assez récemment par un Américain, M. Goodyear.

Ce savant fit des plombées, des photographies de ces plombées, des livres enfin sur les plombées et les photographies, pour établir que cette déviation de la normale des piliers était un RAFFINEMENT VOLONTAIRE de l'architecte pour rectifier les effets de la perspective. Il a été depuis démontré par A + B que : « ces prétendus raffinements sont purement et simplement le résultat « fortuit de mouvements accidentels » (1).

Ainsi d'une constatation vraie, un savant a tiré des déductions hypothétiques qui servent de base à une légende née d'hier. Décidément l'homme a été, est et sera toujours la victime bien moins encore de ses sens que de son imagination.

XXVIII

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre étude en commun est terminée ; essayons maintenant d'en dégager l'idée principale.

(1) JOHN BILSON ; *La Cath. d'Amiens et les raffinements* de M. GOODYEAR ; trad. L. SERBAT ; Caen, Delesques, 1907, p. 45.

Nous ne sommes plus heureusement au temps où J.-J. Rousseau estimait — et il n'était pas le seul, hélas ! — : « que les portails de nos cathé- « drales ne subsistent que pour la honte de ceux « qui ont eu la patience de les faire » (1).

Depuis, leur réhabitation est complète ; et nos pères sont bien vengés du décrédit attaché à leur travail si original, « ces cathédrales, monuments « séculiers et populaires, germant, en quelque « sorte, des entrailles du peuple, comme les « plantes se lèvent du sol » (2).

Oui ; et c'est pourquoi elles étaient, pour ainsi parler, soudées à la cité, pourquoi les maisons s'abritaient sous leur ombre et les logettes dans les intervalles de leurs puissants contreforts.

Aussi les isoler par trop, c'est perdre sans retour leur physionomie native ; en reculer le point de vue, c'est dénaturer le caractère des images et les profils des moulures si savamment étudiés.

Il parait qu'à l'inverse du plein-ceintre d'origine monacale et à la forme austère, invariable, le principe de l'ogive est dans l'émancipation de la commune et dans le grand mouvement d'art et de pensée qui illustra les règnes glorieux de Philippe-Auguste et de saint Louis.

C'est possible. Mais ce qui est bien établi c'est que les gens de toutes les conditions ont

(1) Anonyme ; *op. cit.*
(2) L. Cloquet ; *op. cit.* ; préf. p. 13.

collaboré à l'édification de notre Cathédrale (1).

Devons-nous quelque reconnaissance aux Goths qui — et on n'a jamais su pourquoi — ont baptisé de leur nom le style de notre basilique ? Oh non ! — A-t-elle été bâtie par les Anglais, comme le rapporte Young ? (2) Nouvelle ineptie. — Ici encore nous trouvons la technique des ateliers cosmopolites ambulants du moyen-âge, portée à son apogée dans un chef-d'œuvre foncièrement social, idéal de foi réalisé par nos ancêtres avec les seuls matériaux du crû (3).

Cet idéal eût-il été dépassé, en adjoignant, comme on le dit trop souvent, à la nef d'Amiens le clocher de Chartres, le chœur de Beauvais et le portail de Reims ? Tout au contraire, de cet assemblage hybride n'eut pu sortir qu'un monstre architectural. Laissons à notre magnifique monument son entité : elle lui suffit bien.

Mais ici une remarque s'impose : les plus belles basiliques sont, comme la nôtre, sous le vocable

(1) G. DURAND ; *op. cit.*, I, p. 114 : « Les habitants prenaient « la pelle et la pioche ».

(2) ART. YOUNG ; *Voy. en France en 1787, 88, 89*. Trad. de Lesage, 1860 ; p. 10 : « J'ai vu la Cathédrale d'Amiens que l'on « dit bâtie par les Anglais. Elle est très grande, et magnifique « de légèreté et de richesse d'ornementation ».

(3) DE CALONNE ; *op. cit.*, III, p. 47. « Le 28 juin 1803, « Bonaparte, consul à vie, assista à un *Te Deum* à la Cathé- « drale. C'est là qu'il laissa échapper cette exclamation dont « l'authenticité n'est pas prouvée, mais qui reflète une pensée « juste et profonde : *Un athée serait mal ici* ».

de la Sainte Vierge. Pourquoi donc ? C'est que Notre-Dame est « la madone du peuple » (1).

Cela est si vrai que : « l'on vit des sculpteurs « faire abnégation de leur mérite, en inscrivant « le nom de Marie à la place du leur, aux vous- « sures des églises qu'ils avaient enrichies de « leurs plus belles productions » (2).

Et ainsi Victor Hugo a pu dire : « L'homme, « l'artiste, l'individu s'effacent sur ces grandes « masses sans noms d'auteurs ; l'intelligence « humaine s'y résume et s'y totalise. Le temps « est l'architecte ; le peuple est le maçon » (3).

Pour expliquer cette modestie des architectes, des francs-maçons et des imagiers d'autrefois, contentez-vous de cette légende.

Les gros travaux de la Cathédrale, de 1220 à 1288, n'occupèrent jamais que cent ouvriers par jour. L'un d'eux était bien étrange. Quoiqu'il fut toujours au chantier, on ne le vit jamais ni y arriver, ni en sortir. Jamais non plus il ne toucha ses journées dans la cour du Puits de l'Œuvre.

C'était un beau jeune homme, à la fleur de l'âge. De longs cheveux blonds encadraient sa figure dont les années respectaient l'air très doux, le teint mât et le regard profond. La lèvre

(1) *Sic* : Chartres. Paris, Reims, Troyes, Grenoble, Bayeux, Chartres, Evreux, Laon, Noyon, Senlis, etc.

(2) Paul Lacroix ; *Les Arts au moyen-âge :* Paris, Didot, 1869, p. 347.

(3) V. Hugo ; *N.-D. de Paris* ; Paris, Hetzel, I, p. 130.

supérieure était à peine assombrie d'une moustache fine qui venait se perdre dans une barbe ondulée, assez longue et fendue par le milieu (1).



Il parlait peu, étant comme absorbé dans son travail auquel il mettait toute son âme.

Encore qu'aucune profession ne lui parût étrangère, dans la charpenterie surtout il était d'une maîtrise étonnante ; et d'aucuns disaient même que, depuis sa prime jeunesse, il n'avait jamais dû manier d'autres outils que la cognée, la tarière et la bisaigüe.

Aussi, au grand portail, une place d'honneur a-t-elle été réservée au fils de Marie, au CENTIÈME COMPAGNON INCONNU devenu, sa tâche terminée, le *Beau Dieu d'Amiens*.

Cette légende n'explique-t-elle pas bien comment, à son exemple, tous nos artistes picards ont pris si peu souci de leur renommée, et pourquoi aussi toute leur œuvre se ressent de la simplicité de Celui qui, malgré ses talents, était resté leur égal?

(1) G. Durand ; *op. cit.*, I, p. 302.

De même Robert de Luzarches ne cherchait-il pas à demeurer inconnu quand, d'après une autre légende, il sculptait ce *Beau Dieu*, avec amour et mystère, dans sa loge située au fond du chantier et où, certain jour, on le trouva inanimé, gisant aux pieds de sa statue (1).

Nos ouvriers ont été comme étonnés à la vue de cette figure d'une auguste et éginétique beauté. Puis ils se sont ressaisis avec leur moi, leur originalité. A côté du divin, de l'idéal, l'humanité a trouvé en eux ses modèles. Et, dès lors, dans leur manière rien n'est servile, rien ne sent l'école et la tradition (2) ; la forme plastique même est pour eux secondaire, prédominée qu'elle est par le sentiment moral (3). Avouons même que parfois leur ciseau primesautier, brutal, est d'un réalisme déconcertant.

« Eh oui ! l'aristocratisme leur manquait à ces « simples qui, sortis du peuple, voyaient peuple « et ne pouvaient prendre leurs modèles qu'en « le peuple ; mais au moins ont-ils accompli « ainsi une œuvre sincère, vibrante et qui émeut ;

(1) Ed. Boucher ; *Rob. de Luzarches* ; Mém. Acad. Amiens, Yvert et Tellier, 1903, p. 43, relate une seconde légende, d'après la quelle R. de Luzarches serait tombé mort sur le sol de la cathédrale, après avoir attaché le *bouquet* qui, à 150 pieds de hauteur, couronnait le gros œuvre.

(2) Rigollot ; *Hist. des arts du dessin* ; Paris, Dumoulin, 1864, p. 138.

(3) A. Milvoy ; *A propos de la Cathéd. d'Amiens* ; Bull. Soc. Antiq. Pic., t. XX, 1898 à 1900, p. 673.

« et comme ils ont taillé la moindre icône à leur
« ressemblance, une âme palpite en ce peuple
« de pierre, orgueil de nos cathédrales » (1).

Aussi, et pour finir, nous dégageant de toute préoccupation religieuse, mystique ou légendaire, avec mes confrères, MM. Brandicourt, Soyez, Milvoy et Durand, qui ne me démentiront pas, je vous dirai : « Notre-Dame d'Amiens! vénérons-la
« parce qu'elle est vieille ; admirons-la parce
« qu'elle est belle ; aimons-la parce qu'elle est
« picarde ! »

(1) Alp. Germain ; *Nos primitifs du* XIII[e] *siècle* ; L'Encyclopédie, n° du 15 avril 1894.



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1909-1910

Par M. DE GUYENCOURT, Secrétaire Perpétuel

MESDAMES, MESSIEURS,

Si l'usage permettait d'inscrire quelque texte au début d'un rapport, comme font les prédicateurs en commençant leurs discours, je l'emprunterais volontiers à un auteur profane et je vous dirais avec Juvenal : « *Ecce iterum Crispinus.* » En me mettant ainsi, — trop personnellement peut-être, — sous le patronage du grand satirique latin, mon unique désir serait d'obtenir encore une fois l'indulgence d'un auditoire fidèle, à qui je vais narrer, en des termes presque immuables, des faits qui, pour lui, ont quelque chose de déjà entendu, de déjà connu, quelque chose de parfaitement vieillot.

Ne vous en étonnez pas, puisque vous êtes chez des Antiquaires et permettez-moi de vous fournir la preuve de ce que je viens d'avancer.

A la vérité, cette année, M. Commont a bien voulu nous communiquer, avec la science autorisée qui caractérise toutes ses recherches, les

précieuses observations qu'il fit dans différents gisements paléotithiques découverts par M. le comte de Douville-Maillefeu à Huchenneville et dans plusieurs autres localités, mais il n'en est pas moins vrai que, l'an dernier, dès mes premiers mots, je signalais, d'après M. Héren, la découverte d'un polissoir préhistorique à Molliens-au-Bois ; or, ce soir, je dois de prime abord vous déclarer qu'un autre polissoir non moins préhistorique fut encore recueilli tout près du même village, et que M. Héren nous en a fait une intéressante description.

Ceux-là qui ne sont point initiés peuvent sourir de telles redites, mais les archéologues en tireront ces conclusions : Molliens-au-Bois, véritable carrière de polissoirs, fut, à l'époque robenhausienne, en un temps dont l'antiquité se dérobe encore à tous les calculs, un centre de production des plus actifs, pour la fabrication des armes de pierre et des instruments en os. — On m'accordera, j'espère, qu'enregistrer ce fait acquis n'est pas une chose si banale.

Pour relier l'enchainement des temps préhistoriques aux siècles du Moyen Age, un anneau manquait ; M. Collombier l'a fourni.

C'est même un fort bel anneau gallo-romain en or massif que l'on recueillit à Grivesnes. — Son chaton, orné d'une cornaline gravée, représente Mercure, coiffé du petase et tenant la bourse et le caducée, ses habituels attributs.

Cette artistique intaille, cette minuscule matrice de pierre fine, me servira de transition pour en signaler une autre que M. de Calonne a bien voulu nous présenter.

Celle-ci, de dimension beaucoup plus grande, mais d'aspect très barbare, est en bronze. Elle fut découverte dans les environs de Montreuil-sur-Mer et devait servir à l'estampage de plaquettes destinées à orner de précieuses reliures, des reliquaires ou d'autres objets liturgiques. — Les fines lamelles ainsi obtenues représentaient des scènes très en faveur à l'époque mérovingienne : Adam et Eve séparés par l'arbre de la science, et Daniel dans la fosse aux lions. — Le style de l'objet s'accorde bien avec la période précitée, mais le problème n'est pas encore absolument résolu.

Puisque le sujet m'y invite, je signalerai maintenant, un plomb du XVIII[e] siècle, recueilli rue des Trois-Cailloux, et décrit par M. Demailly. Cet objet servait à contrôler et à authentiquer quelque produit manufacturé d'origine amiénoise. Sur l'une de ses faces, sont gaufrées, avec leurs accessoires, les armes de France, et sur l'autre, celles de notre ville. Ce résultat était obtenu au moyen d'une pince dont les extrémités, pourvues de matrices, emprisonnaient par pression en un lingot de métal, un cordon de suspension.

En attendant d'autres découvertes analogues, il nous faut maintenant rétrograder jusqu'au XIV[e] siècle.

Pendant une partie de sa seconde moitié, ou plus exactement, de 1360 à 1369, la Picardie maritime, par suite d'évènements qu'il serait oiseux de rapporter, fut soumise à la domination anglaise. Or, M. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, a retrouvé à Londres, au dépôt des chartes de l'Echiquier, les comptes du trésorier des domaines en la Sénéchaussée de Ponthieu, documents contemporains qui fourmillent de renseignements précieux sur cette période assez mal connue de notre histoire locale. — Une organisation aux rouages compliqués, enserrait alors toute la région, dont les limites, jadis fort imprécises, sont désormais parfaitement certaines. Le mobile principal de cette administration était, — on s'en doute bien, — de faire rentrer les impôts et de percevoir droits et revenus, de rendre la justice et de sauvegarder la chasse, car Edouard III, alors régnant en Angleterre, ne dédaignait pas de se faire expédier, même à Windsor, des cerfs de la forêt de Crécy. Mais il fallait veiller à la défense du territoire et le mettre à l'abri d'une invasion française toujours possible. — De ce chef, la dépense était énorme ; l'on dut réparer tous les châteaux-forts de la région et même en construire deux nouveaux, l'un à Waben, l'autre au Crotoy, près de celui qui existait déjà. La description de ce dernier est tracée d'une façon absolument précise, d'une manière tout à fait archéologique, par le compte de sa construc-

tion. Voilà donc un document peut-être unique et infiniment précieux.

D'autres indiquent les noms des capitaines qui commandaient ces forteresses, ainsi que la force de leurs garnisons, généralement peu nombreuses, mais bien pourvues d'armes, de munitions, de vivres et surtout de vins renommés.

Le Crotoy, le plus important des points stratégiques occupés par les Anglais, était aussi le mieux défendu, mais en 1369, cetta place fut livrée aux Français par l'architecte même qui avait construit le second château. — Il s'appelait Jacques Douet ou Dovet. — J'aurais dû laisser à M. Déprez le plaisir de proclamer pour la première fois en public le nom de ce patriote.

C'est aussi de l'autre côté du détroit que notre collègue M Cl. Brunel, archiviste de la Lozère, a porté ses investigations, et le « Public Record Office » lui a fourni une riche moisson de documents de premier ordre, que j'aurais dû peut-être signaler avant ceux analysés par M. Déprez, puisqu'ils sont un peu plus anciens.

Je puis cependant les mettre sur la même ligne; ils offrent un égal intérêt et traitent de sujets qui ne sont pas sans affinité; aussi les Antiquaires de Picardie ont-ils décidé de publier les découvertes de leurs deux éminents collègues, réunies en un même volume qui fera certainement honneur à ses auteurs et à notre chère Société.

Quittons maintenant l'Angleterre, mais à la

suite d'un de ses enfants, le Dr Rigby, qui, en 1789, parcourut la France en notant ses impressions. M. Brandicourt a bien voulu relever ce qui concerne la Picardie dans ces carnets récemment publiés. — Notre voisin d'Outre-Manche nous y révèle son état d'âme, lorsqu'il passe à Roye notamment, où il est tout à fait séduit et subjugué par le charme des dames du lieu et par leur grâce, plus belle encore que leur beauté.

Près des œuvres magistrales qui précèdent, viennent se grouper maintes notes fugitives qui toutes méritent, avec un instant d'attention, un juste tribut d'éloges.

Au premier rang de cette estimable phalange, il convient de remarquer les recherches de M. de Puisieux sur Pierre de Fénin, un chroniqueur du xve siècle dont les œuvres ont eu déjà six éditions. Pourtant la biographie de leur auteur est toujours entourée de ténèbres, mais à ce propos M. de Puisieux fit une découverte assez curieuse, en trouvant et en prouvant que le nom de cet historien fut jusqu'ici mal lu et mal transcrit, et qu'il s'appelait en réalité Pierre de Févin.

Cela est parfait, mais voici de quoi nous attrister. Plusieurs érudits nous avaient habitués à considérer comme picard le chroniqueur qu'on appellera désormais Pierre de Févin, et M. de Puisieux le restitue définitivement à l'Artois. *Suum cuique*, sans doute ; cependant le coup n'en est pas moins rude, et, pour changer le cours

de nos tristes pensers accomplissons, si vous le voulez bien, un pélerinage aux sanctuaires de la Capitale. — M. Goudalllier nous en a fourni le moyen, en dépouillant, pour nous en rendre compte, l'ouvrage consacré par M. Am. Boinet aux églises parisiennes du Moyen Age et de la Renaissance. — On y rencontre les noms de plusieurs Picards, et de personnages qui ont joué un rôle daus l'histoire de notre pays. A Saint-Germain-l'Auxerrois notamment, on remarquait sous les orgues, la tombe du trop fameux Concini, maréchal d'Ancre.

Là aussi reposaient le sculpteur Sarrazin, de Noyon, le graveur Claude Mellan, d'Abbeville, et le facétieux médecin Gui Patin, originaire du Beauvaisis.

A Saint-Gervais-Saint-Protais, du Cange dort son dernier sommeil, pendant que Saint-Eustache garde la tombe de Voiture et Saint-Etienne-du-Mont celle de Le Sueur, le grand peintre qui est bien un peu nôtre, puisque son père était sculpteur à Montdidier. Un autre artiste célèbre, Quentin Varin, bourgeois d'Amiens et maître du Poussin, avait orné cette église d'une peinture remarquable. Toutefois on admirait son chef-d'œuvre à Saint-Germain-des-Prés. — Saint-Etienne-du-Mont était, par excellence, l'église des Picards. Enguerran Leprince, de Beauvais, avait enrichi ses fenêtres d'incomparables vitraux et sa chaire était l'œuvre du sculpteur Lestocart,

encore un compatriote, qui avait aussi contribué à la décoration de Saint-Martin-des-Champs.

Aux somptuosités des édifices sacrés que montre la Grand'ville, d'aucuns préfèrent nos modestes églises rurales et parviennent à y découvrir d'intéressants objets. Certes, ils n'y rencontrent pas sans cesse des tombes illustres et des œuvres de maîtres, mais ils y perçoivent bien mieux les manifestations de la foi des ancêtres, leurs traditions religieuses et leurs poétiques croyances.

C'est ainsi que M. de Francqueville, en décrivant deux jolies clochettes du XVIIe siècle conservées à Fouencamp et à Merville-au-Bois, sut faire revivre l'originale figure du « cloqueman », ce modeste fonctionnaire des sacristies, qui, affublé souvent d'un étrange costume, parcourait les rues de certains villages en agitant sa sonnette pour implorer les prières des vivants en faveur des trépassés.

Pourquoi faut-il que l'on ait imposé un nom extraordinaire au plaisir charmant qui consiste à noter et à décrire ces coutumes populaires ? — Cela s'appelle « le Folklore » ; c'est abominable.

Cependant, sans le savoir, chacun est folkloriste ; du moins chacun peut l'être. Pas n'est besoin, pour cultiver cette science, de s'être livré à de profondes études, d'avoir pâli sur d'antiques grimoires et scruté les arcanes des dialectes morts. De même que M. Jourdain faisait de la

prose, tous nous faisons du folklore sans nous en rendre compte.— Notre cher Président fait œuvre de folkloriste lorsqu'il se complait à expliquer des rebus picards ; quand il interprête par exemple, celui qu'il a découvert tout récemment à Moreuil où personne ne l'avait encore remarqué.

Ce rébus est sculpté sur un claveau de fenêtre et un profane n'y verrait qu'une jolie mais banale figure de Cérès, couronnée d'épis et d'une branche de noyer chargée de fruits. Mais là précisément se trouve la clef du mystère, car ces épis et ces noix indiquent clairement l'origine de la sculpture, épave du château de l'Epinoy (épis-noix) qui s'élevait jadis dans un écart du bourg de Moreuil.

Vous le voyez, le Folklore se rencontre partout.

Légendes et superstitions, traditions, us et coutumes, dictons et proverbes, jeux, fêtes et réjouissances populaires, contes fantastiques, chansons des nourrices, patois même et jusqu'aux exploits de Lafleur, tout relève de son domaine. Depuis Homère et Virgile, jusqu'à Georges Sand et Mistral, ses adeptes peuvent se réclamer des plus illustres auteurs. C'est l'âme de la poésie, du théâtre, du roman. Il se manifeste partout. — Mais je m'égare.— Puissai-je cependant en avoir dit assez pour convertir tout mon auditoire au Folklore avant de continuer l'analyse de nos travaux.

Comme M. de Francqueville, M. Hackspill

aimait, voici quelque trente ans, à fureter dans les églises rurales du Vimeu, et nous devons à ses investigations un très beau dessin représentant le tombeau anépigraphe de Senarpont. Malheureusement cette tombe du xve siècle garde toujours son secret. Seule, une hypothèse permet de croire qu'elle recouvre la dépouille d'un seigneur du lieu, Edmond II de Monchy.

L'église de Saint-Denis d'Airaines fournit aussi à M. Hackspill l'occasion de décrire un joli fragment de vitrail du xvie siècle, où l'on distingue un personnage qui contemplait l'apôtre saint Jean sur le point d'absorber le calice empoisonné dont parle sa légende. Cette œuvre, déjà fort remarquable, l'est moins cependant qu'une statuette en pierre, haute de 0 m. 48, et représentant saint Adrien sous l'armure d'un chevalier de la fin du xve siècle. Cette sculpture, découverte à Oisemont, peut rivaliser avec ce que l'art picard a produit de plus parfait, aussi sommes-nous particulièrement reconnaissants à notre collègue de nous l'avoir fait connaître.

Par l'intermédiaire de M. H. Quignon, nous fut aussi révélée, dans l'église de Gyé-sur-Seine (Aube), où elle s'est échouée sans qu'on sache comment, l'existence d'une peinture, qui fut commandée, en 1637, par honorable homme David Quignon, échevin d'Amiens, pour un couvent de notre ville dont sa fille était supérieure.

Quel était ce couvent ? Nous ne le savons pas,

mais peut-être M. le chanoine Mantel nous le dira-t-il bientôt.

En attendant il s'est complu à étudier les communautés de femmes qui, en 1677, foisonnaient en notre ville. Il y en avait dix qui appartenaient à huit ordres différents, mais aucun d'eux ne fournissait des maîtresses pour instruire les jeunes filles, ni des gardes pour soigner les malades à domicile. — Afin de remédier à cette disette, M. du Fresne, curé de Saint-Remi, fonda, en 1677, le couvent des filles de la Providence, qui s'affilièrent bientôt aux religieuses de Ste Geneviève de Paris, plus connues sous le nom de Miramionnes, du nom de leur fondatrice Mme de Miramion. — M. du Fresne fut donc un véritable bienfaiteur de notre ville, et c'est avec un réel plaisir que, dans une autre séance, nous avons appris, grâce encore à M. le chanoine Mantel, l'existence, dans la collection d'un amateur de Montdidier, d'une peinture représentant cet homme de bien (1).

A d'autres titres, Charles de Croÿ, duc d'Arschot, créé duc de Croÿ en 1598, fut aussi un Picard illustre. M. Hackspill fut donc bien inspiré en nous transmettant la biographie de ce personnage et son effigie, d'après Montfaucon.

(1) Ce portrait, par suite d'une singulière confusion, aurait été paraît-il signalé dès 1858 par l'abbé Corblet comme celui d'un autre curé de Saint-Remi, Antoine Louvel, fondateur de l'Hospice Saint-Charles, mais c'est là une erreur évidente dont M. l'abbé Mantel a fait bonne justice.

La même remarque peut s'appliquer aux portraits d'un genre différent qui nous ont été présentés par M. le chanoine Leroy, les portraits des officiers du chœur et des employés de la Cathédrale d'Amiens, particulièrement ceux des sergents, qu'aujourd'hui nous appellerions des Suisses. Leurs fonctions, sur lesquelles il est inutile d'insister, étaient cependant plus variées jadis qu'elles ne le sont maintenant, puisqu'ils faisaient la police dans les lieux voisins de l'église soumis à la juridiction du Chapitre, qu'ils étaient même les geoliers de sa barge et qu'en certaines circonstances, ils devaient servir le doyen à table. — Cependant, leur costume, assez ingrat, ressemblait, depuis le XVIe siècle, à celui de vulgaires bedeaux. Cette humilité méritait sa récompense. Par un juste retour des choses d'ici bas, ils furent donc autorisés, en 1737, à porter la livrée royale qu'ils conservèrent sans doute jusqu'à la Révolution.

Je ne m'écarterai pas du même sujet en signalant enfin des notes du plus haut intérêt, communiquées, voici quelques jours à peine, par M. Pierre Dubois.

Elles concernent un artiste bavarois, devenu Abbevillois par adoption, qui décora l'église abbatiale de Volloires, le sculpteur Phaff, baron de Phaffenhaufen, auteur de chefs-d'œuvres peut-être trop peu remarqués, mais qui, de plus en plus, s'imposent à l'attention des dilettantes.

Les renseignements biographiques de telle nature se prêtent peu à l'analyse. Il faut les lire, et notre Société se propose de les publier. Qu'il suffise de savoir dès maintenant, qu'ils sont extraits en partie de lettres découvertes à la bibliothèque nationale par M. Furcy Raynaud.

Ces missives sont elles-mêmes des petites merveilles de style épistolaire, écrites par Marigny, le frère de la Pompadour, directeur général des batiments royaux sous Louis XV.

Je viens de résumer, aussi brièvement que possible, les nombreuses communications faites au cours de nos séances. C'est là, pour le Secrétaire perpétuel, la partie toujours agréable de son rapport ; mais, hélas ! il n'y a pas de plaisir sans peine, et vous voudrez bien partager avec nous celle que nous a causé le décès de plusieurs des nôtres, trop nombreux malheureusement. Dès le début de cette année, nous avons eu la douleur de perdre M. Norbert Boulanger, négociant à Amiens, que suivirent bientôt dans la tombe : M. l'abbé Rançon, curé de Mautort et lauréat de nos concours ; M. le chanoine Dufourny, curé-doyen de l'église du Saint-Sépulcre d'Abbeville ; M. Pilastre, avoué honoraire près le tribunal de la Seine, auteur de nombreux travaux d'histoire littéraire ; M. Emile Deliguière, ancien président de la Société d'Emulation d'Abbeville, qui parfois voulut bien enrichir nos publications de ses travaux ; M. O. Cosserat qui nous accordait une

particulière bienveillance ; M. Deleforterie architecte ; M. Aug. Durand, conseiller à la cour d'Amiens et M. l'abbé Odon, ancien curé de Tilloloy, auteur de divers ouvrages historiques.

Pour compenser ces pertes bien cruelles, nous avons eu la satisfaction d'accueillir : Mme Ernest Prarond, d'Abbeville, la veuve vénérée et la collaboratrice dévouée d'un de nos plus généreux et de nos plus illustres bienfaiteurs, puis M. l'abbé Fauquelle, professeur à Amiens ; M. Agisson, instituteur à Chipilly ; M. l'abbé Etévé, curé de Bouchoir ; M. l'abbé Antoine, vicaire à Abbeville ; M. le Cte de Breda, à Compiègne ; M. le Dr Dacheux, à Amiens ; M. l'abbé Douay, aussi à Amiens ; M. l'abbé Demaret, curé de Rambures ; M. de Monclos, ingénieur ; M. de Witasse-Thesy, à Thesy-Glimont ; M. Godet, conservateur de la bibliothèque et des musées d'Abbeville ; M. Busiau, pharmacien à Amiens ; M. Blotière, industriel à Corbie ; M. Maison, notaire à Roye ; M. Hanot, pharmacien à Amiens ; M. Barbet-Massin, industriel à Paris ; M. le Dr Lomier, à Saint-Valery-sur-Somme ; M. Massiet du Biest, à Amiens ; Le Dr Cahon, à Saint-Valery-sur-Somme ; M. Lefevre, architecte à Noyon ; Dom Quentin, religieux benedictin, et M. Galampoix, entrepreneur à Amiens.

Enfin, fait absolument nouveau dans nos annales, une ville même voulut être des nôtres : la ville de Corbie s'est enrolée sous notre bannière.

Mais l'année 1910 nous réservait surtout la bonne fortune d'offrir le titre de membre titulaire résidant et d'ouvrir nos rangs à M. Henri Michel, le savant bibliophile qui veille sur notre bibliothèque communale, le fin lettré que depuis longtemps notre Société enviait à sa sœur aînée, l'Académie d'Amiens.

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant de vous quitter, je voudrais encore énumérer les objets intéressants, acquis par le Musée, pendant l'année qui s'achève. Cela sera d'autant plus facile que leur nombre n'est pas illimité. — En premier lieu, il convient de signaler la collection de margelles de puits, en grès, — généralement ornées d'écussons ou de chiffres marchands, — qui fut recueillie dans les chantiers communaux et sur divers points de la voie publique, par notre collègue, M. Thomas, ingénieur de la Ville. — Nous ne saurions trop remercier la Municipalité amiénoise qui voulut bien autoriser cette entreprise. — Réunies à celles que le Musée possédait déjà, à celles que nous devons à la générosité de M. Vasseur, entrepreneur, ou que nous avons pu obtenir par d'autres moyens, ces margelles formeront désormais une assez curieuse série d'objets d'une origine purement locale, comme l'a prouvé M. Héren dans son magistral ouvrage sur la Gresserie en Picardie.

A coté de ces vénérables pierres, est venu prendre place une porte en bois, sculptée vers la fin du règne de Louis XIV, et devant laquelle tous les Amiénois ont passé bien des fois, car cette jolie huisserie servait à clore, dans la rue de Beauvais, la maison qui porte le n° 37.

Enfin, M. Charpentier, de Courbevoie, nous a offert, en souvenir de M. Briet-Tarlé, quelques monnaies antiques et un joli gobelet du XVIIIe siècle, en crystal gravé, sur lequel on distingue un chasseur et son chien poursuivant un cerf et un loup.

Si l'apport de cette année parait bien modeste, nous avons eu pourtant de plus hautes aspirations.

La Société des Antiquaires de Picardie, inquiétée par la rumeur publique qui prédisait la prochaine disparition de la belle façade Renaissance de l'immeuble connu sous le nom de « maison du Sagittaire », dans la rue des Vergeaux, forma le projet ambitieux de l'acquérir, pour conserver à notre pays ce rare morceau d'architecture.

Vous redire les démarches faites à cette occasion par notre dévoué Président, serait fastidieux. — Parfois nous étions pleins d'espoir et parfois découragés, mais toujours réconfortés par l'appui moral que nous donnèrent la Municipalité et toutes les Sociétés littéraires et artistiques d'Amiens.

Il ne faut pas oublier que la maison du Sagittaire est une propriété particulière. Son possesseur en demandait un prix très élevé. Pour acquérir l'immeuble, nous songeâmes à une souscription qui, en trois jours, — je tiens à relater ce fait tout à l'honneur de nos compatriotes, — nous valut la promesse de dons extrêmement importants, mais, malgré tout, nous fumes encore loin de compte. — Il fallut nous avouer vaincus. — Que deviendra la maison du Sagittaire ? Nous sommes maintenant certains que, grâce au patriotisme de son propriétaire, elle subsistera longtemps encore pour l'ornement de notre cité, mais en tout cas, la Société des Antiquaires de Picardie, consciente d'avoir accompli son devoir, dans les limites de ses moyens, pourra s'appliquer l'une des devises gravées sur la façade de ce vénérable monument : *Quod possum, non quod debeo !*

VIEUX LUTRINS PICARDS

Notice par M. Virgile BRANDICOURT.

La *Société des Antiquaires de Picardie*, aux termes de l'art. 2 de ses statuts « recherche par ses soins assidus, tous les monuments de l'Art et de l'Histoire que l'Antiquité et le Moyen Age ont laissés dans la Picardie :

Elle signale, comme devant attirer particulièrement son attention.... 2° Dans les églises : les sculptures, les boiseries, vitres peintes, anciens tableaux, etc. ».

Parmi les objets les plus intéressants qui garnissaient les anciennes églises sont les lutrins dont beaucoup étaient des œuvres d'art. Peu ont échappé à la tourmente révolutionnaire ou simplement à l'indifférence des curés qui se débarrassaient volontiers d'un meuble encombrant.

Avant de commencer notre promenade à la recherche des vieux lutrins picards il est indispensable d'avoir quelques notions liturgiques et architectonique sur cette catégorie de meubles d'église.

*
* *

Dans la primitive Eglise, les clercs se tenaient debout autour de l'autel, en cercle, et chantaient les psaumes à l'unisson ; mais Flavianus et

Théodorus établirent qu'ils chanteraient et psalmodieraient alternativement. En France, en Allemagne et en Angleterre, un lutrin fut donc placé au milieu du chœur, et les chantres au dessous, à droite ou à gauche.

On appelait *Lectrum,* et par la suite *Lectrinum*, lutrin, le pupitre sur lequel on place le livre dans lequel les ministres de l'autel ou du chœur lisent les différentes parties de l'Office. Par corruption du mot lectrin, se rapprochant bien plus de son étymologie, qui n'est autre que *legere*, *lectum*, s'est formée la dénomination actuelle de lutrin.

Pendant le moyen âge, les lutrins de chœurs étaient souvent d'une grande richesse comme matière et comme travail : on s'en servait en France dès le VII[e] siècle, car dom Doublet, dans ses *Antiquités de l'abbaye de Sainct-Denys en France*, rapporte qu'au milieu de la première partie du chœur de cette église, est posée l'aigle (ou poulpitre) de cuivre, enrichie des quatre évangélistes et autres figures, donnée par le roy Dagobert, provenant de l'église de Sainct-Hylaire de Poictiers, lorsque ledit roi ruina la ville dudict Poictiers pour cause de rebellion. Ce lutrin avait été doré d'or fin par l'abbé Suger (1).

Le lutrin était généralement surmonté d'un aigle, qui dominait les deux tablettes inclinées destinées à porter les livres de chant, ou qui recevait la tablette sur ses ailes, si le lutrin n'en

(1) MIGNE, Dictionn. de Liturgie.

possédait qu'une. L'aigle prend son vol vers les régions les plus élevées, c'est pourquoi il accompagne le lutrin, comme pour porter vers Dieu le chant des clercs. Guillaume Durand dit qu'on donne à saint Jean la figure d'un aigle, parce que son Evangile est celui qui s'élève le plus haut, lorsqu'il dit : « Dans le principe était le Verbe ». Saint Jérôme exprime cette pensée de l'élévation du chant d'église vers Dieu lorsqu'il conseille aux jeunes gens de ne pas écouter le chant. On doit, ajoute-t-il, chanter pour Dieu, non pas autant avec la voix qu'avec le cœur. Les anciens lutrins de chœur ont disparu de nos églises ; ceux que nous y voyons encore aujourd'hui ne remontent pas au delà du XV[e] ou XVI[e] siècle, et encore sont-ils fort rares. Nous n'en connaissons aucun de l'époque romane qui ait quelque valeur. Il faut donc nous contenter de donner les seuls exemples existants.

Le lutrin de chœur est simple ou double, c'est-à-dire qu'il se compose d'une seule tablette inclinée ou de deux.

L'aigle pivote, à la volonté des chantres, sur son pied, au moyen d'un fort cylindre de fer entrant dans une douille pratiquée dans la tige octogone du pied. Les vignettes des manuscrits nous donnent d'assez nombreux exemples de lutrins de chœur dont les dispositions méritent d'être signalées. Viollet-le-Duc nous présente un lutrin à double tablette posé sur un pivot, sans aigle.

Ce meuble date de la fin du XIIIe siècle. La tige est contournée comme une manivelle, afin de permettre d'avancer plus ou moins les tablettes supérieures portant les livres de chant. Cette tige entre dans une douille percée dans un socle figurant une petite arcade, afin de donner, dans un sens, du pied au meuble, tandis que les deux patins lui en donnent dans l'autre : on évitait ainsi une trop grande lourdeur dans la partie inférieure du lutrin ; les tablettes tournaient elles-mêmes sur la tige. Souvent la crête formée par la réunion des deux tablettes était garnie de lacets de soie avec un petit poids au bout, afin d'empêcher les pages du livre de se retourner mal à propos. Ces lacets avaient encore l'avantage de pouvoir servir de signets.

Outre les lutrins fixes placés au milieu des chœurs, les églises en possédaient d'autres plus légers, facilement transportables, que l'on plaçait sur les jubés, à l'entrée des chœurs, pour lire l'épître et l'évangile, ou suivant les besoins du culte. Ces meubles, très-simples de forme, généralement fabriqués en fer, ont échappé au vandalisme du dernier siècle et aux dévastations de la Révolution. Nos églises en possèdent un assez grand nombre encore utilisés aujourd'hui.

Un des plus anciens et des plus intéressants par sa forme que nous connaissions est certainement le lutrin de fer que l'on voit dans le chœur de la cathédrale de Narbonne. Il ne se compose

que de deux tiges adroitement combinées pour obtenir en même temps une grande légèreté et une assiette parfaite sur le pavé de l'église. Ce meuble date du XIIIe siècle. La garniture supérieure, destinée à supporter le livre, est de cuir ; étant flexible, elle permettait de fermer le lutrin pour le transporter plus facilement. Une riche couverture d'étoffe était jetée sur ce meuble ouvert avant de poser le livre saint ; les petites pommes qui terminent les traverses étaient destinées à empêcher cette étoffe de glisser à droite ou à gauche.

Par opposition au lutrin si simple de Narbonne, nous citerons celui de Lobbes, dans les Flandres, qui est un spécimen curieux de l'art du IXe siècle encore un peu barbare.

Au IXe siècle, un abbé de Lobbes, Foulques, établit dans son église pour la lecture de l'évangile un lutrin en bronze battu et fondu qui servait en même temps de lampadaire et d'encensoir. Le texte qui le décrit est difficile à traduire. Mais on y voit cependant clairement et cela nous suffit qu'on disposait sur ce pupitre un appareil de 4 lumières en forme de croix, qu'au nord est placé un aigle en bronze fondu, parfaitement doré et argenté par place, dont les ailes mobiles s'ouvrent pour recevoir le livre des évangiles et se ferment pour le rendre. Le cou de cet aigle se tourne et se retourne à volonté, comme pour entendre la lecture même de l'Evangile. De la tête on avait

fait une petite fournaise où sur du charbon brulait de l'encens, dont la fumée odorante devait s'échapper par le bec et les yeux flamboyants du noble animal (1).

Le très ingénieux architecte picard du moyen âge, Villard de Honnecourt a imaginé un lutrin un peu du même genre. La figure qu'il en donne dans son curieux *Album*, bien que dépourvue de toute perspective, est très intéressante. En voici la description :

« Ki velt faire I letris por sus lire évangile, ves ent ci le mellor manière que io face. Premiers à par tierre III sarpens et puis une ais à III compas de seurre et par deseure III sarpens d'autre manières et colombes de la le hauture des sarpens et par deseure I triangle. Après vous veez bien de coupaite manière le lettris est. Vest ent ci le portrait. En milieu des III colombes doit avoir une verge qui porte le pumiel sur coi aile siest ».

Traduction littérale :

Qui veut faire un lutrin pour lire l'évangile dessus, en voit ici la meilleure manière que je fasse. D'abord par terre il y a 3 serpents, puis au dessus un plancher à 3 compartiments. Par dessus et en sens différent 3 serpents et des colonnes de la hauteur des serpents. Par dessus un triangle. Ensuite vous voyez bien de quelle parfaite manière le lutrin est exécuté. En voici le

(1) Didron, Annales archéologiques, tome XIX.

portrait. Au milieu des 3 colonnes il doit y avoir une tige qui porte le pommeau sur lequel l'aigle est placé.

Cette tige était un axe vertical autour duquel l'aigle tournait à volonté. Mais outre ce mouvement général le cou de l'aigle s'abaissait, s'élevait, se tournait par un système de poids, de poulies et de cordes placés à l'intérieur. On retrouve un dessin de cet aigle avec la légende : Par chu fait om dorner la teste del aquile vers le diachéne kant list la vengile.

Les figures de Villard portent des encensoirs ; sur le plateau 3 évangélistes écrivent pour ainsi dire sous la dictée du diacre, alors que l'aigle de saint Jean domine tout le lutrin.

Un pareil lutrin nous paraîtrait puéril mais il faut juger le moyen âge avec d'autres pensées que celles d'aujourd'hui et songer que toutes ces générations, ne trouvant de refuge à l'oppression féodale que dans l'église, reportaient à l'église toutes leurs pensées et croyaient l'honorer en lui faisant hommage de toutes les choses belles, ingénieuses, extraordinaires, qu'il leur arrivait de posséder ou de découvrir.

Quoi d'étonnant que la mécanique vint par ses inventions apporter aussi son tribut d'adoration, soit pour faire mouvoir l'aiguille qui marque les heures ; soit pour faire tourner l'ange vers le soleil comme la pensée du chrétien doit être dirigée vers Dieu ; soit enfin pour que l'aigle du

lutrin semble tressaillir d'allégresse à l'approche de celui qui va proclamer l'Evangile de Dieu.



Mais assez de généralités, revenons à nos lutrins picards que nous étudierons par époque.

Tout d'abord ceux de la Cathédrale d'Amiens.

Il est certain que dès le XIIIe siècle, il y avait dans le chœur de la Cathédrale un ou plusieurs lutrins en forme d'aigles. Il en est souvent question dans le *Liber ordinarius* de 1291. Le compte des marances de 1342-43 porte une somme de 12 deniers « pour refaire le vieil aigle de l'église. » De même l'inventaire du trésor de 1347 (v. s.) mentionne trois essuie-main pour l'aigle du chœur. Par le compte des marances de 1352-53 nous voyons qu'une somme de 7 s. a été dépensée « *pro capite serpentis reposito ad magnam aquilam chori.* » — Il y en avait donc au moins un grand et un petit — et 3 sous pour nettoyer l'aigle du chœur.

L'inventaire du trésor de 1535 en mentionne deux. L'un était encore un présent fait en 1507 par Jean Leclerc, chanoine et archidiacre d'Amiens. Il était de cuivre historié « avec le piet bel et riche ». Au bas étaient les armes du donateur, qui portait *à trois trèfles* avec l'inscription suivante : « En l'an de grâce mil cincq cens et sept maistre Jehan Leclerc, archidiacre d'Amiens, fit faire et donna cet aigle. Priez Dieu pour lui ».

L'autre était aussi de cuivre avec un pied ; il avait été donné par Simon de Bonneville, bourgeois d'Amiens, ainsi qu'en témoignait une inscription dont le texte ne nous a pas été conservé. Il servait à lire l'Evangile. Enfin par un marché du 16 mai 1666, le Chapitre commanda à Nicolas de Naynville, marchand chaudronnier et fondeur à Amiens, un lutrin de cuivre du poids de 600 livres ou environ, pour mettre dans le chœur de la Cathédrale : il devait être orné de moulures et de feuillages fondus dans la masse. Le prix était de 300 livres pour la façon et pour l'épreuve, la matière était fourni par le Chapitre. Il fut détruit à la Révolution (1).

Il fut remplacé par un lutrin de bois peint lequel, dit Baron, n'avait rien de remarquable. Enfin vers 1840, il est lui-même mis de côté et on installe dans le chœur un fort beau pupitre sculpté par les frères Duthoit et surmonté d'un aigle de grande envergure. Des anges jouant de différents instruments de musique sont assis à sa base : l'ensemble de cette œuvre remarquable rappelle le style des stalles. Supprimé en 1852, lors de l'adoption de la liturgie romaine, il avait été relégué dans les couloirs de l'Evêché — et depuis la désaffectation du Palais épiscopal on a perdu sa trace.

(1) Durand, Cathédrale, t. II, p. 53 et 54.



Saint-Riquier. — L'histoire ne nous a point conversé la description du riche *lectorium* d'Angilbert, le fameux abbé de Saint-Riquier. Mais la chronique de Pierre Le Prestre nous rapporte qu'en 1477 le dit Pierre, abbé de Saint-Riquier, paya 55 livres 18 sols à un ouvrier de Bruges, Rouault Vanvendout, « qui de fondre cuivre mestier estet », pour faire un aigle *evangillier* qu'il envoya incontinent à la dite église. Ce pupitre en cuivre ou en bronze comportait un personnage, Moïse, représentant la loi ancienne alors que la loi nouvelle se trouvait indiquée par l'aigle de saint Jean.

Ce lutrin disparut en 1554 dans l'incendie de l'église de Saint-Riquier allumé par les Bourguignons. C'est en 1688, que fut donné le grand lutrin qui existe encore aujourd'hui. Sur le socle en marbre de forme triangulaire, sont posés trois petits anges ou plutôt, ce qui plus exact quoique moins liturgique, trois « génies » en bronze doré à l'or moulu qui servent d'accompagnement à la tige.

Sur leur tête reposait un aigle servant de pupitre aux chantres. On dit que l'ancien aigle en bronze doré et modelé avec art fut enlevé pendant la grande Révolution et porté au Musée des monuments français. N'est-il pas plus probable qu'il a été vendu puis légué par un amateur avec



Lutrin de Villard de Honnecourt.



(Cliché du Docteur Follet).

Lutrin de la Cathédrale.


UNIV. OF MICH.



(Cliché de M. Cacheleux).

Lutrin de Rue.



Lutrin de Saint-Germain.

(Dessin de Blasset).


UNIV. OF MICH.

des collections à un musée national ? Est-ce que l'administration de l'époque n'aurait pas enlevé le monument entier au lieu d'isoler l'aigle de ses parties accessoires qui ne sont pas sans mérite ? Est-ce que cet aigle dont la pose était si majestueuse n'aurait pas gagné à être replacé sur son piédestal ?

Cet aigle et la boule en cuivre ont été remplacés par un aigle et une boule en bois.



Le bon Pagès, qu'il faut toujours consulter quand il s'agit d'histoire locale, nous a conservé le souvenir de lutrins existant dans les vieilles églises d'Amiens.

Nous laissons la parole au savoureux chroniqueur.

Eglise collégiale de St-Firmin-le-Confesseur. — Le lutrin en cuivre placé au milieu du chœur fut donné le 22 août 1551 par Vincent Collenot, marchand chaudronnier et Jeanne Darras son épouse. L'aigle ou pélican aussi de cuivre, placé dans le même chœur fut donné en 1406 par Jacques de Gouy, ainsi qu'il paraît par son inscription contenue en 5 vers qui se ressentent du peu de politesse où était alors la poésie française :

Jacques de Gouy, chy donna
Chest pélican mit prandona *(sic)*
Et d'es s'envolant *(sic)* fut assis
L'an mil cccc... et six
Jésus de sa grâce par don
A son âme face pardon.

Les Cordeliers. — Au milieu du chœur est placé un grand lettrin ou lutrin de cuivre jaune d'un beau travail fait à jour.

Les Célestins. — Un grand lutrin de cuivre jaune délicatement travaillé à jour, soutenu par un pied d'estal garni de trois harpies de même métail, sert à porter de grands livres écrits et notés sur du velin d'une beauté et d'une grandeur extraordinaire.

*
* *

Roye. — L'Eglise de Roye possédait un lutrin contemporain de celui de Saint-Riquier. C'était un petit pupitre ou estaplier à chanter et Guyot Bellecocq avait fourni pour le couvrir la moitié d'une piau de truye du prix de 4 sols.

En 1562, un fondeur de Beauvais appelé Pierre Levasseur reçut 15 livres tournois pour « un aigle d'airain servant aussi d'estaplier ». Cet aigle a disparu et le lutrin actuel ne présente rien de remarquable.



Saint-Vulfran d'Abbeville. — On peut voir dans l'antique collégiale d'Abbeville un lutrin qui a grand air. — En cuivre, fondu en 1554, il représente un aigle aux ailes éployées les serres crispées sur un globe supporté par une colonne à renflements évasés progressivement jusqu'à la base.



Rue. — Du lutrin de Rue il ne reste plus que le pupitre : mais c'est une pièce de dinanderie très curieuse dont je puis grace à l'obligeance de notre collègue M. Cacheleux vous offrir une belle reproduction.

Il est en cuivre massif, très lourd : au centre d'un cercle entouré de motifs d'un style flamboyant se trouve un beau saint Christophe, avec son manteau aux plis tumultueux, appuyé sur son gros bâton et portant sur ses épaules l'Enfant Jésus à qui il fait traverser une rivière — suivant la légende connue. D'où vient ce pupitre. Est-ce une libéralité des ducs de Bourgogne ou du roi Louis XI qui a fait tant de dons à la Chapelle ? — On se servait de ce lutrin à la messe dite « messe du Roi » qu'on célébrait tous les jours dans la Chapelle du Saint-Esprit. « Elle se chantait, dit le Père Simon Martin, à voix haute et avec la musique, à la louange du benit Saint-Esprit à fin de

remercier la Majesté divine d'avoir honoré la France d'un trésor si riche et si précieux que cette image sacrée de Jésus » (1).

Pendant plus d'un siècle, ce pupitre fut relégué, comme non valeur, dans le grenier du presbytère « où depuis trente hivers, dans l'ombre enseveli, il languit tout poudreux dans un honteux oubli » (2). Il en est descendu dernièrement pour occuper la place d'honneur qui lui revient dans la vieille Trésorerie dont il constitue aujourd'hui à peu près le seul mobilier (3).

On prétend que ce lutrin a servi pendant un certain temps de grattoir pour s'essuyer les pieds avant d'entrer dans une maison !!

*
* *

Saint-Germain d'Amiens. — Un des lutrins les plus intéressants — bien qu'il ait disparu — est celui qui existait au XVIIe siècle, dans l'église Saint-Germain, et sur lequel nous avons des renseignements très complets.

Il se trouvait au milieu du chœur garni de chaque coté de stalles : il était, dit Pagès, « en cuivre jaune, fait en branches de fleurs à jour

(1) Le P. MARTIN veut parler du Crucifix miraculeux arrivé par mer.

(2) BOILEAU, lutrin ch. Ier (vers 173).

(3) Note communiquée par M. l'abbé CACHELEUX, doyen de Rue.

d'un assez beau travail ; il était placé sur un piédestal carré, cantonné de quatre petites colonnes d'ordre ionique ».

Blasset en avait fourni le dessin qui se trouve encore aux archives — et il fut exécuté par maître Robart, fondeur et maître sculpteur à Abbeville, pour le compte de Gilles Letellier, paroissien de Saint-Germain (1638).

Le contrat passé entre Letellier et Robart stipulait que celui-ci « devait fournir et livrer bien promptement un lutrin autrement dit porte livre pour recevoir les livres à chanter et dire le service divin en la dite paroisse. » Il est dit en outre que ce lutrin aura huit pieds de hauteur, qu'il sera en potin et devra être livré pour le jour de Noël, moyennant 600 livres. Robart ne remplit pas ses obligations, et en 1644, c'est-à-dire 6 ans après le traité, le lutrin n'était pas encore fourni.

Dans cet intervalle, Gilles Letellier était décédé, et la fabrique était sur le point d'opérer des poursuites contre le fondeur pour le forcer à livrer le lutrin qu'il avait promis, quand intervint entre les parties, le 20 février 1644, une transaction par laquelle il fut accordé à Robart un délai jusqu'au jour de la Toussaint. Cette transaction dont M. Macqueron a retrouvé l'original ne reçut point encore son effet, et ce ne fut qu'au mois d'octobre 1646, que fut enfin livré le lutrin donné par Gilles Letellier et Marie Boyaval sa femme et encore Robart y fut-il contraint par sentence du lieutenant général à la date du 14 juillet 1645.

Le 3 octobre 1646, l'assemblée générale de la paroisse autorisa le marguillier en charge à payer à Robart les 86 livres 9 sous 8 deniers qui lui restaient dus. Le lendemain eut lieu une délibération par laquelle le lutrin fut déclaré reçu, et dans laquelle on voit en outre, que, en considération des dons faits par Gilles Letellier et sa femme, la propriété du banc où ils se placent dans l'église leur serait accordée tant à eux qu'à leurs enfants, à la charge de payer par chacun d'eux la somme de 10 livres le jour où ils en prendront possession.

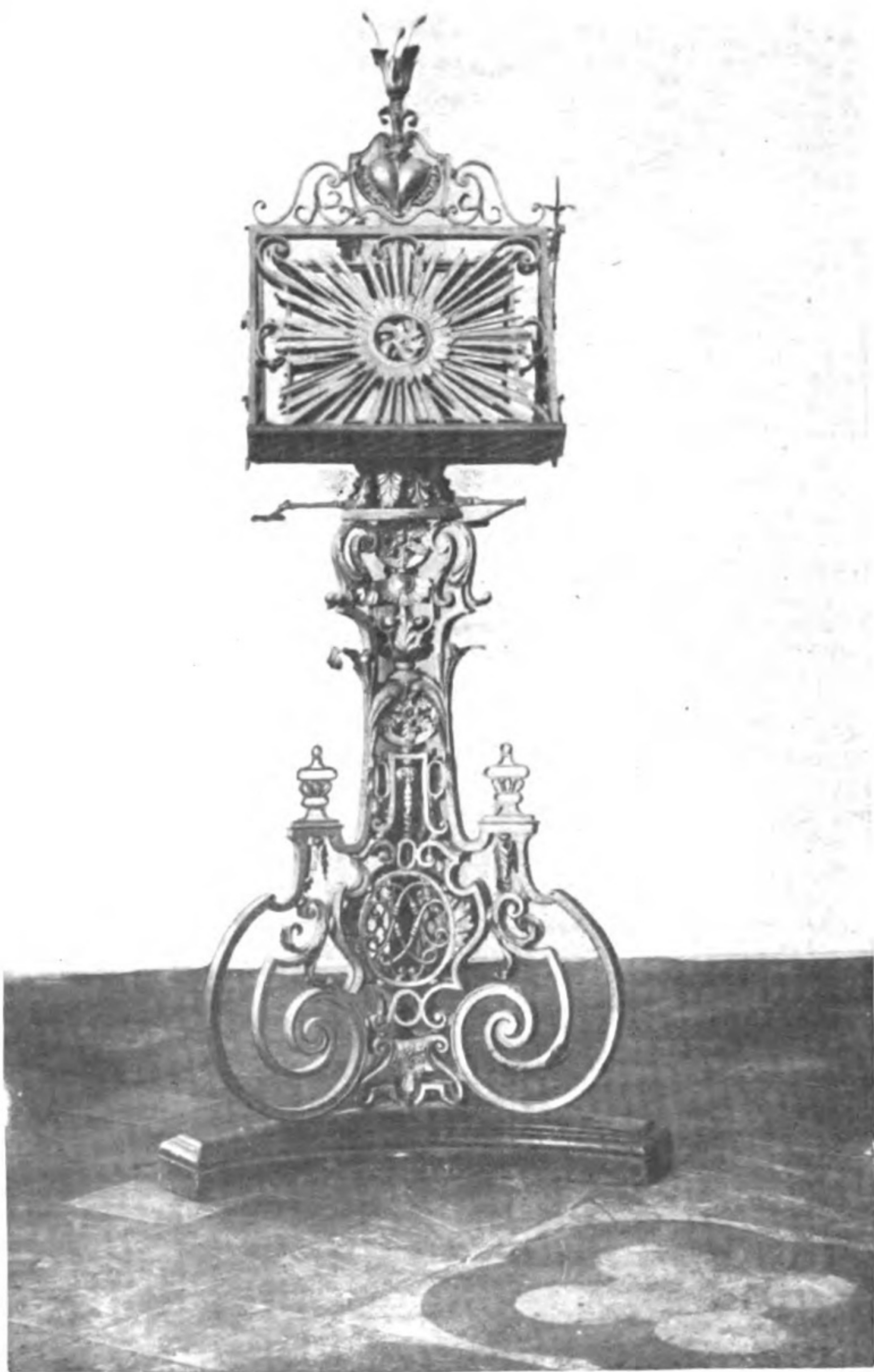
Le 6 du même mois, le lutrin fut placé dans l'église (1). Il subsista jusqu'en 1763, époque à laquelle il fut détruit (2). A la réouverture de l'église, on donna celui qui existe encore aujourd'hui ; il est en fer et provient de l'église des Minimes (3).

(1) Il fut payé : au gressier qui perça les pierres.	4 l. 10 s.
Au maçon qui les avait taillées, posées et avait fait les fondations	11 l. 10 s.
plus pour matériaux fourni	9 l. 10 s.
Total	25 l. 10 s.

(2) Au compte de 1763, on lit : vendu à Louis d'Auvergne, fondeur à Moreuil, les 2 piliers de l'ancien autel, plusieurs vieux chandeliers, *une partie du lutrin*, le tout *en potin*, 494 livres 9 sols.

On ne trouve aucun renseignement sur le lutrin qui remplaça celui dont il est ici question et qui dura jusqu'en 1793.

(3) Guérard, Histoire de l'église Saint-Germain d'Amiens.



(Cliché de M. Bigorgne)

Lutrin du Quesnel.


UNIV. OF MICH.

*
* *

Le XVIIIe siècle, le siècle des courbes et des rocailles, va nous fournir un certain nombre de lutrins très délicatement fouillés s'ils sont en bois, et avec d'élégants rinceaux s'ils sont en fer forgé.

Hangest. — Le lutrin d'*Hangest-sur-Somme* qui porte la date de 1712 est un des modèles du genre. Magnifique lutrin en chêne aux trois pieds ornés de statues : le pupitre est surmonté d'une petite statue de Ste Marguerite. L'une des faces du pupitre porte le monogramme I. H. S. : l'autre face M.

*
* *

Le lutrin du *Quesnel* est un très bel ouvrage de ferronnerie. Les élégantes volutes des pieds rappellent celles des grilles de la Cathédrale et sont certainement de la même époque. On prétend qu'il provient de l'Abbaye de Corbie. M. Leroy, notre collègue et curé du Quesnel, pense qu'il a été fait pour l'église du Quesnel dont le patron est Saint Léger ; on y remarque en effet les deux L entrelacées avec un S.

*
* *

La belle église de *Davenescourt* dans l'arrondissement de Montdidier, possède encore un mobilier Louis XIV intéressant. Outre une chaire

très artistique, elle conserve un lutrin remarquable par la beauté de ses formes et la richesse de ses sculptures.

Les deux petits panneaux des cotés du pupitre renferment les chiffres de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge dans un cuir décoré de courants de fleurs et de culots. Les grands panneaux sont ornés de rosaces de rinceaux de feuilles d'acanthe, terminés par des roses, des marguerites. Ce pupitre est supporté par quatre consoles : Le pied en balustre est agrémenté de têtes d'anges dont les ailes se raccordent avec élégance aux godrons du balustre. Le pupitre est surmonté d'une statuette d'évêque sur le piédestal de laquelle on lit *Chorus*. Ce lutrin proviendrait dit-on de l'église collégiale de Saint-Florent de Roye (1).

* * *

Citernes. — Du XVIIIe siècle aussi le beau lutrin de Citernes aux pieds habilement contournés et sculptés. L'aigle qui le surmonte n'a pas l'aspect imposant, de celui de Saint-Riquier. Les plumes aussi sont dessinées d'une façon moins exacte. C'est encore un rapace mais d'une espèce inférieure. Ce n'est pas l'aigle royal, le noble oiseau qui symbolise si bien l'évangéliste saint Jean.

(1) Communication de M. le curé de Davenescourt.



(Cliché de M. Bigorgne).

Lutrin de Davenescourt.



(Cliché de M. du Passage).

Lutrin de Sainte-Segrée.


UNIV. OF MICH.



Sainte-Segrée. — Pourquoi le lutrin de Sainte-Segrée, comporte-t-il sur son pupitre une représentation de saint Martin, coupant son manteau pour le donner à un pauvre estropié, appuyé sur une béquille ? On n'en sait rien, saint Martin n'étant pas le patron de la paroisse. L'autre face présente un soleil très bien sculpté.

Le pied moderne est tout à fait rudimentaire et dépare le pupitre qui date de 1715 (1).



Templeux-la-Fosse. — Le lutrin de Templeux-la-Fosse a cela de remarquable qu'il est daté et signé.

Sur l'une des faces du pied orné de guirlandes et d'attributs divers on lit l'inscription :

Fecit Gaudefroy, de Templeux natus, pastore de Taille 1790.

Gaudefroy, élève de notre concitoyen Rousseau, était alors sculpteur du Roi à Paris. Il a aussi décoré de sculptures l'accoudoir du banc de famille dans la nef (1790) (2).

Wailly. — De la fin du XVIII[e] siècle est le fort joli lutrin de Wailly, orné du chiffre du prince de Croÿ d'Havré. — Goze croit que ce lutrin est de

(1) Communication de M. l'abbé OLIVE, curé de Thieulloy.
(2) Communication de M. Hector JOSSE.

travail espagnol. M. de Guyencourt, avec plus de raison, estime qu'il est picard, par la sobriété et l'élégance des ornements, par son style et sa facture, il rappelle divers objets sculptés sous la direction de l'architecte Rousseau.

J'ai cherché sans résultat des renseignements sur le beau lutrin si fouillé de *Fieffes*. Les attributs de la musique, élégamment groupés forment un curieux fronton au dessus du pupitre. On raconte que récemment on aurait offert 3,000 francs de ce beau meuble.

Les Archives de l'Eglise d'*Essertaux* sont muettes sur l'état civil de son lutrin en bois, bien de style Louis XV encore qn'un peu lourd. — Muettes aussi les Archives d'*Andechy*, à l'égard de son élégant lutrin surmonté d'un aigle altier.

*
* *

Bien significative est l'odyssée du lutrin de *Gapennes* telle que la raconte une tradition locale qui parait avoir un grand accent de vérité :

Il faisait partie avant la Révolution du mobilier de l'église Saint-Remi à Amiens Il se trouva un jour — comment ??... — dans le bagage du député conventionnel Dufestel, passant à Amiens, retour des séances de la Convention et rentrant à Gapennes, sa résidence. Ce Dufestel était un madré paysan pour qui le meuble n'avait certainement pas de valeur d'art. Sans doute le don qu'il en fit



(Cliché de M. Reyboubet).

Lutrin de Fieffes.



(· liché de M. Reyboubet

Lutrin d'Essertaux.



à l'église de sa paroisse était dans sa pensée un moyen de se faire pardonner aux yeux de ses concitoyens — et peut-être de Dieu — l'acquisition qu'il venait de faire pour un prix ridicule de la ferme de Quesnoy-les-Gapennes, comprise dans les biens des Prémontrés (1).

*
* *

Beaucoup de lutrins ont disparu au moment de la Révolution en même temps que les vases sacrés et les cloches. Que de fois au cours de leurs recherches dans les archives les historiens n'ont-ils pas rencontré de notes analogues à celles que rapporte M. l'abbé Caron dans son Histoire de Saint-Valery (page 257).

(En septembre 93). « Le Conseil décide que l'aigle du pupitre de l'église sera vendu. Cet aigle était un des plus beaux de France, et un véritable objet d'art en bronze. Sa vente avait pour but de venir en aide à la municipalité qui, faute de fonds, ne pouvait plus se procurer ni papier, ni bois, ni encre, ni lumière, ni plumes, etc. ».

L'aigle a été vendu pour 600 livres au citoyen Charlot. Mais il faut croire qu'il n'a pas été livré, car une note de M. Dubrun, postérieure à la Révolution, constate avec regret qu'il a été impitoyablement « brizé ».

(1) Communication de M. l'abbé Boury, curé de Gapennes.

M. Darsy dans « *Amiens et le Département de la Somme pendant la Révolution* nous donne l'inventaire des objets en cuivre provenant des églises et couvents supprimés envoyés à la monnaie de Lille. — On trouve dans cet inventaire : Lutrin de la paroisse de Saint-Firmin-le-Confesseur pesant 765 livres ; de Saint-Martin, des Augustins, des Cordeliers, des Prémontrés, de l'Abbaye de Corbie.

*
* *

Dans la région de l'Oise, qui appartenait à l'ancienne Picardie, on rencontre des lutrins en forme d'anges bien différents de ceux dont nous venons de parler. Nous en emprunterons l'enthousiaste description à M. le chanoine Pihan, auteur d'une intéressante brochure très documentée sur les lutrins (1).

« Je ne connais dans notre diocèse, dit M. Pihan, que trois anges servant de lutrin, le premier à Montigny, assez lourd d'aspect sur un socle carré ; un autre, au contraire, fort gracieux, à Liancourt-Saint-Pierre. Celui-ci mesure 1m40 de haut, du sommet de la tête aux pieds qu'il pose sur un soubassement de 0m52. L'iconographie, ou la statuaire religieuse n'a guère, sans doute, de plus beaux modèles en ce genre. L'art chrétien trouve

(1) Pihan, Notes sur les lutrins, Beauvais, 1898.



Lutrin de Liancourt-St-Pierre
(Oise).



Lutrin de Chambly
(Oise)



(Cliché de M, Reyboubet).

Lutrin d'Andechy.



Lutrin de Montigny (Oise).

là une composition élégante dans la forme du vêtement ou la tunicelle relevée, qui habille le corps et dans toute l'attitude du personnage ailé. C'est un travail parfaitement exécuté.

La tête est suave d'expression. Cette figure sympathique, exquise de piété, est celle d'un jeune homme. En général, les esprits célestes sont représentés sous la forme d'adolescents. Joseph de Maistre a dit magistralement : « La beauté mâle, dans sa fleur, respire sur la figure des anges : en eux se réunissent la grâce sans mollesse et la vigueur sans rudesse. Une éternelle adolescence brille sur ces visages célestes : jamais ils n'ont été enfants, jamais ils ne seront vieillards ».

Ce messager d'en haut est savant d'anatomie, purement et exactement dessiné. La souple draperie des jambes vient chercher décorativement les lignes de support. Je l'aime beaucoup cet ange de mon pays natal ; il a pour moi un accent, un essor, presque une voix pour chanter... Qu'on me pardonne ce sentiment tout naturel : « Le sol qui nous a vus naître s'arroge, à bon droit, la plus large part dans nos affections ».

Le troisième sans valeur artistique est dans l'église de Cuise-la-Motte.

Dans l'église de Chambly on trouve un pupitre en bois, du XVIe siècle le pied hexagonal se compose de deux parties : une base dont les compartiments sont ornés de serviettes roulées

et des panneaux décorés de traceries de style flamboyant. Le pupitre surmonté de deux fleurons est moderne.

Ce meuble assez encombrant me paraît ressembler un peu à celui qui fait l'objet principal du Lutrin de Boileau :

> ... Un lutrin d'inégale structure
> Dont les flancs élargis, de leur vaste contour
> Ombrageaient pleinement tous les lieux d'alentour.

* * *

Nous avons décrit des lutrins en bois, en fer, en cuivre. En existait-il en pierre ? Cela paraissait résulter d'une note assez vague rédigée par une personne peu instruite, si nous en jugeons par son style, qui accompagnait l'Evêque au cours d'une visite pastorale dans l'église d'Ailly-sur-Noye. Cette note curieuse, provient des papiers du fameux chanoine Villeman et nous a été communiquée par M. Tilloy, employé aux Archives. Nous respectons le style et l'orthographe.

« J'ai remarqué aussi dans un coing d'un des bas cotés de la nef un ancien *lutrin de pierre bise* d'un *seul morceau*, lequel ne sert plus. — Sans doute que c'est l'ancien lutrin du chœur qu'on a déplacé pour en mettre un plus commode et qui pût au moins soutenir deux livres au lieu que cet ancien n'en pouvait soutenir qu'un ; le montant

qui le soutient est une colonne quarrée dont les pans sont abbatus » (1).

*
* *

Il est impossible de parler lutrin sans évoquer en même temps que l'ombre du sévère Boileau, l'ombre de Gresset et sans penser au *lutrin vivant*, ce badinage que l'auteur lui-même définissait :

Le libre essor d'un aimable délire,
Délassement d'un travail sérieux.

Faut-il rappeler que le très pauvre Chapitre d'un vieux bourg des bords de la Loire avait pour chanter au lutrin « un chapelain et 4 enfants de chœur ; qu'un jour : « l'enfant de chœur Lucas avait usé l'étui des Pays-Bas. Vous m'entendez : sa culotte trop mûre le trahissait par mainte découpure... » La vieille servante Barbe, pour raccommoder la culotte, se sert des feuillets d'un vieux antiphonaire. « Elle en prend quatre et les « coud proprement pour relier un volume vivant ».

Mais le hasard voulut que l'ouvrière,
Fort peu savante en pareille matière,
Dans les feuillets qu'elle prit sans façon
Prit justement la messe du patron.
L'ouvrage fait, elle en coiffe à la diable
L'humanité du petit misérable.....

Cependant la fête du patron arrive, on cherche son office, on ne le trouve point. Le maître chantre,

(1) Archives de la Somme, G, 3,026 (papiers provenant du chanoine François VILLEMAN). — Ecriture du XVIIIe siècle.

intendant du lutrin, par hasard, rencontrant mon Lucas reconnaît qu'il porte « l'office en croupe ».

Sur l'heure il fait son rapport au Chapitre :
On délibère, on décide soudain
Que le marmot braqué sur le pupitre
Y servira de livre et de lutrin.
Sur cet arrêt on le style au service ;
En quatre tours il apprend l'exercice ;
Déjà d'un air intrépide et dévôt,
Lucas s'accroche à l'aigle du pivot,
A livre ouvert, le Chapitre en lunettes,
Vient entonner ; un groupe de mazettes,
Très gravement poursuit ce chant fallot,
Concert grotesque et digne de Calot.
Tout alla bien jusques à l'Evangile :
Ferme et plus fier qu'un sénateur romain.
Lucas tenant sa façade immobile
Avec succès aurait gagné la fin :
Mais par malheur une guêpe incivile,
Par la couture entr'ouvrant le vélin,
Déconcerta le sensible Lutrin.
D'abord il souffre ; il se fait violence,
En tenant bon il enrage en silence,
Mais l'aiguillon allant toujours son train,
Pour éviter l'insecte impitoyable,
Le lutrin fuit en criant comme un diable,
Et loin delà va, partant comme un trait,
Pour se guérir retourner le feuillet.
Le fait est sûr, sans peine, on peut m'en croire
De deux Gascons, je tiens toute l'histoire.

Un amusant tableau de M. David Riquier, représente cette scène qui a souvent tenté les peintres.

Revêtus de lourdes chapes de drap d'or, les besicles sur le nez, la tabatière en main, flanqué de l'ophicléide et du serpent, les chantres attaquent les antiennes, chantent les hymnes et les versets d'une voix (*vox taurina*) dont les éclats résonnaient, dit Dom Guéranger « comme les roues d'un chariot sur des degrés. » Mais le savant bénédictin est trop difficile et l'on ne peut chanter partout comme à Solesmes.

D'ailleurs les modifications apportées au chant liturgique, le manque de ressources résultant de la loi de séparation risquent de faire disparaître chantres et lutrins dans bien des églises. N'est-ce pas le moment de renouveler au nom de la Société des Antiquaires de Picardie un appel pressant en faveur de la conservation de ces reliques du passé qui nous aident à le reconstituer avec ses coutumes désuètes, parfois naïves, souvent touchantes, mais toujours évocatrices de la vie et des mœurs de nos ancêtres.

OUVRAGES REÇUS

PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1910

I. Le Ministère.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques 1909, n° 3 ; 1910, n° 1. — 2° Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, etc. — 1909, 3, 4. — 3° Conférences faites au Collège de France par M. Reville sur les phases successives de l'histoire des religions. — Annales du Musée Guimet, T. XXXIII. — 4° Conférences faites au Musée Guimet, TT. XXXIV et XXXV. — 5° Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, T. LXI, 1, 2, 3. T. LXII, 1. — 6° Journal des savants, 1910, nos 9, 10, 11. — 7° Nouvelles archives des missions scientifiques, XVIII, 4, 5. — 8° Revue des études grecques, XXIII, 103-4, 1910. — 9° Revue historique, CV, novembre-décembre 1910.

II. Préfecture de la Somme.

1° Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par M. G. Durand. Somme, T. IV. Archives ecclésiastiques, série G, n° 1,170, à 3,044. — 2° Travaux du Conseil départemental d'hygiène du département de la Somme.

III. Les Auteurs.

Anonyme. — Collection Henri Delimoges. Entrains, Nièvre. (Catalogue de vente).

Commont (M. V.). — 1° Saint-Acheul et Montières. Notes de géologie, de paléontologie et de préhistoire. — 2° A propos d'éolithes. Industrie des graviers supérieurs de la haute terrasse de Saint-Acheul. — 3° L'industrie moustérienne dans la

région du Nord de la France. — 4° A propos d'éolithes. Silex présentant les apparences de la taille intentionnelle, à la base de l'éocène.

Deprez (M. E.). — Rapport sur les Archives départementales du Pas-de-Calais.

Fourrière (M. l'abbé). — Revue d'exégèse mythologique, n° 109.

Godet (M. M.). — 1° Le matreloge de l'église de Mesnil-Domqueur, précédé d'une étude sur les biens et l'administration d'une paroisse rurale en Ponthieu, à la fin du moyen-âge. 2° Le collège de Montaigu. — 3° Pedis admiranda ou les merveilles du pied, de Jean Dartis, remis en lumière avec la vie de l'auteur, une notice de Mercier de Saint-Léger, une description de quelques ouvrages principalement anciens, concernant le pied et la chaussure, des notes savantes, etc.

Guesnon (M.A.). — 1° Publications nouvelles sur les trouvères artésiens. — 2° La bataille d'Enfer et de Paradis. — 3° Les congés de Baude Fastoul, trouvère artésien. — 4° Le hautelissier Pierre Féré, d'Arras. — 5° Excursion historique à travers Arras, I-II.

Hirmenech (M.). – Inscriptions dolméniques armoricaines. Le dolmen de Locmariaquer.

Leblond (Le Dr). — 1° L'Oppidum Bratuspantium des Bellovaques. -- 2° Les privilèges de l'abbaye de Rebais-en-Bray.

Müller (M. le chanoine). — Quelques mots sur l'indépendance vraie des écoles des Frères de Chantilly. — 2° Les coutumes de Chambly. — 3° Jean-Mathias Müller, graveur sur bois, 1798-1884. — 4° Quelques remarques iconographiques sur les représentations du Christ.

Ponthieux (M.) — 1° Guillaume Bouille, doyen du Chapitre de Noyon, 1447-1476. — 2° Notes historiques sur la compagnie d'arc de Guiscard. — 3° La Bienfaisance à Noyon avant la Révolution, l'aumône du cloître. — 4° Notes biographiques sur les personnages dont les noms sont rappelés dans les inscriptions tumulaires de l'église Notre-Dame de Noyon.

Thobois (M. l'abbé). — Le culte de saint Adrien à Preures.

Thorel (M. Oct.). — 1° Un claveau en rebus de l'ancien château de l'Epinoy. — 2° A propos d'une statuette ancienne trouvée à Oisemont.

Vassel (M. Eusèbe). — 1° Les deux inscriptions puniques de Tanesmat. — 2° Quelques traits de mœurs des indigènes tunisiens.

IV. Acquisition.

Manuel d'archéologie préhistorique,celtique et gallo-romaine, par J. Déchelette.



TABLE DES MATIÈRES

C

D

E

F

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

TABLE
DES PLANS, GRAVURES & ILLUSTRATIONS



Supplément au Bulletin n° 4, 1910.

SOCIÉTÉ
DES
ANTIQUAIRES DE PICARDIE

PROGRAMME DES CONCOURS DE 1911 & 1912

Prix d'Histoire. — Fondation Le PRINCE

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d histoire relatif à la Picardie, antérieur à 1789, laissé au choix des concurrents* (Histoire civile, religieuse, militaire, artistique ou littéraire ; même celle des légendes et des chansons en dialecte picard, en patois ou en français ; Étude du Commerce et de l'Industrie en Picardie ; Description des costumes usités en Picardie ; Publication de textes antérieurs au XIVe siècle ; etc.).

L'auteur, qui choisira pour sujet un groupe de communes, devra prendre un groupe historique ou administratif ancien ou moderne, comme Pagus, Doyenné, Seigneurie, Canton, Arrondissement.

La Société a décidé, dans son assemblée générale de 1902, que, bien qu'aucun des travaux présentés ne doive traiter de questions **postérieures à l'année 1789**, on peut y citer, **accessoirement**, des faits qui se sont produits depuis cette époque.

Prix d'Archéologie. — Fondation Le DIEU

Une médaille d'or de la valeur de **500** fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit d'archéologie, concernant la Picardie, au choix des concurrents.* (Description archéologique d'une église, d'un monument civil ou militaire. — Épigraphie, — Numismatique. — Tapisseries. — Vitraux. — Collection de dessins et relevés archéologiques inédits, etc.).

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les Mémoires seront adressées, avant le 1er **Juillet** de chaque année, à M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens : ils ne seront point signés et porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Les mémoires présentés ne doivent point contenir de *dédicacc*.

Ils devront être *inédits* et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

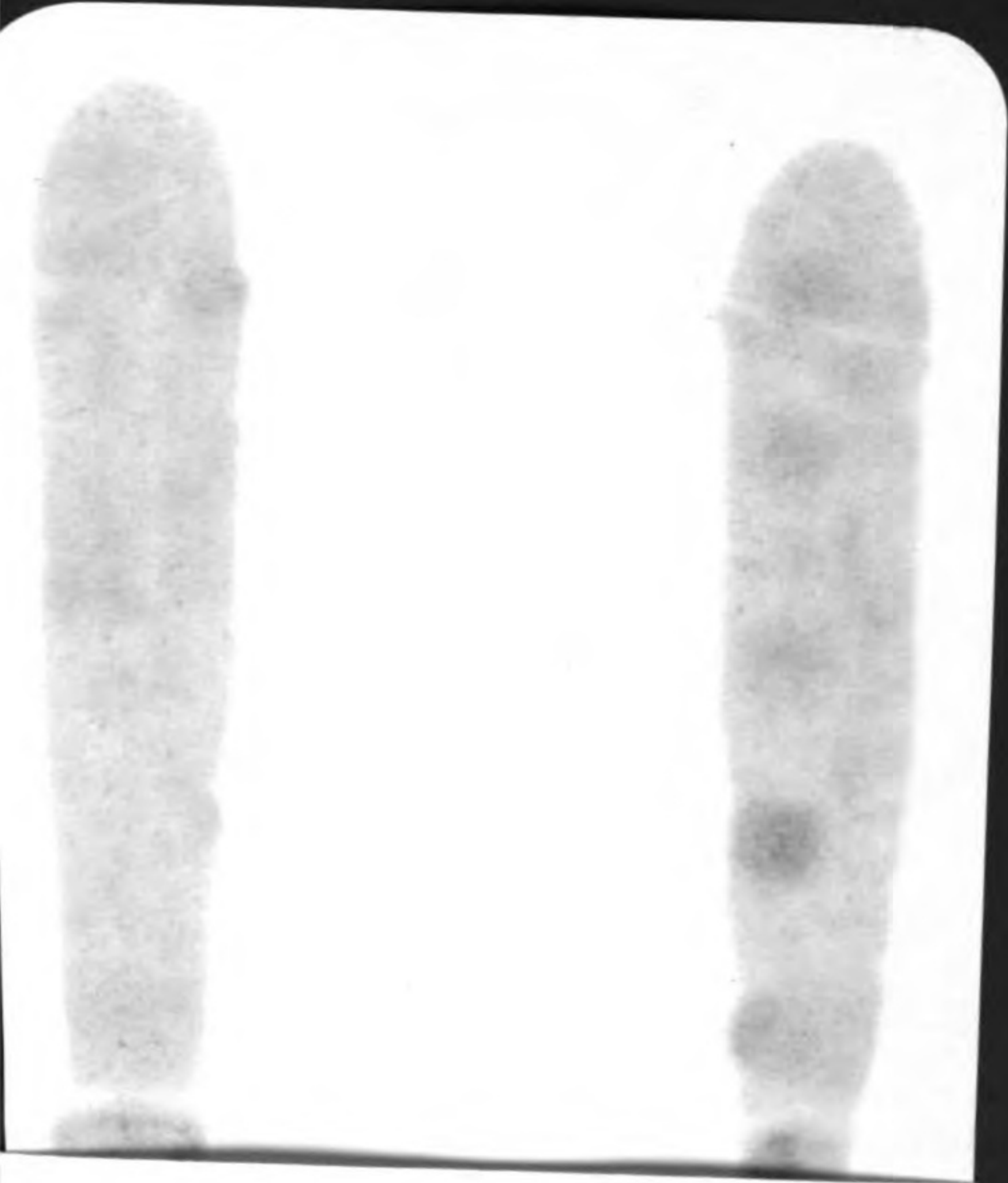
L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de la Société ; l'auteur ne pourra le retirer, ni le faire imprimer sans l'autorisation expresse de la Société et sans spécifier expressément au début de l'ouvrage. que la Société n'est pas responsable de son contenu ; mais il aura la faculté d'en garder, d'en prendre ou d'en faire prendre copie sans déplacement du manuscrit. Cependant l'auteur d'un travail non récompensé pourra, en se faisant connaitre, rentrer en possession de son manuscrit. — Désormais les rapports sur les mémoires présentés au concours ne seront pas lus en séance publique, où l'on proclamera seulement les noms des lauréats, mais une brève analyse, qui en donnera la substance, sera insérée dans le bulletin de la Société.

La Société ne prend en aucune façon l'engagement de publier à ses frais tout mémoire récom pensé ou même couronné.







DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

PRINTED IN U.S.A.

23-520-002